UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00394825 4

Ex Libris
PROFESSOR J. S. WILL

ANALYSE
DE
BAYLE.

TOME IV.

ANALYSE
RAISONNÉE
DE
BAYLE,
OU
ABRÉGÉ MÉTHODIQUE
de ſes Ouvrages, particuliérement de ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps inſtructif & agréable de lectures ſuivies.*

TOME IV.

A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.

B
1825.
A3
1773
t 4

LIBRARY
MAY 9 19[illegible]
UNIVERSITY OF TORONTO

793701

TABLE
ET
SOMMAIRES
DES ARTICLES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DES DOGMES
ET DES OPINIONS
DES PHILOSOPHES.

SENTIMENTS DE CHRYSIPPE.

QUels furent les Maîtres de ce Philosophe. Prodigieuſe fécondité de ſa plume. Combien il étoit préſomptueux, page 1 &2. *Jugement critique de Scioppius*, p. 3 *Dogmes monſtreux de Chryſippe*, p. 5 *Maxime dangereuſe de ce Stoïcien*, p. 7. *Elle n'eſt que trop commune dans les Ecoles Chrétiennes.* p. 9. & ſuiv. *Chryſippe faiſoit Dieu auteur du péché*, p. 14. *Expoſition*

de son système sur la nature des Dieux, p. 153 *& sur la liberté*, p. 17. *Mœurs de ce Philosophe*, p. 23. *Ce que c'etoit que le Sophisme appellé* Sorites, p. 24. *Inconvénient d'une application trop vive aux subtilités de la Dialectique*, p. 27. *Etendue des connoissances de Chrysippe*, p. 30. *Ce qu'il pensoit sur la question des choses possibles & des choses impossibles*, p. 31, *& sur l'influence de Dieu dans les maladies*. p. 34.

DOGMES DE CARNEADE.

Jusqu'où Carnéade poussoit l'incrédulité, p. 36. *En quoi son Pyrrhonisme, etoit plus mitigé que celui d'Arcesilas*, p. 38. *Avec quelle vigueur il attaquoit les Stoiciens*, p. 41. & suiv. *Maxime très orthodoxe de ce Philosophe, qui d'ailleurs ne passoit pas pour un devot*, p. 44. *Ce qu'il pensoit sur la derniere fin de l'homme*, p. 45. *Sa dispute contre les Oracles d'Apollon*, p. 47. *Si Carnéade a fait des Livres*, p. 49. *Effet prodigieux de son éloquence : ce que Ciceron, Caton, & d'autres Romains en pensoient*, p. 51 & suiv. *Comment il raisonnoit contre la justice*, p. 55. *Son application à l'etude. Comment il se brouilla avec Mentor son Disciple pour une jalousie d'amour*; p. 58. *Combien Carneade craignoit de mourir*. p. 60. *Bevue de Saldenus*, p. 61

DOGMES DE CRATIPPE.

Amitié de Cicéron pour Cratippe, p. 64. *Entrevue de ce Philosophe avec Pompée*,

après la bataille de Pharsale, p. 65. *Sa douceur & ses manieres insinuantes avec ses disciples*, p. 69. *Sa doctrine sur la Divination*, p. 70; *mal exposée par Cicéron*, p. 71. *Négligence de Bayle*, ibid. *dans la rem. N. B.*

OPINIONS DE PLOTIN.

Ce que ce Philosophe pensoit sur la vanité de se faire peindre, p. 74. *Goût singulier pour un enfant de huit ans*, p. 75. *Etudes de Plotin. Ses voyages dans l'inde*, p. 76. *Sa Philosophie tenoit beaucoup du Spinozisme*, p. 78. *Jugement sur ses Ouvrages*, p. 79 & 87. *Combien il fut estimé des Romains*, p. 81. *Ce que c'étoit que son esprit familier*, p. 83. *Ce qu'on raconte de sa sagacité*, p. 85. *Comment il mourut. Nouvelles tout-à-fait consolantes touchant le bon état de son ame*, p. 88. &f.

DOGMES D'HIEROCLE'S.

Idée singuliere de ce Philosophe touchant une doctrine prétendue de Platon, p. 92 & 94. *Autre idée très-particuliere concernant l'action de Dieu sur la matiere*, p. 93. *Indication d'un petit larcin de Bayle*, ibid. *rem. N. B. Ce qu'Heroc les pensoit sur la fin, & les véritables bornes du mariage*, p. 95.

SENTIMENTS D'AVERROES.

Pourquoi ce Philosophe fut nommé Commentateur *par excellence*, p. 96.

Expérience qu'il fit de la saignée sur son propre fils âgé de sept ans, p. 97. *Bel exemple du pardon des injures*, p. 98. *Ce qu'il répondit à un homme qui lui demandoit sa fille en mariage*, p. 99. *Absurdité de sa doctrine sur l'entendement*, p. 101. *Succès prodigieux de cette doctrine*, p. 107. *Réflexion sur les égaremens philosophiques des grands esprits*, p. 105. *Dogmes & pensées impies d'Averroës*, p. 109. *Procès d'irréligion qu'il eut à essuyer, & quel en fut le succès*, p. 110 & suiv. *Ce qu'il fit des Poésies galantes qu'il avoit composées dans sa jeunesse*, p. 114. *Comment il se conduisit à l'égard des vers d'un autre*, p. 116. *Qu'il y a des vices & des vertus de tout Pays & de toute Religion*, p. 117.

SENTIMENTS DE POMPONACE.

Origine des démêlés qu'il eut avec les Moines, p. 119. *Pensée choquante touchant les guérisons opérées par la foi aux Reliques*, p. 120. *Examen des accusations qui lui ont été intentées, au sujet de son dogme touchant les preuves de l'immortalité de l'Ame*, p. 122. *En quoi consistoit ce dogme*, ibid & suiv. *Apologie de sa doctrine*, p. 125. *Que la mortalité de l'Ame coule naturellement des Principes de la Philosophie d'Aristote*, p. 128. *Que de grands Esprits ont rejetté cette proposition*, tout ce qui pense est distinct de la matiere, p. 131. *Que les preuves alleguées par Descartes en faveur de l'immortalité de l'Ame ne paroissent pas*

évidentes à tout le monde, p. 132. *Qu'un Fidele n'a pas besoin d'être assuré par des preuves Philosophiques que son ame ne mourra point : la révélation lui suffit*, p. 137. *Pensées remarquables de M. Loke*, ibid. & suiv. *Que de grands Théologiens ont soutenu que les raisons naturelles de l'immortalité de l'Ame ne sont pas démonstratives*, p. 140. *Pomponace critiqué par M. Le Noble*, p. 142. *Examen de ce coup de censure*, p. 144. *Ce que Pomponace a répondu à l'objection*, que le dogme de la mortalité de l'Ame porteroit les hommes à toutes sortes de crimes, p. 148. *Qu'un grand nombre de fripons & de scélérats ont cru l'immortalité de l'Ame, & que plusieurs gens de bien ne l'ont point admise*, p. 149. *Côté dangereux de l'Hypothese de Pomponace*, p. 150.

SENTIMENTS DE CHARRON.

Premiere profession de Charron, p. 151. *Comment il entra dans l'état Ecclesiastique. Réputation qu'il s'acquit par son éloquence. Il eut la pensée de se retirer aux Chartreux*, p. 152. *Ses liaisons avec Montagne, qui lui permit de porter les armes de sa Maison*, p. 153. *Ce que c'est que son Livre* Des Trois Vérités, *& celui qui a pour titre* Discours Chrétiens, p. 155. *Obstacles qu'il fallut surmonter pour réimprimer à Paris le Livre de la Sagesse*, p. 156. *Ce que le Président Jeannin pensoit de cet Ouvrage*, p. 157, 158. *Em*

portement injuſte du P. Garaſſe contre Charron, p. 159. *Paſſage curieux du Livre des Trois Vérités*, p. 161. *Endroits qui ont le plus choqué dans ſes Ecrits*, p. 173. *Apologie de ſes mœurs & de ſa Religion*, p. 184.

HISTOIRE DES DOGMES ET DES OPINIONS.

SECONDE PARTIE.

Systêmes de Religion. Dogmes Hétérodoxes. Fondateurs de Sectes. Enthousiastes.

LE SADUCÉISME.

ORigine des Saducéens, p. 192. *Sentiment hardi de Luc de Bruges*, p 195. *Dogmes du Saducéïsme sur la predestination*, p. 196. & suiv. *Sur les Traditions Religieuses*, ibid. *Mœurs des Disciples de Sadoc*, p. 200. *On les a décriés sans trop de fondement*, p. 201. *Que la partie de la Religion qu'ils retenoient pouvoit contribuer à régler leur conduite*, p. 205. *Ils n'ont jamais été excommuniés*, p. 208. *Raisons de cette tolérance*, p. 209. *On a eu tort de dire qu'ils rejettoient tous les livres saints, à l'exception du penta-*

teuque, p. 210. *On prétend qu'ils donnoient à Dieu un corps organique*, p. 212.

SENTIMENTS DE CERINTHUS.

Ses erreurs renverſoient tous les fondements du Chriſtianiſme, p. 216. *Humeur inquiete & brouillonne de cet Héréſiarque*, ibid. *Ses viſions touchant le ſecond Avénement de Jeſus-Chriſt*, p. 217. *Il attribuoit aux Anges, & non à Dieu, la création du Monde*, p. 219. *Averſion de l'Apôtre S. Jean contre Cerinthus : il ne voulut jamais ſe baigner avec lui*, p. 220. *Variations des anciens ſur ce fait*, ibid. *Addition des Modernes*, p. 221. *Réflexions là deſſus*, p. 222. *L'Hypotheſe de Cerinthus étoit un mêlange de Judaïſme, de paganiſme, & de Magie*, p. 223. *On prétend qu'il a opéré des prodiges*, p. 224.

MARCION.

Cet Héréſiarque étoit fils d'un Evêque, qui l'excommunia pour avoir débauché une fille, p. 224. *Sa revolte contre l'Egliſe, progrès de ſa Secte*, p. 225. *Comment elle fut exterminée*, ibid. & ſuiv. *Quelle fut ſon Héréſie capitale*, p. 226. *Il défendit mal ſa dangereuſe Hypotheſe, & il n'en ſut pas faire jouer la principale machine.*, ibid. *Mauvais argument d'Origene*, p. 228 ; *& de S. Baſile*, p. 229. *Si les Marcionites revenoient au monde, & s'ils connoiſſoient leurs forces ils donneroient bien*

de la tablature à nos Théologiens, ibid. & suiv.

L'ADAMISME.

Partage de Sentiments sur le véritable Fondateur de cette Secte, p. 231, 232, 234. *Abominations qu'elle pratiquoit dans ses assemblées*, ibid *Dogme impur de Prodicus*, p. 234. *Nudité des Adamites : sur quoi fondée*, ibid *Etrange espece de Solitaires*, p. 237. *L'Hérésie des Adamites fut renouvellée à certains égards dans le onzieme siecle. Histoire de Tandemus*, p. 238. *Adamites appellés* Turlupins, p. 240. *Ils faisoient consister la liberté du Sage à marcher nuds, & à s'accoupler en public*, ibid. *Comment ils furent exterminés*, p. 241. *Autres Adamistes du quinzieme siecle, appellés* Picards. *Quel étoit leur Chef*, p. 243. *En quoi ils faisoient consister les principaux dogmes de sa Religion*, p. 244 & suiv. *De quelle maniere il marioit ses disciples*, p. 245. *Courage extraordinaire de quelques femmes, engagées dans cette Secte*, ibid. *Adamites de Hollande. Leur fanatisme : emeute effroyable qu'ils causerent dans Amsterdam*, p. 246. & suiv. *C'est une chose particuliere que la fantaisie d'aller nud ait été renouvellée tant de fois dans le Christianisme*, p. 248.

LE CAINISME.

Origine des Caïnites : *d'où leur vient ce nom. Idée extravagante au sujet de Caïn* p. 251. *Ils faisoient profession d'honorer*

les plus grands Réprouvés, comme les Habitants de Sodome, Coré, Dathan, Judas. Motif de la dévotion qu'ils avoient pour Judas, p. 252. *Ils avoient un Evangile qui portoit le nom de cet Apôtre*, p. 253. *Morale abominable*, ibid. *Ils admettoient divers ordres de Genies*, p. 252. *Combien cette derniere doctrine est ancienne parmi les hommes*, p. 254. *Système des Payens sur les Anges Tutelaires*, ibid. *Commodité de cette Hypothese*, p. 257. *Proportions qu'elle a avec l'entendement de l'homme*, p. 258. *Les Peripateticiens, les Carteſiens, les Scholaſtiques, &c. l'ont adoptée sans le savoir*, p. 260 & ſuiv.

LE MANICHÉISME.

§. I. *Hiſtoire de* Manès, p. 265. *Dans quelle ſource il puiſa ſes méchants dogmes*, ibid. *Mort tragique de cet Héréſiarque*, p. 267. *Progrès de ſa Secte*, ibid. *Comment elle fut exterminée à Rome*, ibid. & ſuiv. *Ce que c'étoient que les Pauliciens*, p. 268. *Manicheens de Bulgarie, de France, &c*, p. 269.

§. II. *Dogme des Manichéens touchant l'Ame des plantes*, p. 269. *Ce qu'ils appelloient* Auditeurs & Elus, ibid. & ſuiv. *Expoſition de la doctrine des deux principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal*, p. 270. *Abominations que ces Sectaires pratiquoient*, p. 273.

§. III. & IV. *Que l'Hypotheſe des deux principes eſt beaucoup plus ancienne que Manès*, p. 275. *Que cette Hypotheſe*,

routeabſurde qu'elle paroît, ſeroit très-difficile à réfuter par les ſeules lumieres de la Raiſon, p. 277. *Caractere d'un bon Syſtême*, p. 279. *Qu'on peut expliquer commodément la contrariété des phenomenes phyſiques, comme du froid & du chaud, de la lumiere & des tenebres, &c, ſans recourir à deux principes*, p. 280. *Qu'il n'en eſt pas ainſi des phenomenes moraux, & qu'ils fourniſſent de très-grandes objections contre l'unité de Dieu*, ibid. *Que le mélange du vice & de la vertu, du bonheur & du malheur, ſemble exiger l'hypotheſe de deux principes. Avantages de l'Hypotheſe d'un ſeul principe*, ibid. *Côté foible de ce Syſtême. Nœud de la diſpute*, p. 264. *Qu'il n'eſt pas aiſé de concilier la permiſſion du mal avec l'exiſtence d'un Dieu ſouverainement Saint, ſouverainement bon*, ibid. & ſuiv. *Qu'on ne ſatisfait point pleinement à cette difficulté, en diſant que l'homme fut créé libre, & qu'il s'eſt rendu coupable par ſa faute*, p. 286. *Qu'il n'eſt pas aiſé de concevoir qu'un être qui n'exiſte point par lui-même, agiſſe pourtant par lui-même. Difficultés tirées de la préſcience de Dieu*, p. 287. *Que l'Hypotheſe Manichéenne offre un dénouement plus facile*, p. 289.

§. V. & VI. *Si les Peres ont répondu ſolidement aux difficultés que l'on peut faire ſur l'origine du mal*, p. 291. *Mauvaiſe methode qu'ils ont employée*, ibid. *Syſtême de Lactance*, p. 293. *Abſurdité de ſes raiſonnements*, p. 294. *Que Saint-*

Basile n'a pas été plus heureux dans cette dispute, 303.

§. VII. *Insuffisance des raisons tirées de la Providence du Créateur*, p. 308. *& du franc arbitre de la Créature*, p. 311. *Qu'il est de l'essence d'un Bienfaiteur de ne point donner des graces, dont il sait qu'on abusera*, ibid. *Comparaison d'une mere qui laisseroit aller au bal ses filles, quoiqu'elle sût qu'elles y perdroient leur innocence.* p. 312.

§. VIII. *Exposition plus particuliere des objections precedentes*, p. 315. *Qu'aucune Hypothese Théologique n'est capable de resoudre la question de l'origine du mal*, p. 320. *Reproches mutuels des Sectes Chrétiennes, qui s'accusent les unes les autres de faire Dieu auteur du péché*, p. 321.

§. IX. *En quel sens les Manichéens peuvent dire qu'ils n'attribuent point à Dieu l'origine du mal*, p. 329. *Pensée absurde du Ministre Jurieu*, p. 328.

§. X. *Insuffisance du Système des Platoniciens. Exposition de leur doctrine par Maxime de Tyr*, p. 342. *En quoi cette doctrine est defectueuse*, p. 326.

§. XI. *Resultat & conclusion de cet Article*, p. 347.

ARIUS.

Naissance de l'Arianisme, ses progrès, p. 361. *Décret bizarre de Constantin*, p. 362. *Variations concernant Arius*,

p. 365. *Il eſt probable qu'il y a eu deux Arius*, ibid. *Erreur de M. Jurieu*, p. 367. *Sa mauvaiſe foi*, p. 368. *Autre bévue de ce Miniſtre*, p. 371. *Comment les Ariens furent exterminés.* p. 370. *L'opiniâtreté n'eſt pas toujours le caractere eſſentiel de l'Heréſie*, p. 371, *Mauvaiſe querelle faite à Arius*, p. 372.

LE MAHOMETISME.

§. I. *Particularités concernant la perſonne de Mohomet. Sa naiſſance. Par qui il fut elevé*, p. 376. *Comment il plut à une femme dont il conduiſit les chameaux. Il étoit ſujet au mal caduc*, p. 377, *Temps de ſa fuite, qui eſt l'époque de l'Ere Mahometane*, p. 378. *Ses premieres armes. Priſe de la Mecque. Mort de Mahomet*, p. 379. *Conte fameux, auquel il manque une circonſtance eſſentielle*, p. 380. *On a dit que Mahomet a été Cardinal*, p. 381. *Ce ſont ſes Sectateurs qui ont débité de lui les plus grandes impertinences*, p. 383.

§. II. *Si Mahomet étoit un impoſteur, ou s'il n'étoit ſimplement qu'un fanatique*, p. 385. *Qu'il a pu être le jouet des preſtiges du Diable*, p. 386. *Que tout ſent le déſordre dans l'Alcoran, & qu'un impoſteur auroit mieux concerté ſes doctrines*, p. 387. *Que d'ailleurs il étoit ſujet à des tranſports maniaques*, p. 388. *Examen des raiſons qui prouvent que Mahomet étoit un impoſteur*, p. 389

Combien ſes manieres étoient politiques & inſinuantes, ibid. *il n'a pu ſe deguiſer à lui même l'impuiſſance où il étoit de faire des miracles.* p. 390. *Politique de l'Alcoran*. ibid. & ſuiv.

§. III. *Si la cauſe des ſuccès de Mahomet, vient de ce que ſa morale s'accommodoit à la corruption du cœur. Sévérité de cette morale. Loix dures & gênantes*, p. 395. & ſuiv. *Que le Paradis des Chrétiens offre l'idée d'un bonheur plus accompli que le Paradis de Mahomet*, p. 399.

§. IV. *Que la terreur des armes fut la principale cauſe des progrès du Mahométiſme*, p. 406. *Par là on conſerve à la Religion Chrétienne l'une des principales preuves de ſa divinité*, p. 407. *Que cette preuve n'a lieu que pour les trois premiers ſiecles du Chriſtianiſme*, p. 408. *Moyens violents dont on s'eſt ſervi pour détruire le Paganiſme*, p. 409. *Que le Chriſtianiſme s'eſt établi dans le Nord par des voyes Mahométanes*, ibid.

§. V. *Que les ſuccès rapides du Mahométiſme ont ôte à la Religion Chrétienne une de ſes preuves, tirée de ſon étendue*, p. 414. *Que la proſpérité temporelle n'eſt point une preuve de la Divinité d'une Religion*, p. 413. *Proſpérités eclatantes des Diſciples de Mahomet*, p. 416. *Parallele des mœurs des Turcs & des mœurs des Chrétiens*, p. 418.

§. VI. *Que Mahomet n'a point employé des intrigues les femmes, pour*

établir sa Religion, p. 4 9, 420. *Code rigoureux publié contre elles*, ibid. *Sa jalousie & sa mauvaise humeur*, p. 423. *Il a rendu les femmes malheureuses dans ce monde-ci & dans l'autre*, p. 425.

§. VII. *Que Mahomet ne s'est point vanté d'avoir le don des miracles*, p. 426, 427. *Ses Sectateurs n'ont pas laissé de lui attribuer plusieurs prodiges*, p. 427. *Ce qu'il en faut penser*, p. 430. & suiv. *Fable impertinente, debitée par un Bénédictin de Flandre*, p. 432.

§. VIII. *Que la Religion de ce faux Prophete a été sujette à un inconvenient qu'on a remarqué à la naissance du Christianisme*. p. 434. *Que le Diable a opposé à Mahomet les mêmes obstacles qu'aux disciples de J. C.* p. 435. *Comment on peut expliquer cela*. p. 430.

§. IX. *Comparaison de la tolérance des Mahométans avec l'intolérance des Chrétiens*, p. 438. *Combien les premiers sont attachés à leur Religion*, p. 441. *Qu'il y a plus de Chrétiens qui se font Mahométans, que de Mahométans qui se font Chrétiens*, ibid.

§. X. *Impudicité de Mahomet*, p. 443. *Il est extraordinaire qu'un homme aussi corrompu ait persuadé à tant de gens qu'il étoit un Prophete*, p 444. *Effets d'une prévention stupide*, p. 445. *Combien Mahomet est respecté de ses Sectateurs*, p. 446. *Fable touchant son tombeau*, p. 447.

§. XI. *Portrait d'Ayesha, la plus*

chérie de ſes épouſes, p 448. *Foibleſſe de Mahomet pour cette femme*, p. 449. *Crédit qu'elle eut après la mort du faux Prophete*, p. 450. *pourquoi elle ne changea point les Loix auſteres que ſon mari avoit établies contre les femmes*, p. 452.

§. XII. *Ce qu'on doit penſer de certaines Prophéties qui menacent le Mahométiſme*, p. 454. *Motifs intéreſſés de ces Prophéties*, p. 456. *Ceux qui les ont faites ont preſque toujours mal rencontré*, p. 459.

Fin de la Table du Tome IV.

ANALYSE DE BAYLE.

SUITE DES DOGMES ET DES OPINIONS DES PHILOSOPHES.

SENTIMENTS DE CHRYSIPPE.

I.

CHRYSIPPE étoit de Solos ville de Cilicie. Quelques-uns disent qu'il fut diciple de Zenon, fondateur des Stoïciens; mais on sait plus certainement qu'il étudia sous Cléanthe succesſeur

de Zenon. Il s'écarta un peu de la doctrine de ces deux grands Philosophes, & il les combattit sur plusieurs points. La Logique fut sa principale étude. Il s'attacha ardemment à la cultiver, & à rafiner cette partie du système. On assure qu'il composa plus de 700 volumes, ce qui surprendra moins, quand on saura qu'il étoit sujet à répéter les mêmes choses; qu'il employoit tous les matériaux qui tomboient sous sa main; qu'il ne se mettoit guere en peine de corriger son travail; qu'il grossissoit ses livres d'une infinité de citations; qu'il étoit d'ailleurs fort laborieux, & qu'il vécut plus de quatre-vingts ans (*a*).

Sa taille étoit très-petite, mais sa présomption étoit fort grande. Il se piquoit d'une pénétration extraordinaire, & il avoit une haute opinion de son savoir. *A qui recommanderai-je mon fils ?* lui demanda un jour quelqu'un : *à moi*, répondit Chrysippe : *car si je connoissois des gens qui me surpassassent, j'irois philosopher sous eux* (*b*). Il s'associa pendant quel-

(*a*) Diog. Laërt. in vitâ Chrysippi, num. 179, & seq. Valer. Max. *Lib. VIII, Cap. VII.*
(*b*) Diogen. Laërt. ibid.

que temps avec les Académiciens, & il disputa à leur maniere pour & contre toutes les opinions. Cela n'empêche pas qu'on ne le range simplement & absolument au rang des véritables Stoïciens, & qu'on ne le regarde comme un des plus zélés & des plus illustres défenseurs de cette Secte. Scioppius l'a fort maltraité, & cela dans un ouvrage où il releve autant qu'il peut les opinions du Portique. Il le traite de la sorte, parce qu'il le considere comme un esprit fier & contredisant, qui fit beaucoup de tort à tout le parti par ses déclamations audacieuses, & par ses productions mal digérées. Il veut qu'on le regarde comme le chef de ces hardis novateurs qui deshonorerent la secte, en abusant de leur esprit, & en courant après de folles subtilités, très-indignes de la gravité du Portique : il l'accuse de s'être contredit ridiculement, & il remarque que cela arrive pour l'ordinaire aux Philosophes orgueilleux, qui cherchent moins à s'instruire qu'à dominer (*c*).

On ne peut nier que ces réfléxions

(*c*) Scioppius, *Element. Philosophiæ Stoicæ moralis*, p. 165, & seq.

de Scioppius ne soient judicieuses. C'est un très-grand malheur pour une secte que de compter parmi ses défenseurs un homme vain, impétueux, superbe, & qui aspire à la réputation, non-seulement de bon Ecrivain, mais d'Auteur fécond. L'unique objet d'un homme de ce caractere est de réfuter & de terrasser tous les adversaires qui se présentent; & comme il travaille plus pour sa propre gloire que pour l'intérêt de la cause commune, il s'attache principalement aux pensées particulieres que son imagination lui fournit. Il lui importe peu qu'elles ne soient pas conformes aux principes de son parti; c'est assez qu'elles lui fournissent des armes, & qu'elles le rendent redoutable. Ebloui de ses inventions, il n'en voit pas le mauvais côté, & il ne songe pas aux avantages que ses adversaires en peuvent tirer, soit pour attaquer ses principes, soit pour décrier sa secte. C'est ainsi qu'il trahit les intérêts de son parti, & qu'il se deshonore lui-même.

De là vinrent les reproches que les Stoïciens firent à notre Philosophe. Ils se plaignirent que dans le temps qu'il fréquenta l'école des Académiciens, il

inventa en faveur de leur hypothese des arguments si forts, qu'il ne put ensuite les réfuter; ce qui fournit à Carneade ces armes puissantes dont il se servit pour foudroyer les Stoïciens & les Dogmatistes. Ils eussent pu lui faire des reproches encore plus justes au sujet de la témérité avec laquelle il soutint plusieurs doctrines très-capables de rendre leur secte odieuse. Il enseignoit qu'il étoit permis de manger les cadavres: il autorisoit, non-seulement la communauté des femmes, mais l'inceste des peres avec leurs filles, des fils avec leurs meres, & des freres avec leurs sœurs (*d*). On ne peut lire sans horreur ses dogmes touchant la mortalité des Dieux. Il soutenoit qu'ils périroient dans l'incendie du monde, & s'il exceptoit Jupiter de cette catastrophe, c'étoit pour enseigner que ce Dieu, lors de l'embrasement de l'Univers, sera contraint de se réfugier dans un autre lieu (*e*). Est-il possible qu'un Philosophe aussi habile que Chrysippe ait eu des idées si monstrueuses!

Dogmes monstrueux de Chrysippe.

(*d*) Diog. Laërt. *Lib.* VII, num. 188. Voyez aussi Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Lib.* III, *Cap.* XXIV. XXV.

(*e*) Plut. de *Communibus notitiis* contrà Stoïcos, p. 1077.

Un de ses livres excita de grands murmures à cause des obscénités qu'il contenoit; Chrysippe y expliquoit allégoriquement un tableau du fameux Temple de Samos (*f*), où Junon étoit représentée dans la posture infame qu'un Pere de l'Eglise a désignée par ces paroles, *morem gerens Jovis non nominandæ libidini* (*g*). Je vous laisse à penser si ses expressions pouvoient être chastes. Cicéron nous apprend (*h*) que Chrysippe essaya d'expliquer de la même maniere, je veux dire par des interprétations allégoriques, toutes les extravagances de la Mythologie payenne: projet chimérique & dangereux, qui ne pouvoit tourner qu'à la confusion de son Auteur.

Tout cela prouve que les Stoïciens n'avoient pas trop sujet de se louer de sa plume: car la figure qu'il faisoit dans leur parti donnoit lieu de mettre sur le compte de tout le corps les erreurs d'un particulier si célébre. Aussi ne voyons-nous pas que les grands Auteurs de la secte Stoïcienne, les Séneques, les

(*f*) Diog. Laërt. *Lib.* VII, *num.* 187.
(*g*) Origenes contrà Celsum, *Lib.* IV.
(*h*) Voyez le Traité de Naturâ Deorum, *lib. I, Cap. XI.*

Epictetes, les Arriens se soient fort empressés de lui témoigner leur vénération. Qu'on lise ces Ecrivains, & l'on s'appercevra qu'ils blâment souvent notre Philosophe, & que s'ils le louent, c'est presque toujours d'une maniere très-sobre.

II.

Plutarque accuse Chrysippe d'avoir débité une maxime qui ne fait pas honneur à sa probité. Il disoit que ceux qui enseignent une doctrine ne doivent parler que très-sobrement des raisons du parti contraire, & qu'il faut imiter en cela la conduite & la méthode des Avocats, qui alléguent les moyens de la partie adverse, non pour les faire valoir, mais pour les réfuter, ne cherchant qu'à les affoiblir, & à leur donner une tournure peu favorable. Plutarque le pousse là-dessus d'une terrible façon. Il soutient 1°. que cette maxime est d'elle-même très-mauvaise; 2°. que Chrysippe n'a pu l'avancer sans prononcer son propre arrêt; car il s'étoit écarté de ce principe en faisant valoir avec tant de force, & mieux qu'Arcesilas même, la cause des

Académiciens qu'il croyoit oppoſée à la vérité (*a*).

La penſée de Chryſippe étoit indigne d'un Philoſophe. La méthode qu'il conſeille ne différe point de celle que pratiquerent certains Rhéteurs, & qui les rendit ſi odieux. L'art trompeur de ces Sophiſtes conſiſtoit à pervertir les meilleures cauſes, & à faire valoir les plus mauvaiſes. L'un de leurs principaux artifices étoit de cacher tous les avantages de celle qu'ils combattoient, & tous les lieux foibles de celle qu'ils ſoutenoient, ſans oublier néanmoins, pour la forme, de ſe propoſer quelques objections, choiſies entre les plus aiſées à réfuter. Voilà dans le fond ce que Chryſippe vouloit que les Philoſophes pratiquaſſent : il les exhortoit à paſſer légérement ſur les raiſons favorables à l'autre parti, & à ſe comporter dans un auditoire philoſophique comme les Avocats ſe conduiſent dans un barreau. Que ne diſoit-il tout net qu'il faut faire comme ceux qui vendent dans une boutique, philoſopher à la marchande, ne parler que des bonnes qualités de ſes denrées ou de ſes

(*b*) Plutarch. *de Repugnantiis Stoïcorum*, p. 1035 & ſuiv.

étoffes, en préparer bien la montre, & décrier adroitement celles du voisin? Que ne disoit-il encore, qu'il faut imiter ceux qui après s'être bien querellés vont porter leurs plaintes aux Juges? Chacun conte la chose tellement à son avantage, qu'à l'en croire il n'a pas le moindre tort: c'est qu'il supprime tout ce qui lui est contraire, & tout ce qui est favorable à son ennemi. Chrysippe étoit blâmable, non seulement de penser si mal, mais de révéler indiscrettement une telle pratique. Ce n'étoit pas là une chose à publier dans un livre: il falloit la tenir secrette, comme font les politiques, qui cachent avec soin leurs coups ou leurs maximes d'Etat, *arcana imperii*; il falloit tout au plus la dire à l'oreille à quelque disciple discret & sage.

Au reste la maxime de notre Philosophe étoit fort suivie dans les anciennes Ecoles: c'étoit en général l'esprit de tous les dogmatistes: il n'y avoit guere que les Académiciens qui fissent valoir de bonne foi les raisons des deux partis. Aujourd'hui la même méthode regne avec empire dans nos Académies, soit Philosophiques soit Théolo-

giques, & bien plus dans ces dernieres que dans les autres. Nos Controverſiſtes ne ſouffrent pas l'eſprit Académicien : ils veulent qu'on nie, ou que l'on affirme. Il n'y a preſque point de Juges qui ne ſoient en même temps parties, & l'on trouve une infinité de gens qui traitent les choſes ſelon la maxime de Chryſippe. Si quelqu'un repréſente de bonne foi, & ſans nul déguiſement, toute la force du parti contraire, il ſe rend odieux, ſuſpect ; il court riſque d'être traité comme un infame prévaricateur. Les préjugés, l'ignorance, l'eſprit de parti, ne ſont pas les ſeules cauſes de cette conduite ; il y entre auſſi un peu de prudence humaine, & de zéle charitable. Je demandois l'autre jour à un Théologien, habile dans ſon métier, & homme d'honneur, ſi un Ecrivain qui ne ſe mêle point de dogmatiſer, & qui ſe renferme dans les bornes de l'hiſtoire, peut & doit rapporter fidellement tout ce que les ſectes erronées diſent de plus ſpécieux, ſoit pour ſe juſtifier, ſoit pour attaquer l'orthodoxie : il me répondit que non. Je lui demandai enſuite : vous qui profeſſez la Théologie, & qu'un tel emploi oblige par conſé-

quent à examiner avec attention ce que disent les Orthodoxes, ce qu'objectent les Hérétiques, dites-moi une chose : si dans le temps que vous préparez un traité, qui doit être la matiere de vos leçons, il se présentoit à votre esprit quelques objections nouvelles, plus fortes, plus difficiles à résoudre, que toutes celles que les Sectaires ont opposées jusques ici, croiriez-vous devoir en faire part à vos auditeurs ? *Je m'en garderois bien*, dit-il : *ce seroit tendre des piéges à mes disciples, & leur ouvrir un précipice au milieu de leur course. La charité, & la prudence ne permettent point cela.*

Concluons que la même charité, la même prudence, la même politique (servez-vous du terme que vous voudrez) portent aussi à n'inférer dans la réfutation des dogmes que la moindre partie des raisons contradictoires. En user autrement ce seroit tenter les foibles en leur exposant avec trop de sincérité des objections dangereuses, quelquefois plus fortes que toutes les réponses. Sur ce pied les Magistrats qui font brûler les écrits d'un Hérétique, devroient aussi interdire la lecture des Ecrivains qui l'auroient réfuté fa-

lon la méthode que je propoſois à mon Théologien. Il eſt donc très-probable que quand nos Controverſiſtes entreprennent la réfutation d'un livre hétérodoxe, ils ont ſoin de diſſimuler ou d'exténuer les choſes qui pourroient ébranler la foi des lecteurs. Ils réduiſent à trois ou quatre lignes une objection qui contient pluſieurs pages; ils la ſéparent de ſes appuis & de ſes préliminaires, ils laiſſent ce qu'ils ne pourroient réſoudre. Et après tout il eſt difficile qu'un ouvrage, quelque ſolide qu'il ſoit, ne perde beaucoup de ſa force dans les fragments découſus qu'un adverſaire ſeme çà & là dans une réponſe. Ce ſont des branches détachées de leur tronc, c'eſt une machine démontée dont le corps n'eſt plus reconnoiſſable. Tous le Controverſiſtes ſe plaignent réciproquement de l'artifice de leurs antagoniſtes. J'ai connu un Catholique Romain, qui diſoit que tous les ouvrages publiés contre Bellarmin méritoient le titre de *Bellarminus enervatus*, dont Ameſius s'eſt ſervi; *enervatus*, ajoûtoit-il, non par la force de la réponſe, mais par la maniere de repréſenter ſes objections. Les Proteſtants ne ſe plaignent pas moins

des supercheries de leurs adversaires. Prenez garde aux querelles qui s'élevent quelquefois entre les gens d'une même communion : lisez les écrits des deux Tenants, vous y trouverez de la force ; mais si vous jugiez des livres de l'un par les morceaux que son Antagoniste rapporte, & par la critique qu'il y joint, vous diriez que le premier ne sait ni écrire ni raisonner, & qu'il n'a pas le sens commun.

III.

La plûpart des contradictions & des paradoxes absurdes que Plutarque objecte aux Stoïciens (*a*), & sur quoi il leur a fait une rude guerre, qui devoit les chagriner prodigieusement, sont tirés des ouvrages de Chrysippe. S'il ne lui avoit reproché que de s'être contredit dans la doctrine de la destinée, & dans celle de la liberté de l'homme, il n'auroit pas remporté sur lui tant d'avantages : car on répondroit pour justifier Chrysippe, les mêmes choses que l'on répond aujourd'hui en faveur de ceux qui ne peuvent ac-

(*a*) Dans son Traité *de repugnantiis Stoicorum*, & dans celui *de communibus notitiis contra Stoicos*.

corder les décrets de Dieu avec notre franc arbitre, & qui ne sauroient choisir des termes, quand ils parlent de la prédestination, qui ne semblent être opposés à ceux dont ils se servent en exhortant l'homme à la vertu, & en le censurant de ses vices. Il n'y a point eu de Philosophes qui ayent parlé plus fortement de la fatale nécessité des choses, ni plus magnifiquement de la liberté de l'homme, que les Stoïciens. Jugez si Chrysippe, qui écrivoit tant de volumes précipitamment, & qui avoit l'esprit vif & hardi, se pouvoit tirer de là sans avancer dans ses traités de morale beaucoup de propositions qui ne pouvoient s'accorder avec ce qu'il débitoit dans ses traités de Métaphysique. Plutarque l'accuse de faire Dieu auteur du péché (*b*). Lipse ayant entrepris de le laver de cette tache, n'y a pas trop bien réussi. Je ne m'en étonne pas, la seule définition que Chrysippe donne de Dieu, suffit à faire comprendre qu'il ne le distingue point de l'univers : de sorte qu'en raisonnant conséquemment, il faut qu'il le fasse le producteur & du mal moral & du mal Physique.

(*b*) *Plutar. adv. Stoicos*, p. 1065. & suiv.

Voyons comme Cicéron développe la pensée de Chrysippe touchant la nature de Dieu. Chrysippe, dit-il, prétend que la Divinité consiste dans la raison, dans l'intelligence, dans l'ame de toute la nature : que Dieu *n'est autre chose que* le monde lui-même, & cette ame *qui pénètre le monde*. Que c'est la partie supérieure de l'Ame, l'Intelligence, & la Raison. Que c'est le principe qui agit en tout, qui conserve tout. Que c'est le Destin, le Feu, l'Ether..... Que ce sont aussi les éléments dont il est la source, & qui en découlent naturellement, *comme* l'Eau, la terre, l'Air. Que c'est le Soleil, la Lune, les autres Astres, tout l'Univers. Que ce sont les hommes, qui jouissent de l'immortalité. Il soutient de plus que ce que nous appellons Jupiter, c'est l'Ether ; Neptune, la Mer, Cérès, la Terre ; & ainsi des autres Dieux. Il dit que Jupiter est aussi cette loi éternelle, immuable, qui est notre guide & la régle de nos devoirs : loi qu'il appelle nécessité fatale, éternelle vérité des choses futures. Rien de tout cela n'est tel qu'on le puisse regarder comme Divin. Je ne fais rien dire à Chrysippe, ajoute Cicéron,

Pensée de Chrysippe sur la nature des Dieux.

qui ne soit dans le premier Livre qu'il a écrit sur la nature des Dieux. Et à voir comment il veut dans le second, accommoder les fables d'Orphée, de Musée, d'Hésiode, & d'Homere, avec tout ce qu'il a dit dans le premier; on diroit que le pur Stoïcisme régnoit parmi les plus anciens Poëtes, à qui jamais ces explications ne sont venues dans l'esprit (*c*).

Le procès seroit vuidé à la confusion de Chrysippe par ce seul passage, si c'étoit un homme qui se tint ferme sur ses principes; mais comme il raisonnoit au jour la journée, & qu'il soutenoit tantôt le blanc, tantôt le noir, ses Apologistes ont des ressources, & à la faveur de ses contradictions & de ses inconséquences, ils peuvent pendant quelque temps le maintenir orthodoxe, & amuser le bureau. On voit dans le passage de Cicéron que j'ai rapporté un galimatias incompréhensible, & un cahos plus confus que celui des Poëtes; mais on ne laisse pas d'y voir clairement, que selon Chrysippe, Dieu étoit

(*c*) Cic. de Nat. Deorum, *Lib. I*, *Cap. XV*. Trad. de M. l'Abbé d'Olivet. [L'Editeur a substitué cette élégante version au passage latin.]

l'ame du monde, que le Monde étoit l'extenſion univerſelle de cette ame, & que Jupiter étoit la loi éternelle, la néceſſité fatale, la vérité immuable de toutes les choſes futures. La conſéquence néceſſaire & inévitable de cela, c'eſt que l'ame de l'homme eſt une portion de Dieu, & que toutes ſes actions n'ont point d'autre cauſe que Dieu même.

Laiſſons néanmoins à ce Philoſophe la liberté de forger des diſtinctions tout-à-fait gratuites, il retombera enfin dans l'abîme après ſes circuits & ſes détours. Il ſuppoſoit que l'ame de l'homme s'eſt ſauvée de la fatalité générale, il l'exemptoit de la condition de toutes les autres choſes, il la faiſoit libre (*d*). Il ne nioit point que chaque choſe ne fût produite par une cauſe antécédente, mais il admettoit deux ſortes de cauſes, dont la derniere ne détruiſoit point la liberté. Les cauſes parfaites & principales, diſoit-il, ne permettent point que l'action ſoit libre; mais les cauſes qui ne font qu'aider, n'empêchent pas qu'elle ne le ſoit (*e*). Comme donc il prétendoit que

(*d*) Cicero, *de Fato*, *Cap.* XVII. & ſeq.
(*e*) Ibid.

nos desirs ne dépendent pas d'une cause externe principale, mais seulement d'une cause externe non principale, & qui ne fait qu'exciter, il concluoit que notre ame les produisoit librement, & en étoit la maîtresse. Elle avoit besoin d'être excitée par les objets, sans cela elle n'eût pu former aucun acte de consentement; mais les objets qui l'excitent ne produisent point les actes de sa volonté; c'est par sa propre force qu'elle se détermine, après que les objets lui ont donné un premier branle. Il expliquoit cela par une comparaison. Celui qui pousse un cylindre, disoit-il, lui donne le premier mouvement, mais non pas la volubilité, ce cylindre roule ensuite par sa propre force; ainsi notre ame ébranlée par les objets se meut ensuite elle-même (*f*).

Aulugelle a développé avec plus d'étendue cette opinion de Chrysippe. On me permettra, je m'assure, de rapporter un peu au long ce qu'il a dit; car cette matiere est si sublime, si embarrassée, si inexplicable, qu'il ne faut point se piquer de briéveté dans les citations. Les retranchements ne servi-

(*f*) Cicero, ubi suprà, *Cap.* XVIII.

roient qu'à obscurcir ce qui n'eût pas été retranché (g). Vous verrez d'abord dans le passage d'Aulugelle la définition de la destinée selon Chrysippe; &

(g) *Fatum.... ad hanc fermè sententiam Chrysippus stoicæ Princeps Philosophiæ definit.* Fatum *est, inquit, sempiterna quædam & indeclinabilis series rerum & catena, volvens semetipsa sese & implicans per æternos consequentiæ ordines, ex quibus apta connexaque est..... Aliarum autem opinionum disciplinarumque auctores huic definitioni ità obstrepunt. Si Chrysippus, inquiunt, fato putat omnia moveri & regi, nec declinari transcendique posse agmina fati & voluntatibusque eorum, sed necessitati cuidam & instantiæ, quæ oritur ex fato, omnium quæ sit rerum domina arbitra, per quam necesse sit fieri quidquid futurum est: & propterea nocentium pœnas legibus iniquè constitutas, si homines ad maleficia non sponte veniunt, sed fato trahuntur. Contrà ea Chrysippus tenuiter multa & arguta disserit. Sed omnium ferè, quæ super ea re scripsit, sententia hujuscemodi est. Quamquam ità sit, inquit, ut ratione quædam principali necessario coacta atque connexa sint fato omnia; ingenia tamen ipsa mentium nostrarum proinde sunt fato obnoxia, ut proprietas eorum est ipsa & qualitas; nam si sunt per naturam primitus salubriter, utiliterque ficta, omnem illam vim quæ de fato extrinsecus ingruit, inoffensius tractabiliusque transmittunt. Sin verò sunt aspera, insecta & rudia, nullisque artium bonarum adminiculis fulta: etiam si parvo sive nullo fatalis incommodi conflictu urgeantur, sua tamen sævitate & voluntario impetu in assidua delicta & in errores ruunt; idque ipsum ut ea ratione fiat naturalis illa & necessaria rerum consequentia efficit, quæ fatum vocatur. Est enim genere ipso quasi fatale & consequens, ut malæ ingenia peccatis & erroribus non vacent.* Aulus Gellius, Lib. VI, Cap. I.

puis la conséquence qu'on en tiroit que l'homme ne péchoit point, & qu'il falloit imputer tous les crimes à la destinée ; & enfin la réponse de ce Philosophe. Aulugelle après avoir exposé toutes ces choses, rapporte la comparaison du cylindre, & la conclusion que Chrysippe inféroit de son discours : c'est que personne ne doit être reçu à s'excuser sur la destinée, & qu'il ne faut pas écouter les malfaiteurs qui recourent à un tel asile.

On voit sans peine que ce Philosophe ne se tire point par là du bourbier, & que sa distinction entre les causes externes qui nécessitent, & celles qui ne nécessitent point, ne lui est d'aucun usage. Il ne fait que *roder autour du pot*, & enfin il se trouve au même lieu que ceux qui soumettoient tout à l'inévitable nécessité du destin. Il ne faut pour s'en convaincre que lier ensemble sa comparaison du cylindre, & l'aveu qu'il fait que les qualités intérieures de l'ame qui la poussent vers le mal, sont une suite naturelle & nécessaire du destin. *Idque ipsum ut eâ ratione fiat, naturalis illa & necessaria rerum consequentia efficit, quæ sa-*

tum vocatur. Il dit qu'il y a des ames si heureusement nées, qu'elles essuyent sans dommage la tempête qui tombe sur elles de la part du *fatum* ; & qu'il y en a d'autres si mal faites & si mal tournées, que pour peu que le destin les heurte, ou même sans aucun choc du destin, elles roulent vers le crime par *un mouvement volontaire.* C'est un certain travers naturel qui en est la cause. Or il assure que la fatale nécessité de toutes choses est le principe qui fait qu'il y a des ames bien ou mal conditionnées ; il faut donc qu'il tombe d'accord qu'on peut & qu'on doit attribuer au destin tous les crimes que les hommes commettent : de sorte que reconnoissant d'ailleurs une Providence Divine, il faut, s'il raisonne conséquemment, qu'il regarde Dieu comme la cause de tous ces crimes ; & ainsi l'accusation de Plutarque est très-bien fondée. Car enfin que la comparaison du cylindre soit juste, il faut comparer la destinée, non pas au premier venu qui pousse le cylindre, mais au tourneur qui l'a fait. Sa propriété de rouler long-temps vient de la figure du cylindre, mais parce que le tourneur

lui a donné cette figure, cause nécessaire d'un mouvement durable, il est la véritable cause de la durée de ce mouvement. Toute la différence entre un cube qui ne roule point & un cylindre qui roule, toutes les suites, toutes les régularités ou irrégularités du repos de l'un & du mouvement continué de l'autre, doivent être originairement attribuées à l'ouvrier qui a donné à ces deux corps la forme d'où elles résultent nécessairement. Chacun peut faire l'application de cela aux ames humaines.

Lipse s'est bien apperçu de cet embarras, c'est pourquoi il suppose, afin de tirer d'affaire son Chrysippe, que les Stoïciens attribuoient à un vice réel & incorrigible de la matiere, & non pas à Dieu, les défauts de l'ame de l'homme (*h*); mais cette prétendue justification de Chrysippe est si foible, qu'il seroit fort inutile de la réfuter. Voyez comme Plutarque y a répondu (*i*).

(*h*) Lypsius Phys. Stoic. *Lib.* I. *dissertat.* XIV.
(*i*) Plut. adversus Stoicos; pag. m. 1065, & seq.

IV.

Je ne trouve point qu'on attaque Chryſippe du côté des mœurs : cela me fait croire qu'il menoit une vie irréprochable. On ne lui donne pour tout domeſtique qu'une vieille ſervante : c'eſt une preuve de ſa chaſteté & de ſon œconomie. Il alléguoit très-ſouvent cinq vers d'Euripide (*a*), qui contiennent la condamnation de la bonne chere, & qui nous font ſouvenir que la nature a ſuffiſamment pourvû à nos beſoins par le moyen du pain & de l'eau : il déteſtoit un certain Archetrate qui avoit écrit ſur la cuiſine, & il comparoit ſon livre à celui de Philænide, à qui l'on attribua un ouvrage infâme *de rebus venereis* (*b*). Cela peut faire croire que Chryſippe étoit fort ſobre.

J'ai déja dit qu'il s'attacha extrêmement à la Dialectique : j'ajoute ici qu'il fit des efforts extraordinaires pour trouver la ſolution d'un ſophiſme qui embarraſſoit beaucoup les Philoſophes,

(*a*) Voyez Aulugelle, *Lib. VII, Chap. XVI.*

(*b*) *Athen. Lib. VIII, p.* 33.

& qu'on appelloit *Sorites* (*c*). C'étoit un amas d'interrogations où l'on ne trouvoit aucun bout. On prenoit pour exemple un grain de blé, & de cette propoſition très-véritable, *un grain de blé n'eſt pas un monceau*, on tâchoit de conduire peu à peu le ſoutenant juſqu'à cette fauſſeté viſible, *un grain de blé fait un monceau*. Vous trouverez dans Sextus Empiricus quelques exemples de l'emploi que l'on faiſoit de cette maniere captieuſe d'interroger. On prétendoit en inférer que l'eſprit de l'homme ne parvient jamais à la connoiſſance du point fixe qui ſépare les qualités oppoſées, ou qui détermine préciſément la nature de chaque choſe. En quoi conſiſte, demandoit-on, le peu, le beaucoup, le long, le large, le petit, le grand, &c? Trois grains de blé font-ils un monceau? Il falloit répondre que non : quatre le font-ils? Même réponſe qu'auparavant; on con-

(*c*) En grec σωρείτης du mot σωρὸς qui ſignifie *acervus*, un monceau. Ciceron le décrit d'une maniere qui fait entendre l'étimologie du mot. *Quum aliquid*, dit-il, *minutatim & gradatim additur aut demitur* : SORITAS *hos vocant qui acervum efficiunt uno addito grano*. Cic. Academ. Quæſt. Lib. I, Cap. XXVIII.

tinuoit

tinuoit d'interroger ſans fin & ſans ceſſe de grain à grain, & ſi enfin vous répondiez voilà le monceau, on prétendoit que votre réponſe étoit abſurde, puiſqu'elle ſuppoſoit qu'un ſeul grain conſtituoit la différence de ce qui n'eſt pas monceau, & de ce qui l'eſt. Je prouverois par cette méthode qu'un grand buveur n'eſt jamais ivre. Une goute de vin l'enivrera-t-elle? Non. Et deux goutes? Nullement, ni trois ni quatre non plus. Je continuerois mes demandes goute à goute, & ſi à la 999 vous me répondiez, il n'eſt point ivre, & à la millieme, il eſt ivre, je conclurrois qu'une goute de vin conſtitue la différence ſpécifique entre l'ivreſſe & la non-ivreſſe, ce qui eſt abſurde. Si les interrogations ſe faiſoient de trois en trois pintes, vous marqueriez aiſément la différence entre l'aſſez & le trop; mais le faiſeur de Sorite a le choix des armes, il ſe ſert des plus petites parties de la quantité, & paſſe de l'une à l'autre afin d'empêcher que vous ne trouviez aucun point fixe qui ſépare la non-ivreſſe d'avec l'ivreſſe, le peu d'avec le beaucoup, l'aſſez d'avec le trop, &c.

Un homme du monde ſe moqueroit

juſtement de pareilles ergoteries ; il en appelleroit au ſens commun, & à ce degré de lumiere qui dans l'uſage de la vie civile ſuffit à nous faire diſcerner en gros le peu & le beaucoup, &c : mais un Dialecticien de profeſſion ne pouvoit pas recourir à ce tribunal, il étoit obligé de répondre en forme, & à moins qu'il ne trouvât une ſolution ſelon les regles de l'art, il perdoit le champ de bataille ; ſa défaite, ſa déroute étoit un événement inconteſtable. Aujourd'hui un Répétiteur Hibernois, qui harcelleroit par mille chicanes de Logique un Profeſſeur de Salamanque, & qui ſe verroit payé de cette réponſe, *le ſens commun, la notoriété publique, nous montrent aſſez que vos conſéquences ſont fauſſes*, paſſeroit pour victorieux, & l'on diroit avec raiſon que le Profeſſeur auroit été terraſſé ; car il étoit de ſon devoir de répondre en forme, & ſelon la rubrique du métier, puiſque c'étoit par cette rubrique que l'on attaquoit ſa theſe.

Chryſippe, qui ſur ce point-là ſavoit très-bien ſon devoir, comprit clairement que le Sorite des Dialecticiens de Mégare demandoit une ſolu-

tion catégorique. Il imagina un expédient : ce fut de ne répondre qu'à un certain nombre d'interrogations, & puis de se taire. On appella son invention la méthode du repos. Cette invention de Chrysippe ne fut pas heureuse ; les Sceptiques s'en prévalurent, & la firent servir d'un argument *ad hominem* (*d*).

Inconvénient d'une application trop vive aux subtilités de la dialectique.

Une chose assez particuliere, c'est que Chrysippe sappa lui-même tous les fondements de la science qu'il avoit tant cultivée, je veux dire de la Dialectique : mais après tout, cela ne doit pas paroître fort étrange, si l'on considere attentivement quels sont les effets d'une longue & ardente application aux subtilités de la Dialectique. Il arrive presque toujours qu'un homme d'esprit s'attachant trop à cette étude, devient chicaneur, & embrouille par ses sophistiqueries les theses mêmes qu'il avoit soutenues le plus chaudement. Il ruineroit plutôt son propre ouvrage, que de s'abstenir de disputer, & il forme des difficultés contre sa propre doctrine, qui mettent son art à bout. Les

(*d*) Voyez Sextus Empiricus, Pyrrhon hypot. *Lib. II*, *Cap XXII.* Voyez aussi comme Carneade s'escrime dans Ciceron, Acad. Quæst. *Lib.* I, *Cap. XXV.*

Scholaſtiques Eſpagnols ſont une preuve parlante de cela. Plutarque fait à ce ſujet de très-vifs reproches à notre Philoſophe (*e*). Il remarque que la ſecte des Stoïques, qui ſe plaignoit de ce que les Académiciens pervertiſſoient les notions les plus communes, étoit plus coupable qu'eux de cette faute. Il faut dire pour le moins que notre Chryſippe mérita tout autant qu'Arceſilas d'être comparé à ces Tribuns de Rome qui troubloient le repos public. Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choſes dans l'Empire de la Philoſophie ; & quoique de nom il fût Dogmatiſte, il travailla en effet pour le Pyrrhoniſme autant que les plus outrés Sceptiques de profeſſion. Car ſi dans le ſyllogiſme, comme on prétend qu'il l'aſſuroit (*f*), la concluſion tirée de la majeure & de la mineure véritables eſt tellement vraie, qu'elle n'empêche pas qu'une concluſion contraire ne ſoit véritable auſſi, c'eſt peine perdue que de raiſonner, & il ne faut plus ſe promettre de parvenir à la certitude. Les propoſitions les plus évi-

(*e*) *Plut. de communibus notitiis adv. Stoicos, p.* 1059.
(*f*) Plutarch. ibid.

dentes ſont problématiques : c'eſt autant ou plus que ſi on mettoit en doute avec Carneade, *que les choſes égales à une troiſieme ſont égales entre elles.* Encore une fois voilà le ſort de ceux qui s'attachent exceſſivement aux ſubtilités de la Dialectique. Ils tombent enfin dans leurs propres pieges, & ne s'en peuvent débarraſſer ; ils découvrent des difficultés à quoi ils ne peuvent répondre, & qui ruinent même ce qu'ils avoient établi auparavant. Cicéron a très-bien décrit leur caractere : *Dialectici ad extremum ipſi ſe compungunt ſuis acuminibus, & multa quærendo reperiunt non modò ea quæ jam non poſſint ipſi diſſolvere, ſed etiam quibus ante exorſa & potiùs detexta propè retexantur* (*g*). C'eſt pour cela qu'il compare la Dialectique à Penelope qui défaiſoit elle-même ſa propre toile (*h*). Perſonne n'eût pu mieux ſe reconnoître qne Chryſippe dans le portrait que Cicéron nous a laiſſé des Dialecticiens.

(*g*) Cic. de Oratore, *Lib.* I, *Cap. XXXVIII.*
(*h*) *Quidquod eadem illa ars, quaſi Penelopes telam retexens, tollit ad extremum ſuperiorem.* Cic. Acad. Quæſt. Cap. X.

V.

Notre Philosophe joignoit la connoissance des belles lettres avec celle de la Logique. C'étoit un homme universel, il possédoit la Mythologie, les Poëtes anciens & modernes, l'Histoire, &c.; mais il n'écrivoit pas bien, & Denys d'Halicarnasse l'accuse d'avoir très-mal observé les regles de la Grammaire (*a*). Il y a fort peu de matieres sur lesquelles il ne se soit exercé: il s'abaissa jusques aux petits préceptes de l'éducation des enfants, jusqu'à prescrire aux nourrices une certaine maniere de chanson. Il conseilloit de les choisir sages, & il auroit même voulu que s'il eût été possible on n'eût fait nourrir les enfants que par des femmes savantes. Il vouloit que les enfants fussent pendant trois années sous le soin de leurs nourrices, & que sans attendre qu'ils fussent plus âgés elles leurs donnassent de bonnes leçons. Il n'approuvoit point qu'on ne commençât à les instruire que lorsqu'ils avoient sept ans (*b*). Il examina la question s'il faut

(*a*) Dionys. Halicarn. de collocatione verborum, cap. XV.

(*b*) Quintil. instit. Orat. Lib. I, Cap. I, & Cap. X.

battre les écoliers, & il se déclara pour la négative (*c*). Comme l'éducation des jeunes gens est une chose dans le fond très-importante au genre humain, nous devons le louer d'avoir traité cette matiere. Il ne mérite pas une semblable approbation, ni pour ses ouvrages de Grammaire, qui furent médiocres, ni pour ses livres de divinations, qui étoient pleins de mille petitesses superstitieuses.

Sentiment de Chrysippe sur la question des choses possibles & des choses impossibles

Il n'eut garde d'oublier la très-fameuse dispute des choses possibles & des choses impossibles, matiere que nos Scholastiques ont bien rebattue, & bien quintessenciée. Cette dispute le concernoit comme Philosophe fauteur du Destin, & elle devoit sa naissance à la doctrine des Stoïciens. Il s'agissoit de savoir si parmi les choses qui n'ont jamais été, & qui ne seront jamais, il y en a de possibles; ou si tout ce qui n'est point, tout ce qui n'a jamais été, tout ce qui ne sera jamais, est impossible? Un fameux Dialecticien de la secte de Mégare, nommé Diodore, prit la négative sur la premiere de ces questions, & l'affirmative sur la seconde. Mais Chrysippe le com-

(*d*) Idem, ibid. Cap. III.

battit fortement. Cicéron, qui expose amplement le sujet de cette dispute (*d*), nous fait assez comprendre que Chrysippe étoit souvent embarrassé dans son opinion, & il ne faut pas s'en étonner : car le parti qu'il avoit pris, n'étoit point lié avec son dogme de la destinée, & s'il eût su, ou s'il eût osé raisonner conséquemment, il eût adopté de bon cœur toute l'hypothese de Diodore. On a pu voir ci-dessus que la liberté qu'il donnoit à l'ame, & sa comparaison du cylindre, n'empêchoient pas qu'au fond tous les actes de la volonté humaine ne fussent des suites inévitables du destin ; d'où il résulte que tout ce qui n'arrive pas est impossible, & qu'il n'y a rien de possible que ce qui se fait actuellement. Plutarque le bat en ruine tant sur cela, que sur sa dispute avec Diodore, & lui soutient que son opinion de la possibilité est tout-à-fait opposée à la doctrine du *fatum* (*e*).

Je crois que les Stoïciens s'engagerent à donner plus d'étendue aux choses possibles qu'aux choses futures,

(*d*) Voyez le livre *de Fato*, *Cap.* VI. & seq.
(*e*) Plut. de repug. Stoïcor. p. 1063.

afin d'adoucir les conſéquences odieuſes que l'on tiroit de leur dogme de la fatalité. C'eſt aujourd'hui un grand embarras pour les Spinoſiſtes, que de voir que, ſelon leur hypotheſe, il a été auſſi impoſſible de toute éternité que Spinoſa, par exemple, ne mourût pas à la Haye, qu'il eſt impoſſible que deux & deux ſoient ſix. Ils ſentent bien que c'eſt une conſéquence néceſſaire de leur doctrine, & une conſéquence qui rebute, qui effarouche, qui ſouleve les eſprits par l'abſurdité qu'elle renferme, diamétralement oppoſée au ſens commun. Ils ne ſont pas bien aiſes qu'on ſache qu'ils renverſent une maxime auſſi univerſelle, auſſi évidente que celle-ci, *tout ce qui implique contradiction eſt impoſſible, & tout ce qui n'implique point contradiction eſt poſſible.* Or quelle contradiction y auroit-il en ce que Spinoſa ſeroit mort à Leide? La nature auroit-elle été moins parfaite, moins ſage, moins puiſſante?

Penſée de Chryſippe ſur la Providence.

Chryſippe débita dans ſon Traité de la Providence une penſée qu'on peut regarder comme un aſſez bonne ébauche d'un des plus beaux principes qu'un grand Philoſophe du XVII ſie-

cle ait avancés & éclaircis. Il examina entre autres queſtions celle-ci : *la nature des choſes, ou la Providence qui a fait le monde & le genre humain, a-t-elle fait auſſi les maladies à quoi les hommes ſont ſujets ?* Il répond que le principal deſſein de la nature n'a pas été de les rendre maladifs ; cela ne conviendroit pas à la cauſe de tous les biens : mais en préparant & en produiſant pluſieurs grandes choſes très-bien ordonnées & très-utiles, elle trouva qu'il en réſultoit quelques inconvéniens ; & auſſi ils n'ont pas été conformes à ſon deſſein primitif & à ſon but : ils ſe ſont rencontrés à la ſuite de l'ouvrage, ils n'ont exiſté que comme des conſéquences. Pour la formation du corps humain, diſoit-il, la plus fine idée, l'utilité même de l'ouvrage, demandoit que la tête fût compoſée d'un tiſſu d'oſſements minces & déliés ; mais par-là elle devoit avoir l'incommodité de ne pouvoir réſiſter aux coups. La nature préparoit la ſanté, & en même-temps il a fallu par une eſpéce de concomitance, que la ſource des maladies fût ouverte. Il en va de même à l'égard de la vertu ; l'action directe de la nature qui l'a

fait naître, a produit par contrecoup l'engeance des vices (*f*). Je ne pense pas qu'un payen ait pu rien dire de plus raisonnable dans l'ignorance où il étoit de la chûte du premier homme, chûte que nous n'avons pu savoir que par la révélation, & qui est la vraie cause de nos miseres. Le Philosophe moderne dont j'ai voulu parler, quand j'ai dit qu'il a éclairci un très-beau principe, dont la pensée de Chrysippe étoit une bonne ébauche, est l'Auteur célébre de la recherche de la vérité. On pourra voir le précis de son principe dans les pensées diverses sur les Cometes au Paragraphe CCXXXIV, & juger par-là si Chrysippe avoit entrevû la même idee.

Quelques Auteurs ont débité qu'il prenoit de l'ellebore, afin d'augmenter les forces de son génie. Il mourut dans l'Olympiade 143. On lui éléva un tombeau parmi ceux des plus illustres Athéniens. Sa statue se voyoit dans le Céramique. Il avoit accepté la Bourgeoisie d'Athenes, ce que Zenon & Cleanthe ses prédécesseurs n'avoient point fait.

(*f*) Aulugelle, Liv. VI. Chap. I.

DOGMES
DE CARNÉADE,
Fondateur de la troisieme Académie.

I.

CARNÉADE, un des plus beaux genies qu'ait produit la Grece, étoit de Cyrene. Il fonda la troisieme Académie, qui, à proprement parler, ne différoit point de la seconde, dont Arcesilas avoit été le fondateur. En effet, à quelques adoucissements près, qui n'étoient propres qu'à jetter de la poudre aux yeux, Carnéade défendit l'incertitude aussi ardemment qu'Arcesilas; & quant au dogme de l'*incompréhensibilité*, il poussa les choses aussi loin que lui. Il n'admettoit que des probabilités pour l'usage de la vie; & du reste il ne croyoit point qu'il y eût quelque certitude ou quelque évidence.

jusqu'où Carneade poussoit le dogme de l'incompréhensibilité.

Il trouvoit de l'obscurité dans les notions le plus claires, jusques dans celle-ci: *les choses égales à une troisie-*

me sont égales entre-elles, axiome le plus incontestable de la Philosophie, & sur lequel est assis le fondement du syllogisme, & par conséquent de l'Art du raisonnement. Galien nous apprend que notre Académicien attaqua cette notion commune, & lui opposa divers sophismes (*a*). Lorsqu'on lui objectoit cette fameuse difficulté, que les Dogmatistes opposoient continuellement aux Pyrrhoniens : *vous qui dites si affirmativement qu'il n'y a rien de certain, vous avancez une proposition que vous croyez certaine ; vous savez du moins qu'on ne peut rien savoir :* lorsqu'on lui faisoit, dis-je, cette objection, il répondoit, que ceux qui disent qu'on ne peut rien comprendre, qu'il n'y a rien de certain, n'exceptent aucune chose, & que cette proposition même, *il n'y a rien de certain, nous ne pouvons rien comprendre, est incertaine, incomprehensible.* C'est la réponse qu'il fit un jour au Stoïcien Antipater (*b*).

Carnéade travailla de toutes ses forces à renverser la coûtume d'acquiescer

(*a*) *Galenus, in Libro de optimo docendi genere.*

(*b*) Cic. Acad. Quæst. Lib. IV. Cap. IX.

à ce qui n'eſt pas évident. Que faiſoit-on de plus dans l'Académie moyenne? On a eu raiſon de dire que cette entrepriſe étoit un travail d'Hercule (*c*). L'on eût pu ajouter qu'Hercule fût venu à bout plus aiſément de deux mille monſtres, chacun auſſi redoutable que l'Hydre de Lerne, ou le Lion de Némée, qu'Arceſilas ni Carnéade n'auroient aſſujetti l'homme à n'opiner pas, c'eſt-à-dire à n'acquieſcer à rien, qui n'eût été amené à l'évidence par la voye de diſcuſſion.

Concluons que notre Acadamicien pouſſoit en un ſens les choſes tout auſſi loin qu'Arcéſilas. Son innovation ne conſiſte qu'en ceci: il ne nia point, comme Arcéſilas, qu'il y eût des vérités: mais il ſoutint que nous ne pouvons pas les diſcerner avec certitude. Il admit les probabilités, rejettées par le fondateur de la ſeconde Académie, & il voulut que la vraiſemblance nous déterminât à agir, pourvû qu'on ne prononçât ſur rien affirmativement (*d*). On prétend même qu'il pouſſa encore plus loin l'indulgence, & qu'il permit au ſage d'opiner en quelques rencon-

En quoi ſes ſentiments étoient plus mitigés que ceux d'Arcéſilas.

(*c*) Voyez Cic. Ibid. Cap. XXXIV.
(*d*) Cic. Ibid. paſſim.

tres. Cette condeſcendance, dit-on, fit quelque breche à ſon ſyſtême, & donna lieu de dire qu'Arcéſilas ſe ſoutenoit mieux que Carnéade (*e*). Mais des gens fort inſtruits aſſurent que notre Philoſophe ne ſe relâcha jamais juſqu'à ce point, & qu'il n'approuvoit nullement qu'on eût la hardieſſe d'opiner (*f*). Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'il revenoit toujours à l'*Epoque*, & que c'étoit pour ainſi dire l'analyſe de ſa foi. Cela paroît par l'expoſition que l'on trouve de ſon ſentiment au dernier Chapitre des Queſtions Académiques.

Il me ſemble donc que l'on peut croire qu'il retenoit tout le fond du dogme d'Arcéſilas, mais que par politique, & pour ôter à ſes Adverſaires les prétextes les plus ſpécieux de déclamer, & de le tourner en ridicule, il leur accorda des degrés de vraiſemblance qui devoient déterminer l'homme ſage à choiſir un tel ou un tel parti dans la pratique de la vie civile. Il vit bien que ſans cela il ne répondroit jamais aux objections les plus odieuſes, il ne prouveroit jamais que ſon principe ne réduiſît l'homme à l'inaction,

(*e*) Ibid. *Cap.* XVIII. (*f*) Ibid. *Cap.* XXIV.

& au quiétiſme le plus honteux. Tout bien compté, dire qu'*il n'y a point de vérités*, ou dire qu'*il y en a, mais que nous n'avons point de regle pour les discerner de la fauſſeté*, c'eſt à mon avis la même choſe. Si Arcéſilas a ſoutenu la premiere de ces propoſitions, il falloit le comparer à ces chevaux fougueux qui ſuivent leur impétuoſité juſqu'au fond des précipices. Mais j'ai de la peine à croire qu'il ait nié abſolument l'exiſtence des vérités. Il ſe contentoit, ce me ſemble, de ſoutenir qu'elles étoient impénétrables à l'eſprit de l'homme. La chaleur de la diſpute l'empêcha peut-être de s'exprimer auſſi prudemment que l'on fit depuis dans l'Académie de Carnéade. Celui-ci ſe ménagea mieux, pour ne pas tomber dans le même décri que l'autre. C'eſt S. Auguſtin qui le dit, & il paroît que ſon témoignage eſt moins déſavantageux à Carnéade qu'à Arcéſilas (*g*). Mais Numenius jugeoit autrement de ces ceux Académiciens: il s'emporte moins contre Arcéſilas que contre l'autre. Il prétend qu'Arceſilas étoit dans la bonne foi, trompant les autres & ſe trompant auſſi ſoi-même,

(*g*) Auguſtin. Lib. III, contrà Academicos.

au lieu que Carnéade, ne croyant rien de ce qu'il disoit, & tenant avec ses amis un langage de confidence tout différent de ses Leçons, ne cherchoit qu'à étourdir ses disciples, & à se jouer du pour & du contre. Il bâtissoit, il démolissoit, il n'avoit pas plutôt établi une probabilité, qu'il la renversoit lui-même. S'il avouoit qu'il y eût des vérités & des fausfetés dans la nature, il disoit en même temps qu'elles étoient si cachées, qu'on ne pouvoit discerner certainement les unes des autres. Numenius conclut de là que Carnéade étoit un *filou* bien plus dangereux qu'Arcesilas : *fur ergo præstigiatorque fuit solertior* (*h*).

II.

Carnéade fut l'antagoniste des Stoïciens, & il s'attacha avec une ardeur inconcevable à réfuter les ouvrages de Chrysippe, qui avoit été depuis peu la principale colonne de leur portique. Il y réussit de telle sorte, qu'il disoit que sans Chrysippe il n'eût pas été ce qu'il étoit, *nisi Chrisippus fuisset*, *non*

(*h*) Numenius, apud Eusebium *Præparat. Evang. Lib.* XIV. *Cap.* VIII.

essem ego (*a*). Bien d'autres ont pû dire la même chose : ils ont été redevables de leur gloire aux antagonistes qu'ils ont eus : sans cela, ils se seroient plongés dans l'oisivéte, ou tout au plus ils auroient fait de l'étude un amusement domestique. Notre Philosophe réduisit à l'absurde ses adversaires sur le chapitre de la Religion. Rien de plus vif que l'argument qu'il employa pour les combattre, Ciceron nous l'a conservé dans ses entretiens sur la nature des Dieux. *Vous qui* reconnoissez *des Dieux*, leur disoit-il, mettez-vous *aussi* les Nymphes *au rang des Déesses ?* Si elles y sont, les Panisques & les Satyres y doivent être..... Vous mettez parmi les Dieux Jupiter & Neptune ? Mettez-y donc Pluton leur frere, mettez-y.... l'Acheron, le Cocyte, le Styx, le Phlégeton : mettez-y Charon & Cerbere. Vous ne leur voulez pas faire cet honneur ? Pluton ne le mérite donc point : & cela étant ses freres le méritent-ils ?.... Si Jupiter & Neptune sont Dieux, ajoutoit *Carnéade*, peut-on refuser cette qualité à Saturne leur pere... ? Mais Saturne étant Dieu, le Ciel son pere ne

(*a*) Diog. Laërt. Lib. IV. num. 17.

le ſera-t-il pas ? Et à la Divinité du Ciel ne faudra-t-il pas joindre celle de ſon pere & de ſa mere, qui ſont l'Ether & la lumiere. N'y faudra-t-il pas joindre tout ce que les anciens Généalogiſtes leur donnent & de freres & de ſœurs, l'Amour, le Travail, l'Envie, le Deſtin, la Vieilleſſe, la Mort, les Ténébres, la Miſere, la Plainte, la Grace, la Fraude, l'Opiniâtreté, les Parques, les Heſperides, les Songes, tous enfants de l'Erebe & de la Nuit. Ou recevez toutes ces Divinités monſtrueuſes, ou n'en recevez aucunes (*b*).

C'eſt ainſi, dit Ciceron, que raiſonnoit Carnéade, non dans la vûe de ſapper l'exiſtence des Dieux, mais pour montrer avec évidence que ſur cette matiere les Stoïciens ne diſent rien de plauſible. Cicéron obſerve ailleurs que Carnéade avoit débité tant de raiſons contre ceux qui diſent que les Dieux ont fait mille choſes ſur la terre pour l'utilité des hommes, qu'il avoit fait naître l'envie à bien des gens de rechercher ce qu'il en faut croire (*c*). J'ai dit quel-

(*b*) Cic. de nat. Deorum, Lib. III, Cap XVII. [Verſion de M. l'Abbé d'Olivet.]
(*c*) Idem, ibid. Lib. I. Cap. II.

que part (*d*) que si Carnéade eût entrepris de plaider la cause de la Religion Payenne, il eût vu échouer cette éloquence, à qui rien ne résistoit : je dirai ici qu'en plaidant contre cette même cause, il lui fut facile de triompher. Le parti contraire fondoit devant son éloquence, comme la cire auprès du feu.

Cette méthode de disputer contre l'existence des Dieux ne donne pas un grande idée de la Religion de notre Philosophe : cependant il n'y a rien de plus orthodoxe, ni même de plus *Chrétien*, que l'un des dogmes de sa morale. C'est un Chanoine de Dijon qui l'assure, & je serai ici son copiste, afin qu'on ne dise pas que si j'étois Théologien, je ne parlerois pas ainsi des opinions d'un Philosophe qui réfuta invinciblement la Religion des Payens, la seule qu'il connoissoit. Voici cette maxime : » Si l'on savoit en se-
» cret qu'un ennemi, ou une autre per-
» sonne, à la mort de laquelle on au-
» roit interêt, viendroit s'asseoir sur
» de l'herbe, sous laquelle il y auroit
« un aspic caché, il faudroit l'en aver-

[*d*] Pensées diverses sur les Cometes, Num. 124. p. 361.

» tir, quand même on ne pouroit être » repris d'avoir gardé le silence en cette occasion [e]? Cette doctrine est » admirable, sans doute elle est bien » *digne du Christianisme:* car qu'y » a-t-il de plus digne du Christianisme » que de faire du bien a son ennemi, » & de le faire sans espérance d'en être » récompensé en ce monde «. Ce sont les paroles de M. Foucher.

Mais puisqu'il s'agit ici d'un article de la morale de Carnéade, disons aussi quelque chose de son sentiment sur la nature du souverain bien. La dernière fin de l'homme, disoit-il, est de jouir des principes naturels. M. Foucher croit que cela veut dire, *exercer en perfection toutes les fonctions de l'entendement & de la volonté; sans en être empêché, soit par l'ignorance ou par les préjugés, soit par quelqu'autre obstacle extérieur* (*f*). Quelques passages de Cicéron (*g*) témoignent fort clairement que Carnéade bornoit la félicité à la jouissance du bien natu-

Pensée de Carnéade sur le souverain bien.

[e] Foucher, *Dissertation sur la Philosophie des Académiciens*, Liv. I, Chap. VIII.

[f] Idem, ibid.

[g] Au II Liv. de Finibus, Cap. XI. & seq. & au V. Liv. Cap. IX. & seq.

rel, sans y comprendre le bien honnête. Cicéron observe que notre Philosophe ne soutint ce sentiment, que pour contredire les Stoïciens: mais il les pouſſoit à bout sur cette matiere, & il n'épargnoit pas davantage les Péripatéticiens: car il prouvoit aux uns & aux autres que leurs controverſes du ſouverain bien n'étoient qu'une diſpute de mots (*b*). Il étoit juge des coups entre ces deux ſectes, & il faiſoit voir que les choſes que l'une appelloit biens, & que l'autre ſe contentoit d'appeller commodités, n'étoient point dignes de nos deſirs, puiſque l'une ne leur attribuoit pas plus d'avantages que l'autre (*i*). L'une de ſes victoires contre les Stoïciens, fut de les chaſſer d'un poſte, où ils s'étoient maintenus aſſez long-temps. Ils avoient dit que la bonne renommée ſans l'utilité ne méritoit point que l'on fit un pas. Mais ils ne purent réſiſter à Carnéade, & ils ſe virent réduits à ſoutenir qu'elle étoit digne de notre choix par elle-même (*k*). Chacun ſait qu'ils mettoient de la dif-

(*h*) Cicer. ibid. Lib. III, Cap. XII.
(*i*) Idem, *Tuſcul.* Lib. V ſub fin.
[*k*] Idem, *de Finibus*, Lib. III, Cap. XV. & ſeq.

férence entre le bien, & les choſes qui méritent d'être préférées.

III.

Sa diſpute contre les Oracles d'Apollon.

Sa diſpute contre les Oracles d'Apollon avoit quelque force. Il diſoit que cette Divinité ne pouvoit prédire les choſes futures, à moins qu'elles ne dépendîſſent d'une cauſe néceſſaire: il lui ôtoit la connoiſſance de tous les événements contingents, du parricide d'Oedipe par exemple: car n'y ayant point de cauſe qui ait néceſſité cet homme à tuer ſon pere, on n'a pu prévoir qu'il le tueroit: l'avenir ne peut être ſû que quand on connoît toutes les cauſes efficientes d'une action. Il diſoit même que les Dieux qui préſidoient aux Oracles ne pouvoient connoître le paſſé, lorſqu'il ne reſtoit point de ſignes qui puſſent ſervir de traces pour remonter au temps de l'événement. Il prétendoit ſans doute qu'il n'y avoit point d'autre trace qui pût ſervir à cela, que l'enchaînement des cauſes naturelles, qui agiſſent ſans aucun uſage de liberté; & qu'ainſi les actes du franc arbitre de l'homme rompant cette chaîne, empêchoient les Dieux de porter leur vue juſques aux ſiecles paſſés, lorſqu'il ne

restoit aucun monument sensible des événements (*a*). Chrysippe avoit éludé l'instance tirée de ce qu'un homme prédestiné à mourir mourra, soit qu'il employe des remedes, soit qu'il n'en employe point; il l'avoit, dis-je, éludée, en supposant la complication des événements prédestinés, comme qu'un tel homme se servira d'un médecin, & guérira. C'est pourquoi les remédes sont alors une annexe de la fatalité de la guérison (*b*). Carnéade ne se payoit pas de cette réponse; mais pour la bien réfuter, il en montroit le grand inconvénient, je veux dire l'extinction de la liberté. Si vous joignez ainsi dans les arrêts des destinées les causes avec les effets, disoit-il, tout se fera par nécessité, & rien ne sera en notre puissance: chaque chose dépendra d'une cause antérieure, & toutes seront enchaînees ensemble d'un lien naturel & indissoluble (*c*).

Vous voyez que les disputes des Augustiniens avec les Jésuites, & avec les Remontrants sur les suites de la prédestination, avoient lieu parmi les

(*a*) Cicer. *de Fato*, Cap. XIV.
(*b*) Idem, ibid. Cap. XIII.
(*c*) Idem, ibid. Cap. XIV.

ancien

anciens Philosophes. Vous voyez que Carnéade a fourni de la tablature aux Théologiens prédestinateurs, pour objecter à leurs adversaires que Dieu ne pourroit prévoir les choses futures, si elles dépendoient d'une cause indifférente. Il n'y a que les Sociniens qui ayent eu la bonne foi de reconnoître la force évidente de cette opinion ; mais dans quel abîme ne se sont-ils pas jettés par cet acte d'ingénuité. Il leur en coûte la prescience de Dieu, & que peut-on dire de plus monstrueux que d'admettre un Dieu qui ne connoisse les actions des hommes, qu'à mesure qu'elles se font ?

Si Carnéade a fait des livres.

On ne convient point que Carnéade ait fait des livres : quelques Auteurs assurent qu'il n'en fit point, quelques autres semblent dire le contraire. Les endroits de Cicéron que j'ai cités, semblent prouver que Carnéade publia des ouvrages : car il n'y a nulle apparence que l'on eût voulu rapporter les raisonnements d'un Philosophe, qui n'auroient été connus que par tradition : mais je puis répondre que l'on a pû les citer tels qu'on les trouvoit dans les ouvrages de quelqu'un de ses disciples. C'est ainsi que Cicéron rapporte quel-

ques dogmes de Carnéade, en citant les livres de Clitomachus. Il n'y a donc rien ici de démonstratif contre ceux qui disent que Carnéade n'en fit point. Plutarque l'assure formellement (*d*). D'autres disent qu'il couroit des lettres qu'il avoit écrites à Ariarathes Roi de Cappadoce; mais que tout le reste avoit été composé par ses disciples, & qu'il ne laissa aucun écrit (*e*). L'existence de ces lettres ne réfute point Plutarque; car les lettres que l'on écrit, sans prétendre qu'elles deviennent publiques, ne font pas qu'on soit Auteur, je veux dire qu'on ne puisse être compté parmi ceux qui n'ont composé aucun ouvrage. Pline & Aulugelle sont contraires à Plutarque : ils assurent que Carnéade prit de l'ellébore *pour écrire contre Zenon* (*f*). Cicéron a parlé d'un *Ecrit* de notre Philosophe sur cette these, *il semble qu'un homme sage s'affligeroit de la prise de sa patrie* (*g*). Mais les paroles de Cicéron ne démontrent point que les raisons qu'alléguoit notre Phi-

(*d*) Plut. *de fort. vel virtute Alexandri*, pag. 328. A.

(*e*) Diog. Laërt. *lib.* II, *num.* 62.

(*f*) Voy. Pline. *lib.* XXV, *Cap.* V, & Aulugell. *lib.* XVII, *Cap.* XV.

(*g*) Cic. Tuscul. Quæst. *lib.* III, *Cap.* XX.

losophe pour attaquer cette these subsistassent plutôt dans quelqu'un de ses livres, que dans les écrits de ses disciples.

IV.

Il avoit une éloquence surprenante : elle étoit si forte, dit Cicéron, que jamais il ne soutint rien sans le prouver, & que jamais il n'attaqua rien sans le détruire de fond en comble (*a*). Numenius a comparé l'éloquence de Carnéade à un fleuve rapide, qui entraîne tout ce qu'il rencontre. Il observe que ce Philosophe charmoit tellement ses Auditeurs, qu'il les amenoit captifs à l'obéissance de ses sentiments, & que par force ou par adresse il subjuguoit les personnes mêmes qui avoient pris contre lui les précautions les plus exactes. Aucun de ses adversaires, continue-t-il, ne pouvoit lui résister : ils lui étoient inférieurs en éloquence, lui seul triomphoit, toutes ses opinions prenoient pied ; toutes celles des autres étoient rejettées. Antipater le voulut combattre : mais comment ? Il n'osa jamais paroître devant lui, ni

Ce qu'on rapporte de son éloquence.

(*a*) Cic. de Oratore, *lib.* II. *Cap.* XXXVIII.

dans les leçons publiques, ni dans les promenades, ni dans les converſations. Il ſe taiſoit : pas un mot ne ſortoit de ſa pauvre bouche, il attaquoit ſeulement de loin & en cachette par quelques livres qu'il compoſoit. La poſtérité les a vûs : ils n'étoient pas même capables de ſe ſoutenir contre Carnéade mort, tant s'en faut qu'ils euſſent pû lui réſiſter, lorſqu'il floriſſoit environné d'une gloire ſi éclatante (*b*). Ajoutons ce beau paſſage de Lactance. *Carneades Academicæ ſectæ Philoſophus, cujus in diſſerendo quæ vis fuerit, quæ eloquentia, quod acumen, qui neſcit, is ex prædicatione Ciceronis intelliget, aut Lucilii, apud quem diſſerens Neptunus de re difficillima, oſtendit non poſſe id explicari, nec ſi Carneadem ipſum orcus remittat* (*c*). Quelle idée ! Quel éloge ! On introduit Neptune, qui en diſcourant d'une matiere très-difficile, fait voir qu'elle ne pourroit être expliquée, quand même Carnéade reſſuſciteroit.

L'éloquence de Carnéade ſe fit craindre juſque dans le Sénat Romain.

(*b*) Numenius apud Euſebium, *Præparat. Evangel. lib.* IV, *Cap.* VIII.
(*c*) Lactant. *lib.* V. *Cap.* XIV.

Les Athéniens condamnés à une amende de 500 talents, pour avoir pillé la ville d'Orope, envoyerent des Ambaſſadeurs à Rome, qui obtinrent que cette amende fût réduite à cent talents. Carnéade Académicien, Diogene Stoïcien, Critolaüs Péripatéticien, trois célébres Philoſophes, furent chargés de cette Ambaſſade. Avant que d'avoir audience du Sénat, chacun d'eux fit des harangues en préſence d'un grand nombre de perſonnes, & l'on admira en chacun d'eux un caractere particulier. La force & la rapidité furent celui de Carnéade. Voici quelque choſe de plus inſigne. Caton le Cenſeur, ayant entendu Carnéade, fut d'avis que l'on renvoyât inceſſamment ces Ambaſſadeurs, attendu qu'il étoit bien difficile de diſcerner la vérité au travers des arguments de ce Philoſophe (*d*). Les Ambaſſadeurs des Athéniens, diſoit-on dans le Sénat, ont été moins envoyés pour obtenir quelque choſe par la voye de la perſuaſion, que pour nous forcer à faire tout ce qu'ils voudroient (*e*). Il n'eſt pas beſoin de dire que cette contrainte ſignifioit ſeulement

(*d*) Plin. *lib.* VII, *Cap.* XXX.
(*e*) Ælian. *Hiſtor. var. lib.* III, *Cap.* XVII.

qu'on ne pouvoit réſiſter aux diſcours de Carnéade. Conſultez Plutarque, qui vous apprendra que la jeuneſſe de Rome fut ſi charmée de lui, qu'elle renonçoit aux plaiſirs, & à tout autre exercice, afin de ſuivre la paſſion de philoſopher qu'il lui avoit inſpirée, & dont elle étoit ſaiſie comme d'un enthouſiaſme (*f*). Cela ne plut pas à Caton : il craignit qu'à l'avenir les jeunes gens n'aimaſſent mieux étudier qu'aller à la guerre, & il cenſura dans le Sénat la conduite que l'on tenoit à l'égard de ces Philoſophes Ambaſſadeurs. *Donnons-leur réponſe au plutôt, dit-il, & renvoyons-les chez eux : ce ſont des gens qui perſuadent tout ce qu'ils veulent* (*g*).

V.

On dit que pendant le ſéjour qu'il fit à Rome, il harangua un jour admirablement pour la juſtice, & le lendemain contre la juſtice. Voilà quel étoit ſon élément : il ſe plaiſoit à défaire ſon propre ouvrage, parce qu'au fond tout cela ſervoit ſon grand principe, qu'il n'y a que des probabilités ou

(*f*) Plutarch. *in Catone majore.*
(*g*) Idem, ibid.

des vraisemblances dans l'esprit de l'homme : ce qui fait qu'entre deux choses opposées on peut choisir indifféremment celle-ci ou celle-là, pour le sujet d'un discours tantôt négatif, tantôt affirmatif. Lactance rapporte l'histoire & le précis de cette dispute : voici comme Carnéade raisonnoit contre la justice. S'il y avoit de la justice, elle seroit fondée, ou sur le droit positif, ou sur le droit naturel : or elle n'est fondée ni sur le droit positif, qui varie selon les temps & les lieux, & que chaque peuple accommode à ses intérêts & à son utilité ; ni sur le droit naturel ; car ce droit n'est autre chose qu'un penchant que la nature a donné à toutes sortes d'animaux vers ce qui leur est utile, & l'on ne se peut régler selon ce penchant, sans commettre mille fraudes : d'où il résulte qu'il ne peut pas être le fondement de la justice ; donc &c. Il montroit par beaucoup d'exemples que la condition des hommes est telle que s'ils veulent être justes, ils agissent imprudemment & sottement, & que s'ils veulent agir prudemment, ils sont injustes : d'où il concluoit qu'il n'y a point de justice, car une vertu inséparable de la sottise

Subtilités avec lesquelles Carnéade combattoit la justice.

ne peut point passer pour juste. Lactance avoue que les Payens étoient incapables de réfuter ce raisonnement, & que Cicéron n'avoit osé l'entreprendre. Après cela il en donne la solution par les lumieres de la foi, & il observe que Carnéade, sachant d'une part que les hommes justes ne sont point sots, ne connoissoit point de l'autre la vraye raison pourquoi ils paroissent l'être : ce qui l'engagea à ménager cette occasion de déclamer en faveur de l'incompréhensibilité, son principe favori (*a*). N'oublions pas une fort bonne remarque de Quintilien. Il dit que Carnéade ne laissoit pas de se conduire selon la justice, quoiqu'il raisonnât pour l'injustice. C'étoit l'ordinaire des Académiciens : leur spéculation étoit suspendue entre deux contraires, mais leur pratique se fixoit à l'un des deux (*b*). Tout le monde en est logé là : on ne vit pas selon ses principes.

Les subtilités avec lesquelles Carnéade combattit la justice parurent terribles à Cicéron. L'un des meilleurs ouvrages de cet illustre Romain est celui *de Legibus*. Il y pose ce fondement,

(*a*) Lactant. *lib.* V. *Cap.* XIV, XVI, & XVII.
(*b*) Quintil. instit. Orat. *lib.* XII, *Cap.* I.

qu'il y a un droit naturel, c'eſt-à-dire des actions qui ſont juſtes de leur nature, & que l'on eſt obligé de faire, non pas à cauſe que l'on vit dans une ſociété, qui par une loi poſitive aſſujettit à la peine ceux qui ne les font point, mais à cauſe de la juſtice & de la droiture qui les accompagne indépendamment de l'inſtitution des hommes. Il prétend qu'il doit ſuppoſer cela, s'il veut bâtir ſur des principes bien choiſis & bien concertés, & cependant il n'eſpere pas que tout le monde les approuve; il ſe promet ſeulement l'approbation des anciens Platoniciens, & celle des Péripatéticiens & des Stoïciens. Il ne ſe met point en peine de l'école d'Epicure; elle faiſoit profeſſion de ſe tenir à l'écart de la politique : il la laiſſe donc philoſopher dans cette retraite comme elle voudra; mais il demande quartier à Arcéſilas & à Carnéade. Il craint, que s'ils venoient l'attaquer, ils ne fiſſent de trop grandes bréches dans l'édifice qu'il croyoit avoir conſtruit. Il ne ſe ſent pas aſſez de courage pour les repouſſer, il ſouhaite de n'être pas expoſé à leur colere, il deſire de les appaiſer, il ne veut point de guerre avec

eux (*c*). Selon cette idée Carnéade eût pu passer pour un Ange destructeur.

VI.

Ce qu'on raconte de son application à l'étude est fort singulier. Uniquement absorbé dans ses livres, il négligeoit tout autre soin. Non-seulement il évitoit les festins, mais il oublioit même de manger à sa propre table, & il falloit que sa servante, qui étoit aussi sa concubine, lui mît les morceaux à la bouche (*a*). On croit qu'il auroit laissé la succession de sa chaire philosophique à son disciple Mentor, s'il n'avoit rompu avec lui, parce qu'il le trouva couché avec sa maîtresse. Pour ne laisser aucune équivoque, il faut que je dise que Mentor fut trouvé couché avec la maîtresse de Carnéade son Professeur. Carnéade ne disputa point alors sur la probabilité, ni sur l'incompréhensibilité : il fut tout semblable aux autres hommes ; il prit pour une chose assurée, & qu'il comprenoit très-bien, ce que ses yeux lui montroient de l'infidélité de sa concubine & de son dis-

(*c*) Cic. *lib.* I. de Legibus.
(*a*) Valer. Max. *lib.* VIII, *Cap.* VII.

ciple, & il rompit avec Mentor [b], qui de son côté lui déclara une guerre ouverte.

Cette action de Mentor est infame: c'étoit le premier disciple de Carnéade; il avoit un accès libre chez lui comme l'enfant de la maison, & il abusa de ce privilege pour débaucher la concubine de ce Philosophe. On ne peut assez déplorer les déréglements de l'amour. C'est une passion brutale qui étouffe tous les sentiments de la gratitude & de la générosité. Vous voyez des gens qui pour toutes choses du monde ne déroberoient pas à leur ami la valeur d'un écu: ils sentiroient des remords insupportables, s'ils pouvoient se reprocher de l'avoir trahi en la moindre chose: la plus belle générosité se conserve dans leur ame à tout autre égard: mais ils ne font nul scrupule de lui débaucher sa femme ou sa fille. Il n'y a point d'amitié qui tienne contre le démon de l'impureté: tout lui paroît de bonne prise. *Non hospes ab hospite tutus.* Les droits d'hospitalité si sacrés, si inviolables, ne l'arrêtent point. Il y trouve au contraire ses pré-

[b] Numenius, apud Euseb. Præparat. Evang. pag. 738.

paratifs, & l'avancement de ſes affaires.

Diogene Laërce rapporte que Carnéade craignoit beaucoup la mort, & qu'il répétoit ſouvent ces paroles : *la nature qui a raſſemblé, diſſipera auſſi.* Cela vouloit dire qu'il falloit la laiſſer faire, & ne point la prévenir en ſe tuant. Lorſqu'on lui eut dit que ſon adverſaire Antipater, Philoſophe de la ſecte des Stoïques, s'étoit empoiſonné, il lui prit une ſaillie de courage contre la mort : *donnez-moi donc auſſi, s'écria-t-il..... Et quoi*, lui demanda-t-on ? *Du vin doux*, répondit-il : ce qui montre que s'il lui prit quelque envie d'imiter ſon Antagoniſte, elle ne lui dura guere. Diogene Laërce le raille de cette puſillanimité, & lui reproche d'avoir mieux aimé ſouffrir les langueurs d'une ptiſie, que de ſe donner la mort [*c*]. Le Pere Labbe auroit dû ſavoir ces particularités, & ne point dire que Carnéade *ſe fit mourir de poiſon* [*d*]. Moreri eſt tombé dans la même faute. Quelques-uns aſſurent que Carnéade vécut quatre-vingt-cinq ans : d'autres étendent ſa vie juſqu'à

[*c*] Diog. Laërt. *lib.* IV, *num.* 65.
[*d*] Labbe, Chronol. Franc. Tom. II. ad annum Romæ 625.

quatre-vingt-dix. On met sa mort à l'an quatre de la 162 Olympiade. Je ne crois pas que l'on soit bien fondé à substituer une autre chronologie, comme a fait le Pere Petau, ni qu'on puisse soutenir qu'il a vécu en même temps qu'Epicure. Il s'est élevé une dispute sur ce dernier point entre deux modernes, je veux dire entre M. Foucher Chanoine de Dijon, & M. Lantin, Conseiller au Parlement de la même ville. Les pieces de ce procès se trouvent dans le Journal des Savants [e]. Plutarque nous a conservé ce bon mot de Carnéade : *le manége est la seule chose que les jeunes Princes apprennent exactement : leurs autres maîtres les flattent ; ceux qui luttent avec eux se laissent tomber ; mais un cheval renverse par terre tous les mal-adroits qui le montent, sans distinction de pauvre ou de riche, de sujet ou de Souverain* [f].

Je finirai par noter une faute de M. Saldenus. Ayant fait mention de l'obscurité d'Héraclite, il observe qu'Epicure & Carnéade, *chefs de la nouvel-*

[e] Sous le 6 d'Août 1691, sous le 24 Mars 1692, & sous le 8 Décembre 1692.
[f] Plut. de discrim. Adulat. & Amici.

le Académie, eurent ce même défaut. Il ajoûte que Clitomachus trouva *une telle obſcurité dans les écrits de Carnéade*, qu'il ne put jamais en pénétrer l'eſprit ni le ſens [*g*]. Laiſſons-lui ſon Epicure, chef de la nouvelle Académie, comme je ſuis Patriarche de Conſtantinople : diſons ſeulement qu'il eſt très-faux que Clitomachus ſe ſoit plaint de l'obſcurité des écrits de Carnéade. Il ne diſoit autre choſe ſi-non qu'il ne put jamais découvrir quels étoient les ſentiments que Carnéade approuvoit. Cela paroît clairement par un paſſage de Cicéron que je citerai [*h*]. L'incertitude de Clitomachus ne procédoit point des expreſſions, mais du Scepticiſme de Carnéade. Celui-ci ne trouvoit rien de certain, il ſoutenoit & il réfutoit ſucceſſivement les mêmes doctrines : voilà pourquoi on ne pouvoit

[*g*] Guill. Saldenus, de Libris, p. 124.

[*h*] *Cujus* [Calliphontis] *quidem ſententiam Carneades ità ſtudioſè defenſitabat, ut eam probare etiam videretur*, quamquam Clitomachus affirmabat, numquam ſe intelligere potuiſſe quid Carneadi probaretur. Cic. Academ. Quæſt. *Cap.* XLV. Ces dernieres paroles ne ſignifient autre choſe, ſinon que Clitomachus ne put jamais découvrir que Carnéade eût admis aucune eſpece de probabilité. Notez que Clitomachus avoit été pluſieurs années le diſciple favori de Carnéade.

pas discerner s'il en approuvoit aucune. Je n'accuse pas le bon Saldenus de n'avoir pas entendu les paroles de Cicéron, qui nous apprennent ce qui concerne Clitomachus : je ne doute point qu'il ne les eût entendues, s'il les eût prises à la source; mais il les trouva apparemment dans un lieu d'exil, où elles avoient perdu leur figure naturelle. Excusons-le donc de les avoir méconnues. Il les vit dans quelque livre moderne, où elles n'étoient parvenues qu'après avoir couru toute sorte de pays. Elles avoient été si maltraitées des voleurs, qu'il ne leur restoit plus rien de leur patrimoine. Elles avoient passé par tant de mains, que quand même on ne leur auroit donné qu'un petit coup à chaque transport, cela eût été plus que suffisant pour leur ôter la vie. Raisonnons ainsi à l'égard d'une infinité de passages, que l'on rencontre. Ce sont de pauvres fugitifs dévalisés, estropiés, stigmatisés, &c; faut-il s'étonner qu'on se méprenne sur leur condition, & que l'on ne puisse pas découvrir les qualités de leur naissance.

DOGMES
DE CRATIPPE.

CRATIPPE, Philosophe Péripatéticien, se fit estimer par ses talents. Il étoit de Mitylene, & il y enseigna la Philosophie. Il passa ensuite à Athenes, pour y exercer le même emploi, & il eut entre autres disciples le fils de Cicéron. Ce grand Orateur l'estima beaucoup, & lui obtint de César la Bourgeoisie Romaine : après quoi il porta l'Aréopage à faire un décret pour prier Cratippe de fixer son séjour dans Athenes, & d'y faire des leçons à la jeunesse. On peut se persuader qu'il en faisoit de fort bonnes, puisque Brutus, se préparant à la guerre contre Marc-Antoine, alloit les entendre [a].

On a des preuves qu'il n'étoit pas de ces Professeurs, qui ne savent pas leur monde : car s'entretenant avec Pompée sur la Providence Divine, il ne s'opiniâtra point, s'appercevant bien

[a] Plutarch. in Cicerone, & in Bruto.

qu'il n'étoit pas prudent d'insister sur cette matiere dans un temps où les malheurs de ce Général Romain le rendoient rétif aux raisons qu'on eût pu lui alléguer. Pompée venoit de perdre la bataille de Pharsale : il s'étoit fait transporter à Mitylene dans un vaisseau, qui composoit toute sa flotte. Les Habitans accoururent au-devant de lui, & Cratippe fut un de ceux qui vinrent le saluer. Ce Général *se plaignit* à lui de l'injustice du sort, *& disputa un peu touchant la Providence Divine : en quoi Cratippe lui cédoit tout doucement, le remettant toujours en meilleure espérance, de peur qu'il ne lui fust trop ennuyeux & importun, s'il eust voulu à bon escient conteſter à l'encontre de ses raisons* [b]. C'est ainsi que Plutarque raconte la chose.

Cratippe fit là un coup d'habile homme. Si toute sa science eût été celle du College, il eût poursuivi Pompée jusqu'au rembarquement, il n'eût jamais voulu démordre de ses principes, & il se seroit fait un point d'honneur de vaincre plus pleinement ce Général dans la dispute, que César ne l'avoit vaincu dans une bataille ran-

[b] Plutarch. in Pompejo, version d'Amyot.

gée. Il n'eût point compris que les circonstances du temps ne demandoient point cela, & qu'il faut traiter les passions de l'ame comme les maladies du corps. Les remedes qui peuvent sauver la vie à un malade, si l'on s'en sert à propos, la lui ôtent si on les employe à contre-temps. Disons le même touchant les passions : il faut bien prendre son heure, si l'on veut travailler avec succès à les guérir. Il n'y a rien de plus importun que certains consolateurs, qui veulent à toute force qu'on leur avoue que l'on a tort de s'affliger. Vous réduirez mieux à la raison les personnes affligées, si vous leur laissez quelque avantage : laissez-vous vaincre quelquefois, ne répondez pas à toutes leurs réflexions, ou si vous voulez les réfuter, faites-le de biais, & d'une maniere indirecte, assaisonnée de condescendance : enfin taisez-vous, s'il le faut, & réservez vos préceptes pour une meilleure occasion. Le temps disposera le malade à profiter mieux de votre Philosophie.

Impatiens animus, nec adhuc tractabilis arte,
Respuit, atque odio verba monentis habet.

uis matrem, nisi mentis inops, in funere nati
Flere vetet? non hoc illa monenda loco.
ùm dederit lacrimas, animumque impleverit ægrum,
Ille dolor verbis emoderandus erit.
emporis ars medicina fuit, &c. [c]

Notre Cratippe n'ignoroit pas ce secret, & il fut très-bien le pratiquer envers Pompée.

Notez qu'il y a des Ecrivains du XVII. siecle, qui font tenir à notre Philosophe une conduite fort différente. Gens admirables! qui se croyent mieux instruits de telles choses que les anciens Historiens. Le Jésuite Bisselius suppose que Cratippe dit à Pompée, que, vû les désordres de la République, il falloit que Rome périt à moins qu'elle ne fût gouvernée monarchiquement. Il ajoute que ceux qui entendirent cette réponse demanderent à Cratippe: pourquoi donc les Dieux, s'ils sont sages, ont-ils mieux aimé accorder cette Monarchie à Jules César qu'à Pompée? Et que ce Philosophe répondit, savez-vous si Pompée auroit mieux régné que César? Les Dieux

[c] Ovid. de Remedio Amoris.

seuls le savent [d]. Ce qui a sans doute trompé Bisselius, c'est que Plutarque dit que Cratippe prit le parti de se taire, parce qu'autrement il auroit fallu entrer dans des éclaircissements désagréables, répondre ceci & cela, faire tels & tels raisonnements, &c [e], qui eussent infailliblement mortifié Pompée. Or Plutarque ne rapporte ces discours qu'incidemment, comme des idées qui eussent pu venir dans l'esprit de Cratippe, & que ce Philosophe eut la prudence d'écarter : & voici un Historien de notre siecle qui a l'audace d'assurer que Cratippe débita effectivement de tels discours. Faut-il s'étonner après cela que les Nouvellistes rapportent mal ce qu'on leur a dit, puisque des Auteurs qui tiennent quelque rang dans la République des Lettres, rapportent si infidellement ce qu'ils ont pu lire dans Plutarque.

Je ne dois pas omettre que la Mothe le Vayer a porté un jugement bien contraire au mien sur la conduite de Cratippe. » Plutarque, dit-il, loue ce » Philosophe d'avoir condescendu pru-

[d] Joan. Bisselius, Ruinarum illustrium, Decade IV. parte IV.
[e] Plutarch. ubi suprà.

demment aux sentiments de ce grand & infortuné Capitaine, se contentant de lui donner quelque espérance pour l'avenir. Mais je trouve qu'il eust mieux fait d'avoir moins de cette prudence mondaine & que représentant à Pompée le respect qui est dû aux décrets du Tout-Puissant, il eût pu l'éloigner mieux de son impiété, qui le faisoit blasphemer contre les désordres dont notre humanité ne sauroit comprendre les motifs » ni la fin, quoiqu'ils tendent toujours » au bien général de tous les hommes. » La Philosophie de Cratippe n'eust » pas été, ce me semble, moins prudente, ni moins consolative, le prenant de ce biais-là : & si elle » eust été plus sage, n'ayant rien de » lâche, ou qui flattast les emportements de Pompée, qui ne faisoient » qu'irriter davantage Dieu contre luy » [*f*]. «

Il paroît par les lettres de Cicéron que Cratippe savoit s'humaniser avec ses disciples, & qu'il les charmoit par les agréments de ses manieres : sa conversation étoit dégagée de cette gra-

[*f*] La Mothe le Vayer, Dial. VI. de la Promenade.

vité pédanteſque, dont tant d'autres ne ſe défont point, & qui rebutent les jeunes gens. C'eſt le témoignage que lui rend le fils de Cicéron dans une lettre inſerée parmi celles de cet illuſtre Romain [*g*].

Cratippe fit des livres ſur la Divination, & il y tomba dans un inconvénient qu'on n'évite preſque jamais lorſqu'on ne rejette qu'à demi certaines doctrines : on lui montra que les raiſons, qu'il employoit pour ſoutenir ce qu'il retint, étoient favorables aux ſentiments qu'il ne retint pas. Voici l'idée que Cicéron nous donne des principes de notre Philoſophe. Il admettoit la divination des ſonges, & celle de la fureur, & ſon hypotheſe étoit bâtie ſur ce qu'on va voir. Il diſoit que l'ame de l'homme tiroit en partie ſon origine d'un entendement divin, qui eſt hors de nous [*h*], & que la partie de notre ame qui ſent, qui ſe meut, & qui deſire, n'eſt point ſéparée de l'action du

Doctrine de Cratippe ſur la Divination.

[*g*] Epiſt. XXI, *lib.* XVI. Cic. ad Familiares. Voyez auſſi la Lettre XVI du Liv. XII.

[*h*] Cratippe ſe fondoit ſur une opinion d'Ariſtote, qu'Averroës a dévelopée depuis, pour en tirer la doctrine monſtrueuſe d'une intelligence univerſel, qu'on ſuppoſe le même dans tous les hommes. Voyez ci-deſſous les *Sentimens d'Averroës.*

corps; mais que la partie, qui eſt douée de raiſon & d'intelligence, a plus de vigueur, lorſqu'elle eſt moins attachée à la matiere. Après cela Cratippe, recourant aux expériences, rapportoit que l'événement avoit confirmé tels & tels ſonges, telles & telles prédictions, & puis il raiſonnoit de cette maniere. On ne peut voir ſans les yeux, & il arrive quelquefois qu'ils ne font pas leur devoir : mais pourvu qu'ils nous découvrent une fois la vérité, il eſt ſûr que nous avons des organes qui la voient. Pareillement ſi la Divination étoit un art chimérique, on ne devineroit jamais : mais de ce que l'on devine quelquefois, il ne s'enſuit pas que l'on devine toujours : or on devine quelquefois ; il s'enſuit donc qu'il exiſte une faculté de deviner [*i*].

Mal analyſée par Cicéron.

Qu'il me ſoit permis de dire que Cicéron ſe ſoucia fort peu de l'exactitude dans l'Analyſe que nous venons de voir: je ne penſe pas qu'on puiſſe expoſer avec plus de négligence l'opinion d'un homme *. Il réfute plus nettement la

[*i*] Cic. de Divinatione, *lib.* I. *Cap.* XXXII.

* N.B. Bayle eſt tombé dans la même né-

comparaiſon de Cratippe & ſes conſéquences. Il dit que les yeux qui découvrent la vérité, ſont dirigés par la

gligence ; il ſe contente de rapporter cette ébauche informe, ſans ſe donner la peine de la rectifier. Voici le ſyſtême de Cratippe, tel que je me le figure.

1°. On peut avoir le don de deviner, ſoit par le moyen des ſonges que les Dieux nous envoyent, ſoit dans certains moments d'enthouſiaſme, où l'ame eſt tranſportée hors d'elle même.

2°. L'Ame de l'homme, tirant ſon origine d'un entendement divin, qui eſt hors de nous, cet entendement peut en certains cas lui communiquer des lumieres ſurnaturelles.

3°. L'Ame n'eſt jamais plus propre à recevoir ces communications, que lorſqu'elle eſt bien détachée des choſes terreſtres, & du poids de la matiere.

4°. L'événement a confirmé tels & tels ſonges, telles & telles prédictions : donc la Divination n'eſt pas une choſe imaginaire. Si c'étoit une choſe imaginaire, on ne devineroit jamais : or on devine quelquefois ; donc il exiſte une faculté de deviner. Qu'il y ait des prédictions fauſſes, cela ne prouve autre choſe, ſinon qu'on ne devine pas toujours. Je vois, je diſcerne certains objets. C'eſt une preuve que j'ai la faculté de voir : ſi d'autres objets échappent à mes regards, ou les trompent, cela témoigne que mes yeux ne font pas toujours leur devoir : mais on auroit tort d'en conclure que je ſuis aveugle.

nature

nature & par le ſentiment ; mais que ſi notre ame devine la vérité, ou par des ſonges, ou par des extaſes, c'eſt un cas fortuit. Les conſéquences de Cratippe étoient fondées ſur l'hypotheſe que ce n'étoit point le hazard qui avoit fait que tant de ſonges & tant de prédictions s'étoient trouvées véritables. Cicéron lui nie cette hypotheſe, & lui ſoutient que le hazard avoit toujours fait cela : puis il ſe ſert d'un argument *ad hominem*. Vous rejettez, lui dit-il, les Divinations des Augures, celles des Haruſpices & des Aſtrologues, &c, & néanmoins elles ont été quelquefois conformes aux événements: il faut donc, ou que vous les rejettiez mal-à-propos, ou que vous admettiez ſans raiſon vos deux eſpeces de deviner. Je ne vois point ce que Cratippe eût pû répondre.

OPINIONS
DE PLOTIN.

PLOTIN, Philosophe Platonicien, a fleuri au troisieme siecle du Christianisme. C'étoit un esprit fort au-dessus du commun des Philosophes, & dans lequel on remarquoit des idées d'une grande singularité. Il avoit honte d'être logé dans un corps : c'est pourquoi il ne prenoit nul plaisir à dire, ni quelle étoit sa famille, ni quelle fut sa Patrie. On n'a pas laissé de savoir qu'il étoit né à Lycopolis ville d'Egypte. Ce mépris pour tout ce qu'il avoit de matériel, fut cause qu'il ne voulut jamais se laisser peindre. Son disciple Amelius l'en pria inutilement : n'est-ce pas assez, lui répondit Plotin, de traîner par-tout avec soi le simulachre grossier dans lequel la nature nous a enfermés : croyez-vous encore qu'il faille transmettre aux siecles futurs une ébauche de cette image, comme un spectacle digne de leur attention. Qu'il y a de

Ce que Plotin pensoit sur la vanité de se faire peindre.

grandeur dans cette penſée ! Cependant notre Philoſophe fut peint, mais il n'en ſut rien : Amelius mena dans l'auditoire un excellent peintre, qui s'étant bien rempli de l'image de Plotin, le repréſenta enſuite de mémoire, & fit un portrait très-reſſemblant. Ce fut peut-être le même principe qui porta ce Philoſophe à s'abſtenir de pluſieurs choſes qu'on croyoit fort utiles à la ſanté : il ne fit jamais uſage du Thériaque ni des autres antidotes ; il ne ſe baignoit point ; il mangeoit peu ; il s'abſtenoit de la viande, & à peine uſoit-il d'un peu de pain ; ce qui, joint à ſon application exceſſive, lui cauſoit de grandes inſomnies. On lui conſeilla l'uſage des lavements, comme un excellent remede aux douleurs de colique qui le tourmentoient ſouvent, mais il n'écouta point ce conſeil, ne croyant pas qu'il fût de la bienſéance, ni de la gravité d'un vieux Philoſophe d'employer un tel remede [*a*].

Il commença de bonne heure à paroître ſingulier dans ſes goûts & dans ſes manieres. A l'âge de huit ans, fréquentant déjà les écoles, il ne laiſ-

[*a*] Porphyre, vie de Plotin.

ſoit pas d'aller trouver ſa nourrice, & lui découvrant les mamelles, il tettoit avidement. Il ceſſa d'en uſer ainſi avec elle, lorſqu'on l'eut grondé comme un enfant importun. Il commença à vingt huit ans ſes études de Philoſophie; on le recommanda aux plus célébres Profeſſeurs d'Alexandrie. Mais il n'en fut pas content, & il revenoit de leurs leçons tout mélancolique. Un de ſes amis ayant ſu la cauſe de ce dégoût, n'y trouva point de meilleur remede que de le mener aux leçons d'Ammonius. Il ne ſe trompa point dans ſa conjecture: car dès que Plotin eut entendu ce Philoſophe, il confeſſa à ſon ami que c'étoit l'homme qu'il cherchoit. Il paſſa onze ans de ſuite auprès de cet excellent Maître, & devint un grand Philoſophe.

Les grandes connoiſſances qu'il puiſa dans cette école, ne ſervirent qu'à lui inſpirer un deſir ardent d'en acquérir de nouvelles, en allant s'inſtruire chez les Philoſophes Perſans, & chez les Brachmanes de l'Inde. Il ne perdit point l'occaſion que lui fournit la guerre que l'Empereur Gordien alla faire aux Perſes: il ſuivit l'armée Romaine. Mais cette expédition fut très-

malheureuse ; l'Empereur y fut tué, & notre Philosophe eut bien de la peine à sauver sa vie par la fuite. Il avoit alors trente-neuf ans. L'année suivante il alla à Rome, & y fit des leçons de Philosophie. Il y débita à la vérité les choses qu'il avoit apprises de son maître Ammonius ; mais il n'imita point l'exemple d'Erenius & d'Origene ses condisciples, qui s'étant engagés avec lui de ne point communiquer au public certaines doctrines plus relevées, dont le même Ammonius leur avoit fait part, avoient mal observé cette convention. Pour lui il fut dix ans à Rome sans composer aucun livre. Il se mit ensuite à écrire ; mais il ne communiqua ses ouvrages qu'à un petit nombre de disciples judicieux & discrets. Il étoit dans sa cinquantieme année, lorsque Porphyre devint son éleve. Un disciple de cette force ne pouvoit manquer de lui donner de la tablature. Porphyre ne s'arrêtoit point à des réponses superficielles ; il vouloit qu'on lui expliquât à fond les difficultés, & il réduisit son maître à s'expliquer par écrit. C'est en effet la seule méthode d'instruire pleinement un disciple, & il est presque impossible de vuider aucune question

par de simples conférences, ou par des disputes de vive voix. Plotin composa donc de nouveaux livres.

Tous ses Ouvrages réunis forment cinquante-quatre Traités, divisés en six Ennéades : c'est à Porphyre que nous en devons la collection & l'arrangement. Ils roulent sur des matieres fort abstraites, & ils regardent presque tous la Métaphysique la plus guindée. Il semble qu'en certains points notre Philosophe ne s'éloigna pas beaucoup du Spinozisme. Il n'y a presque point de siecle où ce monstrueux sentiment ait été enseigné. Spinoza n'a que le malheureux avantage d'être le premier qui l'ait réduit en système selon la Méthode Géométrique. Que vouloit dire Plotin quand il fit deux livres pour prouver, *unum & idem ubique totum simul adesse ?* N'étoit-ce pas enseigner que l'Etre qui est par-tout est une seule & même chose ? Spinosa n'en demande pas davantage. Plotin examine dans un autre Traité s'il y a plusieurs ames, ou s'il n'y en a qu'une seule : *utrùm omnes animæ una sint.* Il s'appliqua beaucoup à l'étude des idées. Il fit un livre sur la question, *s'il y a des idées des choses singulieres ;*

Il enseigna le Spinozisme.

il en fit un autre pour prouver que les objets intellectuels ne sont pas hors de l'entendement [b].

On reconnoît dans les livres dont nous parlons, trois sortes d'âges de l'esprit de leur Auteur. Les premiers & les derniers Traités sont fort au-dessous des autres. On voit dans les premiers une force qui n'a pas encore toute sa crue, & dans les derniers une force qui dégénere. C'est dans les écrits du milieu qu'on trouve une vigueur montée au plus haut degré. Tant il est vrai généralement parlant que l'esprit passe par les mêmes vicissitudes que le corps: on connoît l'âge d'un Auteur aux traits de sa plume, presque aussi facilement qu'aux traits du visage. Les ouvrages de Plotin, originairement composés en grec, ont été traduits en latin par Marsile Ficin, qui fut chargé de ce travail par Côme de Médicis. Le Traducteur a fait des sommaires & des Analyses sur chaque livre: c'est ce qu'on nomme les Commentaires de Marsile Ficin, expression trompeuse, qui semble annoncer des notes critiques sur le texte grec, & des expli-

[b] Porphyre, ubi suprà.

cations sur les passages difficiles, & sur les pensées enveloppées de l'Auteur. Voilà ce que l'on entend ordinairement par commentaire : or celui dont nous parlons n'offre rien de tel.

Ses manieres en composant tenoient beaucoup de la singularité qui lui étoit propre. Il ne relisoit jamais ce qu'il avoit composé ; il formoit mal les lettres, & ne distinguoit point les syllabes. Il n'avoit nulle exactitude pour l'ortographe ; toute son attention étoit pour les choses & pour les pensées. Il persévéra toujours dans cette méthode. Mais voici une chose bien admirable. Sa méditation étoit si forte, qu'il rangeoit dans sa tête tout un ouvrage depuis le commencement jusqu'à la fin ; & il suivoit si exactement ce qu'il avoit médité, qu'il n'y changeoit rien en écrivant. Lorsqu'on venoit l'interrompre pour quelque affaire, il suspendoit pour un moment ses méditations, & il y revenoit quand l'affaire étoit terminée, sans avoir perdu le fil de ses idées, & sans avoir même besoin de lire les dernieres lignes de son cahier [c]. Au reste cette méthode de composer

[c] Ibid.

faisoit qu'un fidele ami lui étoit très-nécessaire pour la révision de ses écrits. Il choisit Porphyre pour cette fonction, préférablement à Amélius, qui avoit été vingt-quatre ans son disciple, & pour qui Plotin avoit d'ailleurs beaucoup d'estime.

La considération que les Romains eurent pour notre Philosophe est incroyable. Il se fit des disciples jusqu'au milieu du Sénat, & il y eut des membres de cette illustre Compagnie qui, non contents d'être assidus à son auditoire, sortirent de la Magistrature pour mener une vie philosophique. Il inspira à des personnes de l'autre sexe une forte inclination pour les mêmes études. Une Dame de qualité l'engagea à venir loger chez elle, & prenoit un grand plaisir à l'entendre. La fille de cette Dame n'étoit pas moins attentive aux leçons de notre Philosophe. On avoit une telle opinion de sa vertu & de sa probité, que plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe lui confioient en mourant leurs biens, leurs enfants, & tout ce qu'ils avoient de plus cher: comme si c'eût été une espece de Génie tutélaire, & d'Ange Gardien [d].

[d] Ibid.

Il ne refuſoit pas cet embarras. Il avoit ſouvent la patience d'aſſiſter à la reddition des comptes des Tuteurs. Il étoit l'arbitre d'une infinité de procès, & il ſe conduiſoit en cela avec tant d'équité & de ménagement, qu'il ne ſe fit aucun ennemi pendant les vingt-ſix ans qu'il fut à Rome.

Il ne trouva pas la même juſtice parmi les perſonnes de ſa profeſſion. Un Philoſophe d'Alexandrie, qui affectoit le premier rang, ſe déchaîna avec paſſion contre Plotin, & n'oublia rien pour le décrier. On prétend même qu'il eut recours à l'Art magique pour le perdre. Mais ces maléfices retomberent ſur leur auteur, qui fut obligé d'avouer à ſes amis, que Plotin avoit une ame douée d'une extrême force, puiſqu'elle faiſoit réfléchir ſur ſes ennemis les traits qu'ils lui décochoient. Ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt que Plotin s'apperçut lui-même de l'effet que ces machinations produiſoient ſur le Magicien. *Dans ce moment*, dit-il un jour à ſes amis, *le corps d'Olympius*, (c'étoit le nom de ſon ennemi) *eſt pliſſé comme une bourſe: ſes membres ſe froiſſent les uns les autres.*

Porphyre qui donne cela pour un fait constant, tâche de le persuader par cette supposition. Il dit que Plotin étoit sous la protection d'un Génie supérieur à celui des autres hommes, & que ce Génie n'étoit point de ceux que l'on appelloit Démons, mais de ceux qu'on appelloit Dieux. Il nous conte qu'un Prêtre d'Egypte évoqua dans le Temple d'Isis à Rome l'Esprit familier de Plotin, en présence de Plotin même, & qu'ayant reconnu que l'Esprit qui se présenta étoit un Dieu, & non pas un simple Démon, il félicita tout aussi-tôt Plotin de cette excellente prérogative. Porphyre ajoute que comme on se préparoit à questionner cet Esprit, il disparut incontinent, parce qu'un ami commun, qu'on avoit mené à ce spectacle, étouffa les oiseaux qu'on lui avoit donnés à garder. Plotin sachant que son Esprit familier étoit d'un ordre si éminent, s'accoutuma à le consulter avec plus de soin, & à diriger vers lui les principales opérations de son entendement. Il composa même un livre touchant les Esprits familiers, dans lequel il rechercha soigneusement la cause de leurs différences [e].

Esprit familier de Plotin.

[e] *Ibid.*

Je remarque toutes ces choſes pour deux raiſons : la premiere, afin que l'on voie ici un petit échantillon de la doctrine Platonique touchant les Génies : la ſeconde, afin que l'on ſache que le dogme de l'Ange Gardien, qui fait un objet de croyance & de culte dans la communion de Rome, eſt beaucoup plus ancien que la Religion Chrétienne. Il n'y a point de ſyſtême plus propre à accréditer la doctrine des Platoniciens bien & duement rectifiée, que celui des cauſes occaſionnelles. Je ne ſais ce qui en arrivera ; mais il me ſemble que tôt ou tard on ſera contraint d'abandonner les principes méchaniques, ſi on ne leur aſſocie les volontés de quelques intelligences ; & franchement il n'y a point d'Hypotheſe plus capable de donner raiſon des événements, que celle qui admet une telle aſſociation. Je parle ſur-tout des événements qu'on appelle caſuels, fortune, bonheur, malheur. Toutes ces choſes ont ſans doute leurs cauſes réglées & déterminées par des loix générales que nous ne connoiſſons pas, mais qui, aſſez vraiſemblablement, ne ſont que des cauſes occaſionnelles, ſemblables à celles qui font agir notre ame ſur

notre corps. Voyez la savante Dissertation de M. Dodwel sur le Génie, ou sur la fortune des Empereurs [*f*].

Pour revenir à Plotin, il faut dire que la supériorité de son Génie tutélaire le remplit d'une extrême confiance. Amelius l'ayant prié d'assister à ses dévotions, je veux dire à un sacrifice qu'il offroit aux Dieux dans un jour de solemnité, *c'est à eux*, répondit Plotin, *de venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux*. Personne ne comprit la raison d'une si fiere réponse, & n'osa la lui demander [*g*].

Ce qu'on raconte de sa sagacité.

On attribue à notre Philosophe une sagacité surprenante. Une Dame très-vertueuse, qui demeuroit chez lui avec ses enfants, ayant perdu un colier, Plotin fit venir tous les domestiques, & après les avoir bien considérés, *voilà le voleur du colier*, dit-il, en montrant l'un d'eux. Celui-ci, après quelque résistance, confessa le vol, & rendit le colier. Plotin savoit prédire admirablement la destinée de ses disciples. Il jugea que Polémon étoit d'un tempérament amoureux, & il lui annonça

[*f*] Prælect. II., ad Spartiani Hadrianum.

[*g*] Porphyre, ibid.

qu'il vivroit peu, ce qui arriva. Porphyre avoit formé le deſſein de ſe tuer : Plotin en fut averti par ſon Eſprit familier : ſur le champ il alla trouver Porphyre, & le détourna de cette réſolution. Au reſte, quoique Plotin eût fort étudié l'Aſtrologie, il n'eut aucune foi aux prédictions empruntées de cette ſcience, & il réfuta même ſouvent les Aſtrologues [*h*].

L'Empereur Gallien, & Salonine ſon Epouſe, eurent une conſidération infinie pour Plotin ; & ſi quelques courtiſans jaloux & malins ne l'avoient traverſé, il auroit obtenu une grace inſigne qu'il demanda : c'étoit qu'on rebâtît une ville de la Campanie, qu'on lui donnât le nom de *Platonopolis*, & qu'on la lui cédât avec tout ſon territoire. Il avoit deſſein d'y établir une Colonie de Philoſophes, & d'y faire pratiquer les loix idéales de la République de Platon.

Des ennemis d'une autre eſpece ſuſciterent des embarras à notre Philoſophe. Quelques gens de Lettres l'accuſerent de s'être enrichi des penſées de Numenius : mais Amelius prit la plume pour repouſſer cette accuſation.

[*h*] Ibid.

Longin se laissa aussi prévenir, pendant quelque temps, contre Plotin : mais il revint sur son compte, & il lui témoigna une grande estime pour ses écrits. Il les cherchoit avec empressement, & pour les avoir bien corrects, il pria Porphyre de lui communiquer son exemplaire. Il trouvoit de grandes obscurités dans le choix des matieres, mais il admiroit sa maniere d'écrire, la beauté de ses idées, & la tournure philosophique de ses raisonnements. C'est le jugement qu'il en porte dans une lettre adressée à Porphyre [*i*], & ce seul trait montre le discernement exquis, & la judicieuse pénétration de Longin ; *ex ungue leonem.* On ne peut nier que la plûpart des matieres, que Plotin a traitées, ne soient incompréhensibles : mais à travers cette obscurité on ne laisse pas de découvrir un génie fort élevé, fécond, vaste, & une méthode serrée de raisonnements. Si Longin avoit été un faux Critique, s'il n'avoit pas eu un esprit grand & beau, il se seroit moins apperçû des ténebres de Plotin. Ceci n'est nullement un paradoxe : il n'y a point de gens qui se plai-

Jugement de Longin sur les écrits de notre Philosophe.

[*i*] Ibid.

gnent moins de l'obscurité d'un livre, que ceux qui ont l'esprit confus & embarrassé, avec une pénétration médiocre. Longin écrivit contre le traité des idées, publié par Plotin.

Notre Philosophe eut de grandes incommodités la derniere année de sa vie; un mal de gorge qui l'enroüa jusqu'à l'empêcher de parler; des ulceres aux mains & aux pieds; une grande foiblesse de vue. Il quitta Rome quand il se vit en cet état, & se fit porter dans la Campanie chez les héritiers d'un de ses anciens amis, qui lui fournirent tout ce qui lui fut nécessaire. Il fit la plus belle mort qu'un Philosophe Payen puisse faire; car il expira en prononçant ces paroles: *Je fais mon dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi, à ce qu'il y a de divin dans tout l'Univers.* Il mourut à l'âge de soixante-six ans, la troisieme année de l'Empereur Claude II, c'est-à-dire l'an 270 de l'Ere Chrétienne.

On apprit des nouvelles tout-à-fait consolantes du bon état de son ame. Un de ses disciples ayant consulté l'Oracle sur le sort de son défunt Maître, Apollon se trouva la verve si échauffée, qu'il lui fit une réponse qui con-

tenoit une cinquantaine de vers. Voici le précis de l'exposition que Porphyre en donne. Apollon déclare que Plotin avoit été pacifique, débonnaire, vigilant; qu'il avoit continuellement élevé son ame pure vers Dieu; qu'il avoit aimé Dieu de tout son cœur; qu'il s'étoit détaché de cette misérable vie autant qu'il lui avoit été possible; & que s'élevant avec toutes les forces de son ame, & par tous les degrés que Platon enseigne, vers cette Divinité suprême qui surpasse tout entendement, il en avoit été éclairé; il avoit joui de la vision de cet Etre souverain, non par l'entremise des idées, mais en contemplant directement son essence, & cette nature qui est au-dessus de toute intelligence. Porphyre prend là un peu d'haleine, pour nous dire qu'il a été une fois en sa vie honoré de cette vision à l'âge de soixante-huit ans; que le but, auquel Plotin dirigeoit toutes ses pensées, étoit de s'unir au grand Dieu qui remplit tout l'Univers; & qu'il étoit parvenu quatre fois à cette fin, non en puissance seulement, mais en effet, pendant les six ans que lui Porphyre l'avoit fréquenté. Ne voilà-t-il pas la voie unitive, dont les myst-

tiques nous parlent tant ? Ne peut-on pas les accuſer d'être plagiaires des Platoniciens ? Ne voit-on pas auſſi dans cet endroit les ſemences du Quiétiſme ? Mais retournons à l'Oracle. Plotin avoit eu cet avantage, que lorſqu'il ſortoit du droit chemin, les Dieux l'y reconduiſoient en le rempliſſant de leur lumiere, ſi bien qu'on avoit pû dire qu'il avoit compoſé ſes ouvrages à la lueur des rayons céleſtes qui éclairoient ſon eſprit. Voilà pour ce qui regarde cette vie. Après ſa mort il étoit à l'aſſemblée des Bienheureux, où regne la charité, la joie & l'amour d'union de Dieu ; il avoit été chez les trois Juges de l'autre monde, Minos, Rhadamanthe, Eacus, non pour y rendre compte de ſes actions ; mais pour converſer avec eux, & avec les autres Divinités qui les vont voir : en un mot il jouiſſoit de la vie bienheureuſe [*k*].

[*k*] Porphyre, in vitâ Plotini.

DOGMES D'HIÉROCLÈS.

HIEROCLÈS, Philosophe de la Secte Platonique, vécut dans le cinquieme siecle, & enseigna dans Alexandrie avec beaucoup d'éclat. Il se fit admirer par la force de son génie, & par la beauté féconde de ses expressions. Il composa sept livres sur la Providence & sur le Destin, & il les adressa au Philosophe Olympiodore, qui, dans les différentes légations dont on le chargea, rendit de grands services à l'Empire Romain au temps d'Honorius & de Théodose le jeune. On n'a plus les livres d'Hiéroclès, & ils ne sont connus que par les extraits qui s'en trouvent dans Photius. Ces extraits nous apprennent qu'Hiéroclès s'étudia à faire voir qu'il y avoit un parfait accord entre la doctrine de Platon & la doctrine d'Aristote, & que ceux qui ont nié cet accord n'entendoient pas bien les sentiments de ces deux grands hommes [*a*].

[*a*] Photius, Biblioth. Cod. CCXIV. & CCXLIJ.

Hiéroclès donna mille mouvements à son esprit, pour expliquer les difficultés de la Providence, du Destin, & du Franc Arbitre ; il prétendit que le nœud, ou la clé de toutes ces choses, consistoit dans le passage des Ames d'un corps à un autre, & dans la vie qu'elles avoient menée avant que d'entrer dans les corps humains. Il épuisa là-dessus toutes ses forces, & il ne lui en resta plus pour s'aviser des bonnes raisons qui établissent la doctrine qu'il entreprenoit de prouver. C'est pourquoi Photius remarque que tout ce grand attirail de raisonnements se réduit à des niaiseries [*b*].

Notre Philosophe eut une idée fort singuliere : car il entreprit de prouver que Platon a enseigné que le monde a été produit de rien. Les Platoniciens soutenoient une doctrine contraire, & croyoient en cela se conformer aux principes de leur Fondateur. Ils assuroient que Dieu, supposé même qu'il opérât de toute éternité par sa puissance & par sa sagesse, ne seroit jamais capable de former un monde sans le concours d'une matiere incréée ; d'où ils concluoient qu'il n'avoit produit les choses qu'a-

[*b*] Idem, ibid. Cod. CCXIV.

ec la coopération d'une matiere, dont
'exiſtence ne dépendoit point de lui.
Toutes choſes, ajoutoient-ils, étoient
ontenues en puiſſance dans cette ma-
iere : Dieu n'a fait que les en tirer &
es arranger. Hiéroclès raiſonna avec
eaucoup de jugement contre cette ſup-
oſition : il dit qu'un tel ouvrage de Dieu
ne feroit pas tant une remarque de ſa
onté, que l'effet d'une diligence ſu-
erflue : car pourquoi s'efforceroit-il
l'arranger ce qu'il n'a point fait ? Le
on ordre ne ſe trouve-t-il pas aſſez
n ce qu'un être ſubſiſte éternellement
ar lui-même. Tout ce qui ſurvient à
n tel être n'eſt-il pas hors de ſa nature?
N'eſt-ce point par conſéquent un dé-
aut ? Il conclut de là que Dieu n'au-
oit pû commencer ſon ouvrage que
ar une mauvaiſe action, ſavoir par
'entrepriſe de dépouiller de ſon état
aturel une ſubſtance incréée auſſi bien
que lui *, & ſa propre ſœur [c].

[c] Ibid. Cod. CCLI.

* N. B. Bayle a bien profité de cette idée, dans l'Art. *Ovide*, où il donne l'expoſition du Syſtême des Anciens ſur le débrouillement du Cahos. Comme il n'a point indiqué dans cet endroit la ſource dont il l'avoit tirée, on peut, ſans témérité, l'ac-

Ces raisons sont très-fortes, & quiconque les aura bien pesées, & s'intéressera un peu à la gloire de Platon, tâchera de faire voir qu'il n'a point admis deux principes collatéraux, éternels, & indépendants l'un de l'autre, Dieu & la matiere. Voilà sans doute ce qui fit que notre Hiéroclès lui attribua le dogme de la création proprement dite. Je me persuade qu'il avoit trouvé cette doctrine dans les écrits des Chrétiens, & qu'ayant été frappé des arguments qui combattent l'existence d'une matiere increée, il supposa, pour la gloire de la Secte Platonique, que son fondateur avoit connu Dieu sous l'idée d'une nature, dont un simple acte de volonté peut suffire à la formation de l'Univers. Mais il seroit aisé de montrer que notre Philosophe commit en cette occasion un mensonge officieux: car Platon admet très-clairement le concours d'une matiere indépendante & increée. Disons

cuser d'avoir voulu se l'approprier. Voyez le Tome III. de cette collection, pages 13, & 14. Voyez aussi, dans le même volume, l'exposition de l'*Epicurisme*, §. III. où le même paradoxe est développé avec plus d'étendue, & toujours sans citation. Ce petit larcin de Bayle vaut bien la peine d'une confrontation.

donc que son Apologiste fit valoir ici son industrie, autant qu'en nul autre endroit ; je parle de l'industrie de donner aux phrases des Auteurs morts tels sens qu'on veut, ou de trouver pour le moins dans leurs ouvrages deux ou trois systêmes différents. Il entendoit ce manége : car il donna deux explications du Gorgias de Platon, qui ne se ressembloient en rien ; & néanmoins elles parurent toutes deux conformes à la doctrine Platonique [*d*].

Hiéroclès se maria ; mais ce ne fut que dans la vûe d'avoir des enfants. On remarqua la même chose de Théosebius, son disciple, & cela nous montre que les plus célébres Platoniciens se persuadoient que c'étoient là les justes régles & les véritables bornes du mariage, & que tout ce qui alloit au-delà de ces limites, étoit un déréglement, ou pour le moins une foiblesse, que les Sages ne se doivent pas permettre. Ce fut aussi par ce principe que le même Théosebius cessa de coucher avec sa femme, quand il eut reconnu qu'elle étoit stérile [*e*].

[*d*] Photius, ibid. Cod. CCXLIJ.
[*e*] Ibid.

SENTIMENTS D'AVERROES.

I.

AVERROES [*a*], l'un des plus subtils Philosophes qui ayent paru parmi les Mahométans, nâquit dans le XIIe. siecle, à Cordoue, ville d'Espagne [*b*], alors soumise aux Sarrasins. Il eut un extrême attachement pour Aristote, dont il commenta les Ouvrages avec tant d'habileté, qu'on le nomma le *Commentateur* par excellence. On admire, que ne sachant point de grec, il ait si bien pénétré le sens de l'original : on a donc raison de croire que s'il eût possédé cette langue, son commentaire ne laisseroit rien à desirer :

[*a*] C'est ainsi que les Occidentaux le nomment. Son véritable nom, suivant Reinesius, *Epist. XV. ad Hoffmann*, étoit *Ebn Rhoshd*, à quoi on joignoit plusieurs autres noms. Quelques-uns écrivent *Aben-Roes*, ou *Aben-Rois*, fils de *Roës*.

[*b*] Dans *Lindelius renovatus* on dit que Cordoue est une ville d'Arabie. C'est une mépriſe bien grossiere.

qui

qui græcè nescius feliciter adeò mentem Aristotelis perspexit, quid non fecisset si linguam sciisset græcam. C'est la pensée de Vossius (*c*). Mais Louis Vivès, Celius Rhodiginus, le P. Rapin, & d'autres, assurent qu'Averroës a très-mal expliqué Aristote, soit faute de pénétration, soit parce qu'il ignoroit les langues savantes.

Il professa dans l'Académie de Maroc, sous le troisieme Roi de la race des Almoades. Il se rendit fort habile dans la Médecine, & il fut l'émule du grand Avicenne. Cependant, comme il l'avoue lui-même (*d*), il savoit mieux la Théorie que la pratique de cet art. Son principal ouvrage de Médecine est celui qu'on nomme *Colliget*, où il ne traite que des principes généraux de cette science. Son inimitié contre Avicenne fut cause qu'il ne fit aucune mention de lui dans ses livres, même lorsqu'il réfuta ses sentiments.

Les Médecins de Paris, grands partisans de la saignée, ne manquent pas de se prévaloir de l'autorité de notre Averroës. On assure qu'il hazarda le premier cette opération *sur un sien fils*

(*c*) De Philosophorum Sectis, p. 90.
(*d*) Averroës, *colliget*, *Lib.* VII., *Lib.* VI.

âgé de six à sept ans, qu'il guérit par-là d'une pleurésie. On avoit cru jusqu'alors que la saignée étoit mortelle pour les enfants qui n'avoient pas atteint l'âge de quatorze ans, & *sans Averroës*, nous serions encore *dans cette hérésie.* (*e*).

Le peuple de Cordoue conféra à notre Philosophe deux belles charges, que son pere & son ayeul avoient possédées; savoir la dignité de Grand-Prêtre, & celle de premier Juge de la ville. Il fut fait aussi grand Juge de Maroc & de toute la Mauritanie : mais il fit exercer cette derniere charge par des Lieutenants (*f*).

On dit des merveilles de sa patience, de sa libéralité, & de sa douceur. Un jour qu'il faisoit leçon dans l'auditoire de Jurisprudence, un homme s'approcha de lui, & lui dit tout bas une grosse injure. Notre Philosophe changea de couleur ; mais se recueillant aussi-tôt, il se contenta de répondre, *oui, oui.* Le lendemain le même homme retour-

(*e*) Pasquier, Lettres Tom. II, p. 548.

(*f*) Tiré du Livre *de viris quibusdam illustribus apud Arabes*, traduit de l'Arabe en latin par Jean Leon l'Africain, & publié par Hottinger, *Biblioth. Theol. Cap. III.*

na à l'auditoire, & lui demanda pardon: *Dieu te bénisse*, dit Averroës, *puisque tu as fait voir que je suis pourvû de patience.* Il lui donna ensuite quelque argent, & lui dit : *ne fais point à d'autres, ce que tu m'as fait.* Il assista toujours généreusement les gens des Lettres nécessiteux, sans avoir égard s'ils étoient ses amis, ou s'ils le haïssoient Quelques gens l'ayant blâmé de ce qu'il prodiguoit ainsi son bien à ses ennemis : vous n'y entendez rien, leur répondit-il : faire du bien à ses amis & à ses proches n'est point un acte de libéralité : on se porte à cela par les sentiments de la nature. Etre libéral, c'est communiquer ses richesses à ceux qui ne nous appartiennent point, & qui nous haïssent. Je dois mes biens, non au trafic, ni au métier des armes, mais à la vertu. Quel meilleur usage en puis-je faire que de les dépenser en actions vertueuses ? Pour moi je trouve que je ne les ai pas mal placés, puisqu'ils m'ont servi à convertir en amis ceux qui étoient mes ennemis (*g*).

Ce qu'il répondit à un jeune homme, qui lui demandoit sa fille en mariage, est assez curieux : [Donnez-la moi,

[*g*] Ibid.

lui dit le galant ; je vous payerai son poids en or : *O Domine judex, da mihi uxorem filiam tuam, & quanti eam ponderaveris, itidem aurum tibi tradam.* Savez-vous, répondit Averroës, si ma fille est belle ou laide : savez-vous, si vous en serez content ? J'ai vu sa copie, reprit l'autre, c'est-à-dire son frere. Je crains, repliqua Averroës, que votre impétuosité ne vous ait empêché de la connoître. Le jeune homme n'obtint point la fille, qui épousa depuis un parent du Roi de Maroc.] (*h*) Tel est le narré de Leon l'Africain.

Quand j'ai dit que la réponse d'Averroës étoit curieuse, j'ai eu égard à deux choses : en premier lieu aux circonstances, & puis à l'obscurité du Traducteur. Je le soupçonne de s'être mal exprimé : il n'entendoit guere la langue latine : l'apparence est que les mots arabes ont plus de sel que sa traduction ; & ainsi les esprits curieux seront bien aises qu'on leur propose à examiner ce petit fait-là. C'est une assez grande singularité de voir un galant, qui, poids pour poids, veut troquer son or contre une fille qu'il n'a point vue. Le prix monteroit bien haut, même en

(*h*) Ibid.

Eſpagne, où les femmes ſont plus menues qu'en beaucoup d'autres pays. Averroës n'auroit pas mal fait de demander au galant, *ſavez-vous ſi ma fille eſt d'une taille déliée, ou ſi elle a trop d'embonpoint?* Cet éclairciſſement pouvoit être de conſéquence, puiſqu'au ſecond cas la marchandiſe eût plus coûté & moins valu. Autre circonſtance. Selon nos coutumes, rien ne ſeroit plus ſingulier qu'un galant qui n'auroit point vu la fille du principal Magiſtrat du lieu de ſa réſidence : mais parmi les Mahometans cela eſt commun : ils ne permettent point aux filles de ſe montrer aux fenêtres, de courir par la ville, ou de recevoir des viſites. Cependant j'oſe dire qu'il eſt aſſez particulier que ce noble Cordouan n'ait ſu que par conjecture ſi la fille d'Averroës étoit jolie. Voilà quelques ſingularités auſquelles j'ai eu égard.

II.

Dogme d'Averroës ſur l'entendement de l'homme.

Averroës a débité une doctrine fort abſurde concernant l'entendement de l'homme. Son ſentiment eſt qu'il y a une intelligence, qui, ſans ſe multiplier, anime tous les individus de l'eſ-

pece humaine, en tant qu'ils exercent les fonctions de l'ame raisonnable. Cela veut dire que l'entendement de tous les hommes est une seule & même substance, & que tous les individus humains ont la même ame. Ce Philosophe supposa d'autres especes d'intelligences, répandues dans tous les globes célestes, une dans chaque globe : selon lui, l'entendement des hommes étoit la derniere de ces intelligences, & celle qui occupe le plus bas lieu (*a*).

Averroës n'est point l'inventeur de ce sentiment.

On regarde communément Averroës comme l'inventeur de ce sentiment : mais il vaudroit mieux dire, ce me semble, qu'il n'a fait que l'éclaircir & le développer, & que l'ayant soutenu avec plus d'ardeur qu'on ne le faisoit auparavant, il lui a donné une espece de nouvelle vie. En effet bien des gens prétendent que Théophraste, Themistius, Simplicius, & beaucoup d'autres Péripatéticiens, ont enseigné ce dogme avant Averroës (*b*) ; & il y a

(*a*) Celius Rhodiginus, antiq. Lect. *Lib.* III. *Cap.* II.

(*b*) Voyez aussi Pomponace, de immortalitate Animæ, *Lib.* III ; & les Peres de Coimbre, in *Lib.* II. de Anima, *Cap.* I, Quæst. VII, Art. I.

même des écrivains (*c*) qui veulent que la doctrine de l'unité d'entendement ne soit qu'une extension & un développement des principes d'Aristote.

Ce dernier sentiment me paroît très-fondé, & si c'étoit ici le lieu d'en produire les preuves, je pourrois alléguer plusieurs remarques pour l'appuyer. Je me contente de celle-ci : c'est que selon l'hypothese d'Aristote, la multiplication des individus ne pouvant avoir d'autre fondement que la matiere, il s'ensuit que l'entendement est unique, puisque selon la doctrine de ce Philosophe, il est séparé & distinct de la matiere (*d*). Quoi qu'il en soit, on attribue ordinairement ce dogme au Philosophe de Cordoue ; *figmentum & monstrum ab Averroe confictum*, dit Pomponace (*e*). Les Jésuites de Conimbre parlent sur le même ton : *unus omnium*, disent-ils, *finxit communem intellectum* (*f*) ; & lorsqu'ils réfutent cette opi-

(*c*) Thom. Anglicus, Achillinus, Odo, Jandunus, Mirandulanus, Zimara, Vicomeriatus, &c, *apud Conimbricenses*, ubi suprà.

(*d*) Pomponat. de immortalitate Animæ, *Cap.* IV.

(*e*) Ibid. *Cap.* III.

(*f*) Conimb. in *Lib.* III de Anima *Cap.* V. Quæst. I, Art. I.

nion, ils n'attaquent qu'Averroës, tant on eſt perſuadé que pour le moins il mérite d'être tenu pour le principal défenſeur de la prétendue unité d'entendement.

Examen de cette doctrine

Au reſte, que cette opinion ſoit fondée ſur les principes d'Ariſtote, ou que ce ſoit une invention d'Averroës, c'eſt toujours une doctrine impie & abſurde. Elle eſt impie, puiſqu'elle conduit à croire que l'Ame, qui eſt proprement la forme de l'homme, meurt avec le corps: car cela réſulte de l'hypotheſe d'Averroës. Je ſais bien qu'il reconnoiſſoit que l'entendement ne meurt jamais, & qu'il en faiſoit une nature éternelle: mais, à cet égard, il ne le conſideroit pas comme une ſubſtance appropriée à chaque homme; & par conſéquent, quoiqu'il avouât que le principe des opérations actuelles de Pierre & de Paul ſubſiſte après leur mort, il ne laiſſoit pas de croire que tout ce qui avoit appartenu en particulier à Pierre & à Paul, & quant au corps, & quant à l'ame, ceſſoit de vivre lorſqu'ils mouroient. J'ajoute que cette doctrine eſt abſurde: car que peut-on dire de plus inſenſé, que de ſoutenir que deux hommes qui s'entretuent, dirigés chacun par

leurs actes intellectuels, ont la même ame ? Que peut-on imaginer de plus chimérique, que de prétendre que deux Philosophes, dont l'un nie, l'autre affirme la même these en même temps, ne sont qu'un seul être à l'égard de l'intellect ?

Réflexion sur les égarements philosophiques des grands esprits.

On s'étonnera que des génies aussi sublimes qu'Aristote, & qu'Averroës, ayent forgé tant de chimeres sur l'entendement ; mais j'ose dire qu'ils ne les auroient jamais forgées, s'ils n'avoient été de grands génies ; c'est par une forte pénétration qu'ils ont découvert des difficultés, qui les ont contraints de s'écarter du chemin battu, & de mépriser plusieurs autres routes où ils ne trouvoient pas ce qu'ils cherchoient. La plus certaine connoissance qu'ils eussent de la nature de l'ame est, qu'elle est capable de penser successivement à mille choses ; mais ils ne pouvoient comprendre comment elle réduisoit en acte cette faculté : l'action des objets, leurs especes, leurs images épurées tant qu'il vous plaira dans le cerveau, rien de tout cela ne paroît capable de donner à l'ame l'intelligence actuelle. Voyez avec quelle force le Pere Mallebranche réfute tout ce qu'on dit de la maniere dont

nous connoissons les choses. Il n'a point trouvé d'autre ressource, que de dire que nous les voyons en Dieu, & que les idées ne sont point produites dans notre ame. Quelques anciens Philosophes ont dit que Dieu est l'intelligence générale de tous les esprits, c'est-à-dire qu'il leur verse la connoissance, comme le soleil répand la lumiere sur les corps.

Quand une matiere est pleine d'obscurité & d'embarras, il ne faut pas s'étonner que les plus grands Philosophes en parlent un peu de travers, & sur des suppositions mal aisées à comprendre. Or s'il y eut jamais de matiere difficile, c'est celle de la formation de la pensée. Elle est peut-être plus impénétrable que celle de l'origine de l'ame. C'est beaucoup dire; car la réflexion de Bartholin sur une chose que l'on raconte de S. Anselme est de bon sens. Cet Archevêque de Cantorberi se voyant proche de la mort, à l'âge de soixante-seize ans, souhaita, dit-on, un petit délai, afin d'achever une question très-obscure qu'il avoit commencée sur l'origine de l'ame. *S'il eût obtenu encore soixante-seize ans de vie*, dit Bartholin, *je doute qu'il eût pû venir à bout d'une question*

si obscure (*g*). Notez que la plûpart des Cartésiens enseignent que comme il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps, il n'y a aussi que Dieu qui puisse modifier les esprits. Ils exceptent les actions qui rendent l'ame criminelle. Mais pour tout ce qui s'appelle sensation, imagination, passion, mémoire, idée, ils prétendent que Dieu en est la cause occasionnelle.

III.

Succès prodigieux de cette doctrine monstrueuse.

Quelque impie & quelque monstrueuse que fût la doctrine d'Averroës, elle fit néanmoins des progrès formidables parmi plusieurs Philosophes Italiens, & l'on eut toutes les peines du monde à la faire proscrire par l'autorité Papale. Raimond Lulle sollicita instamment auprès du Pape Clement V la condamnation des Commentaires de cet Arabe sur Aristote; & il tâcha d'engager Philipe le Bel, Roi de France, à solliciter la même chose. Il représenta que c'étoient des livres remplis d'erreurs pernicieuses, & capables de conduire la jeunesse à l'impiété. Il pria, il présenta

(*g*) Bartholin. Dissert. VI. de legendis libris, p. 164.

des requêtes, il fit un livre sur ce sujet: mais il trouva sourds & le Pape, & le Roi de France. Le sentiment d'Averroës sur l'unité d'entendement, étoit si commun en Italie dans le XVI. siecle, que le Pape Leon X se crut obligé de le condamner, & de soumettre à de grieves peines tous ceux qui l'enseigneroient. Présentement il n'est nécessaire ni de demander des bulles, ni de prier qu'à tout le moins il soit défendu de tenir ce Philosophe pour un Oracle. Son autorité est nulle, & personne ne perd du temps à le lire. Mais il y a eu des siecles bien infatués de sa doctrine.

IV.

Il n'y a guere de livres où il paroisse qu'Averroës ait eu de meilleures intentions, que dans celui qui a pour titre, *Destructiones destructionum contra Algazelem*. Il y réfute les opinions métaphysiques qu'Algazel avoit soutenues contre les Philosophes. La plûpart des opinions d'Algazel sont très-mauvaises; car par exemple, il a combattu ce que ces Philosophes disoient, que le monde est l'ouvrage de Dieu & que Dieu est un agent: qu'il est unique, simple, in-

corporel, & qu'il ne peut point y avoir deux natures incréées. Puiſqu'Averroës ſoutient le parti des Philoſophes ſur toutes ces propoſitions, on ne peut nier qu'il ne travaille en faveur de l'orthodoxie. C'eſt l'un de ſes plus beaux ouvrages, au ſentiment du Pere Rapin. Mais d'ailleurs la bonne cauſe peut-elle trouver ſon compte dans les ſervices que lui pourroit rendre un tel défenſeur, à qui l'on attribue les dogmes les plus impies. Il enſeigna, dit-on, que la création n'étoit pas poſſible, que tous les Etres ſpirituels ſont éternels, que Dieu ne connoît pas les choſes particulieres, qu'il n'étend ſa providence ſur aucun des individus de ce monde (*a*).

Quelques Ecrivains prétendent qu'Averroës fut d'abord chrétien, qu'enſuite il ſe fit Juif, & qu'il finit par embraſſer le Mahométiſme. D'autres aſſurent qu'il mépriſoit également ces trois Religions; qu'il diſoit de la premiere, que c'étoit une Religion impraticable; de la ſeconde, qu'elle n'étoit bonne que pour les enfants; & de la troiſieme, qu'il falloit l'enſeigner aux pourceaux:

(*a*) Poſſevin, Biblioth. ſelect. *Lib.* XII. *Cap.* XXXVI.

à propos de quoi il s'écrioit, *moriatur anima mea morte Philosophorum*, que mon ame meure de la mort des Philosophes ! Il disoit au sujet de la Communion Eucharistique, qu'il ne trouvoit point de secte plus méchante ou plus badine que celle des chrétiens, qui mangent & déchirent eux-mêmes le Dieu qu'ils adorent. On ajoûte qu'il écrivit contre les trois grands Législateurs, Moïse, Jesus-Christ, & Mahomet, & qu'il fournit les matériaux du *prétendu* Livre *de tribus Impostoribus.*

V.

Il est sûr que l'irreligion d'Averroës fit un grand éclat dans Cordoue, & que ses ennemis prirent de là occasion de lui susciter un procès dangereux, sous lequel il succomba. Voici comme ils conduisirent cette intrigue. Ils suborner ent quelques jeunes gens, qui prierent Averroës de leur faire une leçon de Philosophie. Il y consentit, & il eut l'imprudence de leur découvrir dans cette leçon une partie des sentiments Hétérodoxes. Au sortir de l'auditoire ils allerent déposer contre lui, & firent dresser un acte de leurs dépositions. Cet acte

fut signé par cent témoins, & envoyé à Manſor, Roi de Maroc. Ce Prince l'ayant lû, ſe mit en colere, & dit tout haut, *Il eſt clair que cet homme-là n'eſt point de notre religion* (a). Là-deſſus il fit confiſquer les biens d'Averroës, & le relégua dans le quartier des Juifs. Averroës obéit; mais comme ſes ennemis continuoient leurs vexations, & qu'il ne pouvoit entrer dans la moſquée, ſans être pourſuivi à coups de pierre par les enfants, il quitta Cordoue pour ſe rendre à Fez, où il fut bientot reconnu. On le mit aux fers, & l'on demanda à Manſor ce qu'il vouloit qu'on fît de cet impie. Ce Prince aſſembla pluſieurs Docteurs, & les conſulta ſur le genre de ſupplice que méritoit Averroës. La plûpart répondirent qu'en qualité d'Hérétique, il méritoit la mort: mais d'autres repréſenterent au Roi qu'on ne pouvoit envoyer au ſupplice un homme de ce caractere, ſans cauſer un ſcandale affreux, dont le contrecoup retomberoit ſur la Religion: *car on ne penſera point*, dirent-ils, *qu'un Hérétique a été condamné, mais on dira qu'un Légiſte, qu'un Théologien a ſubi cette*

(a) *De viris quibuſdam illuſtribus, apud Arabes*, p. 176, & ſeq.

ſentence : d'où il arrivera 1°. que les Infideles n'embraſſeront point notre foi ; ce qui cauſera un dommage notable à la Religion : 2°. que l'on ſe plaindra que les Docteurs Africains cherchent & trouvent des raiſons de s'ôter la vie les uns aux autres. Il eſt plus à propos de le faire rétracter devant la porte de la grande Moſquée. S'il y conſent, & s'il donne des marques d'un vrai repentir, nous ſommes d'avis que Votre Majeſté lui pardonne : car il n'y a aucun homme ſur la terre, qui ne ſoit ſujet à faire des fautes (*b*).

Manſor goûta ce conſeil, & chargea le Gouverneur de Fez d'exiger cette abjuration. En conſéquence de quoi, un vendredi, à l'heure de la priere, notre Philoſophe fut conduit devant la principale moſquée, ſur le plus haut degré, tête nue : tous ceux qui entroient dans le Temple, lui crachoient au viſage. La priere étant finie, on demanda au criminel s'il ſe repentoit de ſes erreurs. Il répondit par un *oui*, & on le laiſſa tranquille. Il reſta quelque temps à Fez, & y fit des leçons de Juriſprudence. Enſuite on lui permit de retourner à Cordoue, où il vécut dans une extrême

(*b*) Ibid.

misere, manquant également & d'argent & de livres. Cependant le grand Juge de Maroc, qui avoit succédé à notre Philosophe, s'étant rendu odieux à tout le monde, Mansor le destitua, & rappella Averroës. Celui-ci se rendit à Maroc avec toute sa famille, pour y faire les fonctions de la premiere Magistrature, & y passa tout le reste de ses jours. Il mourut vers la fin du douzieme siecle, ou au commencement du treizieme. On l'enterra hors la porte des Corroyeurs; son tombeau & son épitaphe y ont paru fort long-temps (*c*).

Je ne dois pas oublier ce qu'il répondit à ceux qui lui demanderent quelle étoit la situation de son ame pendant la persécution. » Cet état-là, leur dit-il, » me plaisoit & me déplaisoit. J'étois » bien aise d'être déchargé des fonc- » tions pénibles de la judicature: mais » il me fâchoit d'avoir été opprimé par » de faux témoins. Je n'ai point sou- » haité, ajoutoit-il, d'être rétabli dans » la charge de Magistrat, & je ne l'ai » reprise que quand mon innocence a » été manifestée (*d*).

(*c*) Ibid.
(*d*) Ibid.

VI.

Averroës avoit l'esprit vaste, & capable de toutes sortes de connoissances. Il entendoit la Théologie, la Jurisprudence, la Médecine, les Mathématiques, l'Astrologie, & la Physique. Il passoit les nuits à l'étude, & il ne mangeoit qu'une fois le jour, ce qui n'empêcha pas qu'il ne devînt excessivement replet. Il n'aimoit point le jeu, ni les autres amusements; il cultiva la poésie, & il composa dans sa jeunesse quelques vers galants : mais il les brûla dans un âge plus avancé. Le discours qui accompagna cet acte est tout confit en sagesse. L'homme, dit-il, sera jugé par ses propres paroles, & si j'ai parlé mal, je ne veux point donner à connoître ma folie. Que si mes vers plaisoient à quelqu'un, il me prendroit pour un homme sage, & je ne reconnois point que je le sois (*a*).

Vous voyez là le caractere d'un homme sensé. Averroës ayant fait la faute la répara : il voulut se dérober également aux éloges dont il se croyoit indigne, & au blâme qu'il méritoit. Il se

(*a*) Ibid, p. 178.

ſeroit trouvé des gens, qui auroient admiré ſes poéſies galantes, & qui, l'encens à la main, auroient beni ſa mémoire : Ovide & Catulle ſont des exemples de cela. Il ne voulut point de cette louange. D'autres euſſent trouvé fort mauvais qu'un Magiſtrat, un Philoſophe, & un grand Prêtre eût fait des vers de galanterie : il prévint leur critique, en les brûlant. Il ne nous reſte de toutes ſes poéſies qu'une petite piece, où il déclare qu'étant jeune il a déſobéi à la raiſon ; mais que ſur ſes vieux jours il eſt rentré dans le chemin de la ſageſſe; ſur quoi il s'écrie, *plût à Dieu que je fuſſe né vieux !* Voilà un ſouhait bien digne d'un Philoſophe.

Ce qu'il fit à l'égard des vers d'un autre, eſt digne d'être rapporté. Il y avoit à Cordoue un Docteur Juif, Philoſophe, Médecin, & Aſtrologue, qui ſe ſouciant peu de la dignité doctorale, s'amuſoit à faire des poéſies laſcives. Ses confreres de Religion s'en plaignirent à notre Philoſophe, qui étoit le grand Juge du pays. Ils lui repréſenterent que les vers du Docteur corrompoient toute la jeuneſſe de Cordoue, & qu'on ne chantoit autre choſe dans la ville. Averroës réprimanda le Poëte, & le menaça de

châtiment en cas de récidive. Mais apprenant que sa défense n'arrêtoit point la veine du Juif, & voulant s'assurer du fait, il envoya chez ce Poëte une personne de confiance, qui lui vint faire ce rapport: *J'ai trouvé chez lui l'aîné de vos fils, qui transcrivoit ses vers.* Cet homme ajouta, qu'on les récitoit publiquement dans Cordoue, & qu'on les faisoit même apprendre aux enfants. Alors Averroës cessa ses poursuites: *une seule main*, dit-il, *peut-elle fermer mille bouches?* Voyant un jour chez un Libraire que l'Alcoran ne fut vendu qu'un ducat, & que les vers galants de ce Juif furent achetés dix pistoles, il s'écria: *cette ville périra bientôt: car j'ai vu le mépris du peuple pour les choses saintes, & son attachement pour les choses défendues & malhonnêtes* (*b*).

Recueillons de tout ceci qu'il y a des vices qui sont de tout temps, de tout pays, de toute Religion. Voilà des Mahométans d'Espagne, qui faisoient au douzieme siecle ce que plusieurs Chrétiens font aujourd'hui. S'agit-il d'acheter une Bible, ou quelqu'autre livre de piété, on dispute & l'on marchande. Est-il question d'un ouvrage satyrique,

(*b*) Ibid. p. 190.

ou contraire à la pudeur, on en donne
ans marchander le prix énorme que le
endeur demande. Obſervons auſſi qu'il
y a de bonnes actions, dont on trouve
les exemples dans chaque pays, & dans
haque Religion. Si les Chrétiens, dans
e dernier temps, ont jetté au feu leurs
oéſies profanes, leurs vers laſcifs,
Averroës fit la même choſe, ſous la pro-
eſſion du Mahométiſme : je dis ſous la
rofeſſion ; car je doute qu'intérieure-
nent il ait rien cru en matiere de piété.
a prédiction ſur les malheurs de Cor-
loue ne réfute point cela : il eſt naturel
le croire qu'une horrible corruption de
nœurs, & qu'une dépravation de goût,
ui fait mépriſer ce que l'on eſtime ſaint,
& aimer ce que l'on croit malhonnête,
auſeront de grands déſordres dans une
ille.

Divers Auteurs Chrétiens ont tra-
aillé à la traduction latine des ouvra-
es d'Averroës, & il y a eu des Rabins
ui en ont traduit quelques-uns en hé-
reu. Le Jéſuite Poſſevin traite de pi-
oyables toutes les verſions qui ont
récédé celle de Bagolin. Encore, dit-
l, qu'il ne fait pas grand cas du tra-
ail de cet Italien, attendu qu'il ne ſa-
oit point l'Arabe. Un Ecrivain Alle-

mand souhaite que Dieu veuille susciter un Traducteur, qui délivre les œuvres d'Averroës de la crasse & ténébreuse barbarie, où l'ont laissé les précédents Interprêtes. *C'est alors*, dit-il, *que l'on verroit les grands services que cet Arabe a rendus à la Philosophie* (c). Je doute qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens qui fassent un pareil souhait, ou qui fondent de si belles espérances sur une version accomplie des œuvres d'Averroës.

(c) Kekermannus, in præcognitis Logicis, Tract. II. *Cap.* II. *num.* 32.

SENTIMENTS DE POMPONACE.

PIERRE Pomponace nâquit à Mantoue le 16 de Septembre 1462. Il étoit d'une taille si petite, qu'il ne s'en falloit guere qu'on ne le prît pour un Nain : mais c'étoit un homme d'un grand génie, & il passa pour l'un des plus excellents Philosophes de son siecle. Il enseigna la Philosophie à Padoue avec une merveilleuse réputation : mais durant la terrible guerre que les Vénitiens soutinrent contre la ligue de Cambrai, il se retira à Boulogne, où il professa la même science. Il se maria trois fois, & de ces différents mariages il n'eut qu'une fille, à qui il donna une dot de douze mille ducats (*a*).

Ce grand Philosophe se fit des affaires avec les Moines par son Traité *de l'immortalité de l'Ame*, & s'exposa à des soupçons d'impiété. Son livre *des En-*

(*a*) Lucas Gauricus, in Schemat. Tract. IV.

chantements passa aussi pour fort dangereux. L'Auteur y témoigne qu'il ne croit rien de tout ce que l'on conte de la magie, & il fait valoir extrêmement je ne sais quelles vertus que certains hommes ont eues de produire des effets miraculeux. Il en compile des exemples; mais on n'accorde pas qu'ils soient vrais, ou sans magie (*b*). On lui reproche d'avoir attribué à l'influence des Astres tous les effets miraculeux, jusqu'à en faire dépendre les loix & les Religions (*c*). Sa proposition la plus choquante est celle qui concerne les guérisons opérées par la vertu des Reliques. Pomponace a dit que les os d'un chien ne produiroient pas moins sûrement la guérison, si le malade qui se confie à la vertu des Reliques, formoit la même imagination touchant ces os, que touchant les ossements ou les cendres des Martyrs (*d*). Cette pensée, qui est d'abord révoltante, pourroit recevoir un assez bon tour suivant l'hypothese de certains

(*b*) Theophil. Raynaudus *de Stigmatismo sacro & profano*, Sect. II. Cap. IV.

(*c*) Martin. Delrio, Disquisit. Magic. *Lib.* I. *Cap.* III.

(*d*) Pomponat. *de incantamentis*, *Lib.* II *Cap.* XII. cité par Jean Wierus *de Præstig. Dæmonum*, Lib. V. Cap. 17.

controversistes

Controverſiſtes de l'Egliſe Romaine, qui ne pouvant nier que des reliques ſuppoſées n'ayent opéré quelquefois des guériſons ſurprenantes, diſent que la bonne intention de ceux qui y recouroient a obtenu de Dieu cette récompenſe.

Notre Philoſophe a trouvé des Apologiſtes; mais ils ſont en petit nombre en comparaiſon de ſes adverſaires & de ſes accuſateurs. Hélide, fameux Médecin de Forli, publia que Pomponace ſon maître étoit Athée. La foule des Ecrivains Catholiques, & quelques Auteurs proteſtants, l'ont auſſi accuſé d'irréligion. Un Médecin Italien (*e*) traite de calomnies toutes ces imputations, & aſſure que Pomponace fit une fin aſſez chrétienne. Le temps de ſa mort eſt incertain: les uns diſent qu'il parvint à une extrême vieilleſſe: d'autres aſſurent qu'une retention d'urine l'emporta à l'âge de ſoixante-trois ans. Voici l'épitaphe que quelqu'un lui fit. *Hic ſepultus jacco. Quare? Neſcio: nec ſi ſcis, aut neſcis, curo. Si vales, bene eſt: vivens valui. Fortaſſe nunc valeo. Si aut non, dicere*

[e] Guillaume Gratarol. Voyez Voëtius, *Diſputat. Theol.* T. I, p. 197. & ſuiv.

nequeo. Son corps fut transporté à Mantoue, où le Cardinal de Ferrare le fit inhumer honorablement. Je ne sais si l'on doit croire ce que Théophile Raynaud & quelques autres Ecrivains, avancent, que l'ouvrage de l'immortalité de l'Ame fut condamné au feu par les Vénitiens, & qu'il fut désavoué par son propre pere (*f*). Je n'ai point trouvé ces deux anecdotes dans les Historiens contemporains que j'ai consultés. Le même Théophile assure, que le livre des Enchantements fut aussi proscrit (*g*).

II.

Examen des accusations intentées à Pomponace sur son dogme touchant l'immortalité de l'ame.

Si les accusations d'impiété & d'Athéisme, dont on a chargé Pomponace, n'eurent d'autre fondement que son livre de l'Immortalité de l'Ame, il n'y eut jamais de querelle plus impertinente que celle-là, ni qui soit une marque plus expresse de l'entêtement inique des persécuteurs des Philosophes. Car il n'a point révoqué en doute l'immortalité de l'ame; il a soutenu au contraire que c'étoit un dog-

[*f*] Theophil. Raynaudus, ubi suprà.
[*g*] Idem, de malis, & bonis Libris, *num.* 48.

me très-certain, & dont il étoit fermement persuadé. Il a dit seulement que les raisons naturelles que l'on en donne ne sont point solides & convaincantes, & qu'en particulier les Principes d'Aristote conduisent à croire l'ame mortelle.

Paul Jove a bien mal jugé du fond de cette dispute. Voici ses paroles : *Cucullatos Sacerdotes contrà se in caput, & nominis famam vehementissimè concitavit : edito scilicet volumine, quo animas post corporis mortem interituras, ex sententia Aristotelis probare nitebatur ; secutus Aphrodisæi placita, cujus dogmate ad corrumpendam juventutem, dissolvendamque christianæ vitæ disciplinam, nihil pestilentius induci potuit* (a). Vous voyez là que Paul Jove fait l'historien & le Juge : il dit non-seulement que Pomponace ayant tâché de prouver, que, selon les sentiments d'Aristote, l'ame de l'homme n'est pas immortelle, s'exposa aux persécutions de la Moinerie ; mais aussi que c'est la doctrine la plus pernicieuse qui se puisse voir, & la plus capable de corrompre la jeunesse, & la morale chrétienne.

[a] Jovius, in Elog. Cap. LXXI.

Cet Hiſtorien a ſans doute infiniment plus de raiſon lorſqu'il rapporte, que lorſqu'il ſe mêle de juger ; car il n'eſt d'aucune importance qu'Ariſtote ait cru la mortalité de l'ame, ou qu'il ait poſé des principes ſelon leſquels il n'eſt pas poſſible de bien ſoutenir qu'elle ne ſoit pas mortelle. Si donc Pomponace a ſoutenu ſeulement, qu'en ſe tenant aux principes d'Ariſtote, on ne ſauroit s'empêcher de dire qu'elle meurt avec le corps, ſon opinion n'eſt point pernicieuſe, pourvû que d'ailleurs il reconnoiſſe l'immortalité de l'ame. Or c'eſt ce qu'il reconnoît expreſſément & formellement. Il examine les hypotheſes d'Ariſtote : il rapporte ce qui ſe peut dire pour & contre ces hypotheſes ; il ſe propoſe les raiſons philoſophiques qu'on alléguoit en ce temps-là comme des preuves, ou de l'immortalité de l'ame, ou de ſa mortalité. Il remarque de part & d'autre le fort & le foible, & puis il conclut que n'y ayant aucune raiſon qui prouve démonſtrativement, ou que l'ame ſoit mortelle, ou qu'elle ne le ſoit pas, on doit regarder comme un problême cette queſtion. Or comme c'eſt à Dieu, ajoute-t-il, à décider

les problêmes sur lesquels les hommes disputent, cherchons s'il décide pour l'immortalité de notre ame, & tenons-nous en à sa décision comme à un arrêt définitif & infaillible. Ensuite il prouve par l'Ecriture du vieux & du nouveau Testament, qu'il y a une autre vie après celle-ci, & il déclare qu'il fonde sa foi là-dessus (*b*).

En conséquence peut-on accuser d'impiété un homme qui regle ainsi ses sentiments ? Peut-on l'accuser de ne pas croire l'immortalité de l'ame ? Sur le même fondement ne pourroit-on pas soutenir que tous les Théologiens révoquent en doute la Trinité, l'Incarnation, la Transubstantiation, la Résurrection & tous les dogmes en général, dont on ne tire les preuves que de la Révélation, sans qu'on prétende que les lumieres naturelles nous les puissent découvrir ? Quoi ! l'Ecriture Sainte, reçue une fois fermement comme la parole de Dieu, n'est-elle pas aussi capable qu'une démonstration géométrique de nous persuader l'immortalité de l'ame ?

Concluons que Paul Jove a très-mal

[*b*] Pomponat. de immortalitate Animæ, *Cap.* XV.

jugé de l'Ouvrage de Pomponace. S'il avoit dit en général que la doctrine qui nie l'immortalité de l'ame est la ruine des bonnes mœurs, il auroit dit une chose qui passe pour notion commune, mais qui n'est peut-être pas aussi certaine dans le fond qu'elle le paroît ; car si l'on examine les mœurs des Chrétiens, leurs impudicités, leurs fourberies, & tout ce qu'ils font ou pour gagner de l'argent, ou pour obtenir des charges, ou pour supplanter leurs concurrents, on trouvera qu'ils ne sauroient être plus déréglés, quand même ils ne croiroient point une autre vie. On trouvera généralement parlant qu'ils ne s'abstiennent que des actions exposées ou à l'infamie ou à la main du bourreau, deux freins qui arrêteroient la corruption d'un impie, *cæteris paribus*, aussi aisément que la leur. Mais c'est une matiere qui demanderoit un Traité particulier. Ce que je vais dire achevera de convaincre tout le monde de l'injustice de l'accusation intentée à notre Philosophe.

I. Soutenir que les principes d'Aristote nous conduisent à croire la mortalité de l'ame, n'est, au pis aller, qu'une injure personnelle. Tout au plus

en disant cela, vous faites une injustice à un homme qui a été précepteur du Conquérant de l'Asie, & qui a fondé une Secte florissante. Mais est-ce-là ce qu'on appelle des impiétés.

II. Comme Aristote n'étant point en vie ne peut pas rendre raison de sa foi, ni éclaircir les équivoques de ses Ouvrages, il est fort permis de prendre parti contre lui, si l'on trouve dans ses écrits autant ou plus de raisons plausibles, pour montrer qu'il a enseigné la mortalité de l'ame, que pour montrer qu'il a enseigné l'immortalité. Il n'y a donc rien de plus innocent en ce cas-là, que de convertir en problême les sentiments d'Aristote sur ce grand point, & de choisir le pour & le contre selon qu'on se trouve plus frappé, ou des raisons qu'il a alléguées pour l'un des membres du problême, ou de celles qu'il a alléguées pour l'autre. Si l'on n'attrappe pas exactement sa pensée, on ne lui rend pas justice; mais comme je l'ai dit, ce ne seroit qu'une injure matérielle, qu'il seroit obligé de pardonner en l'imputant à son peu d'exactitude, à ses variations, & à ses contradictions. *Le plus célébre de ses Interprétes* (c),

[c] C'est Alexandre Aphrodisée,

& tant d'autres après lui, comme les deux saints Gregoires, Lescot, Caïetan, & Simon Portius, ont avoué que la mortalité de l'ame résultoit nécessairement de *la doctrine de ce* Philosophe (*d*). Il faut donc qu'il ait avancé des maximes qui donnent un bon prétexte de lui imputer cette impiété: il n'y a donc rien de plus ridicule que de prétendre que l'on ne peut, sans être impie, former un tel jugement de la doctrine d'Aristote.

III. J'observe qu'il est permis de soutenir, non-seulement que ses ouvrages fournissent des preuves qu'il a cru la mortalité de l'ame, mais aussi que son système, tel qu'il a plu aux Scholastiques de l'expliquer, & tel qu'on l'explique encore dans les Colleges & dans les Académies, est incapable de donner des preuves de l'immortalité de notre ame, & très-capable de donner des preuves qu'elle est mortelle. Car enfin la principale piece de ce système est, 1°. que le corps naturel comprend deux substances, dont l'une s'appelle matiere, & l'autre s'appelle forme: 2°. Que la forme de tous

[*d*] La Mothe le Vayer, de l'immortalité de l'Ame, p. m. 139.

les corps naturels, à la réſerve de l'homme, eſt un être corruptible, & qui périt réguliérement toutes les fois qu'une pierre, qu'un arbre, qu'un chien, &c, ſont convertis en quelque autre eſpece de corps naturel. Il réſulte delà néceſſairement qu'on ne peut donner dans ce ſyſtême aucune preuve de l'immortalité de notre ame; car pour en donner il faudroit montrer qu'elle eſt immatérielle : or comment le montreroit-on, puiſque l'on avoue que l'ame des bêtes, douées de la faculté de ſentir, de diſcerner, & de deſirer, eſt matérielle ?

IV. Notez qu'au temps de Pomponace, l'on ne connoiſſoit point d'autre ſyſtême de philoſophie que le Péripatétiſme ; ainſi ſoutenir alors que par les principes d'Ariſtote on ne pouvoit point prouver l'immortalité de l'ame, c'étoit au fond la même choſe que ſoutenir qu'on ne pouvoit point la prouver par des raiſons philoſophiques. Cela ſert beaucoup à diſculper, & même à juſtifier le livre de Pomponace : d'autant plus que les lumieres qu'on pouvoit tirer ou de la Secte Platonique, ou de quelqu'autre, ne fourniſſoient pas de plus fortes preuves. Il n'y a que le

syſtême de M. Deſcartes qui ait poſé des principes bien ſolides à cet égard. Il établit que tout ce qui penſe eſt diſtinct de la matiere, d'où il faut conclure néceſſairement que notre ame eſt un eſprit, ou une ſubſtance ſimple, & indiviſible, & par conſéquent immortelle. Il n'y a point de Cartéſien aujourd'hui qui n'ait la hardieſſe de dire, que les principes de la vieille Philoſophie ſont incapables de nous fournir une bonne preuve de l'immortalité de l'ame. Ne ſeroit-ce pas une extravagance, que de ſoutenir qu'un Cartéſien qui dit cela, eſt un impie & un athée? Pourquoi donc a-t-on traité de la ſorte Pierre Pomponace? C'eſt, dira-t-on, qu'un Cartéſien fait profeſſion de reconnoître que ſon syſtême fournit une preuve démonſtrative de l'immortalité de l'ame; mais Pomponace ne reconnoiſſoit aucun syſtême qui fournît un tel argument. Si cette différence pouvoit être admiſe, ce ne ſeroit tout au plus qu'au cas que ce Philoſophe ayant connu le syſtême Cartéſien, l'eût rejetté; mais comme il ne le connoiſſoit pas il n'eſt coupable que de n'avoir pas inventé une Hypotheſe, ſelon laquelle tout ce qui penſe eſt incorporel, &

ſpirituel. Son crime eſt donc celui d'une infinité d'orthodoxes, & par conſéquent c'eſt un crime chimérique.

Joignez à cela que, quand même il eût rejetté la ſuppoſition, qui établit que tout ce qui penſe eſt diſtinct de la matiere, il n'eût rien fait que ce que font aujourd'hui de fort grands eſprits, qui, en ſe retranchant dans l'autorité de l'Ecriture, ſont à couvert des juſtes reproches d'irréligion. Enfin, je remarque qu'il n'y a point de conduite plus indigne d'un Théologien, que d'accuſer d'impiété un Philoſophe, qui déclare que pour délivrer notre eſprit des incertitudes où la raiſon naturelle le feroit flotter, il faut le conduire à la parole de Dieu, & lui donner là le fondement véritable, & les preuves très-certaines de l'immortalité de notre ame. C'eſt ce qu'a fait Pomponace; & pour l'avoir fait il s'eſt vu perſécuté cruellement par la Moinerie. Que cela eſt beau!

V. Je paſſe plus avant, & je dis que même les Cartéſiens, convaincus de l'immortalité de l'ame par l'évidence qu'ils trouvent dans leurs principes de Philoſophie, agiſſent fort ſagement

lorſqu'ils conſeillent de recourir à la foi, comme *à l'ancre ſûre & ferme de l'ame* (*e*) ; c'eſt-à-dire de s'appuyer ſur l'autorité de Dieu, le véritable remede de nos incertitudes, & le ſupplément infaillible des obſcurités de notre raiſon. Car s'ils ont l'eſprit bien tourné, ils doivent croire que ce qui leur paroît évident, ne le paroît pas à tant d'autres Philoſophes qui le combattent. J'ai lu dans un livre de M. Arnauld, que la Réplique de Gaſſendi à Deſcartes a fait dans Naples beaucoup d'incrédules ſur le chapitre de l'immortalité de l'ame (*f*), parce que Gaſſendi a employé toutes les forces de ſon

[*e*] S. Paul, Epître aux Hébreux, Chap. VI.

[*f*] Voici comme s'explique M. Arnauld » On » dit qu'on a découvert à Naples des gens que la » lecture des ouvrages de M. Gaſſendi a jettés dans » l'erreur d'Epicure ſur la mortalité de l'Ame. Il » faut avouer que le livre des inſtances de ce Phi- » loſophe contre les Méditations Métaphyſiques de » M. Deſcartes, eſt très-capable d'inſpirer cette » erreur pernicieuſe à de jeunes gens, qui ne ſe- » roient pas fermes dans la foi ; parce qu'il y a » employé tout ce qu'il avoit d'eſprit à montrer » qu'en s'arrêtant à la raiſon, il n'y a point de » preuves ſolides qui nous empêchent de croire » que notre ame n'eſt diſtinguée de notre corps, » que comme un corps ſubtil l'eſt d'un corps groſ- » ſier, &c. Arnauld, Difficultés propoſées à M. » Steyaert, Part. IX.

esprit à énerver les raisonnements de Descartes touchant ce dogme.

C'est une preuve que le principe Cartésien n'est pas évident pour tout le monde. Il est même vrai que les ignorants, qui feroient usage de leur sens commun, ne pourroient jamais s'assûrer de l'immortalité de leur ame pendant qu'ils verroient que les plus grands Philosophes ne sont point d'accord là-dessus. Un ignorant seroit-il blâmé s'il raisonnoit de cette sorte? Si les preuves de Descartes étoient évidentes, Gassendi ne les pourroit pas combattre d'une maniere qui satisfît quantité de gens; car si Gassendi avoit fait un livre, où en épuisant tout son esprit & toute sa science, il eût entrepris de faire voir que le tout n'est pas plus grand que sa partie, & qu'après que des choses égales l'on a ôté choses égales, les restes ne sont pas égaux, il n'eût persuadé à personne que sa cause fût soutenable: puis donc que lui & plusieurs autres grands Philosophes ont des Sectateurs, lorsqu'ils s'opposent aux prétentions de Descartes, il faut qu'ils combattent une doctrine qui n'est pas évidemment vraie; elle a donc des obscurités; elle paroît vraie à quelques-uns,

fausse à quelques autres. Comment pourrai-je moi qui n'ai aucune étude, ni aucun usage de la dispute, me déterminer sûrement ? Les uns ou les autres de ces grands génies se trompent ; ainsi quelque parti que j'embrasse, je cours grand risque de me tromper.

Voilà un raisonnement que le peuple devroit faire, lorsqu'il voit que les Savants sont partagés. Mais s'il le faisoit, comment se retireroit-il de l'incertitude ? En voici un bon moyen à l'égard de l'immortalité de l'ame, c'est de recourir aux lumieres révélées. Ainsi un Cartésien qui imiteroit Pomponace devroit passer pour un homme sage, & charitable envers le prochain. Il fera bien de soutenir jusqu'au bout la vérité de son principe ; il fera bien de répondre tout ce qu'il pourra à ceux qui objecteront, que les substances distinctes du corps sont peut-être d'une nature à pouvoir retenir leur existence, sans avoir aucune pensée, & qu'ainsi la spiritualité n'est pas une preuve nécessaire de l'immortalité ; car si la vie de l'ame consiste dans la pensée, il est sûr que la cessation totale de la pensée seroit une vraie mort de l'ame ; c'est pourquoi l'ame pourroit

mourir sans cesser d'être une substance spirituelle, comme les chiens meurent sans cesser d'être une substance corporelle : mais, après tout, le Cartésien sera louable s'il avertit son prochain de se fixer à la parole de Dieu.

VI. Si M. Descartes, & ses plus fideles Sectateurs, trouvoient à redire aux principes de Pomponace, ce ne seroit qu'en agissant comme simples Philosophes ; car dès qu'ils se considéreroient comme chrétiens, ils approuveroient parfaitement sa maniere de penser. Persuadés que leurs preuves de l'immortalité de l'ame sont démonstratives, ils trouveroient sans doute mauvais qu'il ait crû que les lumieres naturelles ne fauroient fournir de bonnes preuves de cette immortalité : mais tout cela n'iroit qu'à le regarder comme hétérodoxe en Philosophie : ils avoueroient d'ailleurs qu'en qualité de chrétien il avoit la plénitude de l'orthodoxie.

La persuasion fondée sur les lumieres de la nature doit être considérée dans un chrétien comme l'éloquence dans un Philosophe, ou comme les agrémens dans une histoire, ou comme la beauté dans un Athlete. Ce sont des choses dont la privation n'est pas

un grand mal, quoiqu'il ne soit pas désavantageux de les posséder. *A Philosopho si afferat eloquentiam, non asperner : si non habeat, non admodum flagitem*, disoit Cicéron. C'est un avantage que de pouvoir concilier la foi avec les principes des Philosophes ; c'est un bien qu'on ne doit point négliger, & que l'on doit faire profiter autant que l'on peut ; mais il faut être toujours très-résigné à le perdre sans regret, lorsqu'on ne peut pas l'étendre jusqu'aux doctrines, où il ne sauroit atteindre, & qui par l'essence du mystere sont au-dessus de la portée de notre raison. Il faut être disposé à l'égard de ce bien-là, comme les personnes sages sont disposées à l'égard de la fortune. Si elle fixe ses faveurs, on en est bien aise ; si elle s'enfuit, on s'en console. Je la loue, disoit Horace, quand elle séjourne chez moi ; mais dès que je la vois prête à m'abandonner, je lui restitue ses présents, & je m'enveloppe de ma vertu. C'est ce que font les véritables Chrétiens, quand il s'agit des lumieres Philosophiques. Si après avoir prouvé par la révélation quelque dogme, on trouve que les arguments de la raison le combattent, & vont

rendre leurs services aux dogmes contraires, nous les laissons aller, disent-ils, & nous nous enveloppons de notre foi. C'est un manteau épais, & impénétrable à toutes les injures de l'air, c'est-à-dire, à tous les assauts de la raison naturelle. On feroit donc très-injuste si l'on prétendoit qu'un Fidele a besoin d'être assuré par des preuves Philosophiques que son ame ne mourra pas. N'est-ce pas assez qu'il en soit certain par sa soumission à l'autorité de Dieu, & par la ferme persuasion où il est qu'il n'y a point de fondement aussi immuable & aussi inébranlable, que la parole de Dieu ? S'il croyoit l'immortalité de l'ame à cause des raisons Philosophiques, il ne feroit point un acte de Foi ; & c'est pourtant ce qu'il doit faire, s'il veut remplir les devoirs de la Religion, & être agréable à Dieu. Dans un acte de foi on n'a nul égard aux lumieres de la nature, on les met à part & l'on ne se fonde que sur la véracité de Dieu. Voyez ce que disent les Scholastiques dans la dispute, si l'opinion, la Science & la Foi, peuvent être en même temps dans notre esprit par rapport au même objet.

VII. M. Locke s'est vu de nos jours

à peu près dans les mêmes termes que notre Pomponace : on l'a blâmé d'avoir dit que les lumieres naturelles ne prouvoient point clairement l'immortalité de l'ame. Voyons ce qu'il répond à M. Stillingfleet, son accusateur. (L'accusation que vous me faites de rendre moins croyable l'immortalité de l'ame, & la Résurrection du corps, est fondée sur cette proposition, que l'immatérialité de l'ame ne peut pas être démontrée par la raison. Ainsi le fonds de votre raisonnement revient à ceci : que la révélation divine devient moins croyable, dans tous les articles qu'elle propose, à proportion que la raison humaine est moins en état de la soutenir. Selon vous, Dieu promet-il quelque chose au genre humain, qu'il veut que l'on croye, sa promesse devient croyable, si la raison peut démontrer qu'elle est vraie, indépendamment de l'autorité de celui qui la propose : mais si la raison ne le peut démontrer, cette promesse devient moins croyable. Cela veut dire que la fidélité de Dieu n'est pas un fondement assez ferme & assez sûr, pour s'y reposer, sans le concours du témoignage de la raison ; & que Dieu n'est pas croyable sur sa parole

(ce qui soit dit sans blasphème) à moins que ce qu'il révele ne soit en soi-même si croyable, qu'on en puisse être persuadé sans révélation. Je n'aurois pas crû pouvoir trouver cela, dans un livre fait pour défendre le Mystere de la Sainte Trinité. Vous dites que vous ne doutez pas que Dieu ne puisse donner l'immortalité à une substance matérielle ; mais vous croyez que l'évidence de l'immortalité diminue beaucoup, lorsqu'on la fait dépendre entierement de la volonté de Dieu, qui rend immortelle une substance, qui ne l'est pas d'elle-même. Je réponds à cela, qu'encore que l'on ne puisse pas montrer que l'ame est immatérielle, cela ne diminue nullement l'évidence de son immortalité, si Dieu l'a révélée ; parce que la fidélité de Dieu est une démonstration de la vérité de tout ce qu'il révele, & que le manquement d'une autre démonstration ne rend pas douteuse une proposition démontrée. Car où il y a une démonstration claire, il y a autant d'évidence qu'une vérité, qui n'est pas évidente d'elle-même, on peut avoir..... Ceux qui reçoivent la révélation divine, peuvent-ils juger cette proposition moins croya-

ble, que les corps des hommes vivront éternellement après la résurrection, que la même proposition appliquée à l'ame ? Si cela est, il faudra consulter la raison, pour savoir jusqu'où l'on en doit croire Dieu, & son témoignage tirera toute sa force de l'évidence de la raison ; ce qui est déclarer que la révélation n'est point croyable, dans les vérités surnaturelles, où l'évidence de la raison lui manque (*g*).

Notez qu'il y a eu bien des Scholastiques qui ont soutenu que les raisons naturelles de l'immortalité de l'ame ne sont pas convainquantes. *Naturæ rationes Henricus atque Scotus probabiliter suadere aiunt, non necessariò demonstrare* (*h*). Cajetan, qui avoit rejetté cette pensée hautement & fiérement, l'adopta enfin ; je crois, dit-il, que notre ame est immortelle, mais je ne le sais pas : *se credere quidem animam rationabilem incorruptibilem esse, at nescire tamen* (*i*). Lui, & Scot, & Jandun, après avoir examiné toutes les preuves que Thomas d'Aquin avoit al-

(*g*) Locke, III. Replique à M. Stillingfleet, p. 418.
(*h*) Melch. Canus, Locor. Comm. *Lib.* XII. *Cap. ult.*
(*i*) Ibid.

léguées ont décidé qu'elles n'étoient pas démonſtratives ; *pronunciarunt tandem rem non eſſe demonſtratam, ſed creditam* (*h*). Scaliger le pere, l'un des plus grands eſprits de ſon temps, & qui n'a jamais paſſé pour libertin, a reconnu, comme Pomponace, que c'eſt une matiere de foi que de ſavoir s'il y a une autre vie après celle-ci : on l'a toujours ſoupçonné, dit-il, ou toujours cru ; mais on en diſpute encore aujourd'hui (*l*).

III.

Les vacarmes qu'on fit contre Pomponace, & les ouvrages qu'on publia contre ſon livre, ne le firent point changer d'opinion : il repliqua plus d'une fois, & au lieu de reculer il alla toujours plus avant, fixé néanmoins ſans variation à ſon premier correctif, ſavoir que l'autorité divine de l'Ecriture étoit pour lui un fondement iné-

(*h*) Ibid.

(*l*) C'eſt ainſi que je traduis un peu librement ces paroles : *Cæterum eſſe alterum eſſe, ab hoc eſſe adeò eſcimus, ut quotidianis vel ſuſpicionibus res eramum ſit controverſa, ſolâ fide res agatur.* Scaliger dverſus Cardanum exercit. CCCVII. *Cap.* XXXIII.

branlable de sa persuasion que notre ame est immortelle.

M. Le Noble nous apprend plusieurs particularités touchant cette dispute, & censure par occasion quelques-unes des pensées de Pomponace. (Son traité de l'immortalité de l'Ame, dit-il, fit beaucoup de bruit : ..... *Les Moines de Venise* se déchaînerent dans leurs sermons contre Pomponace comme un hérétique formel, firent interdire la lecture de ce Traité par le Patriarche..... & ensuite par décret du Sénat il fut défendu aux Libraires de le *débiter*.... Un homme de Lettres... écrivit contre ce Traité..... Pomponace pour répondre à cet auteur *publia* une Apologie.... Dans les deux premiers Livres de cette apologie, il répond article par article à tous les raisonnements faits contre sa doctrine, les réfute, & prouve tout de nouveau qu'Aristote n'avoit pas crû l'immortalité de l'ame, & qu'on ne pouvoit pas la prouver par des raisons naturelles.... Dans le troisieme Livre il blâme beaucoup l'emportement *d'un Moine de Naples qui*.... prêchant le carême dans l'Eglise Cathédrale de Mantoue..... avoit en pleine chaire parlé très-inju-

rieusement contre lui, l'avoit.... appellé hérétique & impie, & lui avoit.... imputé qu'il ne croyoit ni la résurrection ni l'immortalité des ames. Il déclare donc qu'il croit l'immortalité des ames, & qu'il est prêt de mourir pour soutenir cette vérité, mais qu'il la croit, parce que Dieu l'a révélée aux hommes, & non pas parce que la lumiere naturelle l'enseigne.... Après cela, comme peu à peu à force de disputer on s'échauffe jusqu'à passer les bornes, il soutient & tâche de prouver que l'immortalité des Ames répugne aux principes naturels, & qu'il n'y a rien de plus injurieux à la foi que de vouloir la prouver par des raisons naturelles (*a*).)

M. Le Noble fait mention d'une autre apologie que publia Pomponace sous le titre de *Defensorium*, & censure fortement les paroles qui terminent cette seconde apologie: [si Jesus-Christ, dit *Pomponace*, est ressuscité nous ressusciterons: si nous ressuscitons, l'ame est immortelle. Or il est certain que Jesus-Christ est ressuscité; donc il est constant que l'ame est immortelle.

(*a*) Le Noble, *Tableaux des Philosophes* T. II. p. 80. & suiv.

Voilà, *dit-il*, le seul raisonnement solide par lequel on peut prouver l'immortalité de l'ame : quiconque en cherche d'autres, est indigne du nom de Chrétien ; il ne connoît pas l'excellence de la foi, qui doit tenir le premier lieu dans tous nos raisonnements, & qui seule peut établir solidement ce qui ne peut se soutenir par d'autres voyes. M. Le Noble s'écrie là-dessus, que Pomponace a sans doute poussé les choses trop avant, & qu'il n'a pas peu favorisé les sentiments & les inclinations des libertins ; on ne peut même s'empêcher, *ajoute notre Critique*, de l'accuser d'insolence.... puisque bien loin qu'il soit indigne d'un Chrétien, de chercher à prouver l'immortalité de l'ame, par des raisons naturelles, rien au contraire ne le confirme mieux dans la vérité de la Religion, que le concours des raisons naturelles, avec les dogmes de la Foi, quoique ces dogmes doivent toujours tenir le premier rang [*b*].]

Examen de la censure de Pomponace, faite par Le Noble.

Examinons un peu ce coup de censure ; je ne doute point qu'elle ne doive être un peu modifiée. J'ai de la peine à croire que la narration de M. Le Noble soit tout-à-fait exacte ; j'y entrevois

[*b*] Idem, Ibid.

même

même beaucoup d'omiſſions : mais n'ayant point en main les apologies de Pomponace, tout ce que je puis faire eſt de propoſer quelques conjectures qui peuvent contribuer à ſa juſtification. Les paroles de Pomponace conſidérées dans le Livre de M. Le Noble, peuvent être priſes en ce ſens-ci, qu'un Chrétien qui tâche de faire voir aux impies que la raiſon & l'Ecriture s'accordent à nous enſeigner l'immortalité de l'ame, fait une injure à la foi, & ſe rend indigne du nom qu'il porte. Mais dans le Livre même de Pomponace, je crois qu'elles ſignifient qu'un Chrétien, qui cherche d'autre appui que l'autorité de Dieu, parce qu'il ne trouve point que la foi, ſans le ſecours de la lumiere naturelle, le garantiſſe de l'incertitude, outrage la Foi, & ſe comporte d'une maniere indigne d'un vrai Chrétien.

Voilà quelle eſt ma conjecture ſur le véritable ſens des paroles de cet Auteur : je n'ai point ſes apologies ; je n'en puis donc point parler poſitivement ; je puis ſeulement raiſonner ſur la vraiſemblance. Quel étoit l'état de la queſtion entre lui & ſes adverſaires ? C'étoit de ſavoir s'il méritoit de paſſer

pour un Hérétique & pour un Impie ; parce qu'il avoit dit que les raisons philosophiques de l'immortalité de l'ame ne sont pas de bonnes preuves, & que l'on ne peut bien prouver ce dogme que par la révélation. Il ne s'agissoit donc pas de savoir quel jugement il faut faire de ceux qui travaillent à convertir les libertins infatués de Lucrece, & prévenus de mépris pour la parole de Dieu : il ne s'agissoit pas de savoir si ceux qui alléguent des raisons philosophiques à ces prétendus esprits forts, & qui tâchent par cette voie, la seule par où on les puisse prendre, de les dégager des pieges de l'irreligion, font une injure à la Foi, & se rendent très-indignes du nom de Chrétiens. Il s'agissoit des Chrétiens qui recourent à la lumiere naturelle pour leur propre usage, & pour remédier à leurs besoins personnels, gens flottants & qui ne savent à qui donner la préférence, ou à la Religion ou à la raison, qui du moins ne s'assurent pas sur l'autorité de Dieu, si elle n'est confirmée par des arguments Philosophiques. Dire que de telles gens font tort à la Foi, & n'agissent pas en Chrétiens, c'est sans doute juger d'eux raisonnable-

ment, & n'être point digne de la censure que l'on examine ici ; car, à proprement parler, ces gens-là ne sont pas encore Chrétiens : ils cherchent maître, ils offrent d'embrasser le dogme du Paradis & de l'Enfer, pourvû qu'on leur donne d'autres cautions que l'Evangile. L'autorité de Dieu ne leur suffit pas : ils veulent que la lumiere naturelle ratifie les promesses de l'Ecriture ; ils ne s'y fient point sans cela. Si la chose est telle que je me la figure, tous mes Lecteurs avoueront que Pomponace a été mal censuré ; mais selon le premier sens que l'on a vû ci-dessus, la censure seroit juste.

Je ne nie point qu'on n'eût pû lui dire qu'il n'étoit point propre à convertir ceux qui croyent la mortalité de l'ame, & qui ne considerent l'Evangile que comme un écrit purement humain, & qu'ainsi sa Philosophie n'avoit point le même avantage que celle de ses adversaires. Parlant de bonne foi, il eût avoué la dette, & il seroit convenu qu'à moins d'imiter ces Médecins, qui, pour obliger leurs malades à prendre une drogue, lui attribuent plus de vertus qu'ils n'y en connoissent, il n'auroit pas pû prouver à

des impies que la mortalité de l'ame eſt certainement contraire aux raiſons philoſophiques. Il n'eût point peut-être déſapprouvé la conduite charitable des Philoſophes qui imiteroient ces Médecins ; il ſe ſeroit contenté de dire que pour lui il aimoit mieux une parfaite ſincérité. Mais après tout, il auroit pû remontrer à ſes adverſaires que ſur l'article de la Réſurrection, & ſur pluſieurs autres, il faudroit qu'ils ſe conduiſiſſent envers les impies, comme il auroit pû ſe conduire envers eux ſur les dogmes de l'immortalité de l'ame.

Ce que Pomponace a répondu à l'objection empruntée de ce que le dogme de la mortalité de l'ame porteroit les hommes à toutes ſortes de crimes, eſt digne de conſidération. Il prétend que l'homme aimant naturellement la félicité, & haïſſant la miſere, il ſuffit, pour le rendre vertueux, de lui montrer que le bonheur de la vie conſiſte dans la pratique du bien, & la miſere dans la pratique du mal. Il ajoute que ceux qui enſeignent la mortalité de l'ame, ouvrent le chemin à la vertu la plus parfaite, qui eſt celle qui n'a point pour but ou d'être récompenſée, ou d'éviter

le châtiment [*c*]. Il dit auſſi que les gens brutaux ſont ceux à qui il faut propoſer l'immortalité de l'ame, & qu'apparemment il y a eu des Auteurs qui l'ont enſeignée ſans qu'ils la cruſſent, & qui en ont uſé de la ſorte, pour réprimer l'inclination ſenſuelle des eſprits groſſiers [*d*].

Toutes ces remarques n'ôtent pas la difficulté ; ce ſont de pauvres ſolutions: mais voici une penſée plus raiſonnable ; elle eſt fondée ſur des faits. Il dit qu'un grand nombre de fripons & de ſcélérats croyent l'immortalité de l'ame, & que pluſieurs *Saints* & pluſieurs *juſtes* ne la croyent pas [*e*] : Que le Poëte Simonide, ſuivant le témoignage de Platon, fut un homme vertueux & divin, & qu'il crut néanmoins l'ame mortelle : Qu'Homere, Hypocrate, Galien, Alexandre Aphrodiſée, Pline ſecond, Séneque, & une

[*c*] Pomponat. de immortalite Animæ, *Cap.* XIV.

[*d*] Ibid.

[*e*] *Neque univerſaliter viri impuri ponunt mortalitatem neque univerſaliter temperati immortalitatem. Nam manifeſtè videmus multos pravos homines credere.... multos etiam viros ſanctos & juſtos ſcimus mortalitatem animarum poſuiſſe. Plato namque dicit Simonidem, &c.* Ibid.

infinité d'autres ont été du même sentiment.

Au reste, il faut convenir d'une chose : c'est qu'on peut se servir avantageusement de l'opinion que notre Philosophe a combattue ; & en général on doit louer & encourager les Philosophes qui s'attachent à fortifier les raisons humaines de l'immortalité de l'ame. L'hypothese attaquée par Pomponace est au fond fort utile à la Religion, & on peut l'employer contre certains libertins qui veulent voir avant que de croire, & qui mépriſent les raisons obscures des Théologiens. Il n'y a rien de plus propre à ramener ces gens là, que de les convaincre de l'immortalité de l'ame : c'est une entrée dans le bon chemin ; & si une fois on leur fait faire ce pas, on peut esperer d'heureuses suites. Pomponace n'eût point pû les manier par cet endroit-là ; il les eût plutôt endurcis dans leur erreur ; & par conséquent son hypothese est plus nuisible que profitable, dans ce conflit particulier où l'on se propose la conversion de cette espece de gens : & pour dire la vérité, notre Philosophe seroit bien plus louable, si au lieu de cet examen pénible des raisons

péripatéticiennes, il eût cherché de meilleures preuves de l'immortalité de l'ame que celles qui lui paroiſſoient infirmes. *

SENTIMENTS DE PIERRE CHARRON.

I.

PIERRE. Charron, Auteur d'un Livre qui a fait beaucoup de bruit, & qui a pour titre *de la Sageſſe*, nâquit à Paris l'an 1541, & y fit avec beaucoup de ſuccès ſes études d'Humanités & de Philoſophie. Il étudia le Droit Civil & Canonique à Orléans & à Bourges, & reçut le Doctorat en cette ſcience dans la derniere de ces Univerſités. Puis il revint à Paris, & ayant été reçu Avocat au Parlement, il fréquenta le Barreau avec aſſiduité cinq ou ſix années. Mais s'étant dégoûté de cette profeſſion, il s'appliqua ſérieuſement à l'étude de la Théologie

* L'Editeur a joint ici à l'Article *Pomponace* la Remarque I. de l'Article *Perrot* d'Ablancourt.

& à l'éloquence de la chaire. Il n'aſpira point aux grades Théologiques, & il ſe contenta du *caractere de Prêtriſe*. Il s'acquit une telle réputation par ſon éloquence, que pluſieurs Evêques s'empreſſerent de l'attirer dans leurs Diocèſes, en lui offrant libéralement les dignités de leurs Egliſes. Il fut ſucceſſivement Théologal de Bazas, d'Acqs, de Lethoure, d'Agen, de Cahors, & de Condom; puis Chanoine de Bourdeaux, & Chantre de l'Egliſe de Condom.

L'an 1588 il revint à Paris, dans la penſée d'y finir ſes jours parmi les Chartreux. Il avoit fait vœu d'embraſſer ce genre de vie, & il s'en ouvrit au Prieur de leur Maiſon. Mais comme il avoit alors quarante-ſept à quarante-huit ans, on jugea qu'il auroit trop de peine à s'accoutumer aux auſtérités de cet état, & quelque inſtance qu'il fît, on ne voulut point le recevoir. Sur ce refus il s'adreſſa au Provincial des Céleſtins de Paris, qui fit les mêmes difficultés que le Supérieur des Chartreux. Ces tentatives n'ayant pas réuſſi, comme ſon vœu l'inquiétoit toujours, il fut raſſuré par le Docteur Faber, Doyen de Sorbon-

ne, par le Jésuite Tyrius, & par le Cordelier Feuardent, trois Théologiens très-doctes, qui lui déclarerent qu'il étoit dégagé de son vœu, & qu'il pouvoit vivre dans le monde avec l'habit de séculier.

Il se rendit à Angers l'an 1589, & il y prêcha le Carême. Il passa ensuite à Bourdeaux, où il lia une amitié très-étroite avec Michel de Montagne. Il faisoit un cas extraordinaire des *Essais* de cet Ecrivain, & il en adopta plusieurs maximes. On peut croire sans témérité que celui de ces deux hommes qui eût dû instruire l'autre, en fut le disciple, & que le Théologien apprit plus de choses du Gentilhomme, que celui-ci du Théologien. On retrouve dans les livres de la Sagesse une infinité de pensées qui avoient déja paru dans les Essais de Montagne. Il ne faut pas douter que cette docilité de Charron n'ait beaucoup contribué à l'affection très-particuliere que Montagne lui porta, & dont il donna une preuve assez particuliere dans son testament, lui permettant de porter après son décès les armes de sa Maison. Charron témoigna sa gratitude par un bienfait plus solide : car il laissa 500 écus

Ses Raisons avec Montagne.

à Madame de Camein, sœur de Montagne, & il institua le mari de cette Dame pour son seul & unique héritier.

Son Livre DES TROIS VÉRITÉS.

Ce fut à Bourdeaux que Charron publia son Livre *des trois Verités*, l'an 1594, il n'y mit point de nom. Cet Ouvrage lui valut la charge de Grand-Vicaire de l'Evêque de Cahors, & la dignité de Théologal. Voici quelles sont ses trois Vérités : la premiere, qu'il y a un Dieu & une vraie Religion : la seconde, que de toutes les Religions la chrétienne est la seule qui soit véritable : la troisieme, que de toutes les communions chrétiennes la catholique Romaine est la seule vraie Eglise. Par la premiere, il combat les Athées ; par la seconde, les Payens, les Juifs, les Mahométans ; & par la troisieme, les Hérétiques & les Schismatiques. Il y a beaucoup de méthode dans cet Ouvrage, qui fut fort applaudi des Catholiques, & critiqué par les Protestants, qui y opposerent diverses Réponses.

L'an 1595, Charron fut député à Paris pour l'Assemblée générale du Clergé, & on le choisit pour Sécrétaire de la Compagnie. Etant retourné à

Cahors, il y séjourna jusqu'à l'année 1600, qu'il alla s'établir à Condom, où il fut pourvû de la dignité de Théologal, & de celle de Chantre. La même année il fit imprimer à Bourdeaux ses *Discours Chrétiens*. Ils sont au nombre de seize. Les huit premiers traitent de l'Eucharistie: les autres concernent la Connoissance & la Providence de Dieu, la Rédemption du monde, & la Communion des Saints. Un an après il publia dans la même ville son fameux Traité *de la Sagesse*. En 1603, il fit un voyage à Paris, pour y travailler à une seconde édition de cet Ouvrage: mais il ne vécut pas assez pour en voir plus de trois ou quatre feuilles imprimées, étant mort subitement dans une rue le 16 de Novembre de la même année. Il étoit fils d'un Libraire de Paris, qui eut vingt-cinq enfants, & dont la postérité masculine se trouva néanmoins éteinte en 1607 (*a*).

II.

Le Traité de la Sagesse fut celui de

(*a*) Tiré de l'Eloge de Pierre Charron, par Rochemaillet, imprimé audevant du Livre *de la Sagesse*.

tous ses Ouvrages qui fit le plus de bruit. L'édition de Paris, commencée du vivant de l'Auteur, fut continuée par M. Rochemaillet, Avocat au Parlement, & intime ami de Charron, qui en mourant lui avoit recommandé *affectueusement* son ouvrage. Cet ami se donna tant de mouvements, que le Livre du Théologal sortit de dessous la presse, *nonobstant les traverses & empêchements qui lui furent* suscités *par des hommes malicieux ou superstitieux, qui* ayant *l'esprit bas, foible, & plat*, ne pouvoient *supporter* les belles saillies *de cet esprit singulier, rare, vigoureux, merveilleusement relevé & divin* (*b*). Les ennemis de Charron employerent le crédit du Recteur de l'Université, de plusieurs Docteurs de Sorbonne, & même des premiers Magistrats du Châtelet & du Parlement. La chose fut portée jusqu aux oreilles du Roi, & l'on saisit à trois différentes reprises les feuilles imprimées, avec le manuscrit de l'Auteur. Mais Rochemaillet, qui avoit eu la précaution d'en faire tirer des copies, ne se rebuta point, & fit tant par ses soins, qu'enfin le livre fut imprimé.

Obstacles que l'Editeur du Traité de la Sagesse eut à surmonter à Paris.

(*b*) Ibid.

Avant que de le mettre en vente, il fallut vaincre de nouveaux obſtacles. M. le Chancelier & M. le Procureur-Général firent examiner l'Ouvrage par deux Docteurs de Sorbonne, qui en firent une cenſure pédanteſque, ſans entrer dans l'eſprit de l'Auteur. Le Traité de la Sageſſe étoit un Livre de pur raiſonnement: Charron empruntoit ſes principales preuves des lumieres de la Philoſophie, & comme il attaquoit avec force les ſentiments populaires & ſuperſtitieux, il ne pouvoit guere éviter d'avancer quelques maximes qui ſembloient un peu contraires aux vérités de la Religion. De là vinrent les clameurs que ſon Ouvrage excita parmi quelques Sorboniſtes, plus dévots que ſavants, qui s'éleverent contre l'Auteur, & qui le décrierent comme un impie. Un homme d'eſprit & d'autorité fit ceſſer toutes ces perſécutions, & diſtingua les choſes comme il falloit. Ce fut le Préſident Jeannin, Conſeiller d'Etat, *perſonnage des plus expérimentés de ce temps*, qui fut chargé en dernier lieu d'examiner cette affaire. Ayant lû avec attention l'écrit du Théologal, il déclara qu'un

Eſprit du Livre de Charron.

Ouvrage de cette nature n'étoit nullement fait *pour le commun & bas eſtage du monde*, mais *qu'il n'appartenoit qu'aux plus forts & relevés eſprits d'en faire jugement*, & que c'étoit *vrayement un livre d'Eſtat.* Sur ſon rapport, le Conſeil privé en permit la vente (*c*), & donna main levée au Libraire *de toutes les ſaiſies qui avoient été faites* (*d*).

Il eſt heureux pour la mémoire de Charron, & pour ſon livre, que des gens d'Etat, auſſi illuſtres par la force de leur génie que par leur autorité, ſe ſoient mêlés de cette affaire : ſans cela l'Auteur eût été flétri très-durement, & l'on auroit exterminé ſon Ouvrage. Auſſi avoit-il toujours ſouhaité d'avoir pour juges des hommes d'un caractere impartial, *d'un eſprit*

(*c*) Cette édition de Paris n'eſt pas conforme en tout à celle de Bourdeaux de l'année 1601, on y ſupprima, ou l'on y adoucit pluſieurs choſes. Cela fit que l'édition de Bourdeaux fut plus recherchée par les curieux. Mais en 1607, un Libraire de Paris fit réimprimer le Traité de la Sageſſe, en ajoutant à la fin tous les endroits retranchés de l'édition de 1604, ce qui rendit l'édition de 1607 préférable à toutes les autres, même à celle de Bourdeaux.

(*d*) Ibid.

tardi, fort, généreux, & nullement superstitieux ni populaire : il n'espéroit point la même équité de ceux que leur profession engage à s'échauffer trop, & à qui elle fait contracter une habitude de condamner précipitamment tout ce qui s'écarte de leurs préjugés. Il est glorieux à la France d'avoir permis la publication de ce livre, malgré les oppositions & les murmures de beaucoup de gens. On fit voir par-là qu'on n'approuvoit point le joug tyrannique que tant de personnes voudroient mettre sur l'esprit, & qu'on approuvoit la liberté de philosopher, quand elle se contenoit dans de certaines bornes *.

III.

Emportements du P. Garasse contre Charron.

Le plus violent Déclamateur qui ait paru contre les livres de notre Théologal est le Jésuite Garasse. On ne vit

* N. B. Liberté Philosophique, indépendance du joug de la superstition & du faux zele, vous êtes l'ame de bonnes Lettres: sans vous tout est barbarie. Une Nation qui vous opprime se dégrade chez les Nations éclairées; étouffe dans son propre sein les talents qui pourroient l'illustrer, & met sur les yeux le bandeau de l'ignorance.

jamais un acharnement aussi furieux que le sien : on feroit un livre, si l'on copioit toutes les injures qu'il a vomies contre Charron. Il le met au rang de ces esprits pesants & flegmatiques, livrés à un *Athéisme brutal, accoquinés à des mélancolies langoureuses & truandes*, affectant *une gravité sombre, ridicule, & pédantesque.* C'est ainsi qu'il le traite dans sa Somme Théologique, p. 66 & 67. Il dit ailleurs que » Charron est plus dangereux à » la jeunesse, & aux hommes.... médiocrement savants, que les livres » de Théophile & de Lucilio Vanino, » d'autant qu'il dit plus de vilainies » qu'eux, & les dit avec quelque peu » d'honnesteté, c'est-à-dire, d'autant » plus dangereusement qu'il se tient » sur ses gardes, & qu'on lit la Sagesse » comme un livre dévot [a]. » Mais ce Jésuite étoit trop pénétré des préventions les plus basses, pour discerner la différence qu'on doit faire entre ce qu'un homme croit par l'efficace de la foi, & ce qu'il avoue ingénûment que la raison lui suggere sur les dogmes de la Religion. Ce bon Pere eût bien

[a] Garasse, Apologie contre le Prieur Ogier, p. 261.

fait de profiter de l'avis du Prieur Ogier : *Garaſſe mon ami*, quæ ſuprà nos nihil ad nos ; *les livres de Charron ſont un peu de trop haute gamme pour des eſprits bas & populaires comme le voſtre* [*b*]

L'une des choſes que Garaſſe a cenſurées le plus fierement, & le plus malignement, eſt au fond très-raiſonnable ; & ſi on la lit avec attention, on ne peut s'empêcher de la trouver telle, & de s'offenſer, ou de l'ignorance, ou de la mauvaiſe foi de ce Chicaneur. Cela regarde un certain degré de force que Pierre Charron attribue à ceux qui ſecouent entierement la foi de l'exiſtence divine. Pour bien juger de ſa doctrine ſur ce point-là, il faut peſer toutes ſes paroles, & ne retrancher quoi que ce ſoit de ce qu'il a dit. Voici donc le paſſage auſſi entier qu'il le faut. (Cette eſpece d'Athéïſme, premiere, inſigne, formée, & univerſelle, ne peut loger qu'en une ame extrêmement forte & hardie,

Illi robur & æs triplex
Circà pectus erat,

[*b*] Ogier, Jugement de la Doctrine Curieuſe, p. 155.

Passage curieux du livre des trois Vérités.

forcenée, & maniacle. Certes il semble bien qu'il faut autant, & (peut-estre) plus de force & de roideur d'ame, à rebuter & resoluëment se despouiller de l'apprehension & croyance de Dieu, comme à bien & constamment se tenir ferme à lui : qui sont les deux extrêmités opposites, très-rares & très-difficiles ; mais la premiere encore plus. Tout ce qui est au milieu est d'une force & vertu médiocre, qui est de ne se pouvoir desfaire de Dieu, toutesfois laschement & nonchalemment se tenir à lui. *A* quoi presque tous sont logés, selon *le* plus ou *le* moins, par une infinité de degrez..... A fermement & inviolablement se tenir à Dieu, est requise une très-grande force & attention d'ame toujours bandée & tendue, une très-excellente & speciale faveur & grace divine, une continuelle assistance du S. Esprit. Au contraire, se desprendre, & du tout rejetter le sentiment & l'apprehension de Déité, chose attachée à la mouelle de nos os, il y faut une monstrueuse & enragée force d'ame, & telle qu'il est très-malaisé d'en trouver : quoique s'y soient estudiez & efforcez ces grands & insignes Athées, qui d'une

ès-haute & furieuſe audace ont voulu couer de deſſus eux la Déité, & ſe eſpeſtrer de toute ſupériorité. Mais les lus habiles qui s'y ſont eſvertuez, n'en nt pu du tout venir à bout. Car *encore* u'eſtans à leur aiſe, & maiſtres de leurs iſcours, ils ſemblaſſent gagner ce point, n ſe gaudiſſant de toute imagination de Dieu & de Religion, toutesfois avenant u'ils fuſſent fort preſſez, ils ſe renoient comme petits enfants. S'il ſe réſentoit quelque grand & ſubit proige, monſtre de l'ire de Dieu, ils deenoient plus effrayez & plus paſles ue les autres, ſe cachant à un eſclair le tonnerre, & à une tempeſte. Et ainſi ie voulans confeſſer une Déité pour ne a craindre, la crainte des moindres choes la leur faiſoit confeſſer [c].)

Voyons à préſent ce que le P. Gaaſſe allégue contre ce paſſage. Charon, dit-il, » avance *pour* maxime que » la premiere & inſigne eſpece d'Athéiſme ne peut loger que dans une » ame extrémement forte & hardie, » & qu'*il faut plus de force & de roideur à rebuter & réſolument ſe deſpouiller de l'apprehenſion & créance*

[c] Charron, au Chap. III. des Trois Vérités.

» *de Dieu, comme à bien & constam-*
» *ment se tenir ferme à lui.* » Le Censeur ayant ainsi rapporté, ou plutôt mutilé, les paroles de Charron, poursuit de la sorte : » quoiqu'il tasche d'adoucir cette proposition par locution » traistreuse, je dis néantmoins qu'elle » est meschante & dangereuse, pour » ce qu'elle haussе le menton à plusieurs jeunes débordés, qui flottent » entre deux eaux, & n'ont encore assez de rage, pour se défaire entiérement de la créance & de la crainte » de la Divinité..... Tout le discours de Charron porte l'esprit de » ses Lecteurs à cette rage maniacle » de secouer la créance de Dieu, qui » néantmoins n'est qu'une lascheté de » bête, comme il se vérifie en tous les » Athéistes, qui meurent ou enragés, » ou poltrons, ainsi que nous avons » vû en la personne de Fontanier & de » Vanino, lesquels après avoir fait des » bravades insolentes contre la Divinité, estant en prison, ne pouvoient » se saouler de faire des confessions » feintes & sacrileges, pour paroistre » gens de bien [*d*].

[*d*] Garasse, Apologie, Chap. XXI.

Garaſſe employe ailleurs [e] toute ne ſection à réfuter le paſſage de no-re Théologal. Il allégue l'exemple de quelques Peres de l'Egliſe, qui ont té-moigné un courage inébranlable : il ſoutient que l'Athéiſme ne procede que de lâcheté : il le ſoutient, dis-je, en conſidérant les choſes par une autre fa-ce, & ſelon des vûes détournées qui ne combattent point directement les no-tions de Charron ; & il revient aux ab-urations timides des deux Athées qui avoient été punis de mort depuis quel-que temps. Cette réfutation n'eſt point ſolide, puiſque Charron avoit avoué nettement & préciſément : 1°. Que pour être ferme dans la vraie Foi de Dieu, il faut une très-grande force d'a-me ; 2°. que les grands & inſignes Athées, *avenant qu'ils fuſſent fort preſ-ſés, ſe rendoient comme petits enfants.* On peut donc dire que Garaſſe s'eſt battu contre ſon ombre ; il a prouvé ce que l'Adverſaire ne nioit point, & même ce qu'il avouoit formellement. Mais laiſſons-là ce chapitre de la *Somme Théologique*, & revenons à l'endroit

Fauſſe critique du Pere Garaſſe.

[e] Dans ſa Somme Théologique, Liv. I. Part. II. Section III.

de l'Apologie que j'ai cité : j'y trouve plusieurs défauts.

Mauvaise foi de ce Jésuite.

I. Le Jésuite a supprimé tout ce qui fait voir l'Orthodoxie de Charron, tout ce qui sert à développer le vrai sens, tout ce qui peut guérir les mauvaises impressions que la maxime proposée en gros, & d'une maniere crue, seroit capable de former : & non content de supprimer une apologie si précise, il ose la qualifier de *locution traistreuse*. Or c'est une conduite si lâche & si déloyale, qu'elle devroit être soumise aux recherches des Lieutenants criminels ; il faudroit même établir des Chambres ardentes contre les Auteurs, qui, par de tels coups de perfidie, déchirent l'honneur, la réputation, la mémoire d'un Ecrivain. Vous supprimez une chose, & vous ne laissez pas de dire qu'elle est *traitreuse*. Il falloit la rapporter toute entiere, & puis la qualifier ; mais vous avez mieux trouvé votre compte à en imposer aux Lecteurs, en interposant votre jugement sur un fait que vous ne leur montriez pas, & que vous étiez fort assuré que la plûpart ne chercheroient point.

II. Je dis en second lieu que Garasse bâtit sur un mauvais fondement :

car il s'appuie sur ce principe: quand même l'Athéisme seroit véritablement l'effet d'une grande force d'ame, il ne faudroit pas l'avouer; il faudroit ou supprimer cette vérité, ou avancer l'opinion contraire, afin de ne point donner l'envie aux présomptueux de tomber dans un état qui est la marque d'un esprit fort. Il est manifeste par l'objection de ce Jésuite, que c'est ainsi qu'il raisonne. Or je laisse à juger à tout esprit équitable si c'est agir de bonne foi, & si ce n'est pas introduire dans la Religion une politique purement humaine, & le grand secret de l'art militaire, si ce n'est pas enfin décider que pourvû que l'Orthodoxie triomphe, il n'importe par où ni comment? Ne faudroit-il pas se contenter de se conduire de la sorte? Faut-il de plus exiger de chaque Auteur qu'il marche par cette route. Ne sera-t-il point permis à Pierre Charron de préférer la sincérité à l'utilité?

Passons plus avant, & disons que notre Théologal suivoit les idées de l'honnête, sans mettre l'utile en compromis. N'assuroit-il pas que l'Athéisme demandoit une ame *forcenée & maniacle*, & que cette force étoit *mons-*

trueuſe, enragée, & une *très-haute & furieuſe audace?* Y a-t-il là de quoi tenter un ambitieux ? & ſi cela peut leurrer quelqu'un, ne faut-il pas que ce ſoit l'eſprit le plus mal tourné du monde, & une ame dépravée au ſouverain point ? Des gens ſi perdus, ſi gâtés, ſi incorrigibles, méritent-ils qu'en leur faveur on ne diſe pas les choſes ſelon les idées qu'on croit les plus juſtes? Quand Cicéron avoua que Marc Antoine poſſédoit beaucoup de force de corps, [*f*] quand Tacite reconnut cette même qualité dans un petit-fils d'Auguſte [*g*], avoient-ils ſujet de craindre que leurs Lecteurs ne ſouhaitaſſent d'acquérir cette force-là ? N'étoit-elle point caractériſée d'une façon à dégoûter? Or je vous demande ſi Charron n'a point employé un correctif encore plus propre à inſpirer, je ne dirai pas du dégoût, mais de l'horreur? Notez ici la maxime de Saint Auguſtin, que la grande piété & la grande impiété ſont auſſi rares l'une que l'autre : *Inſania iſta paucorum eſt ſicut enim magna pietas paucorum eſt ita & magna impietas nihilominus*

[*f*] Cic. Philipp. II.
[*g*] Tacit. Annal. *Lib.* I. *Cap.* III.

paucorum

paucorum est (*h*). Cela revient à peu près à l'une des propositions de Pierre Charron.

Diversités notables de la force de l'Ame & l'observation

On croira peut-être que notre Théologal s'est contredit, lorsqu'il a reconnu dans les Athées une grande force d'ame & une foiblesse puérile ; mais sûrement il a fait cela sans tomber en contradiction, puisqu'il les a considérés sous divers états : il les croit forts pendant la prospérité, & foibles dans l'adversité. Ce n'est pas se contredire que d'admettre dans un même sujet des qualités contraires, pourvû qu'on les admette en divers temps, ou sous différents rapports ; & de-là vient qu'on peut assurer, sans se départir des regles des propositions contradictoires, que les mêmes personnes sont timides & hardies ; timides, par rapport à certains objets ; hardies, par rapport à d'autres choses. Cela se voit tous les jours : il y a des gens d'une intrépidité extraordinaire, qui ne voudroient pas coucher dans une chambre, s'ils entendoient dire qu'il y revient des esprits. D'autres y coucheroient hardiment, quoique leur poltronnerie soit si outrée qu'une épée nue les fait

(*h*) Augustin. Sermone X, de Verbis Domini.

frissonner. La force d'ame dont parle Horace, lorsqu'il dit qu'un homme ferme ne s'étonne ni des menaces d'un tyran, ni du péril du naufrage, ni du tonnerre; & que les débris du monde tomberoient sur lui sans l'effrayer, *si fractus illabatur orbis*, &c : cette force, dis-je, ne se trouve presque nulle part dans toute son étendue : on n'en voit guere que des portions. Il y a sans doute une hardiesse ou une intrépidité d'esprit, qui est quelquefois accompagnée d'une grande timidité de corps. Le courage & la force de Hobbes ne se rapportoient qu'aux objets de l'entendement; il n'y avoit guere de proposition ou de paradoxe qui l'étonnât, & à quoi les scrupules de sa conscience succombassent : mais le plus petit péril du corps lui faisoit peur. Montagne, qui paroît si au-dessus des préjugés, & si bien fourni de la prétendue force de l'incrédulité, avoit une mollesse d'ame qui ne lui permettoit pas de voir *égorger un poulet, sans déplaisir*, ni d'entendre patiemment *gémir un lievre sous la dent de ses chiens*.

Ces variétés dépendent du tempérament. Ne nous étonnons donc pas qu'une personne qui a la force de se-

couer les opinions les plus générales & les plus sacrées, ait la foiblesse de trembler à la vûe d'un bourreau, & recoure à mille déguisements, pour éviter les douleurs de la torture. La force de son ame ne s'est point tournée vers les objets du corps, mais vers les objets de l'esprit. Une ame basse & capable des dernieres lâchetés, a quelquefois une force surprenante pour résister aux tourments de la question, tandis que mille honnêtes gens s'accusent plutôt eux-mêmes à faux, que de s'exposer à la torture. Combien y a-t-il eu de personnes sincerement attachées à une Religion, qui condamnées au supplice pour l'avoir professée, ont recouru à toutes sortes de déguisements & d'équivoques, & ont chicané le terrain autant qu'il leur a été possible ; la crainte des tourments démontoit leur ame, & suspendoit sa force : c'est ainsi que les loix de l'union de l'ame & du corps diversifient les hommes.

Je remarque toutes ces choses afin de concilier Pierre Charron avec M. de la Bruyere. » Les esprits forts, *dit ce dernier*, savent-ils qu'on les appelle » ainsi par ironie ? Quelle plus grande » foiblesse que d'être incertain quel est

» le principe de son être, de sa vie,
» de ses sens, de ses connoissances,
» & quelle en doit être la fin. Quel
» découragement plus grand que de
» douter si son ame n'est point ma-
» tiere comme la pierre & le reptile, &
» si elle n'est point corruptible comme
» ces viles créatures? Et n'y a-t-il pas
» plus de force & de grandeur à rece-
» voir dans notre esprit l'idée d'un être
» supérieur à tous les êtres «. Charron & la Bruyere ont tous deux raison, & leur opposition ne roule que sur les divers rapports du mot *force*. Je ne pense pas que le Théophraste François eût nié au Théologal que les Athées n'aient de la force au même sens que ce frénétique de l'Evangile qui rompoit toutes les chaînes dont on le chargeoit.

Du reste, la précaution que Garasse auroit voulu que l'on gardât, ne feroit pas d'une grande utilité; car on ne corrige pas aisément les idées qui font juger dans le monde, que puisque la peur d'une saliere renversée est une foiblesse, c'est une force que de se mettre au-dessus de cette peur, & ainsi des autres choses, de degré en degré. On ne corrigeroit point les gens sur ce

chapitre, quand même tous les Auteurs s'abſtiendroient ſoigneuſement de donner le nom de force à ce tour d'eſprit. Les impies en appelleroient à leur Patriarche Lucrece, qui oſe dire que le plus grand effort du courage eſt de fouler aux pieds la Religion, & que cette victoire égale l'homme aux Dieux : *Nos exæquat victoria cælo.*

IV.

Ce qui parut de plus choquant dans les Ecrits de Charron peut ſe réduire aux paſſages ſuivans, qui, pour la plûpart, ont été rectifiés dans les éditions poſtérieures.

I. *Il faut que les* Religions *ſoient apportées & baillées par révélation extraordinaire & céleſte, & reçues par inſpiration divine, & comme venant du ciel.* C'eſt pourquoi tous les hommes *diſent qu'ils la tiennent, & la croyent, & tous uſent de ce jargon, non des hommes, ni d'aucune créature, ains de Dieu: Mais à dire vrai, ſans rien flatter, ni deſguiſer, il n'en eſt rien. Elles* [les Religions] *ſont, quoi qu'on diſe, tenues par mains & moyens humains* (*a*).

(*a*) De la Sageſſe, *Lib.* II, *Cap.* V.

Dans la seconde Edition il excepta la Religion véritable.

II. *Il faut quelquefois légitimer & authoriser non-seulement les choses qui ne sont point bonnes, mais encore les mauvaises, comme si pour être bon, il falloit estre un peu meschant. Et ceci se void non-seulement au fait de la police & de la justice, mais encore en la Religion, qui montre bien que toute la couslure & conduite humaine est bastie & faite de pieces maladives* (*b*).

L'Auteur retrancha les dernieres lignes dans l'Edition de Paris, & se contenta de dire: *Et ceci se void par-tout en la police, justice, vérité & Religion.* Mais il n'ôta rien de ce qu'il avoit avancé pour prouver sa These, savoir que rien ne *descouvre mieux la foiblesse humaine que la Religion.* Il avoit prouvé cela par l'Ecriture & par des notions évidentes. Tout cet endroit fut conservé dans l'Edition qu'il corrigea, & qui fut examinée après sa mort. D'où nous pouvons recueillir qu'en plusieurs rencontres on ne paroît hérétique que par les manie-

(*b*) Ibid. *Lib.* I, *Cap.* IV, p. 25. Edition de Bourdeaux 1601.

res de s'exprimer. Otez certains mots qui semblent trop durs, employez-en d'autres qui signifient la même chose, mais qui sont moins brusques, vous passerez de la réputation d'hérétique à celle de vrai fidele : l'impression de votre ouvrage ne sera plus interdite. Dans le fond cette These du Théologal, prouvée & développée de la maniere qu'elle paroît dans son Livre, est très-véritable.

III. *L'immortalité de l'ame est la chose la plus universellement, religieusement, & paisiblement reçue par tout le monde (j'entends d'une externe & publique profession, non d'une interne, sérieuse & vraie créance....) la plus utilement crue, la plus foiblement prouvée, & establie par raisons & moyens humains* (c).

Cela fut adouci dans l'Edition de 1704, & dans les suivantes.

IV. [C'est à la vérité chose estrange, que la Religion chrétienne qui estant la seule vraye au monde, la vérité révélée de Dieu, devroit estre très-une & unie en soi, comme il n'y a qu'un Dieu & qu'une vérité, soit toutefois déchirée en tant de parts, & divisée en tant d'o-

(c) Ibid. Chap. XV.

pinions & sectes contraires ; tellement qu'il n'y a article de foi ni poinct de doctrine, qui n'aye été débatu & agité diversement, & n'y aye eu des héréſies & sectes contraires. Et ce qui le fait trouver encore plus estrange est, qu'ès autres religions fausses & bastardes, gentile, payenne, judaïque, Mahumétane, telles divisions ni partialités ne s'y trouvent. Car celles qui y sont, ou elles sont en petit nombre, legeres, & peu importantes, comme en la Judaïque & Mahumétane ; ou si elles ont esté en nombre, comme en la Gentile, & entre les Philosophes, au moins n'ont-elles point produit de fort grands & esclatants effects & remuements au monde ; & n'est rien au regard des grandes & pernicieuses divisions, qui ont été dès le commencement, & toujours depuis en la Chrestienté. Car si nous regardons aux effects qu'ont produicts les divisions de la Chrestienté, c'est chose effroyable. Premiérement touchant la police, & l'Estat, il en est avenu souvent des altérations & subversions des Républiques, des Royaumes & des races, divisions d'Empire, jusqu'à un remuement universel du

monde, avec des exploits cruels, furieux, & plus que sanglans, au très-grand scandale, honte & reproche de la Chrestienté, en laquelle, sous titre de zele & affection pour la Religion, chaque parti hayt mortellement toutes les autres, & lui semble qu'il lui est loisible de faire tous actes d'hostilité. Chose qui ne se voit ès autres religions. Il est permis aux seuls Chrestiens d'être meurtriers, perfides, traîtres, & s'acharner les uns contre les autres, par toutes especes d'inhumanité contre les vivans, les morts, l'honneur, la vie, la mémoire, les esprits, les sépulcres & cendres; par fer, feu, libelles très-piquans, malédictions, banissemens du ciel & de la terre, déterremens, bruslemens d'os, & reculement de l'autel: & ce sans compositions, avec telle rage, que toute considération de parentage, alliance, amitiés, mérite, obligation est mise en arriere: Et celui estoit hier élevé de louanges jusqu'au ciel, & publié grand, savant, vertueux, sage, se mettant aujourd'hui d'autre parti, est prescbé, escrit, proclamé ignorant, malheureux. Là se montrent le zele & l'ardeur à sa religion; hors de-là par-tout ailleurs en

l'observation de la religion, froideur. C'est..... faute abominable que de faire bon visage & traitement aimable à ceux du parti contraire. Dans tout ceci aucuns demeurent scandalisés, comme si la Religion Chrétienne apprenoit à haïr & persécuter, & nous servoit de courretier pour mettre en besoigne & faire valoir nos passions d'ambition, avarice, vengeance, haine d'esprit, cruauté, rébellion, sédition : lesquelles, ailleurs chomment & ne se gendarment point si bien, comme estans resveillées par le faict de la Religion). (*d*).

On pourroit bien représenter aujourd'hui ce grand scandale avec des termes plus élégants; mais je défie nos meilleures plumes de l'exprimer avec plus de force, & d'en faire mieux sentir la turpitude. Il est certain que Charron n'énervoit point les difficultés des libertins, & ce fut cette franchise qui contribua puissamment à faire douter de son Christianisme.

V. On a aussi chicané notre Théologal sur ces paroles qu'il met dans la bouche d'un Athée, *que la Religion est*

(*d*) Des Trois Vérités, III. *Liv. Chap.*

une ſage invention des hommes, pour contenir la populace en ſon devoir. Garaſſe l'accuſe d'avoir commis à cet égard une honteuſe prévarication, en faiſant valoir indirectement la cauſe des Athées, *avec une traiſtreuſe & coulante traînée de paroles : car il rapporte la force de leurs raiſons, les expoſe, les commente, lés met en poſture, & puis nous laiſſe-là.* (e).

Il eſt très-faux que Charron ſoit coupable de cette criminelle partialité : car après avoir rapporté fidélement les objections des Athées, il les réfute avec autant de franchiſe que de ſolidité. Mais voilà ce qui déplaît aux Auteurs vulgaires, & même quelquefois à de grands Auteurs, qui ont plus d'eſprit & de ſcience que de bonne foi. Ils voudroient que l'on fît toujours paroître ſous un équipage languiſſant & ridicule les ennemis de la bonne cauſe, ou que pour le moins on opposât à leurs fortes objections une réponſe encore plus forte. La ſincérité s'oppoſe au premier parti, & la nature des matieres rend quelquefois l'autre impoſſible. Il y a long-temps que je ſuis ſurpris

(e) Garaſſe, Apologie, p. 266.

de voir qu'on regarde comme prévaricateurs ceux qui se proposent de grandes difficultés, & qui les réfutent foiblement. Quoi ! vous voudriez que sur des mysteres qui surpassent la raison, les réponses d'un Théologien fussent aussi claires que les objections d'un Philosophe ? De cela même qu'un dogme est mystérieux, & très-peu compréhensible à la foiblesse de l'entendement humain, il résulte nécessairement que notre raison le combattra par des arguments très-forts, & qu'elle ne pourra trouver d'autre bonne solution que l'autorité de Dieu. Mais notre Charron, comme on l'a observé plus haut, ne flattoit point son parti. Il avoit l'esprit pénétrant ; il découvroit à perte de vûe les ressources & les repliques d'un adversaire qui attaque, ou que l'on attaque ; il prenoit ses mesures là-dessus ; il s'expliquoit ingénûment, & n'employoit point la ruse pour vaincre. Mal lui en prit ; car le monde ne s'accommode point de cette candeur.

V.

Les Censeurs de Charron n'ont pas pris garde aux avis qu'il leur donne à la

tête de ſes Livres, avis très-capables de les détourner des jugements téméraires. Ce qu'il dit dans la Préface de la ſeconde édition de *la Sageſſe*, eſt ſi raiſonnable & ſi beau, qu'on me ſaura gré d'en extraire ici quelque choſe. Une infinité de Lecteurs y apprendront leur devoir: ils verront de quel eſprit il faut être revêtu, lorſqu'on veut juger d'un Livre qui n'eſt point bâti ſelon le goût général, & les préjugés de la multitude, c'eſt-à-dire, où l'Auteur étale naturellement les penſées qui lui viennent, ſans chercher à dogmatiſer, ou à faire ſecte.

(Aucuns trouvent, *c'eſt Charron qui parle*, ce Livre trop hardi & trop libre à heurter les opinions communes, & s'en offenſent. Je leur réponds ces quatre ou cinq mots. Premierement, que la ſageſſe qui n'eſt commune ni populaire, a proprement *la* liberté & authorité.... de juger de tout.... & en jugeant de cenſurer, & condamner les opinions communes & populaires, *comme erronées pour la plûpart*.... Or ce faiſant, ne peut qu'elle n'encoure la mal-grace & l'envie du monde. D'ailleurs je me plains d'eux, & leur reproche cette foibleſſe populaire, &

délicateſſe feminine, comme indigne & trop tendre... & du tout incapable de ſageſſe. Les plus fortes & hardies propoſitions ſont plus ſéantes à l'eſprit fort & relevé.... c'eſt foibleſſe de s'eſtonner d'aucune choſe : il faut roidir ſon courage, affermir ſon ame, l'endurcir & acérer à jouir, ſçavoir, entendre, juger toutes choſes, tant eſtranges ſemblent-elles : tout eſt ſortable & du gibier de l'eſprit.... mais auſſi ne doit-il faire ni conſentir qu'aux bonnes & belles, quand tout le monde en parleroit... En tout ce que je propoſe, je ne prétends y obliger perſonne ; je préſente ſeulement les choſes, & les eſtale *tout uniment*. Je ne me mets point en cholere, ſi l'on ne m'en croit : c'eſt à faire aux pédans... Mais pourquoi ſe courroucent-ils ? Eſt-ce *parce* que je ne ſuis pas par-tout de leur avis ? Je ne me courrouce pas de ce qu'ils ne ſont pas du mien. *Eſt-ce* de ce que je dis des choſes qui ne ſont pas de leur gouſt, ni du commun ? Et c'eſt pour *cela que* je les dis. Je ne dis rien ſans raiſon, s'ils la ſavent ſentir & gouſter : s'ils en ont une meilleure qui détruiſe la mienne, je

l'escouterai avec plaisir & gratification à qui la dira) (a).

Ce qui suit n'est pas moins important. (Bien veux-je avertir le Lecteur, qui entreprendra de juger de cet œuvre, qu'il se garde de tomber dans aucun cas de ces sept mescontes, comme ont fait aucuns en la premiere édition ; qui sont de rapporter au droict & devoir ce qui est du fait : Au faire ce qui est du juger : A résolution & détermination ce qui n'est que proposé, secoué, & disputé problématiquement & académiquement : A moi & à mes propres opinions, ce qui est d'autrui & par rapport : A l'estat, profession & condition externe, ce qui est de l'esprit & suffisance interne : A la Religion & créance divine, ce qui est de l'opinion humaine : A la grace & opération surnaturelle, ce qui est de vertu & action naturelle & morale. Toute passion & préoccupation ostée, il trouvera en ces sept points bien entendus, de quoi se résoudre en ses doutes, de quoi répondre à toutes les objections que lui-même & d'autres lui pourroient faire, & s'esclaircir de

(a) Charron, Préface des Livres de la Sagesse, Edition de Paris 1604.

mon intention en cet œuvre. Que ſi encores après tout, il ne ſe contente & ne l'approuve, qu'il l'attaque hardiment & vivement (car de meſdire ſeulement, de mordre & charpenter le nom d'autruy, il eſt aiſé, mais trop indigne & trop pédant) il aura tôt, ou franche confeſſion & acquieſcement, (car ce Livre fait gloire & feſte de la bonne-foi & de l'ingénuité) ou un examen de ſon impertinence & folie) (*b*).

V I.

Quelque jugement qu'on porte des Livres de Charron, il eſt certain que les mœurs de ce perſonnage étoient ſans reproche; & il ſeroit aiſé de prouver, tant par ſes écrits que par ſes actions, qu'il ne doutoit point des vérités du Chriſtianiſme. L'Auteur de l'Eloge que j'ai cité, aſſure que notre Théologal triompha des calomnies & des attaques de ſes adverſaires par l'*innocence*, la *naïveté* & la *candeur de ſes mœurs*; qu'il pratiquoit exactement tous les beaux préceptes qu'il donne *dans les douze Chapitres de ſon ſecond Livre de la Sageſſe*; que ſes ouvrages de piété, principalement ſes *Diſcours*

(*b*) Ibid.

Chreſtiens, & ſon Livre *des trois vérités* prouvent aſſez *de quelle Religion & créance il étoit*; qu'enfin le Teſtament *qu'il écrivit de ſa main le* 30. *Janvier* 1602, ne laiſſe aucun doute ſur ſa foi. Il y intercede la bonté de Dieu, & la *miſericorde de notre Seigneur & Sauveur Jeſus-Chriſt*: il ſupplie le Créateur » de lui octroyer pardon..... & » rémiſſion de ſes offenſes, le vouloir » prendre & tenir pour ſien, l'aſſiſter » & conduire par ſon Saint Eſprit tant » qu'il ſeroit en ce monde, & au point « de ſa mort recevoir ſon eſprit à ſoi, » en la compagnie & repos de ſes bien-» aimez, & inſpirer tous ſes ſaints Eſ-» lus de prier & intercéder pour lui: » il légue entre autres choſes à l'E-» gliſe de Condom 200. livres tour-» nois...., à la charge qu'au jour de » ſon décès, tous les ans, il ſeroit dit » une Meſſe haute en ſon intention, & » une abſolution ſur ſa foſſe: davan-» tage il donne aux pauvres Eſcoliers, » & filles à marier, deux mille quatre » cens eſcus (*a*).

Si l'on joint à cela les démarches qu'il fit pour ſe confiner dans un Monaſtere, ſelon le vœu qu'il en avoit

(*a*) Rochemaillet, Eloge de Charron.

fait, si l'on se rappelle la précaution qu'il eut de s'assurer de la décision de trois Casuistes, avant que de se croire dispensé d'un tel vœu, pourra-t-on s'étonner assez qu'un personnage de ce caractere ait été diffamé comme un ennemi du Christianisme & comme un Athée? N'est-ce point là un effet visible & déplorable, ou de la malignité, ou de la foiblesse de l'esprit humain?

Au reste on n'abandonna point l'honneur de Charron à la médisance envenimée de ses adversaires. L'Abbé de Saint-Cyran, & le Prieur Ogier prirent hautement son parti contre le P. Garasse, le premier dans la fameuse critique intitulée, *Somme des fausse-tés capitales contenues en la Somme Théologique du P. Garasse*, & l'autre dans son *Jugement & Censure de la Doctrine curieuse*. Saint Cyran reprocha entre autres excés au Jésuite d'avoir abusé lâchement d'une faute d'impression, pour en tirer la matiere d'une invective sanglante. Un mot substitué à un autre faisoit dire à Charron que Dieu agit *témérairement*; mais toute la suite du discours montroit qu'il y avoit dans le manuscrit *temporelle-*

ment (*a*). Voilà un beau ſujet de déclamer! Le Prieur Ogier fit les vers ſuivants contre le Pere Garaſſe, en faveur du Théologal :

Damnatur ſic CHARRO *pius doctus que Garaſſe*
Execratore . . . . . .
Quamvis ſancta ejus tot adhuc Eccleſia verbis
Perſonet eloquii, verique in triplice libro
Fortiter Hæreticæ frangat mendacia ſectæ.

La proſe de cet Ecrivain eſt encore plus glorieuſe à Pierre Charron. Liſez le Chapitre XI. de ſon Jugement de la *Doctrine Curieuſe*, vous y trouverez la réfutation de Garaſſe ſur les preuves prétendues de l'Athéïſme du Théologal de Condom. Liſez auſſi la Replique de Garaſſe : elle ſervira, autant que l'Apologie d'Ogier, à montrer la témérité du Jéſuite : car tout ce qu'il condamne dans Charron eſt, ou véritable, ou mal rapporté, ou ſuſceptible d'un ſens orthodoxe.

Le célebre Naudé, dans ſa *Bibliotheque politique*, pag. 13, fait un bel éloge du Théologal. Charron, dit-il,

(*a*) Voyez la *Somme des fauſſetés... du P. Garaſſe*, *p.* 346. & ſuiv.

doit être estimé plus sage que Socrate, parce qu'il a réduit en art les préceptes de la sagesse même, avec une méthode, une doctrine, & un Jugement admirables. Il peut nous tenir lieu d'Aristote, de Séneque, & de Plutarque: on les retrouve dans son livre. Il a même quelque chose de plus sublime que tous les Anciens & tous les Modernes ensemble.

J'admire que Moreri ait pris le parti de Charron contre Dupleix, jusqu'à dire que cet Historien *s'emporte brutalement* contre notre Théologal (*b*). Moreri n'étoit point fait pour défendre une si bonne cause. Je suis moins surpris que Sorel ait pris feu là-dessus, & qu'il suppose *qu'il y avoit eu peut-*

(*b*) Dupleix dit „ qu'en sa jeunesse il avoit con-» nu familiérement *Pierre Charron Théologal à Con-» dom*, qui étoit préoccupé de semblables erreurs « (*des erreurs des Begards*), & les preschoit dans » ses sermons, & qu'il avoit beaucoup d'autres » opinions dangereuses, dont il avoit glissé quel-» ques unes parmi les folies de sa *Sagesse* libertine ». *Dupleix*, sous Charle le Bel, *cité par Sorel*, Bibliotheque Françoise, p. 94. Sorel ajoute : *voilà un grand outrage que cet Auteur fait à Charron*, Pour moi je ne vois rien là qui sente la *brutalité*, ni l'*emportement* : il me semble que Dupleix avoit plus en vûe d'avancer une Antithese & une pointe, que de dire des injures bien choquantes. Notez que dans les éditions recentes de Moreri on a retranché avec raison le mot *brutalement*.

être quelque querelle entre Dupleix & Charron, ce qui a porté le premier à *parler avec tant* d'animosité. Le Bibliographe François nous apprend qu'il y eut des gens qui (assurerent que Charron est plus dangereux que Montagne, *parce que Montagne* n'estoit *qu'*un Cavalier, *au lieu* que *Charron* estant un Docteur en Théologie, & Prédicateur, on lit son livre comme une piece recevable pour l'instruction chrétienne, & ... cependant *selon ces gens-là*, il a de très-mauvais sentiments de la Religion.... On *répond à cela*, poursuit Sorel, que Charron faisoit profession de parler avec franchise selon ses pensées, & que si, ayant l'intention bonne, on explique toutes ses paroles en mauvaise part, il n'est point coupable de cette faute..... *Qu'au reste* il ne faut pas croire qu'un homme de bonnes mœurs, comme *lui*, dont la vie estoit sans tache, & qui estoit *d'*une modération exemplaire, ait eu aucune mauvaise intention dans ses écrits....

Quelqu'un a dit que Charron n'estoit que le Sécretaire de Montagne & de Du Vair (*c*). En effet *il* a pris beaucoup

(*c*) C'est Balzac, si nous en croyons Moreri, qui dit cela.

de sentences philosophiques, mot pour mot, des Essais de Montagne, & sa description des passions est toute entiere de M. du Vair (*d*).

La Taille-douce que Charron mit au-devant du Livre de la Sagesse, peut donner matiere à des réflexions : il semble que ce soit une figure favorable aux Pyrrhoniens. Voici l'explication qu'en donne l'Auteur à la fin de sa Préface. La Sagesse est représentée (par une belle femme toute nue.... au visage sain, masle, riant..... les pieds joints sur un cube : sur sa teste une couronne de laurier & d'olivier, c'est victoire & paix : un espace ou vuide à l'entour, qui signifie liberté. A son costé droit ces mots JE NE SCAIS, qui est sa devise, & au costé gauche ces autres mots, PAIX ET FEU, qui est la devise de l'Auteur.... Au-dessous il y a quatre petites femmes, laides, chetives, ridées, enchaisnées, & leurs chaisnes se rendent & aboutissent au cube qui est sous les pieds de la Sagesse, qui les mépriſe, condamne, & foule aux pieds. *Deux de ces femmes* sont du costé droit de l'inscription du Livre, sçavoir *Passion* & *Opinion*. La

(*d*) Sorel, Biblioth. Françoise, pag. 92. & suiv.

Paſſion maigre, au viſage altéré: l'Opinion aux yeux eſgarez, volage, eſtourdie, ſoutenue par nombre de perſonnes, c'eſt le Peuple. Les deux autres ſont de l'autre coſté de l'inſcription, ſçavoir *Superſtition* au viſage tranſi, joignant les mains comme une ſervante qui tremble de peur; & la *Science*, vertu ou preud'hommie artificielle, acquiſe, pedanteſque, *eſclave* des loix & des couſtumes, au viſage enflé, glorieux, arrogant, avec les ſourcils relevez, qui lit en un livre, où y a eſcrit, OUY, NON].

HISTOIRE DES DOGMES ET DES OPINIONS.

SECONDE PARTIE.

Systèmes de Religion. Dogmes Hétérodoxes. Fondateurs de Sectes. Enthousiastes.

LE SADUCEISME.

§. I.

Origine des Saducéens.

LA Secte des Saducéens se forma parmi les Juifs deux cens ans, ou environ, avant la naissance du Messie. On

On croit avec assez de fondement qu'elle dut son nom & son origine à Sadoc, disciple d'Antigonus Sochæus, qui succéda à Simon le Juste dans la chaire du Sanhédrin, & qui mourut environ 250 ans avant J. C. Quelques Savants placent un peu plus haut l'Hérésie Saducéenne. D'autres prétendent qu'elle ne s'éleva que longtemps après que Sadoc fut mort. Josephe, la premiere fois qu'il en parle, ne la représente point comme un parti de la nouvelle création, mais comme une secte pleinement formée [a]. Le temps auquel se rapporte son discours est celui de Jonathas frere de Judas Maccabée, & tombe à-peu-près sur l'année 150 avant J. C.

Quelques gens s'imaginent que ce système de Religion nâquit du mauvais sens qui fut donné au Chapitre XXVII d'Ezéchiel : d'autres croient qu'il dut sa naissance à une doctrine que débitoit Antigonus. Ce maître de Synagogue enseignoit que les hommes devoient honorer Dieu, non comme ces mercénaires qui n'agissent que par l'espérance du gain, mais comme ces domestiques, généreux, qui s'acquit-

[a] Joseph. Antiq. Lib. XIII. Cap IX.

tent ponctuellement de leurs devoirs, sans aucun motif de récompense. Sadoc & Baithus, disciples d'Antigonus, interprétèrent mal une si belle maxime, & en conclurent qu'il n'y avoit ni Paradis, ni Enfer. L'un & l'autre fonderent deux Sectes pernicieuses, qui renversoient de fond en comble la Religion. Ceux qui embrasserent la Religion de Sadoc furent nommés Saducéens; & les autres furent appellés Baithuséens. Voilà ce que débitent quelques Savants (*b*).

Tout le monde ne convient pas que ces deux disciples d'Antigonus ayent chacun fondé une secte particuliere & de fort habiles gens soutiennent que l'hérésie des Saducéens & celle des Baithuséens n'étoient qu'une même Religion, que l'on désignoit indifféremment tantôt sous le nom de Sadoc, & tantôt sous celui de Baithus; mais plus communément sous le premier nom. Cette derniere opinion est très-probable. On a observé que l'Ecriture garde un profond silence sur les Baithuséens : mais les livres des Juifs en parlent fréquemment, & ser-

(*b*) Voyez Helvicus, Willemerus, *in Dissert. Philologica de Sadduceis.*

blent les distinguer des Saducéens. Il s'est même trouvé des Rabins qui ont dit que le dogme de la Résurrection n'a jamais été nié par les Baithuséens, & que les Saducéens étoient beaucoup plus méchants, & tout-à-fait infideles. Quelques gens assurent que les prétendus disciples de Baithus étoient une branche des Esséniens : mais c'est une hypothese insoutenable (c).

Sentiment hardi de Luc de Bruges.

Luc de Bruges a débité un sentiment bien hardi. Il croit que le College des *Scribes*, fondé par Esdras, & qui devint si florissant sous les Maccabées, enfanta le Saducéisme & que c'est-là qu'il faut chercher la véritable origine de cette Religion. Ces Scribes ayant eu la connoissance de ce que les Grecs débitoient concernant les peines & les récompenses de l'autre vie, raisonnerent sur cette doctrine, & commencerent à examiner les questions du Paradis & de l'Enfer.

Cet examen fit naître deux Sectes, celle des Saducéens, & celle des Pharisiens : ceux-ci prirent l'affirmative, & les autres la négative. Avant cela, dit Luc de Bruges, le Peuple Juif se bornoit aux récompenses & aux pei-

(c) Ibid.

nes de cette vie, les seules dont leur Législateur avoit parlé; & si les Patriarches & les Prophetes ont été plus éclairés, ils n'ont pas pourtant étalé le dogme d'une vie à venir, comme un Article de foi. Selon cette hypothese ce seroient les Grecs qui auroient donné aux Juifs les premieres notions de l'immortalité de l'ame, ainsi que des peines & des récompenses de l'autre monde; au lieu qu'on croit ordinairement que les Payens ont tiré de l'Ecriture ce beau système [*d*]. M. de Willemer trouve cette pensée fort mauvaise, & veut qu'on la réfute par les arguments que les Théologiens orthodoxes ont employés contre les Sociniens, & d'autres Sectaires, touchant la foi du Peuple Juif.

§ II.

Dogmes du Saducéïsme sur la Prédestination, sur la Liberté, sur les Traditions Religieuses. Passage équivoque de Josephe.

L'Historien Josephe nous apprend que les Saducéens rejettoient le systê-

[*d*] Ibid.

me de la Prédestination, & qu'ils enseignoient que l'homme est la seule cause de ses prospérités, ou de ses disgraces, selon qu'il use bien ou mal de son libre arbitre. Il ajoute que cette Secte & celle des Pharisiens, se déchirerent mutuellement, & partagerent la Nation Juive; que les gens riches favoriserent les Saducéens, & que les Pharisiens eurent pour eux le menu Peuple. Ces derniers prescrivoient beaucoup d'observances, comme venues de leurs Ancêtres, & conservées de main en main, encore qu'elles n'eussent pas été couchées par écrit dans la loi de Moïse: les Saducéens au contraire rejettoient les Traditions, & décréditoient tous les dogmes, toutes les pratiques, dont ils ne trouvoient pas des traces dans l'Ecriture (*a*).

Le même Historien nous apprend qu'un des dogmes de la Secte Saducéenne étoit que Dieu ne prend aucune part au mal, ni pour le commettre ni pour le punir; & qu'il est là-dessus dans une parfaite indifférence: *Saducæi.... Deum extrà omnem mali pœnationem, inspectionemque constituunt*

(*a*) Joseph. Antiq. Jud. Lib. XIII, Cap. IX. & XVIII.

(*b*). Mais il faut ou que le texte de Joſephe ait été corrompu, comme Grotius le prétend, ou que l'Hiſtorien Juif n'ait pas bien compris, ni bien rapporté le ſentiment des Saducéens : car il eſt certain qu'ils enſeignoient que Dieu récompenſe les gens de bien dans ce monde, & qu'il punit les méchants. L'Ecriture nous apprend (*c*) qu'ils allerent auſſi-bien que les Phariſiens trouver S. Jean, lorſqu'ils ſurent qu'il prêchoit dans les déſerts de Judée ; & l'Evangéliſte S. Matthieu leur rend ce témoignage, qu'ils chercherent à ſe garantir des maux dont ils ſe croyoient ménacés. Peut-on nier qu'ils ne cruſſent que le Baptême de pénitence, adminiſtré par S. Jean, étoit propre à appaiſer Dieu, ou à leur procurer quelque avantage ? Ils ne croyoient donc pas, comme le veut Joſephe, que Dieu ne ſe mêloit point de la punition du mal. Saldenus a tort de trouver mauvais qu'on les juſtifie ſur ce point-là, & de les croire indignes *de l'honneur que leur a fait Voſſius, en ſe conſtituant leur*

(*b*) Idem, de Bello Judaico, Lib. II. Cap. VII. Verſion latine.
(*c*) Evangile de Saint Mathieu, Chap. III.

Apologiſte (*d*). Il prétend que tous les livres, qu'il a conſultés ſur ce ſujet, établiſſent clairement que les Saducéens rejettoient la Providence Divine, & il cite en particulier le Chap. IX du Livre XIII des Antiquités Judaïques, touchant l'opinion des Saducéens à l'égard de la Prédeſtination, & du franc arbitre (*e*). Mais cet endroit de Joſephe ne prouve point la theſe de Saldenus; & je crois que ce Théologien eût beaucoup mieux fait d'alléguer le paſſage que j'ai rapporté. En effet, de ce qu'un homme rejette la fatalité de la Prédeſtination, & qu'il donne à la liberté de l'homme une pleine indifférence au bien ou au mal, il ne s'enſuit point du tout qu'il nie la Providence Divine. Les Pélagiens, les Sociniens, ceux en un mot qui ont le plus combattu la néceſſité des actions humaines, ont ſoutenu en même temps que Dieu gouvernoit le monde, qu'il puniſſoit le mal, & récompenſoit le bien.

(*d*) Voyez Voſſius de Orig. & Progr. Idolol. Lib. I, Cap. X.
(*e*) Saldenus, Otia Theolog. p. m. 559.

§. III.

Mœurs des Saducéens. On s'eſt attaché à les noircir, peut-être ſans trop de fondement.

La Secte des Saducéens n'étoit pas nombreuſe : mais c'étoit la Religion des gens riches, & des grands Seigneurs. Ils étoient en poſſeſſion des premieres Magiſtratures, & des plus hautes dignités de l'Etat. Néanmoins leur crédit étoit très-borné, parce que, dans les affaires de politique & de Religion, ils étoient obligés de ſe conformer aux déciſions des Phariſiens ; autrement le Peuple ſe ſoulevoit. Ils étoient d'une ſévérité exceſſive dans l'exercice de la Judicature ; au contraire les Phariſiens étoient indulgents & faciles. La concorde ne regnoit point parmi les Saducéens : ils vivoient entre-eux comme des bêtes farouches, & les amis trouvoient autant de rudeſſe dans leur converſation que les étrangers (*a*).

L'Ecriture fait ſouvent mention des

(*a*) Joſeph. Antiq. Lib. XIII, Cap. XVIII. & Lib. XX. Cap. VII : Item de bello Jud. Lib. II. Cap. XII.

saducéens : mais encore qu'elle nous apprenne qu'ils nioient la résurrection des morts, ainsi que l'existence des Anges & des Esprits, au lieu que les Pharisiens croyoient l'une & l'autre, elle ne laisse pas de représenter les Pharisiens comme de plus mal-honnêtes gens que les Saducéens. Cela me rend un peu suspect d'exagération ce qu'on a débité touchant les mauvaises mœurs de ceux-ci, & je croirois qu'il n'est pas difficile de faire voir qu'on en a parlé sans de bonnes preuves. M. de Wilemer les représente comme des gens sanguinaires, & corrompus, qui portèrent aux plus grandes cruautés le Roi *Hircan*, & Alexandre *Jeannée* son fils, ce qui causa plusieurs mouvements dans l'Etat. Il les accuse d'avoir excité les brouilleries qui diviserent Hircan & Aristobule, & qui ne cessèrent que par la mort de ces Princes, qu'Hérode fit massacrer. Il ajoute que ce fut par leurs conseils, & par une suite de leur doctrine impie sur la fatalité, qu'Hérode, qui étoit livré à leur faction fit étrangler ses fils, & lapider trois cents Capitaines. Il cite là-dessus le XVII. Chapitre du XV Livre des *Antiquités Judaïques*, & il conclut de tous ces

faits qu'on a eu raison de décrier cette Secte, de l'accuser d'un Epicurisme grossier, & de regarder ceux qui la professoient comme des gens pernicieux & abominables (*b*). Mais il est certain qu'on ne sauroit tirer une plus mauvaise conséquence : car en premier lieu, les faits sur lesquels il la fonde ne se trouvent point dans Josephe, qu'il nous donne pour témoin ; & en second lieu, quand ces faits seroient véritables, ils ne prouveroient point que cette Secte s'abandonnât aux plaisirs sensuels, & fît profession d'un honteux Epicurisme. Cela prouveroit tout au plus qu'elle abusoit de son crédit auprès des Puissances, pour opprimer ses ennemis personnels, & particuliérement les Pharisiens. J'avoue que cette conduite est injuste ; mais on la trouve dans tous les Partis, & dans toutes les factions d'Etat & de Religion. Celles qui enseignent le dogme du Paradis & de l'Enfer, n'ont pas été moins actives à se servir des conjonctures favorables pour accabler leurs rivales. Les conseils de rigueur & de cruauté leur sont familiers : ainsi l'on ne ver-

(*b*) Willemerus, in Dissert. de Sadducæis, p. 44.

roit rien d'exquis, ni aucun caractere de distinction, dans les procédés des Saducéens, quand même les faits, que l'Ecrivain Allemand rappporte, seroient véritables. Que sera-ce donc si l'on montre qu'ils sont faux, ou du moins très-incertains.

Il est sûr que l'Historien des Juifs ne parle pas plus des Saducéens que du grand Mogol, dans le Chapitre où il narre comment Hérode fit mourir ses fils, & les trois cents Capitaines. C'eût été le plus ridicule de tous les hommes, s'il eût dit, comme Willemer l'assure, que la doctrine Saducéenne touchant la fatalité des événements, poussa Hérode à ces cruautés : car il étoit notoire que les Saducéens, rejettoient pleinement le dogme de la Prédestination ; & personne n'ignoroit qu'ils faisoient dépendre la destinée du franc arbitre. Si leurs débauches & leurs mauvaises actions eussent été si publiques, il ne paroît pas possible que Josephe, qui a tant de fois parlé d'eux, & qui ne s'est jamais montré partial en leur faveur, eût gardé là-dessus un profond silence. Les autres Ecrivains cités par Willemer sont ou trop décriés, ou trop modernes, pour donner du poids à des

faits d'ailleurs incertains : ainſi l'on n'eſt nullement obligé à croire ſur leur parole, ce qu'ils affirment concernant les mauvaiſes mœurs de ces Hérétiques. La preuve tirée de l'épithete que Saint Jean leur donna, les appellant *engeance de Viperes*, n'eſt pas meilleure : il ſuffit de répondre à l'Auteur Allemand que cette épithete fut également donnée aux Phariſiens : c'eſt pourquoi tout ce qu'on en voudroit inférer contre les mœurs de ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, porteroit également ſur les mœurs de ceux qui croyoient un Paradis & un Enfer.

Ajoûtons une réflexion remarquable : c'eſt qu'une infinité d'Auteurs prétendent que les Saducéens tirerent leur nom du mot *Sedek*, qui ſignifie *Juſtice*, ſoit parce qu'ils ſe vantoient de poſſéder la juſtice inhérente, qui conſiſte dans l'obſervation parfaite de la Loi, ſoit parce qu'ils étoient d'une ſévérité extrême dans les Tribunaux. De quelque maniere qu'on interprête la choſe, il eſt toujours vrai de dire que ſi cette étymologie eſt fondée, on n'a pas lieu de douter que la Secte Saducéenne ne ſe piquât de tout l'exté-

rieur des bonnes mœurs (c). Voilà donc au pis aller des témoins contre des témoins, & après ce que j'ai dit ci-dessus, il n'est pas difficile de prononcer quels sont les meilleurs. Notez qu'on peut se persuader sans peine que ces gens-là étoient de grands Justiciers : car comme ils ne croyoient pas qu'un malfaiteur fût puni après cette vie, il étoit naturel qu'ils estimassent qu'il falloit le condamner à des peines séveres dans ce monde.

Après tout il seroit moins étrange que les Saducéens eussent été d'honnêtes gens, qu'il ne l'est qu'un Sectateur d'Epicure ait été sage & vertueux : car la partie qu'ils retenoient de la Religion, pouvoit influer sur leur conduite par les motifs de la crainte & de l'espérance. J'ai dit quelque part (d) : *Il y a eu parmi les Juifs une Secte qui nioit tout ouvertement l'immortalité de l'ame : c'étoient les Saducéens. Je ne vois pas qu'avec une opinion si détestable, ils ayent mené une vie plus corrompue que les autres Juifs.* Tout bien compté, je ne crois pas que je doive

(c) Willemer, Ibid. p. 5. & suiv. Il cite plusieurs autorités.

(d) Dans les *Pensées* diverses sur les Cometes, p. 336.

me rétracter. J'ajoûterai ſeulement ici une petite réflexion. C'eſt que la bonne vie des Saducéens auroit pû couler de la doctrine de la providence : car ils croyoient que Dieu punit en ce monde les mauvaiſes actions, & qu'il récompenſe les bonnes (*e*). Cette opinion paroît très-capable de ſervir de frein & d'éperon, attendu qu'elle peut pouſſer au bien par l'eſpérance d'un bonheur terreſtre, & réprimer le penchant au mal par la peur des châtiments temporels. Il ſemble même qu'elle peut être plus efficace que la doctrine des peines & des récompenſes de l'autre vie ; car les biens & les maux préſents, ou prochains, font beaucoup plus d'impreſſion, quoiqu'ils ſoient petits, que de grands biens & de grands maux que l'on n'enviſage que d'une diſtance éloignée. Cependant ſi l'on approfondit bien cette matiere, on verra que, généralement parlant, la véritable & la principale force de la Religion, par rapport à la pratique de la vertu, conſiſte à être perſuadé de l'éternité des peines & des récompenſes, & qu'ainſi en ruinant le dogme de l'immortalité de l'ame, on caſſe les

(*e*) Willemer, ubi ſuprà, p. 41.

meilleurs reſſorts de la Religion.

On peut fortifier cette penſée par deux remarques ; l'une, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de perſuader aux gens qu'ils proſpéreront ſur la terre en vivant bien, & qu'ils ſeront accablés de la mauvaiſe fortune en vivant mal. Chacun croit voir tous les jours mille & mille exemples du contraire ; & où ſont les Docteurs aſſez éloquents, pour perſuader ce qu'on s'imagine être démenti par une ſuite continuelle d'expériences ? ils pourront bien éluder nos objections, en nous aſſurant que nous ne connoiſſons guere en quoi conſiſte la vraie proſpérité & la vraie adverſité ; que les méchants ſont aſſez punis par les remords de leur conſcience, au milieu de leurs richeſſes & de leur grandeur ; & qu'un honnête homme eſt ſuffiſamment récompenſé par la ſeule poſſeſſion de la vertu, & par le bon témoignage qu'il peut ſe rendre à lui-même. Ils nous diront là-deſſus cent belles choſes ; ils nous étourdiront ; ils formeront en nous une ſorte de perſuaſion ; mais ils bâtiſſent ſur le ſable ; ce ne ſera qu'une foi intermittente : ils auront toujours à craindre que dans de mauvais intervalles

nous ne les accusions de nous avoir trompés, & que nous ne tenions le même langage que Brutus dans les dernieres heures de sa vie. *Malheureuse vertu*, s'écria-t-il, *que tu m'as séduit par tes trompeuses apparences ! je t'ai prise pour un être réel, & sur ce pied-là je me suis attaché à ton service : mais tu n'étois qu'un vain phantôme, le jouet & la proye de la fortune.*

Si vous m'objectez qu'il y a dans le cœur des hommes une certaine impression qui se réveille souvent, & qui est assez active, laquelle fait croire que la piété jouira du temporel, & que le vice sera puni dans ce monde; si vous me faites, dis-je, cette objection, je vous répondrai que les orthodoxes ont en main la même machine, & qu'ayant de plus la ressource de l'éternité, ils font bien plus en état de faire influer la Religion dans leur morale pratique.

C'est une chose assez particuliere que les Saducéens n'ayent pas été excommuniés, & qu'ils ayent fait un même corps de Religion avec le reste des Juifs, comme les Jansénistes vivent aujourd'hi avec les autres Chrétiens de la Communion de Rome. Il faut avouer qu'une telle tolérance étoit ex-

ceſſive ; car enfin les erreurs des Saducéens ne regardoient pas des vérités indifférentes, mais les points fondamentaux de la Religion. Aujourd'hui les Partiſans les plus zélés du Tolérantiſme ne le demandent pas auſſi étendu que l'étoit alors celui des Juifs : ils n'exigent pas qu'il ſoit Eccléſiaſtique pour toutes ſortes de Sectes ; ils ſe contentent qu'il ſoit civil ou politique.

M. Willemer impute principalement à deux cauſes cette indulgence de la Synagogue, 1°. aux mœurs corrompues de ces ſiecles-là ; 2°. à l'exactitude avec laquelle ces Hérétiques pratiquoient tous les actes extérieurs du culte public. Cette derniere raiſon a beaucoup de force. Il eſt certain que la plus énorme diverſité de ſentiments, à l'égard des dogmes ſpéculatifs de la Religion, trouve plus de tolérance, que la plus petite diſpute à l'égard du culte. Faites quant à l'extérieur tout ce que la Religion dominante preſcrit, vous ſerez plus ſupporté dans vos Héréſies capitales, que ſi, ſans ces héréſies, vous combattiez l'extérieur.

§ IV.

Autres imputations faites aux Saducéens, & qui n'ont guere plus de fondement.

Tertullien, Origene, Saint Jérôme, & une infinité d'autres Ecrivains, imputent à la Secte Saducéenne de n'avoir retenu du Canon de l'Ecriture que le Pentateuque. C'eſt pour cela, dit-on, que Jeſus-Chriſt dans ſa diſpute avec eux, ne leur cita que les cinq Livres de Moyſe. Cette accuſation ne me paroît nullement fondée; l'Ecriture n'en fait aucune mention; Joſephe n'en parle point, & j'avoue que j'ai peine à comprendre qu'il eût omis un article ſi ſingulier, ſi capital, ſur-tout après avoir obſervé que cette Secte rejettoit les Traditions. Voici quelque choſe de plus fort: non-ſeulement, lorſque Joſephe a parlé de ces Traditions rejettées, il n'a point dit, quoique l'occaſion en fût ſi belle, que les Saducéens rejettoient auſſi une partie de l'Ecriture; Mais il a dit poſitivement que lorſqu'ils nioient l'autorité des Traditions de bouche, ils en donnoient cette raiſon,

il faut ſeulement tenir pour légitime ce qui eſt écrit (*a*). Un Hiſtorien qui parleroit de la ſorte, touchant une ſecte qui rejetteroit preſque toute l'Ecriture, ne ſeroit-il pas inſenſé ?

Je ſais bien qu'en chicanant on pourroit prétendre, comme Serarius & Petau le ſoutiennent, que les paroles de Joſephe ne doivent s'entendre que des Loix écrites, & par conſéquent ne ſe rapportent qu'au Pentateuque : mais je ſais auſſi que c'étoit une occaſion inévitable de faire mention du mépris que ces Hérétiques auroient eu pour tout le reſte du Canon des Ecritures. M. Simon s'eſt déclaré hautement contre le parti qui aſſure qu'ils n'admettoient que le Pentateuque. On trouve dans le Talmud de Babylone, & dans les Ecrits des Rabins, pluſieurs paſſages qui témoignent que les Saducéens reconnoiſſoient pour divins les Livres Hagiographes & Prophétiques de l'Ecriture Sainte, & qu'ils ſe contentoient de mépriſer les explications des Commentateurs. Il y a auſſi des gens qui croyent que ce qui a donné lieu d'imputer aux Diſciples de Sadoc la

(*a*) Joſeph. Antiq. Lib. XII. Cap. XVIII.

réjection de la plûpart des Ecritures, c'eſt qu'on les a confondus mal à propos avec les Samaritains, qui n'admettoient dans leur Canon que les Livres de Moïſe. Il eſt certain que c'eſt une erreur de confondre ces deux Sectes, qui étoient ſur un pied fort différent : car les Juifs n'avoient aucune communication avec les Samaritains, & ils ne rompirent jamais la communion avec les autres partiſans du Saducéiſme. Il y eut même des Saducéens qui parvinrent au ſouverain Sacerdoce, & l'on croit avec aſſez de fondement que le grand Sacrificateur Caïphe faiſoit profeſſion de cette Secte (*b*).

Arnobe eſt le ſeul Auteur qui nous apprenne qu'on ait attribué aux Saducéens de donner à Dieu un corps organique. Il rapporte cela d'une maniere un peu confuſe, & qui mérite quelque cenſure. Voici ſes paroles, qu'il eſt important de bien penſer : Qu'on ne nous oppoſe pas, dit-il les fables Juives & Saducéennes, qui ſemblent attribuer à Dieu un viſage, une forme,

(*b*) Voyez les *Actes des Apôtres*, Chap. V. Verſe 17.

es organes. Il paroît que cela eſt éta-
li dans leurs Ecritures, comme une
hoſe certaine & bien prouvée ; mais
u ces Ecritures ne nous appartiennent
oint, & n'ont rien de commun avec
ous ; ou elles ont été altérées & cor-
ompues, & dans ce cas vous devez
onſulter des Docteurs d'une intelligen-
e plus profonde, afin d'apprendre
eux les moyens d'écarter les nuages
les voiles épais qui couvrent ces
critures [c].

Un des Commentateurs d'Arnobe
ccuſe ce pere d'avoir débité ici un
ngage obſcur, & même dangereux.
le blâme aigrement de parler avec
mérité des Livres Saints, & de con-
ondre par ignorance ces monuments
ſpectables avec les Ecrits fabuleux
es Rabins. Pour achever de flétrir
rnobe, le Cenſeur ajoute que Nu-
énius, tout payen qu'il étoit, a jugé
us favorablement des Juifs ; qu'il les
pleinement diſculpés de l'accuſation
juſte d'avoir prêté à Dieu un corps
ganique, les mettant au rang des
ations éclairées qui ont cru que Dieu
avoit point de corps, citant même

(c) Arnob. Lib. III.

leurs Prophetes, & débrouillant ce qu'il pouvoit y avoir d'obscur dans les différents passages de leurs Livres Sacrés (*d*).

Cette censure n'est pas tout-à-fait sans fondement : néanmoins il me paroît qu'elle pouvoit être un peu moins sévere : car voici le sens d'Arnobe. Ce pere ne pouvoit pas nier que, selon le sens littéral de l'Ecriture, Dieu n'ait des mains, des pieds, une bouche, des yeux. Il falloit donc qu'il avertît les Payens que tout cela devoit s'expliquer figurément. Or ce fut en lui une adresse d'habile Rhétoricien de ne point trop insister sur cette objection, & de se contenter de quatre ou cinq lignes pour déclarer aux adversaires que les Chrétiens ne donnent pas à Dieu un corps organique. S'il eût voulu discuter plus exactement cette matiere, comme Numenius avoit fait, il eût énervé son ouvrage : car comme il faisoit une invective contre les Payens, il ne falloit pas qu'il perdît du temps à leur répondre ; il valoit mieux attaquer : il faut être le moins qu'on peut sur la défensive dans cette sorte d'ouvrages.

(*d*) Desid. Heraldus, in Arnobium.

Au reſte ceci nous montre que les Payens n'ont point négligé les avantages qu'ils eſpéroient tirer des endroits de l'Ecriture, qui ſemblent attribuer à Dieu quelque imperfection. Les Chrétiens avoient recours au ſens figuré, & oppoſoient à ces paſſages ceux qui traitent nettement de la perfection de Dieu. Mais l'ouvrage d'Arnobe ne ſouffroit guere cette diverſion, qui eût fourni un prétexte de répondre, qu'il falloit auſſi expliquer les uns par les autres les paſſages des Poëtes, & donner à certaines choſes un ſens allégorique. Ce n'étoit point là le lieu de réveiller cette idée. Le Commentateur qui cenſure Arnobe n'y a pas pris garde.

SENTIMENTS DE CERINTHUS.

CERINTHUS fut un Héréſiarque contemporain des Apôtres. C'étoit un Juif converti, qui après avoir embraſſé le Chriſtianiſme, y ſema des erreurs qui en renverſoient tout le fondement. Il enſeigna que Jeſus-Chriſt n'étoit que le fils de Joſeph, & non pas le fils de Dieu. Il vouloit que l'on retînt ſous l'Evangile l'uſage de la Circonciſion, & on le regarde comme le Chef des Juifs baptiſés, qui exciterent à ce ſujet dans Antioche le tumulte dont il eſt parlé dans le XV. Chapitre des Actes des Apôtres. On a dit auſſi qu'il fut l'un de ceux, qui, quelques années avant cette ſédition, oſerent cenſurer Saint Pierre d'avoir annoncé l'Evangile à des Payens (*a*). Saint Epiphane, qui aſſure tout cela, ne laiſſe pas de prétendre que Cerinthus eſt venu après

(*a*) Epiphan. adverſùs Hæreſ. pag. m. 110.

Carpocrate

Carpocrate : c'eſt pervertir la Chronologie (*b*).

Ce hardi novateur paſſe pour un des principaux Chefs des Hérétiques appellés *Millénaires*. Un Ecrivain, cité par Euſebe, l'accuſe d'avoir enſeigné qu'après la Réſurrection générale l'Egliſe ſubſiſteroit encore ſur la terre pendant mille ans ; que cette nouvelle Hiérarchie s'appelleroit le *Regne terreſtre* de Jeſus-Chriſt ; que ce ſeroit un temps de proſpérité temporelle & de délices ; que les hommes, ſujets encore à la convoitiſe, goûteroient toutes ſortes de voluptés, comme dans un jour de noce, & que cette fête joyeuſe dureroit mille ans. Cerinthus donnoit tout cela pour autant de révélations que Dieu lui avoit communiquées par le Miniſtere des Anges (*c*). Un autre Ecrivain, dont Euſebe fait auſſi mention, ſe ſert de traits beaucoup plus groſſiers : car il prétend que Cerinthus, homme d'une intempérance & d'une impudicité brutale, n'oſoit conſiſter l'eſſence du *Regne ter-*

(*b*) Carpocrate n'a paru tout au plutôt que ſous l'Empire d'Hadrien, c'eſt-à-dire vers l'an 120 de l'Ere Chrétienne.

(*c*) Caius, adverſus Proclum, apud Euſeb. Hiſt. Eccl. *Lib.* III, *Cap.* XXVIII.

reſtre de Jeſus-Chriſt dans les plaiſirs qu'il aimoit, c'eſt-à-dire dans la bonne chere & dans la jouiſſance des femmes : *in ventris, & earum quæ infrà ventrem ſunt partium, explenda libidine ;* que cependant, pour cacher d'un voile plus honnête les voluptés qu'il promettoit, il ne faiſoit mention que de fêtes, de ſacrifices, & d'oblations de victimes (*d*).

Telle eſt l'expoſition que rapporte Euſebe. Il eſt certain, même à en juger par le narré des deux Ecrivains que j'ai cités, que Cerinthus n'enſeignoit pas expreſſément, que le bonheur & la gloire du regne de J. C. conſiſteroient dans les plaiſirs de la table, & dans la luxure. Il ſe ſervoit d'un autre tour d'expreſſion ; il recouroit aux réjouiſſances qui ſont propres aux jours de fête, jours deſtinés à l'immolation des victimes, & aux repas qui ſuivoient ces oblations. Mais on crut peut-être qu'il étoit permis de tirer le voile, & qu'une paraphraſe un peu changée inſpireroit plus d'horreur pour les dogmes enveloppés de cet Héréſiarque. Si ma conjecture étoit certaine, il y auroit quelque peu de ſupercherie dans le pro

(*d*) Denys, Evêque d'Alexandrie, *Lib.* II. *Promiſſionibus*, apud. Euſeb. Ibid.

cédé des adversaires de Cerinthus. Car, enfin, quel droit a-t-on d'imputer à un Auteur un détail qu'il n'expose pas? Pourquoi ne peut-il pas jouir du bénéfice qu'il doit attendre de la généralité de ses expressions ?

Les visions de Cerinthus, concernant le Regne temporel de Jesus-Christ, persuaderent à quelques gens qu'il étoit le véritable Auteur de l'Apocalypse, & qu'il mit le nom de S. Jean, afin de faire passer ses prétendues révélations sous l'autorité d'un Apôtre si respectable. Cela fit que ces personnes rejetterent l'Apocalypse, comme un livre Pseudonyme, qui n'étoit ni de S. Jean, ni d'autre aucun Apôtre, & qui ne méritoit point le nom de Révélation, puisqu'il ne contenoit que les Rêveries obscures & impertinentes d'un Hérésiarque (*e*).

Cerinthus attribuoit aux Anges, & non à Dieu la création du monde. Quelques-uns lui ont appliqué ce qu'a dit Theodoret, touchant certains défenseurs de la Loi de Moïse, qui vouloient que l'on adorât les Esprits célestes, & qui se fondoient sur la raison,

(*e*) Euseb. *lib.* VII, *Cap.* XXV.

que Dieu, ne pouvant être ni vu, ni touché, ni compris, il falloit se procurer sa bienveillance par le ministere des Anges. On prétend aussi que S. Paul avoit en vûe cet Héréſiarque, lorſqu'il avertiſſoit les fideles de rejetter ceux qui par humilité d'eſprit, & par *le ſervice des Anges*, s'ingéroient aux choſes qu'ils n'avoient point vûes. Chacun ſait ce que l'on rapporte de l'averſion de S. Jean pour Cerinthus, & que cet Apôtre ne voulut jamais entrer dans le bain où étoit notre Héréſiarque. Mais les Anciens ont fort varié ſur ce fait-là, & les Modernes y ont ajouté des circonſtances qui pourroient paſſer pour une fraude pieuſe.

La variation des Anciens conſiſte en ce que les uns prétendent que ce fait concerne Cerinthus, & les autres qu'il concerne Ebion. Vous trouverez dans Euſebe, que S. Jean étant entré dans le bain, & ayant appris que Cerinthus y étoit, pris incontinent la fuite, & conjura ſes amis d'en faire autant : *Fuyons*, leur dit-il, *de peur qu'un bain où ſe trouve l'ennemi de la vérité ne tombe, & ne nous abîme*

(*f*). Si vous consultez S. Epiphane, vous trouverez que S. Jean, qui n'alloit jamais au bain, se sentit un jour inspiré de s'y rendre. Mais ayant su que l'Hérétique Ebion y étoit, il jugea qu'il y avoit du mystere dans l'inspiration qu'il avoit reçûe. Persuadé que le S. Esprit ne l'avoit poussé à cette démarche; que pour lui procurer l'occasion de faire éclater son zele contre les suppôts de Satan, il dit assez haut pour être entendu de tout le monde, *mes freres sortons d'ici, &c.* (*g*).

Voici maintenant les additions des Modernes. L'Anonyme qui a mis des notes aux marges du livre de S. Epiphane, Victorin Strigelius, Frere Bernard de Luxembourg, Feuardent, &c. ont ajouté de leur crû, que l'Hérétique avec lequel S. Jean refusa de se baigner, fut écrasé sous les ruines de la maison. Prateolus a circonstancié ce mensonge avec une assurance, qu'on ne peut assez admirer. Il dit sur le prétendu témoignage de S. Irénée, que S. Jean

(*f*) Eusеb. Histor. Eccl. *Lib.* III. *Cap.* XXIX. I, cite S. Irénée au III Livre contre les Hérétiques, lequel assure qu'on avoit oui dire cela de St. Polycarpe.

(*g*) Epiphan. adversus Hæres. *num.* 30.

étant allé au bain, y trouva Cerinthus, assis avec ses fauteurs, qui disputoit violemment, & qui nioit avec blasphême que Jesus-Christ fût Dieu, que là-dessus Saint Jean se leva, & dit à ses amis de sortir avec lui, les avertissant que Dieu alloit punir ce Blasphémateur; & qu'aussi-tôt après la maison abima, & fit périr Cerinthus & toute sa troupe (*h*).

Remarquez ici les progrès des Relations. Il paroît par le récit d'Eusebe (*i*) que Saint Irénée fut vraisemblablement le premier qui publia l'action de Saint Jean. Il se contenta de rapporter ce qu'il en avoit oui dire : mais ceux qui lui succederent trouvant sa narration trop nue, y joignirent des Broderies. Ils ne crurent pas qu'il fut glorieux à la mémoire de cet Apôtre, que l'on pût penser qu'il se baignât dans un lieu public; c'est pourquoi ils affirmerent qu'il ne le faisoit jamais, & que si un jour il eut ce dessein, ce fut par ordre d'en haut. Il fallut ensuite chercher une cause de l'inspiration; on la trouva dans l'importance de faire savoir aux fidéles qu'ils

(*h*) Prateolus in Elintho Alphabet. Hæretic. p. m. 128.

(*i*) Voyez la rem. (*f*).

doivent avoir en horreur les ennemis de la vérité, & croire que la Juſtice divine eſt toujours prête à établir de grands exemples de ſévérité contre les Héréſiarques. Mais comme il ne ſemble pas qu'il fût utile de laiſſer penſer aux Lecteurs que Saint Jean eût peut ſans néceſſité, ou que la menace implicite contenue dans ſes paroles fût vaine, l'on a trouvé à propos de ſuppoſer que l'Héréſiarque fut écraſé ſous les ruines du bain. Voilà ce que les ſiecles ſuivants ont ajouté aux broderies de Saint Epiphane. Les Auteurs ſoit Laïques, ſoit Eccléſiaſtiques, fourmillent d'exemples de ſemblables falſifications: qu'un Auteur diſe qu'on craignit certaines choſes, un autre dira qu'elles arriverent effectivement. Mauvaiſe & honteuſe imitation des Nouvelliſtes? fraude pernicieuſe, qui empoiſonne l'Hiſtoire, & qui corrompt les ſources les plus ſacrées!

On aſſure que Cerinthus, ayant eu des liaiſons dans Alexandrie avec les Juifs, les Payens, & les Magiciens, fabriqua une hypotheſe compoſée de Judaïſme, de Paganiſme & de Magie, & la débita principalement en Phrygie, & en Piſidie. On lui attribue d'avoir

opéré quelques prodiges par l'invocation des Anges. Il rejettoit les Actes des Apôtres & les Epitres de Saint Paul : il n'admettoit que l'Evangile de Saint Matthieu (*k*) : il ne l'admettoit pas même tout entier, si nous en croyons Saint Epiphane.

MARCION.

MARCION, Héréſiarque du II Siecle, naquit à Sinope, ville de Paphlagonie ſur le pont Euxin ; il avoit pour pere un bon & pieux Evêque. Il s'attacha d'abord à la vie Monaſtique ; mais il obſerva très-mal les loix de la continence : car il débaucha une fille. Son pere exerça ſur lui toute la ſévérité de la diſcipline : il l'excommunia, & ne ſe laiſſa jamais fléchir à ſes prieres, ni à ſes offres de pénitence. Marcion ſe voyant expoſé aux railleries & aux inſultes de ſes compatriotes, ſortit ſecrettement de Sinope, & ſe retira à Rome, où il ſollicita ſon abſolution. Saint Epiphane aſſure que

(*k*) Ittigius, de Hæreſ. I & II ſæculi.

l'Eglise de Rome ne voulut jamais l'admettre à la Communion, attendu qu'ayant été chassé de la compagnie des Fideles par un Evêque, c'étoit à ce même Evêque à lever l'excommunication. Il menaça l'Eglise d'un schisme, & il tint parole (*a*). Il devint disciple de Cerdon, qui l'initia dans la doctrine des deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, auteurs du bien & du mal & partageant entr'eux l'empire de l'univers.

Marcion, afin de mieux soutenir ce faux dogme, s'appliqua tout entier à l'étude de la Philosophie, principalement de la Dialectique, science très-nécessaire aux Novateurs. Bien-tôt après, il se fit chef de parti, & il s'attacha une infinité de Sectateurs, qui répandirent par-tout sa doctrine, & qui formerent des Eglises en divers lieux, à l'envi des Orthodoxes. On assure que cette Hérésie s'introduisit non-seulement dans Rome, & dans le reste de l'Italie, mais aussi dans l'Egypte, dans la Palestine, dans l'Arabie, dans la Syrie, dans l'île de Chypre, & jusques dans la Perse. Il fallut armer contre elle le bras séculier, lorsque l'empire fut

(*a*) Epiphan. adv. Hæres. p. 303.

dévolu aux Chrétiens, & il se passa quelques siécles avant que ce bon remede vint à bout des Marcionites. De-là vint que cette Secte se glorifia aussi d'avoir ses Martyrs. Au reste, si l'on veut juger charitablement, on doit croire que Marcion vint à résipiscence, & qu'il mourut dans de bonnes dispositions (*b*).

Je ne m'étendrai point ici sur le système des deux principes, qui fut l'Héréſie capitale de Marcion, parce que j'exposerai ailleurs (*c*) plus amplement cette doctrine. Je remarquerai seulement que cet Héréſirque défendit fort mal sa dangereuse hypothese, & qu'il ne sut pas faire jouer la principale machine. Il s'embarrassa dans un détail d'explications mal imaginées; & de-là vint que les Peres triomphoient si facilement des Marcionites. Il semble que ces Hérétiques étoient atterés dès la premiere objection, & qu'à la vue des privileges inviolables de la liberté humaine, qui leur étoient d'abord allégués, ils demeuroient muets & interdits. Il étoit néanmoins facile de répondre à cela. Si un homme d'autant

(*b*) Tertull. de Præscript. *Cap.* XXX.
(*c*) Dans l'Article *Manicheisme*.

d'esprit que M. Descartes avoit eu en main cette affaire, les Peres n'auroient pas eu si bon marché de lui, que d'un Cerdon, d'un Marcion, d'un Apelles, d'un Manès, gens qui prenoient mal leurs avantages, soit parce qu'ils admettoient l'Evangile, soit parce qu'ils n'avoient pas assez d'esprit pour éviter les explications les plus sujettes aux grands inconvénients. C'étoit la chose du monde la plus ridicule que de soutenir, comme Marcion, qu'à la vérité Jesus-Christ avoit paru sur la terre, mais non pas avec un vrai corps humain, & d'en donner pour raison que la chair n'est pas l'ouvrage du bon Principe, mais du mauvais. Les Marcionites font pitié quand ils disputent sur cela.

Pour concevoir une très-mauvaise opinion de leurs forces, il suffit de jetter les yeux sur le *Dialogue contre les Marcionites*, attribué à Origene. L'interlocuteur contre lequel ce Pere dispute, ne fait presqu'aucune résistance. De toutes les difficultés qu'on peut objecter sur l'origine du mal, il ne choisit que les plus foibles. Dès qu'on lui allégue que le mal est venu du mauvais usage du franc arbitre, il ne fait plus que

repliquer, ou s'il fait quelque instance sur la prévision de ce pernicieux usage, il se paye de la plus mauvaise réponse qu'on puisse faire; savoir, qu'une créature qui ne jouiroit pas du libre arbitre, seroit immuable & immortelle comme Dieu. Le Marcionite semble acquiescer à cela: car il ne réplique rien. Cependant il n'y avoit rien de plus facile à réfuter: il ne falloit que demander à Origene si les Bienheureux du Paradis sont égaux à Dieu, dans les attributs de l'immutabilité & de l'immortalité. Il eût répondu sans doute que non. Il est donc vrai, lui auroit-on répliqué; qu'une créature ne devient point Dieu dès qu'elle est déterminée au bien, & privée de ce que vous appellez franc arbitre; par conséquent vous ne satisfaites point à l'objection: car on vous demandoit pourquoi Dieu ayant prévu que la créature pécheroit, si elle étoit abandonnée à sa bonne foi, ne l'a point tournée du côté du bien, comme il y tourne continuellement les ames des bienheureux, transportées dans le Paradis. Vous répondrez de maniere à faire comprendre que vous prétendez qu'on vous demande, pourquoi Dieu n'a pas donné à la créature

un être aussi immuable, aussi indépendant qu'il l'est lui-même. Jamais on n'a prétendu vous faire une question si absurde.

Ceci me rappelle une réponse de Saint Basile, qui a le même défaut que celle d'Origene, & qu'on peut attaquer par le même côté. Il prétend que Dieu a laissé à l'homme la liberté de pécher, parce qu'il n'a point voulu que nous l'aimassions par force : c'est ainsi qu'un maître, dit ce Pere, ne croit pas que ses valets soient affectionnés à son service, tandis qu'il les tient à la chaîne: il n'est assuré de leur attachement que lorsqu'ils obéissent de plein gré (*d*). Pour réfuter la pensée de Saint Basile, il ne faut que le faire souvenir de l'état du Paradis. Dieu y est aimé, Dieu y est servi parfaitement bien, & cependant les Bienheureux n'y jouissent pas du franc arbitre : ils n'ont plus le funeste privilege de pouvoir pécher ... Faut-il donc les comparer à des esclaves qui n'obéissent que par force ? A quoi songeoit Saint Basile ?

Si les Marcionites revenoient au

(*d*) Basil. Magnus, in Homilia. Quod Deus non sit auctor peccati.

monde, & s'ils étoient auſſi aguerris à la diſpute que les Jéſuites & les Janſéniſtes, ils donneroient bien de la tablature à nos Théologiens. Ils commenceroient par où leurs ancêtres finiſſoient: ils attaqueroient d'abord le dernier retranchement d'Origene & de Saint Baſile, ſavoir le franc arbitre, & ils n'auroient pas fait trois ſyllogiſmes, qu'ils réduiroient leurs adverſaires à recourir *à la profondeur des jugements de Dieu*, aux *abîmes impénétrables de la ſouveraineté*, &c. (*b*). C'eſt dans le vrai la meilleure reſſource. La révélation eſt l'unique magaſin des arguments qu'il faut oppoſer à ces gens-là; ce n'eſt que par cette voie qu'on peut réfuter invinciblement l'éternité d'un mauvais principe. Mais quand on veut déterminer par les lumieres naturelles de quelle maniere s'eſt conduit le Créateur à l'égard du premier péché de la créature, on ſe trouve dans un extrême embarras. Toutes les hypotheſes que les Chrétiens ont établies, parent mal les coups qu'on leur porte: elles triomphent toutes quand elles agiſſent offenſivement;

(*b*) Un Marcionite prétendroit qu'une telle réponſe ne differe point de ce qu'on nomme être réduit *ad terminos non loqui*.

mais elles perdent tout leur avantage, quand il faut qu'elles soutiennent l'attaque. Nos idées là-dessus ne sont claires qu'autant qu'il le faut pour éterniser la guerre, & nos Théologiens ressemblent à ces Princes, qui n'ayant pas la force d'empêcher que l'on ne ravage leurs frontieres, sont assez puissants pour faire des courses dans le pays ennemi.

L'ADAMISME.

CETTE Religion nâquit dans le sein du Christianisme vers le commencement du deuxieme siecle. Theodoret dit qu'un certain *Prodicus* en fut le fondateur, qu'il suivit les abominables pensées de Carpocrate, & qu'il y ajoûta du sien la communauté des femmes, & l'impudente copulation des deux sexes dans les festins Ecclésiastiques. Cela veut dire que dans ces repas, que les premiers Chrétiens appelloient Agapes, les disciples impurs de cet Hérésiarque jouissoient en commun de toutes les femmes. Après qu'on avoit éteints les

lumieres, chacun se jettoit sur sa chacune sans choix ni regle, selon que le hazard la lui faisoit rencontrer à tâtons dans les ténébres d'une salle. C'est cela qu'ils appelloient communier, & être initié au mystere.

Tel est le récit de Theodoret (*a*): mais je ne vois pas pourquoi il attribue à Prodicus ce supplément de doctrine, vu que Clément Alexandrin, sur la foi duquel il parle, impute tout cela à Carpocrate. Car après avoir rapporté, non pas sur l'extrait de quelques-uns de leurs écrits, mais sur un simple oui-dire, cette vilaine coutume d'éteindre les lumieres, & de s'accoupler, il dit que Carpocrate devoit établir ces loix pour les chiens & pour les pourceaux, & non pour les hommes (*b*). Ce Pere ne croyoit donc pas que Carpocrate eût laissé ce beau réglement à faire à quelqu'un de ses successeurs, à Prodicus par exemple. Ainsi Théodoret se sert d'un témoin qui dépose contre lui. Clément Alexandrin observe une chose qui ne s'accorde pas avec le récit de cet Historien: c'est qu'avant que d'aller à ces

(*a*) Hære. Fab. *Lib.* I, *Cap.* VI.

(*b*) Cement Alexand. Strom. *Lib.* III. p. m. 480.

festins, on communiquoit à celles dont on préféroit la jouissance, le choix qu'on avoit fait de leur personne. Cela est vrai-semblable; les passions sont trop ingénieuses pour n'être pas de la partie en ces occasions, & pour abandonner tout au hazard. Les Carpocratiennes savoient donc à peu près où seroit leur chance, & n'étoient pas absolument dans le cas de cette femme galante dont parle Horace:

Mox juniores quærit adulteros
Inter mariti vina: neque eligit
Cui donet impermissa raptim
Gaudia luminibus remotis.

Mais ne nous amusons point à plaisanter dans une matiere si sérieuse. Disons plutôt que les ames les moins pieuses frémissent; quand elles voyent que sitôt après le temps des Apôtres, la doctrine de l'union mystique, qui doit être entre les fideles, fut interprêtée de la conjonctions charnelle de l'homme avec la femme; & qu'on osa soutenir que la véritable participation aux mysteres consistoit en cela. Que pouvoit-on attendre d'un homme qui, comme Pro-

dicus, soutenoit que les ames étoient envoyées dans les corps, non pour y être punies, mais afin que par toutes sortes de voluptés elles rendissent leurs hommages aux Anges qui avoient créé le monde. Ses Sectateurs se vantoient d'avoir les livres secrets de Zoroastre; ils disoient qu'il ne falloit point invoquer Dieu, ni s'exposer au martyre pour la confession de la vérité (*c*). Baronius place cet Héresiarque sous l'année 120.

S. Epiphane & S. Augustin ne nous donnent point une idée aussi désavantageuse des Adamites, & il pourroit bien se faire que Clément Alexandrin & Théodoret ayent exagéré les choses. S. Epiphane assure que ces Hérétiques furent ainsi appellés, à cause d'un certain *Adam*, qui se distingua parmi eux. Mais j'aimerois mieux suivre le sentiment de S. Augustin, qui prétend qu'ils tirerent leurs nom du Patriarche Adam, tige de tout le genre humain. En effet, ces misérables imitoient la nudité de nos premiers Peres, & condamnoient le mariage, par la raison qu'Adam ne connut Eve qu'après son péché, & après

(*c*) Idem, ibid. *Lib.* VII. p. 722. Tertullian. in Scorpiac. *Cap.* ult.

sa sortie du Paradis. Ils concluoient de-là que si l'homme eût persévéré dans son innocence, jamais il n'y auroit eu de mariage (*d*). S. Epiphane témoigne que ces gens-là professoient le célibat & la vie monastique. Quant à la nudité, dit-il, ils ne l'observoient que dans leurs conventicules. Ils s'assembloient dans une petite chambre, sous laquelle il y avoit un four bien allumé : ils quittoient leurs habits en y entrant, & assis pêle-mêle sur des bancs disposés en amphithéâtre, ils faisoient leurs dévotions : après quoi l'on retournoit chez soi. Si quelqu'un commettoit une faute scandaleuse, on ne le recevoit plus dans l'Assemblée, sous prétexte qu'ayant mangé comme Adam du fruit défendu, il devoit être aussi exclus du Paradis ; c'est ainsi que ces gens-là nommoient leur Eglise.

Voilà ce que Saint Epiphane rapporte (*e*. Il ne dit point qu'il se passât rien d'impur dans leurs assemblées : cependant il soupçonne que le principe secret de cette nudité étoit d'exciter les

(*d*) Epiphan. Hæres. LII.

(*e*) Idem, ibid. & in Synopsi Tom. I. *Lib.* II. p. 397.

amorces de la concupiſcence. S. Auguſtin ne parle point non plus de ces impudicités monſtrueuſes dont Clément Alexandrin fait mention : & il eſt ſans doute aſſez étrange, que l'Evêque d'Hippone, ainſi que S. Epiphane, ayent été ſi reſervés ſur cet article : car ce ſont des choſes que la renommée ne laiſſe point périr, lorſqu'une fois elle s'en trouve ſaiſie, à moins que la fauſſeté n'en devienne tout-à-fait palpable : encore n'arrive-t-il pas toujours, en ce cas-là, qu'elle lâche priſe. Quand je conſidére les calomnies des Payens contre les premiers Chrétiens, & celles des Catholiques contre les Proteſtants, par rapport aux aſſemblées nocturnes, je ne crois pas légérement tout ce que le gros de l'arbre impute.

Au reſte il pourroit ſe faire que les Adamites dont S. Epiphane & S. Auguſtin font mention, ne ſuiviſſent pas toutes les erreurs, ni toutes les maximes infames de Prodicus, & des premiers fondateurs. Cela n'a rien d'extraordinaire : il ne faut quelquefois que trente ou quarante ans, pour rendre une Secte fort diſſemblable d'elle-mê-

me. Cette supposition seroit peut-être un moyen de concilier S. Augustin & S. Epiphane avec Clément d'Alexandrie.

Etrange espece de Solitaires.

Evagrius fait mention de certains Solitaires de la Palestine, qui avoient quelque conformité avec les Adamites du second siecle. Ces gens-là, dans la vûe de macérer leurs corps, vivoient dans les bois, & s'exposoient d'une maniere fort étrange aux rigueurs du chaud & du froid. Il y en avoit de l'un & de l'autre sexe : ils alloient tous nuds, tant hommes que femmes, si, ce n'est qu'ils couvroient d'une ceinture les parties naturelles. Ces Solitaires ne tenoient presque par rien à l'humanité. Ils broutoient l'herbe, comme les animaux, & ils n'en mangeoient qu'autant qu'il leur falloit pour ne pas mourir de faim. Ils devinrent enfin semblables aux bêtes : ils perdirent jusqu'à la figure humaine, & jusqu'au sentiment. Dès qu'ils appercevoient des hommes, ils prenoient la fuite, & se retiroient dans des lieux inaccessibles. Cependant il y en avoit qui rentroient dans le monde : mais ils y portoient le même esprit de singularité. Ils faisoient, dit-on, les insensés, afin de témoigner plus de mépris pour la gloire. Ils en-

troient dans les cabarets, dans les bains publics: ils converſoient, & ils ſe baignoient avec les femmes, mais avec tant d'inſenſibilité, que la vûe des objets les plus touchants ne leur cauſoit pas le moindre deſir. *Ils étoient hommes avec les hommes*, dit Evagrius, *& femmes avec les femmes* (*f*).

Dans le XI. Siecle un certain *Tandemus*, Allemand d'origine, débita en Flandre quelques dogmes, qui approchoient aſſez de ce que penſoient les anciens Adamites concernant la communauté des femmes, & les copulations publiques. C'étoit un Laïque qui avoit la langue bien pendue, & qui ſurpaſſoit en ſubtilité d'eſprit, en éloquence, & en bien d'autres qualités, les plus grands Clercs de ſon temps. Sa maxime n'étoit point d'aller nud, ni de macérer ſon corps en mangeant de l'herbe, comme faiſoient les Solitaires dont parle Evagrius. Au contraire ſa table étoit bien ſervie, & il étoit magnifique dans ſes habits. Il ſe faiſoit ſuivre par trois mille hommes bien armés, avec leſquels ils venoit à

(*f*) Evagrius, Hiſtor. Eccl. *Lib.* I, *Cap.* XXI.

bout des converſions que ſon éloquence n'avoit pû opérer. Il avoit tellement infatué ſes Sectateurs, qu'ils buvoient religieuſement l'eau dans laquelle il ſe baignoit, & qu'ils la gardoient comme une Relique. Il y a lieu de s'étonner, & peut-être auſſi de ne s'étonner pas, qu'il ait pû ſéduire tant de gens avec des doctrines & avec des actions auſſi choquantes qu'étoient les ſiennes. Ils ſoutenoit que ce n'étoit point un acte de ſenſualité, mais plutôt de haute ſpiritualité, d'avoir affaire avec une fille en préſence de ſa mere, ou avec une femme à la vûe de ſon mari, & il mettoit en pratique ce beau dogme. Il tuoit tous ceux qu'il ne pouvoit perſuader. Il n'attribuoit aucune vertu au Sacrement de l'Euchariſtie, & il ne reconnoiſſoit point de diſtinction entre les Laïques, & ceux qui avoient reçu les Ordres. Un Prêtre avec lequel il voyageoit dans une barque, le tua d'un coup qu'il lui donna ſur la tête. Ses erreurs, qu'il répandit principalement dans la ville d'Anvers & aux environs ne furent pas d'abord extirpées; mais on fit revenir les dévoiés au giron de l'Egliſe. Saint Norbert, Fondateur des Prémontrés, fut le

principal instrument de ses conversions (g).

Adamites appellés Turlupins.

Le XIV. siecle vit éclore un nouvel essaim d'Adamites, plus abominables encore que tous ceux dont j'ai parlé. On les appella *Turlupins*. Il n'est pas aisé de découvrir la véritable origine de ce nom ; Viguier le dérive de ce qu'ils habitoient dans des lieux sauvages, exposés aux insultes des *Loups*. Ils enseignoient que quand l'homme étoit arrivé à un certain degré de perfection, il étoit affranchi du joug de la Loi divine ; & bien loin d'assurer comme les Stoïciens, que la liberté du sage consiste à n'être plus soumis aux passions, ils faisoient consister cette liberté à n'être plus soumis aux ordres de la sagesse éternelle. Ils ne croyoient pas qu'il fallût invoquer Dieu autrement que par l'Oraison mentale. Mais ce qu'il y avoit de plus choquant dans leur Secte, c'est qu'ils alloient toujours nuds, & qu'à l'exemple des Cyniques, ou plutôt des bêtes, ils faisoient l'œuvre de chair en plein jour devant tout le monde. Ils prétendoit qu'on ne doit rougir d'aucune des parties que la nature nous a données. Nonobstant ces

(g) Prateolus, au mot *Tandemus*, ex Sigeberto.

extravagances

extravagances profanes, ils affectoient de grands airs de spiritualité & de dévotion, afin de s'insinuer mieux dans l'esprit des femmes, & puis de les faire tomber dans le piege de leurs impudiques desirs (*h*) : car voilà l'écueil de toutes les Sectes, qui prétendent se distinguer par des paradoxes de morale. Approfondissez les visions des Illuminés & des Quiétistes, vous verrez que si quelque chose est capable de les démasquer, c'est la relation au plaisir vénérien : c'est l'endroit foible de la place ; c'est par-là que l'ennemi donne l'assaut.

Ce fut sous le regne de Charles V que ces Herétiques parurent en France ; leur principale scene fut en Savoie & en Dauphiné. On fit bon devoir d'en purger le monde : on trouvera un échantillon de ce soin dans les paroles suivantes d'un ancien Regître : *A frere Jacques de More, de l'Ordre des Freres Prescheurs, Inquisiteur des B... de la Province de France, pour don à lui fait par le Roi, par ses lettres du 2 Février 1523, pour & en récompensation de plusieurs paines, missions & despens qu'ils a eus, soufferts, & sou-*

(*h*) Gerson, apud Prateolum.

tenus, en faisant poursuite contre les Turlupins, & Turlupines, qui trouvez & pris ont été en la dite Province, & par sa diligence punis de leurs mesprentures & erreurs, pour ce 50 francs, valant 10 *livres parisis* (*i*). Gaguin dans la Vie de Charles V, remarque qu'on brûla [les Livres & vêtemens *des Turlupins* au marché aux pourceaux de Paris, hors la porte Saint Honoré; qu'*on brula aussi* Jehanne Dabentonne, & un autre avecque elle, *qui étoient les deux* principaux Prescheurs de cette Secte]. Du Tillet dit pareillement que sous Charles V *la superstitieuse Religion des Turlupins, qui* appelloient leur Secte *la Fraternité des Pauvres, fut condamnée & abolie, & leurs cérémonies, livres & habits condamnés & brusles.*

Ceci présente une difficulté : comment accorder ces habits que l'on brûla avec ce qui se dit, que les Turlupins alloient nuds? Je réponds qu'il faut supposer des bornes à la nudité de toutes ces especes de fanatiques, eu égard aux temps & aux lieux, ou par rapport

(*i*) Du Cange Glossar. au mot *Turlupini*.

à certains membres. Nous avons vû que les premiers Adamites ne se dépouilloient que dans les fours où ils tenoient leurs assemblées, & nous observerons bientôt que les *Picards* condamnoient sur-tout ceux qui ne découvroient pas les parties honteuses. Le froid & la pluie ne permettoient pas qu'on fût toujours nud; il n'y a point d'apparence qu'on osât se produire en cet état dans les villes où l'on n'étoit pas le plus fort : il semble en particulier que les Turlupins ne découvroient que les parties qui font la diversité des sexes : *Turlupini*, dit Genebrard, *Cynycorum Sectam suscitantes de nuditate pudendorum & publico coïtu.* Les paroles de Gerson se réduisent à la même chose. (*k*) Ils avoient donc des habits, & il est à croire que devant les personnes non initiées, devant ces bonnes dévotes qu'ils tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montroient pas d'abord toutes leurs pieces.

Vers l'année 1440, un autre fanatique, nommé *Picard*, renouvella l'er-

(*k*) *Omnia verenda publicitus* nudata gestabant, *& in publico velut jumenta coïbant, instar canum in* nuditate *& exercitio* membrorum pudendorum *degentes.* Gerson, apud Prateolum.

reur des Adamites, à l'égard de la nudité : il outra même le scandale ; car il voulut que ses disciples hommes & femmes, allassent toujours nuds. C'étoit demander plus que ne faisoient les Adamites de S. Epiphane, qui se contentoient de se dépouiller dans leurs Assemblées. Il se qualifioit fils de Dieu, & prétendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoyé au monde par son pere, afin d'y rétablir la loi de la nature, qui consistoit principalement, disoit-il, en deux choses, la communauté des femmes, & la nudité de toutes les parties du corps. Cet Hérésiarque passa de Flandre en Allemagne, & pénétra jusqu'en Boheme, où il fit en peu de temps un grand nombre de Sectateurs. Il se cantonna dans une Isle de la riviere de Lusmik, à sept lieues de Thabor, la place d'armes du fameux Zisca. Pour ses péchés, il y eut une quarantaine de ses Sectateurs qui, ayant usé de main de mise, attirerent sur toute la troupe le bras & l'épée de ce redoutable Général. Ces quarante Adamites étant allés en parti, pillerent quelques maisons de campagne, & tuerent plus de deux cents personnes. Là-dessus Zisca fit attaquer l'Isle, s'en

empara, & passa au fil de l'épée tous les Picards, à la reserve de deux, auxquels il sauva la vie, afin d'apprendre de leur bouche quelle étoit leur Religion.

On dit qu'encore qu'il n'y eût point de mariages réglés parmi eux, aucun homme ne couchoit avec une femme sans la permission du Chef de la Secte. Celui qui se sentoit de l'inclination pour une femme la prenoit par la main, & l'amenoit à Picard, auquel il disoit, *mon esprit s'est échauffé pour celle-ci :* Picard lui répondoit, *Allez, croissez, & multipliez.* Un des grands principes de ces gens-là étoit, qu'il n'y avoit qu'eux au monde qui fussent libres ; le reste des hommes étant des esclaves, puisqu'ils cachoient leurs parties naturelles. C'est ce que vouloient signifier ces femmes Picardes qu'un Seigneur de Boheme tint en prison pendant quelque temps. Elles disoient que ceux qui portoient des habits, & principalement des hauts-de-chausses, ne devoient pas être réputés libres. Elles accoucherent en prison, & ayant été condamnées au feu avec leurs maris, elles souffrirent la mort

en riant & en chantant (*l*).

Adamites de Hollande.

Si je n'avois d'autre caution que Lindanus, je ne croirois pas qu'en 1535 on vit des Adamites à Amsterdam, riches & de fort bonne famille, courir tous nuds, & qu'il y en eut d'assez fanatiques pour monter sur des arbres, où ils attendirent vainement que le pain leur tombât du Ciel, jusqu'à ce qu'ils tomberent eux-mêmes à demi-morts sur la terre. Mais voici un témoin bien plus digne de créance, qui atteste une partie de ces faits. C'est Lambert Hortensius, Recteur du College de Naërdem, qui publia la Relation des Tumultes des Anabaptistes, dediée aux Magistrats d'Amsterdam, pendant que la mémoire de ces choses étoit encore toute fraîche. Il dit que le 13 de Fevrier 1535, il se fit une assemblée de sept hommes & de cinq femmes, à Amsterdam, chez Jean *Sibert*, rue des Salines. L'un de ces hommes, nommé *Theodoret Sartor*, se disoit Prophete. Il se coucha par terre pour prier Dieu, & ayant ache-

(*l*) Tiré de Varillas, Hist. du Wiclefian. Part. II, & Hist. de l'Héref. Lib. II, à l'année 1420. Voyez aussi Æneas Sylvius, de Origine Bohemorum, *Cap.* XLI.

vé sa priere, il dit à l'un des Assistants qu'il avoit vû Dieu dans sa majesté ; qu'il avoit parlé à lui ; que du Paradis il étoit descendu aux Enfers, & qu'il avoit appris par révélation que le jour du jugement approchoit. On se rassembla le même jour, & après avoir donné quatre heures à la priere & à d'autres dévotions, voilà le Prophete qui ôte son casque, sa cuirasse, & ses autres armes, & qui les jette au feu. Ensuite il se déshabille, & se montrant nud à toute la compagnie, il ordonne aux autres d'en faire autant. Chacun obéit avec tant d'exactitude, que l'on ne laissa pas même un ruban sur sa tête pour nouer ses cheveux. On jette tout au feu pour en offrir un holocauste à l'Eternel. Aussi-tôt le Prophete ordonne qu'on le suive, tous ces Fanatiques sortent tumultuairement, & se répandent dans les rues d'Amsterdam, poussant des cris effroyables, *Væ, væ, væ, divina vindicta, divina vindicta, divina vindicta !* Malheur, malheur, malheur, vengeance céleste, vengeance céleste, vengeance céleste ! Le peuple épouvanté de ces hurlements, croit la ville prise par l'ennemi, & sort en armes. La troupe nue

eſt ſaiſie : on mene ces inſenſés devant les Juges : on leur offre des habits qu'ils rejettent avec dédain. Cependant le feu faiſoit du ravage dans le logis d'où cette infame proceſſion étoit partie, & l'on eut beaucoup de peine à l'éteindre. Le 28 de Mars on fit mourir les ſept hommes, & au bout de quelques jours on punit de la même ſorte neuf de leurs complices.

Il s'eſt trouvé parmi les Anabaptiſtes quelques autres Fanatiques qui ont imité l'extravagante nudité des Freres d'Amſterdam. C'eſt une choſe aſſez particuliere qu'une ſemblable fantaiſie ait été renouvellée tant de fois dans le Chriſtianiſme. La Religion Payenne ne nous fournit que la Secte des Cyniques qui ait donné dans cette impudence : encore faut-il reconnoître que jamais cette ſecte n'a été nombreuſe, & que la plûpart des Cyniques ne pratiquoient point, en fait de montrer ſa nudité, & ce qui s'enſuit, ce qu'on attribue à Diogene. Les Gymnoſophiſtes Indiens n'étoient point nuds, quant aux parties que les Adamites, les Turlupins, les Picards, & quelques Anabaptiſtes découvroient. Il faut donc demeurer d'accord que les Chrétiens

ſe ſont plus ſouvent dérégles à cet égard que les Payens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuſer ſous l'Evangile, & dont les Payens n'avoient aucune connoiſſance. Ce principe eſt que le ſecond Adam eſt venu réparer le mal que le premier Adam avoit introduit dans le monde. De là un Fanatique ſe hazarde de conclure, que ceux qui ſont une fois participants du bénéfice de la loi de grace, ſont parfaitement réhabilités dans l'état d'Adam & d'Eve. J'avoue qu'il faut que la doſe de fanatiſme ſoit bien forte, quand on eſt capable de vaincre les impreſſions de pudeur que la nature & l'éducation chrétienne nous donnent: mais de quoi ne ſont pas capables les combinaiſons infinies de nos paſſions, de nos imaginations, de nos eſprits animaux, &c?

D'un autre côté il eſt certain, qu'à l'égard de l'article dont nous parlons, les loix de la pudeur ſont beaucoup plus auſteres dans le Chriſtianiſme que dans la plûpart des Religions Payennes. Socrate, Sozomene, & d'autres Ecrivains Eccléſiaſtiques font mention de certains Cénobites, qui n'avoient jamais

porté les yeux sur leur propre nudité. Les Payens n'ont point eu que je sache de tels exemples : ils se contentoient de se cacher aux yeux d'autrui. Un Casuiste moderne, qui n'est pas des plus rigides, compte pour un péché véniel, *propria verenda aspicere* par un simple mouvement de curiosité, sans autre intention ; & pour un péché mortel, *aspicere verenda alterius sexûs operta vestibus ità subtilibus, ut parum aspectui obstent.* Voir nager une personne de différent Sexe, c'est, selon lui, un autre péché mortel. Deux hommes d'un caractere grave, comme deux Prélats, qui s'entrevoient nuds, pèchent encore mortellement (*m*). Le Bernia parle d'un dévot qui ne portoit jamais la main qu'avec le gant à ses parties naturelles. Je ne connois qu'un homme dans le Paganisme, qu'on puisse comparer à ce Dévot : c'est le sévere Xenocrate, qui n'y alloit ni avec le gant, ni sans gant. Ce qu'Athenée rapporte là-dessus (*n*),

(*m*) Sanchez de Matrimonio, *L.* IX. disput. XLVI.

(*n*) *Aristoteles irridens Chalcedonium Xenocratem, quod mejendo virilibus non admoveret manum, inquit puræ quidem manus, at inquinata mens.* Athen. *L.* XII.

prouve que les Payens se moquoient de ces sortes de délicatesses, bien loin de s'en piquer *.

* Art. *Adamites, Tandemus, Turlupins, Picards.*

LE CAINISME.

LEs *Caïnites* furent des Hérétiques qui parurent dans le II siecle, & qui eurent ce nom à cause de leur grand respect pour *Caïn*. Saint Epiphane dit qu'ils puiserent leurs abominables dogmes dans les *égouts des Gnostiques* (*a*), & que c'étoient des rejettons de Valentin, de Nicolas, & de Carpocrate. Une de leurs extravagances étoit de soutenir que Caïn avoit échappé à la vengeance de Dieu, & qu'il jouissoit de la béatitude. Ils disoient que la Divinité qui commande au Ciel & sur la terre, ayant resolu de punir Caïn à cause du meurtre d'Abel, ne put jamais le joindre : elle n'eut ni assez de force, ni assez de vîtesse pour cela. Des Puissances Aëriennes le mirent à couvert des poursuites de ce Dieu vengeur,

(*a*) Epiphan. Heref. XXXVIII.

& l'ayant transporté au firmament, elles le cacherent en un lieu de sûreté *au siecle d'en haut*, IN SUPERNO SECULO. C'étoit leur langage (*b*).

Ces Hérétiques admettoient un grand nombre de Génies qu'ils appelloient *vertus*, & qu'ils disoient être plus puissants les uns que les autres. Ils prétendoient que la *vertu* qui avoit produit Abel, étoit d'un ordre beaucoup inférieur à celle qui avoit produit Caïn; ils faisoient profession d'honorer tous ceux qui portent dans l'Ecriture les marques les plus visibles de réprobation, comme les habitans de Sodome, Esaü, Coré, Dathan & Abiron. Ils avoient en particulier une très-grande vénération pour le traitre Judas, sous prétexte que la mort de Jesus-Christ avoit sauvé l'homme : car ils se figuroient je ne sais quelles puissances ennemies de notre salut, qui auroient empêché que Jesus-Christ ne souffrît, si Judas n'eût prévenu les effets de leur malice, en livrant son maître aux Juifs, qui le condamnerent à la mort, d'où sortit le salut du genre humain. Ils porterent leur audace jusqu'à condamner

Dogmes impies & absurdes.

(*b*) Bissélius, Ruinarum illustr. Dec. I, p. 269. L'Auteur que je cite ne cite personne.

la Loi de Moïse, & à regarder le Dieu de l'ancien Testament comme un être qui avoit semé la zizanie dans le monde, & assujetti notre nature à mille malheurs ; de sorte que, pour s'en venger, ils faisoient tout le contraire de ce qu'il avoit prescrit. Ils forgerent une prétendue Ecriture Sainte : ils avoient entre autres Livres un *Evangile de Judas*, & une *Ascension de Saint Paul*. Ils prétendoient trouver dans ce dernier Livre les choses inénarrables que ce grand Apôtre avoit vues & entendues, lorsqu'il fut transporté au troisieme Ciel. Il n'y avoit point d'impureté corporelle où ils ne se plongeassent, point de crime où ils ne se crussent en droit de participer ; car, selon leurs abominables principes, la voie du salut étoit diamétralement opposée aux préceptes de l'Ecriture. Ils s'imaginoient que chaque volupté sensuelle étoit présidée par quelque Génie : c'est pourquoi ils ne manquoient pas, lorsqu'ils se préparoient à quelque action impure, d'invoquer nommément le Génie qui avoit l'intendance de la volupté qu'ils alloient gouter (*c*).

Morale abominable.

(*c*) Augustin. Hæres. *Cap.* XVIII, Tertullian. de Præscript. *Cap.* XLVII.

Quand on lit ces choſes dans les Peres de l'Egliſe, on a quelque peine à ne pas s'imaginer qu'il leur arrivoit, à l'égard des Hérétiques, ce qui arrivoit aux Payens par rapport à la Religion Chrétienne. Les Payens nous ont imputé cent extravagances & cent abominations, qui n'avoient aucun fondement. Les premiers qui forgeoient ces calomnies étoient ſans doute coupables d'une malice très-noire ; mais la plûpart de ceux qui les débitoient, depuis qu'elles avoient été ſemées malicieuſement, n'étoient coupables que de trop de crédulité : ils ajoûtoient foi aux bruits communs, ſans prendre la peine de les approfondir. Eſt-il plus croyable que les Peres ayent eu toute la patience qu'il faut avoir pour s'inſtruire à fond des véritables ſentiments d'une Secte, qu'il n'eſt croyable que les mêmes gens, qui enſeignoient que la mort de Jeſus-Chriſt avoit ſauvé l'homme, ayent enſeigné que les voluptés les plus ſales ſont le chemin du Paradis ? Décidera là-deſſus qui voudra : je ne veux faire ici que le rapporteur. Mais il faut ſe ſouvenir auſſi, qu'il n'y a point d'abſurdité dont l'eſprit de l'homme ne ſoit ſuſceptible, &

qu'en particulier le dogme de plusieurs Génies bons & mauvais, supérieurs les uns aux autres, & prépofés à diverfes charges, eft une doctrine fort ancienne parmi les hommes, & plus à portée de la raifon humaine, qu'on ne le croit communément. Quelques remarques éclairciront ma penfée.

I. Le Dogme des Caïnites touchant l'inégalité de puiffance entre les Génies, & leur influence fur le bonheur ou le malheur des hommes, eft aflez conforme à la Doctrine des Payens fur les Génies tutélaires. Cette forte de Génies étoit principalement appellée *Démons*. On prétendoit que le bonheur & la fortune d'un homme dépendoit du Génie qui veilloit à fa confervation. Un homme étoit heureux, lorfque fon Génie avoit un fort grand pouvoir; au contraire un homme étoit malheureux, lorfque fon Génie étoit foible & incapable de tenir tête au Génie des autres hommes. Chaque Génie travailloit pour les intérêts de fon client: fi un homme étoit vaincu, c'étoit une marque que les forces de fon Génie avoient fuccombé fous celles du Génie de l'homme vainqueur, & que ce dernier Génie étoit d'un ordre fu-

Doctrine des Payens fur les Anges tutelaires.

périeur à l'autre. Le hazard avoit réglé cela ; car comme on faiſoit tirer au ſort les ames que l'on envoyoit en ce monde, on faiſoit auſſi tirer au ſort les Génies tutélaires de chaque perſonne (*d*).

Il y avoit des Génies dont l'aſcendant ſur quelques autres étoit tel, qu'ils les déconcertoient entierement par leur préſence. C'eſt ce que faiſoit le Génie d'Auguſte, à l'égard de celui de Marc-Antoine (*e*) ; & c'eſt ainſi que nous voyons certaines perſonnes avoir des ſaillies, parler bien & avec aſſurance, en l'abſence de quelques-uns, & paroître fort embarraſſées, quand il faut entrer en lice avec ces mêmes hommes préſents. On étoit ſans doute perſuadé que ceux qui parvenoient à l'empire, avoient un Génie d'un ordre éminent : de là venoient les grands honneurs qu'on rendoit à de tels Génies. Les peuples & les villes avoient auſſi leurs Génies. Or comme on di-

(*d*) Voyez Dodwel, Prælect. II. ad Spartiani Hadrianum.

(*e*) *Hujus genium formidat genius tuus, qui erectus & celſus ubi ſolus eſt. Illo appropinquante demiſſior redditur & ignavior.* Aſtrologus Ægiptius ad M. Antonium, *apud* Plutarch, *in* Antonio.

soit que ces Démons tutélaires préſidoient à la naiſſance de celui qui devoit être ſous leur direction, il n'avoit pas fallu beaucoup de chemin pour paſſer de cette opinion à celle des Caïnites. Ceux-ci ajouterent ſeulement que le Génie formoit le corps de celui dont il devoit être le protecteur. On auroit, je penſe, perſuadé facilement cet article aux Platoniciens, ſi on leur avoit vivement repréſenté que la formation du corps humain demande la direction d'une intelligence très-habile. Si cette hypotheſe n'eſt pas abſolument néceſſaire pour donner raiſon d'une infinité de ſyſtêmes hiſtoriques (qu'il me ſoit permis d'appeller ainſi les événements humains) elle eſt pour le moins la plus commode & la plus compréhenſible. On ſera moins ſurpris de trouver ici une remarque qui ſent trop la digreſſion & le terroir étranger, ſi l'on examine attentivement le but de la remarque ſuivante.

II. Nous tournons en ridicule le ſyſtême des anciens Payens, leurs Naïades, leurs Oréades, leurs Hamadryades; & nous ſommes très-bien fondés, quand nous condamnons le culte que l'on rendoit à ces Etres

car nous savons par l'Ecriture que Dieu défend tout culte de Religion qui ne s'adresse point à lui directement & uniquement. Mais quand on se représente la raison de l'homme abandonnée à elle-même, & destituée du secours de l'Ecriture, on comprend fort aisément, ce me semble, qu'elle a dû se figurer ce vaste univers comme pénétré partout d'une vertu très-active, & qui étoit douée d'intelligence. Or, afin de donner raison de tant d'effets différents les uns des autres, & même contraires les uns aux autres, qui se voient dans la nature, il a fallu imaginer, ou un être unique qui diversifie son opération selon la diversité des corps, ou un grand nombre d'ames & d'intelligences, pourvues chacune d'un certain emploi, & prépossées, les unes aux rivieres, les autres aux montagnes, les autres aux bois, &c. Il y a eu des gens parmi les Payens, qui dans le culte de Cerès & de Bacchus, n'ont prétendu honorer que l'Etre suprême, en tant qu'il produit le grain & le vin. D'autres ont prétendu vénérer l'intelligence particuliere, qui, dans la distribution des charges du grand univers, avoit eu le département des ter-

res enſemencées, & des vignobles. Ce fondement une fois poſé, on ne ſait plus où s'arrêter : le nombre des dieux ſe multiplie ſans bornes ; on ſacrifie à la Peur, à la Fiévre, aux Vents, &c. il s'éleve une Hierarchie dont les degrés ſont innombrables. Les combinaiſons ſe diverſifient à l'infini parmi ces intelligences que l'on ne voit pas, & que l'on admet pourtant comme des cauſes très-actives.

Si l'on demande à quoi je ſonge avec cette réflexion amenée de ſi loin, je répondrai que je fraie le chemin à ceux qui voudront prendre le parti des Peres, accuſés d'avoir imputé aux hérétiques cent extravagances que perſonne n'enſeignoit. Il eſt beaucoup plus vraiſemblable qu'on ne s'imagine, que des gens qui croyoient bien raiſonner, ayent admis pluſieurs principes, les uns bons, les autres mauvais, & un perpétuel contraſte parmi les êtres d'une puiſſance inégale, & ſujets à diverſes inclinations. C'eſt un grand égarement, je l'avoue ; mais il ſe préſente par pluſieurs bouts, & il eſt très-poſſible d'y tomber. Je veux croire que les Gnoſtiques, & leurs ſemblables, s'expliquoient ſi confuſément, qu'il

pouvoit arriver qu'on leur imputât ce qu'ils n'avoient point admis comme un point de leur croyance : cependant je crois sans peine qu'ils admettoient, quant au fond, ces *vertus* & ces principes qu'on leur attribue. En raisonnant conséquemment, après avoir établi plusieurs *vertus*, ils pouvoient établir en particulier que la nation Judaïque avoit été dirigée par un être malfaisant, & passer de-là dans toutes les abominables impiétés qu'on leur attribue, par rapport au Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob.

III. Puisque j'en suis venu là, autant faut-il que j'acheve. La foi des intelligences prépoſées à divers emplois dans l'univers, est d'une aussi grande étendue que la croyance d'un Dieu : car je ne pense pas que jamais peuple ait eu une Religion, sans admettre des intelligences moyennes. Les Philosophes les plus subtils, celui que l'on nomme le Génie de la nature (*f*), les Cartésiens les plus pénétrants en ont reconnu. Les Sectateurs d'Aristote en mettent partout encore aujourd'hui sans s'en bien appercevoir ; car ils unissent à tous les

Réflexion sur la Forme substantielle des Péripatéticiens.

(*f*) Aristote.

corps une forme substantielle, qui a pour son appanage un certain nombre de qualités avec quoi elle accomplit ses desirs (g), elle repousse l'ennemi, & se conserve le mieux qu'elle peut dans son état naturel. N'est-ce pas admettre dans les plantes une intelligence prépossée à faire végéter une partie de l'univers, & agissant pour cette fin sous les ordres de l'Etre suprême? Bien loin que ceux qui nient la création, bien loin que les Spinozistes puissent nier ces intelligences, il n'y a point de système qui les entraîne plus nécessairement & plus inévitablement que le leur. Il ne seroit pas difficile de le leur prouver; mais ce n'est pas ici le lieu de me jetter dans cette controverse. Dans le système de la création, c'est une grande difficulté que d'admettre des intelligences, qui aiment le mal, ou qui, selon les rêveries de nos Caïnites, ayent l'intendance des voluptés sensuelles, comme la Venus du Paganisme avoit l'intendance des plaisirs de l'amour, de l'aveu même d'un Poëte

(g) Le terme d'*appetitus*, d'*exigentia*, & semblables, sont du style ordinaire des Péripatéticiens, quand ils parlent des effets naturels des corps, soit animés, soit inanimés.

Epicurien (*h*). Mais dans le syſtême qui nie la création, c'eſt une ſuite néceſſaire qu'il y ait tout auſſi-tôt du mal que du bien dans l'univers, tout auſſi-tôt des Génies malfaiſants, que des Génies bienfaiſants.

Explication du dogme de quelques Cartéſiens ſur la formation des corps.

De peur qu'on ne me ſoupçonne d'avancer témérairement ce que j'ai dit des plus habiles Cartéſiens, je ſouhaite qu'on remarque que celui d'entr'eux qui a le plus fait valoir les volontés ſimples & générales de Dieu (*i*), inſiſtue très-clairement en divers endroits de ſes livres, qu'il y a un très-grand nombre de cauſes occaſionnelles que nous ne connoiſſons pas. Or ces cauſes occaſionnelles ne ſont autre choſe que les volontés & les deſirs de certaines intelligences. Il en faut admettre partout où les Loix de la communication du mouvement ne ſont pas capables de produire certains effets. Cela va loin: on ne peut comprendre que ces loix ſuffiſent à la conſtruction d'un navire: perſonne ne fait difficulté d'avouer que jamais le mouvement ne produiroit un horloge, ſans la direction d'une in-

(*h*) Voyez l'invocation de Venus au commencement du poëme de Lucrece.
(*i*) Le P. Mallebranche.

telligence particuliere ; par conſéquent ces loix-là ſont incapables de produire la moindre plante & le moindre fruit : car il y a plus d'artifice dans la conſtruction d'un arbre & d'une grenade, que dans celle d'un navire. Il faut donc recourir à la direction particuliere d'une intelligence pour la formation des végétaux, & à plus forte raiſon pour celle des animaux. Loix du mouvement, figure, repos, ſituation des particules tant qu'il vous plaira ; cela eſt bon pendant qu'on n'a pas encore quarante ans : après quoi, vous voyez les plus excellents Cartéſiens vous avouer confidemment, qu'ils commencent à douter de la ſuffiſance de ces principes. Il entendent alors, comme il faut, leurs *catégories*. Il eſt vrai, diſent-ils, cela ſuffit pour faire qu'un arbre & un horloge ſoient ce qu'ils ſont ; mais comme le ſeul mouvement, avec les loix générales, n'a point fait, ni n'a pu faire que les pieces d'un horloge acquiſſent la figure & la ſituation qu'elles ont, ne croyez pas que les parties d'un arbre aient acquis par les ſeules loix du mouvement leur ſituation & leur figure. Encore un coup, cela va loin, & nous conduit à un Gé-

nie qui préside à la fabrique des machines animées. Mais les minéraux, mais les météores sont-ils bien aisés à faire ? N'y a-t-il pas beaucoup d'artifice dans leur construction ? plus qu'on ne pense. Les Scholastiques, au lieu de Génie ou d'intelligence, se servent des mots *forme substantielle, vertu plastique*, &c; mais les mots n'y font rien.

Bodin a dit une chose qui témoigne qu'il admettoit des Génies préposés non seulement à conserver, mais même à produire tous les êtres sublunaires (*k*). Il y a quelque suite dans cette supposition; car le meilleur moyen d'intéresser une intelligence à la protection d'une créature corporelle, est de lui donner la charge de la fabrique, je veux dire d'appliquer le mouvement selon les idées qu'elle a de la forme de cette créature, comme font les horlogers & les architectes. *

(*k*) Voici les paroles de Bodin. "*Quemadmodum in Republica bene constituta non minus sunt necessarii Carnifices, Lictores, Vespillones, quàm Magistratus, ac Judices, & Curatores: sic in hac Republica mundana Deus ipse ad rerum generationem, procurationem, ac tutelam, Angelos locis omnibus cœlestibus, elementaribus, animantibus, singulis hominibus principes ac moderatores collocavit.* Bodin in Univ. Naturæ Theatro, *L. V. p.* 631. *& suiv.*

* Art. *Coinites.*

LE

LE MANICHÉISME.

§. I.

Hiſtoire de MANÈS. *Progrès de ſa Religion.*

LE Manichéiſme commença à ſe répandre dans le troiſieme ſiecle, & dut ſon origine à un certain Manès, qui naquit dans la Perſe. C'étoit un homme de très-baſſe extraction, mais *bien fait* & de *bon eſprit*; d'où il arriva qu'une Veuve, dont il étoit eſclave, de prit en amitié, l'adopta, & le fit inſtruire par les Mages *dans la Philoſophie des Perſes*. Il fit de grands progrès dans cette ſcience, & comme il étoit d'ailleurs naturellement éloquent, & qu'il parloit *aiſément & de bonne grace, il acquit la réputation de ſubtil & ſavant Philoſophe* (*a*).

Il étudia principalement les Livres d'un Philoſophe Arabe, nommé *Scythien*, & il en tira la plûpart de ſes méchants dogmes. La Veuve, chez qui

(*a*) Maimbourg, Hiſt. de S. Leon, Liv. I.

il vivoit, étoit depuis quelque temps en poſſeſſion de ces Livres, qu'elle tenoit d'un certain *Térébinthus*, qui ayant hérité des biens & des impiétés de Scythien, s'étoit mis à dogmatiſer dans la Perſe, & avoit fini par ſe retirer chez cette femme, pour ſe mettre à couvert de la perſécution. Il périt dans cet aſyle. Un jour qu'il étoit *monté de nuit* ſur la plate-forme de la maiſon, *pour invoquer à découvert les Démons de l'air, il fut frappé* ſoudain *d'un coup du Ciel, qui le précipita du haut en bas*, & il s'écraſa la tête contre le pavé (*b*). Scythien avoit eu, dit-on, une deſtinée toute ſemblable (*c*). Ce fut de cette maniere que Manès trouva chez la veuve les Ouvrages de ce Philoſophe. On prétend que cette femme après l'avoir affranchi, & puis adopté, finit par l'épouſer.

Manès ſema ſes dogmes dans la Perſe, où ils ſe répandirent rapidement. Il s'attribuoit le don des miracles, & l'on ne parloit que de l'aſcendant qu'il diſoit avoir ſur toutes ſortes d'Eſprits. Sa renommée parvint juſqu'à la Cour, & le Roi Saporès, qui avoit un fils malade,

(*b*) Ibid.
(*c*) Epiph. adv. Hæreſ. p. 620.

lt appeller cet Héréſiarque. Manès baya d'abord d'aſſurance, fit chaſſer ous les Médecins, & promit au Roi ju'il guériroit le jeune Prince, *ſans aure remede que celui de* ſes prieres. *Mais 'enfant étant mort* dans les bras de cet mpoſteur, le Roi en fut tellement irité qu'il le fit mettre aux fers. Manès ſe ſauva de ſa priſon : mais peu de emps après il fut repris, *& mené à Saporès, qui le fit écorcher* tout *vif* (*d*).

La mort tragique de cet Héréſiarque ne nuiſit point au progrès de ſa Relion, qui ſe répandit, non-ſeulement ans pluſieurs Provinces de l'Aſie, ais en Europe, & juſques dans l'Italie. Dès l'an 383, il y avoit des Maichéens à Rome, & S. Auguſtin, qui toit alors dans cette Ville, logea chez n de ces Hérétiques, avec lequel il voit de fréquents entretiens, ainſi u'avec les autres diſciples de Manès, u'il trouva au même lieu. Leur nombre augmenta tellement, que l'Egliſe omaine commença à s'en allarmer. e Pape Leon I. témoigna beaucoup e vigueur contre eux, & comme ſon ele fut ſoutenu par l'autorité Impé-

(*d*) Maimbourg, ubi ſuprà.

riale, cette Secte reçut alors un très-rude coup. Il eut le bonheur d'en purger Rome.

Le Manichéïsme se rendit formidable en Arménie au huitieme siecle, & ses Sectateurs exciterent de grands désordres dans l'Empire Grec. Ils s'y firent connoître sous le nom de *Pauliciens*, à cause d'un certain *Paul*, qui se rendit leur Chef. (Ils parvinrent à une si grande puissance, ou par la foiblesse du Gouvernement, ou par la protection des Sarrasins, ou même par la faveur de l'Empereur Nicephore, très-attaché à cette Secte, qu'à la fin persécutés par l'Impératrice Theodore, femme de Basile, ils se trouverent en état de bâtir des villes, & de prendre les armes contre leurs Princes. Ces guerres furent longues & sanglantes, sous l'Empire de Basile le Macédonien, c'est-à-dire *vers* l'extrêmité du neuvieme siecle) (*e*). On fit un carnage horrible de ces Hérétiques sous l'Impératrice Theodore. Maimbourg convient lui-même que les Lieutenants de cette Princesse *en uſerent avec trop de rigueur & de cruauté*; qu'au lieu de s'ap-

(*e*) Bossuet, Hist. des Variations, Liv. XI, num 13.

pliquer d'abord à les ramener doucement, on se saisit de ces misérables, qui étoient épars dans les villes & dans les bourgades, & dont près de cent mille furent égorgés. Voilà des manieres de convertir tout-à-fait Mahométanes !

On croit que les Pauliciens envoyerent en Bulgarie des Missionnaires, qui y établirent l'hérésie Manichéenne, & que de-là elle se répandit bientôt après dans d'autres contrées. Elle parut en France dans le siecle des Albigeois : c'est ce qu'on ne peut nier : mais il n'est pas vrai que les Albigeois ayent été Manichéens.

§. II.

Principes du Manichéïsme.

Les Manichéens, entre autres erreurs, enseignoient que l'ame des plantes étoit raisonnable, & ils condamnoient l'agriculture comme un exercice meurtrier : mais ils la permettoient aux *Auditeurs*, en faveur des *Elus*. Pour entendre cela, il faut savoir que ces Hérétiques étoient divisés en deux ordres ; celui des Elus, & celui des

Auditeurs. Il n'étoit pas permis aux premiers d'exercer l'agriculture, ni même de cueillir un fruit : on regardoit cela comme une action violente, & comme un véritable meurtre. Il n'y avoit que les Auditeurs à qui on permettoit ces choſes, & l'on aſſuroit que les meurtres, qu'ils commettoient dans cet exercice, leur étoient pardonnés, par l'interceſſion des particules de Dieu, qui ſe dégageoient de la priſon, lorſque les Elus le mangeoient. Ainſi la rémiſſion de ces meurtres étoit fondée ſur ce qu'ils fourniſſoient des alimens aux Elus, & qu'ils procuroient la liberté aux particules de la ſubſtance divine enchaînées dans les plantes. S. Auguſtin rapporte fort bien ces chimeres, & s'en moque comme il faut (*a*).

Ces Sectaires condamnoient le mariage, le culte des Saints, & les images de la Croix : mais ce n'étoit point là leur principal caractere. Leur doctrine fondamentale étoit d'admettre deux *Principes* coëternels, l'un bon & l'autre mauvais, indépendants l'un de l'autre. Selon les Manichéens ces deux principes ſe battirent autrefois, & dans ce conflict il ſe fit un mélange du bien &

(*a*) Auguſtin. de Hæreſ. *Cap.* XLVI.

lu mal. Depuis ce temps-là le bon Principe travaille à dégager ce qui lui appartient : il répand sa vertu dans les élémens, pour y faire ce triage. Les *Elus* y travaillent aussi : car ce qu'il y a d'impur dans les viandes qu'ils mangent, se sépare des particules du bon Principe, & alors ces particules, dégagées & purifiées, sont transportées au Royaume de Dieu, leur premiere patrie, sur deux vaisseaux destinés à cet emploi. Ces deux vaisseaux sont le Soleil & la Lune (*b*). En effet les Manichéens se persuadoient que » pour sauver les ames, Dieu avoit » fait une grande machine composée de » douze vaisseaux, qui élevoient in- » sensiblement les ames en haut, & » ensuite se déchargeoient dans la Lune, » laquelle, après avoir purifié ces ames » par ses rayons, les faisoit passer dans » le Soleil & dans la gloire. Ils expli- » quoient par-là les différentes phases » de la Lune : elle estoit dans son plein » quand les vaisseaux y avoient appor- » té quantité d'ames, & elle estoit en » decours à proportion qu'elle s'en » déchargeoit dans la gloire (*c*) ».

(*b*) Augustin. Ibid.
(*c*) Basnage, Hist. de la Religion des Eglises réformées, Tom. I.

Ils s'imaginoient encore qu'il y avoit dans ces vaisseaux certaines Vertus, dont les unes prenoient la forme de l'homme, afin de donner de l'amour aux femmes, & les autres, la forme de la femme, afin d'embrasser les hommes; qu'au temps où la concupiscence s'enflamme, la lumiere engagée dans les parties où l'on sent cette émotion, se fait jour, s'échappe, & entre dans les vaisseaux de transport, qui la remettent dans sa place naturelle; qu'enfin les particules lumineuses avoient beaucoup plus de peine à se dégager des ténébres dans les personnes qui engendrent des enfants, que dans les autres (*d*). Si l'on fait attention au dernier article que je viens d'exposer, on comprendra l'alliance monstrueuse que les Manichéens formoient entre ces deux dogmes; l'un qu'il ne falloit point se marier, ni procréer des enfants; l'autre qu'on pouvoit lâcher la bride aux transports de la nature, pourvu que l'on empêchât la conception.

Voici quelque chose de plus monstrueux encore. Il paroît que ces Hérétiques enseignoient que *Saclas*, l'un des Princes des ténébres, plus grand

(*d*) Idem, ibid.

dévoreur d'enfants que Saturne, ne trouva point de meilleur moyen de tenir dans une étroite prison les particules divines qu'il avoit mangées, que celui de la génération, & que pour cet effet il s'approcha de sa femme, & lui fit deux enfants, savoir Adam & Eve. Comme les *Elus* passoient parmi eux pour de très-bons purificateurs, je veux dire, pour des personnes qui filtroient admirablement les parties de la substance divine, embarrassées & emprisonnées dans les aliments, on leur donnoit à manger les principes de la génération, & l'on prétend qu'ils les mêloient avec les signes de l'Eucharistie, chose si abominable, que M. de Meaux a raison de dire *qu'on n'ose même y penser, loin qu'on puisse l'écrire* (*e*). Ils ne demeuroient pas d'accord qu'ils commissent cette abomination; mais S. Augustin prétend, qu'ils en furent convaincus (*f*).

Pour achever le tableau de la corruption infame de cette Secte, je rapporterai ces paroles de M. Maimbourg. » Comme ils croyoient, dit-il, que » l'esprit venoit du bon principe, &

(*e*) Hist. des Variations, *Liv.* XI. *num.* 15.
(*f*) Augustin. Ibid.

» que le corps *étoit une production du* » *principe mauvais*, ils enſeignoient » qu'on devoit haïr *le corps*, lui faire » honte, & le deshonorer en toutes » les manieres qu'on pourroit; & ſur » cet infame prétexte il n'y a ſortes » d'impudicités dont ils ne ſe ſouillaſ- » ſent dans leurs aſſemblées (*g*).

S. Auguſtin ne leur attribue pas ce raiſonnement; je ne dis pas néanmoins que M. Maimbourg ſe trompe: car on rapporte en pluſieurs manieres la doctrine & la conduite des Manichéens; ce qui vient ſans doute, ou de ce qu'ils ont varié d'un ſiecle à l'autre, ou de ce que leurs Docteurs contemporains ne s'expliquoient pas de la même ſorte, ou enfin de ce que tous leurs adverſaires ne les entendoient pas bien. On a trouvé bon d'exterminer tous les Livres des Manichéens: cela peut avoir eu ſes utilités; mais il en réſulte un petit inconvénient; c'eſt que nous ne pouvons pas être aſſurés de leur doctrine, comme nous le ſerions en conſultant les ouvrages de leurs plus ſavants Auteurs. Par les fragments de leur ſyſtême que l'on rencontre dans les Peres, il pa-

(*g*) Maimbourg, Hiſt. de S. Leon, Liv. I.

roît évidemment que cette Secte n'étoit point heureuse en hypotheses, quand il s'agissoit du détail. Leur premiere supposition étoit fausse ; mais elle empiroit entre leurs mains par le peu d'adresse, & d'esprit philosophique, qu'ils employoient à l'expliquer, & à l'appliquer.

§. III.

L'hypothèse des deux principes est beaucoup plus ancienne que Manès.

Nous avons vu que Manès trouva cette fausse doctrine dans les Livres de Scythien. Scythien l'avoit lui-même empruntée de Pythagore, si nous en croyons Saint Epiphane. Les Gnostiques, les Cerdoniens, les Marcionites, & plusieurs autres Sectaires, qui introduisirent cette mauvaise opinion dans le Christianisme, avant que Manès fît parler de lui, l'avoient vraisemblablement puisée dans les mêmes sources, je veux dire chez les Philosophes payens.

Plutarque, grand partisan de l'hypothese des deux Principes, prétend qu'elle doit son origine aux Théolo-

giens & aux Législateurs des temps les plus reculés ; que les Poëtes & les Philosophes, les Grecs & les Barbares, les ignorants & les sages, l'ont adoptée à l'envi les uns des autres, & en ont fait un des principaux articles de leur créance ; qu'en un mot il n'est point de Doctrine plus universellement approuvée, ni qui soit gravée plus profondément *en la foi & persuasion des hommes*, de maniere *qu'il n'y a moyen de l'en effacer ni arracher* (*a*).

On voit que Plutarque s'exprime ici moins en Historien, qu'en Panégyriste, & en Sectateur de cette Doctrine. Il lui donne au reste un peu trop d'étendue, lorsqu'il dit que c'étoit un point de Religion presque généralement établi parmi les Grecs & les Barbares. Il est bien vrai que les Payens ont reconnu & honoré des dieux purement malfaisants : mais il n'est pas moins vrai qu'ils admettoient aussi des divinités qui faisoient tantôt du bien & tantôt du mal, qui répandirent quelquefois leurs faveurs sur un peuple, & qui le punissoient en d'autres temps, pour se ven-

(*a*) Plutarque, au Traité d'Isis & d'Osiris, version d'Amyot.

ger de quelque offenſe. Plutarque ſe trompe encore, quand il prétend que les Philoſophes & les Poëtes ſe ſont accordés dans la doctrine des deux Principes : ne ſe ſouvenoit-il pas d'Homere le Prince des Poëtes, leur modele, leur ſource commune ; d'Homere, dis-je, qui n'a prépoſé qu'un dieu aux deux tonneaux du bien & du mal (*b*).

§. IV.

La Doctrine des deux Principes toute abſurde qu'elle paroît, ſeroit très-difficile à réfuter par les ſeules lumieres de la raiſon.

Le foible de l'héréſie Manichéenne ne conſiſtoit pas, comme il le ſemble d'abord, dans le dogme des deux Principes, l'un bon & l'autre méchant, mais dans les explications particulieres qu'elle en donnoit, & dans les conſéquences pratiques qu'elle en tiroit. Il faut avouer que cette hypotheſe, inſoutenable dès qu'on admet l'Ecriture Sainte en tout ou en partie, ſeroit aſſez difficile à réfuter, ſi elle étoit ſoutenue

(*b*) Homer. Iliad. *Lib.* ult. verſ. 527.

par des Philosophes Payens aguerris à la dispute. On peut dire que Cerdon, Marcion, & Manès lui-même, ne profiterent pas de leurs avantages, & ne furent pas faire jouer la principale machine. Ils s'embarrasserent dans un détail d'explications mal imaginées, & de là vint que les Peres les confondirent facilement. Si des gens d'esprit avoient eu en main cettte affaire, on n'auroit pas eu si bon marché d'eux : ce fut un grand bonheur que Saint Augustin, qui connoissoit si bien toutes les ruses de la controverse, abandonna le Manichéïsme vers lequel il avoit d'abord penché : car il eût été capable d'en écarter les erreurs les plus grossieres, & de fabriquer du reste un système, qui entre ses mains eût embarrassé les Orthodoxes, j'avoue que cette doctrine pourroit être combattue avec avantage par les raisons *à priori* : mais les raisons *à posteriori* n'auroient pas la même efficace. C'est le fort où les partisans de ce dogme pourroient se retrancher : c'est-là qu'ils pourroient se battre longtemps, & qu'il seroit difficile de les forcer.

On m'entendra mieux par l'exposition que l'on va lire. Les idées les

plus sûres & les plus claires de l'ordre nous apprennent qu'un être, qui existe par lui-même, qui est nécessaire, qui est éternel, doit être unique, infini, tout-puissant, & doué de toutes sortes de perfections. Ainsi en consultant ces idées, on ne trouve rien de plus absurde que l'hypothese de deux Principes éternels & indépendants l'un de l'autre, dont l'un n'ait aucune bonté, & puisse arrêter les desseins de l'autre. Voilà ce que j'appelle raisons *à priori*. Elles nous conduisent nécessairement à rejetter cette hypothese, & à n'admettre qu'un principe de toutes choses.

S'il ne falloit que cela pour la bonté d'un système, le procès seroit vuidé à la confusion de Manès, & de tous ses Sectateurs. Mais il n'y a point de système qui, pour être bon, n'ait besoin de ces deux choses; l'une que les idées en soient distinctes, l'autre qu'il puisse donner raison des expériences. Il faut donc voir si les phénomenes physiques & moraux peuvent commodément s'expliquer par l'hypothese d'un seul principe. Quand les Manichéens nous alléguent, que puisqu'on voit dans le monde plusieurs choses qui sont con-

traires les unes aux autres, le froid & le chaud, le blanc & le noir, la lumiere & les ténebres, il y a néceſſairement deux premiers Principes, ils font pitié. L'oppoſition qui ſe trouve entre ces êtres, fortifiée tant qu'on voudra de ce qu'on appelle variations, déſordres, irrégularités de la nature, ne ſauroit faire la moitié d'une objection contre l'unité, la ſimplicité, & l'immutabilité de Dieu. On donne raiſon de toutes ces choſes, ou par les diverſes facultés que Dieu a données aux corps, ou par les loix du mouvement qu'il a établies, ou par le concours des cauſes occaſionnelles intelligentes, ſur leſquelles il lui a plu de ſe régler. On peut ſauver par ces moyens la ſimplicité & l'immutabilité des voies de Dieu, pourvu que l'on n'ait à expliquer que les phénomenes phyſiques, & que l'on ne touche point à l'homme. Les Cieux & tout le reſte de l'univers prêchent la gloire, la puiſſance, l'unité de Dieu : l'homme ſeul, ce chef-d'œuvre de ſon Créateur entre les choſes viſibles, l'homme ſeul fournit de très-grandes objections contre l'unité de Dieu : voici comment.

L'homme eſt méchant & malheu-

reux : chacun le connoît par ce qui se passe au dedans de lui, & par le commerce qu'il est obligé d'avoir avec son prochain. Il suffit de vivre cinq ou six ans, pour avoir quelques notions de cette vérité ; ceux qui vivent beaucoup, & qui sont fort engagés dans les affaires, la connoissent encore mieux. Les voyages sont des leçons perpétuelles là-dessus, ils étalent par-tout les monuments du malheur & de la méchanceté de l'homme ; par-tout des prisons & des hôpitaux ; par-tout des gibets, & des mendiants. Vous voyez ici les débris d'une ville florissante ; ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines.

Les gens d'étude, sans sortir de leur cabinet, sont ceux qui acquiérent le plus de lumieres sur ces deux articles, parce qu'en lisant l'Histoire, ils passent en revûe tous les siecles & tous les pays du monde. L'Histoire n'est à proprement parler, que le regître des crimes & des infortunes du genre humain. Mais remarquons que ces deux maux, l'un moral & l'autre physique, ne rempliſſent pas toute l'Histoire, ni toute l'expérience des particuliers : on trouve par-tout & du bien moral & du

bien physique, quelques exemples de vertu, quelques exemples de bonheur ; & c'est ce qui fait la difficulté : car s'il n'y avoit que des méchants & des malheureux, il ne faudroit pas recourir à l'hypothese des deux principes : c'est le mélange du bonheur & de la vertu avec la misere & avec le vice, qui demande cette hypothese ; c'est-là que se trouve le fort de la dispute.

Afin que l'on voie combien il seroit difficile de réfuter ce faux système, & qu'on en conclue qu'il faut recourir aux lumieres de la révélation pour le ruiner, feignons ici une dispute entre Méliſſus & Zoroastre (*a*) : ils étoient tous deux Payens & grands Philosophes. Méliſſus qui ne reconnoissoit qu'un principe, diroit d'abord, que son système s'accorde admirablement avec les idées de l'ordre : l'être nécessaire n'est point borné : il est donc infini & tout-puissant ; il est donc unique : ce seroit une chose monstrueuse & contradictoire, s'il n'avoit pas de la bonté, & s'il avoit le plus grand de tous

(*a*) Zoroastre a reconnu deux Principes, un *Dieu* & un *Démon ;* le premier, auteur du bien, & l'autre, auteur du mal.

les vices, savoir une malice essentielle.

Zoroastre répondroit : Il y a de l'ordre & de la liaison dans vos idées, j'en conviens ; & je vous avouerai même qu'à cet égard vos hypotheses surpassent les miennes. Je renonce à une objection dont je pourrois me prévaloir ; ce seroit de dire que l'infini devant comprendre tout ce qu'il y a de réalités, & la malice n'étant pas moins un être réel que la bonté, l'univers demande qu'il y ait des êtres méchants & des êtres bons ; & que comme la souveraine bonté & la souveraine malice ne peuvent pas subsister dans un seul sujet, il a fallu nécessairement qu'il y eût dans la nature des choses un être essentiellement bon, & un autre être essentiellement mauvais : je renonce, dis-je, à cette objection. Je vous donne l'avantage d'être plus conforme que moi aux notions de l'ordre ; mais expliquez-moi un peu par votre hypothese d'où vient que l'homme est méchant, & si sujet à la douleur & au chagrin. Je vous défie de trouver dans vos principes la raison de ce phénomene, comme je la trouve dans les miens ;

je regagne donc l'avantage : vous me surpassez dans la beauté des idées, & dans les raisons *à priori*, & je vous surpasse dans l'explication des phénomenes, & dans les raisons *à posteriori*. Or puisque le principal caractere d'un bon système est d'être capable de donner raison des expériences, & que la seule incapacité de les expliquer est une preuve qu'une hypothese n'est point bonne, quelque spécieuse qu'elle paroisse d'ailleurs, demeurez d'accord, que je frappe au but en admettant deux Principes, & que vous n'y frappez pas, vous qui n'en admettez qu'un.

Nous voici sans doute au nœud de toute l'affaire : c'est ici la grande occasion pour Méliſſus, *Hic Rhodus, hic saltus ; res ad triarios rediit* ; *nunc animis opus Ænea, nunc pectore firmo.* Continuons de faire parler Zoroastre.

Si l'homme est l'ouvrage d'un seul principe souverainement bon, souverainement saint, souverainement puissant, peut-il être exposé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la soif, à la douleur, au chagrin ? Peut-il avoir tant de mauvaises inclina-

tions ? Peut-il commettre tant de crimes ? La souveraine sainteté peut-elle produire une créature criminelle ? La souveraine bonté peut-elle produire une créature malheureuse ? La souveraine puissance, jointe à une bonté infinie, ne comblera-t-elle pas de biens son ouvrage, & n'éloignera-t-elle point tout ce qui pourroit l'offenser, ou le chagriner ?

Si Méliſſus consulte les notions de l'ordre, il répondra que l'homme n'étoit point méchant, lorsque Dieu le fit. Il dira que l'homme reçut de Dieu un état heureux ; mais que n'ayant point suivi les lumieres de la conscience, qui, selon l'intention de son Auteur, le devoient conduire par le chemin de la vertu, il est devenu méchant, & qu'il a mérité que Dieu souverainement juste, autant que souverainement bon, lui fit sentir les effets de sa colere. Ce n'est donc point Dieu qui est la cause du mal moral ; mais il est la cause du mal physique, c'est-à-dire, de la punition du mal moral ; punition qui, bien loin d'être incompatible avec le principe souverainement bon, émane nécessairement de l'un de ses attributs, je veux dire

de sa justice, qui ne lui est pas moins essentielle que sa bonté.

Cette réponse la plus raisonnable que Méliſſus puisse faire, est au fond belle & solide; mais elle peut être combattue par des raisons qui ont quelque chose de plus spécieux & de plus éblouissant : car Zoroastre ne manqueroit pas de représenter, que si l'homme étoit l'ouvrage d'un principe infiniment bon & saint, il auroit été créé non seulement sans aucun mal actuel, mais aussi sans aucune inclination au mal; puisque cette inclination est un défaut qui ne peut pas avoir pour cause un principe infiniment bon. Il reste donc à dire que l'homme, sortant des mains de son Créateur, avoit seulement la force de se déterminer de lui-même au mal, & que s'y étant déterminé, il est seul la cause du crime qu'il a commis, & du mal moral qui s'est introduit dans l'univers. Mais que de choses à objecter contre cette solution !

1°. Nous n'avons aucune idée distincte qui puisse nous faire comprendre qu'un être, qui n'existe point par lui-même, agisse pourtant par lui-même.

Zoroaſtre dira donc que le libre arbitre donné à l'homme n'avoit point la force de ſe donner une détermination actuelle, puiſqu'il exiſtoit inceſſamment & totalement par l'action de Dieu. 2°. Il fera cette queſtion : Dieu a-t-il prévu que l'homme ſe ſerviroit mal de ſon franc arbitre ? Si l'on répond qu'il l'a prévu, Zoroaſtre répliquera qu'il ne paroît point poſſible qu'aucune intelligence prévoie ce qui dépend uniquement d'une cauſe indéterminée. Mais, dira Zoroaſtre, je veux bien vous accorder que Dieu a prévu le péché de ſa créature. Croyez-vous que cet aveu vous faſſe triompher ? Non ; car j'en conclus que Dieu eût empêché la créature de tomber. Les idées de l'ordre ne ſouffrent pas qu'une cauſe infiniment bonne & ſainte, qui peut empêcher l'introduction du mal moral, ne l'empêche pas, ſurtout lorſqu'en permettant qu'il s'introduiſe, elle ſe verra obligée d'accabler de miſeres ſon propre ouvrage. Si Dieu n'a point prévu la chûte de l'homme, l a du moins jugé qu'elle étoit poſſible : puis donc qu'au cas qu'elle arrivât, il ſe voyoit obligé de renoncer à a bonté paternelle, pour rendre ſes

enfants très-misérables, en exerçant sur eux la qualité d'un Juge sévere, il auroit déterminé l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien physique : il n'auroit laissé dans l'ame de l'homme aucune force pour se porter au péché, non plus qu'il n'y en a laissé aucune pour se porter au malheur en tant que malheur.

Voilà à quoi nous conduisent les idées claires & distinctes de l'ordre, quand nous suivons pied à pied ce que doit faire un principe infiniment bon. Car si une bonté aussi bornée que celle des peres, exige nécessairement qu'ils préviennent autant qu'il leur est possible le mauvais usage qu'un enfant pourroit faire des biens qu'ils lui donnent, à plus forte raison une bonté infinie & toute puissante préviendra-t-elle les mauvais effets de ses présens. Au lieu de donner le franc arbitre, elle déterminera au bien ses créatures ; ou si elle leur donne le franc arbitre, elle veillera toujours efficacement, pour empêcher qu'elles ne s'en servent pour pécher. Je crois bien que Méliſſus ne demeureroit point court ; mais tout ce qu'il pourroit répondre seroit combattu tout aussitôt par des raisons

raisons aussi plausibles que les siennes, & ainsi la dispute ne seroit jamais terminée.

S'il recouroit à la voie de la rétorsion, il embarrasseroit beaucoup Zoroastre, mais en lui accordant une fois ses deux principes, il lui laisseroit un chemin fort large pour arriver au dénouement de l'origine du mal. Zoroastre remonteroit au temps du chaos : c'est un état à l'égard de ses deux principes, fort semblable à celui que Thomas Hobbes appelle l'état de nature, & qu'il suppose avoir précédé l'établissement des sociétés. Dans cet état de nature, l'homme étoit un loup à l'homme, tout étoit au premier occupant : personne n'étoit maître de rien qu'autant qu'il étoit le plus fort. Pour sortir de cet abîme, chacun convint de quitter ses droits sur tout, afin qu'on lui cédât la propriété de quelque chose : on fit des transactions ; la guerre cessa. Les deux principes, las du chaos où chacun confondoit & bouleversoit ce que l'autre vouloit faire, convinrent de s'accorder. Chacun céda quelque chose ; chacun eut part à la production de l'homme, & aux loix de l'union de l'ame. Le bon prin-

cipe obtint les choſes qui procurent à l'homme mille plaiſirs, & conſentit à celles qui expoſent l'homme à mille douleurs ; s'il permit que le bien moral fût infiniment plus petit dans le genre humain que le mal moral, il ſe dédommagea ſur quelque autre eſpece de créatures, où le vice ſeroit d'autant moindre que la vertu. Si pluſieurs hommes dans cette vie ont plus de miſeres que de bonheur, on récompenſe cela ſous un autre état : ce qu'ils n'ont pas ſous la forme humaine ; ils le retrouvent ſous une autre forme. Au moyen de cet accord, le cahos ſe débrouilla, le cahos, dis-je, principe paſſif, qui étoit le champ de bataille des deux principes actifs.

Voilà ce que Zoroaſtre pourroit alléguer, ſe glorifiant de ne pas attribuer au bon Principe d'avoir produit de ſon plein gré un ouvrage, qui devoit être ſi méchant & ſi miſérable ; mais ſeulement après avoir éprouvé qu'il ne pouvoit faire mieux, ni s'oppoſer d'une autre maniere aux deſſeins horribles du mauvais Principe. On pourroit lui objecter de grandes difficultés ; mais comme il trouveroit des réponſes, & qu'après tout il deman

deroit qu'on lui fournît une meilleure hypotheſe, on ne le rameneroit jamais au point de la vérité. La raiſon humaine eſt trop foible pour cela ; c'eſt un principe de deſtruction, & non pas d'édification : elle n'eſt propre qu'à former des doutes, qu'à éterniſer une diſpute, qu'à faire connoître à l'homme ſes ténébres, ſon impuiſſance, & la néceſſité de la Révélation. C'eſt-là que nous trouvons de quoi réfuter invinciblement l'hypotheſe des deux principes, & toutes les objections de Zoroaſtre. Nous y trouvons l'unité de Dieu, & ſes perfections infinies ; la chûte du premier homme & les malheurs qui en furent la ſuite. Or puiſque c'eſt l'Ecriture qui nous fournit les meilleures ſolutions, je n'ai pas eu tort de dire que ce dogme ſeroit très-difficile à réfuter par les ſeules lumieres naturelles.

§. V.

Si les Peres ont répondu d'une maniere bien cathégorique aux objections que l'on peut faire ſur l'origine du mal. Cenſure de Lactance.

Les Peres l'Egliſe, qui ont dé-

clamé avec tant de force contre les Marcionites, les Cerdonites, les Manichéens, & en général tous ceux qui admettoient deux principes, n'ont guere bien répondu aux objections qui se rapportent à l'origine du mal, & cela vient principalement de la mauvaise méthode qu'ils ont employée. Ils auroient dû abandonner toutes les raisons naturelles, comme des dehors de la place, qui peuvent être insultés, & qu'on ne sauroit garder. Il falloit se contenter des raisons tirées de l'Ecriture, & mettre toutes ses forces derriere ce retranchement. Le vieux & le nouveau Testament sont deux parties de Révélation qui se confirment l'une l'autre : puis donc que ces Hérétiques reconnoissoient la divinité du nouveau, il n'étoit pas mal aisé de leur prouver la divinité du vieux ; après quoi il étoit facile de ruiner leurs objections, en montrant qu'elles combattoient l'expérience. Il n'y a, selon l'Ecriture, qu'un bon principe ; & cependant le mal moral & le mal physique se sont introduits dans le genre humain : il n'est donc pas contre la nature du bon principe qu'il permette l'introduction du mal moral, & qu'il

puniſſe le crime ; car il n'eſt pas plus évident que quatre & quatre ſont huit, qu'il eſt évident que ſi une choſe eſt arrivée, elle eſt poſſible. Voilà un rempart imprenable, & cela ſuffit pour rendre victorieuſe la cauſe des Orthodoxes.

Voyons comme Lactance s'eſt tiré de cette diſpute, & ce qu'il répond aux objections d'Epicure. Ce Philoſophe raiſonnoit de la ſorte : ou Dieu veut ôter les maux, & ne le peut pas, ou il le peut, & ne le veut pas, ou il n'en a ni le pouvoir ni la volonté, ou il a cette volonté & ce pouvoir. S'il le veut & s'il ne le peut pas, c'eſt une preuve de foibleſſe : or la foibleſſe ne tombe pas ſur ſa nature. S'il le peut, & s'il ne le veut pas, c'eſt une preuve qu'il eſt méchant : ce qui eſt encore fort éloigné de ſon eſſence. S'il n'a ni le pouvoir, ni la volonté, c'eſt un être foible & méchant, & conſéquemment ce n'eſt pas un Dieu. S'il le veut, & s'il le peut, ce qui eſt la ſeule ſuppoſition convenable, pourquoi donc ne le fait-il pas ? pourquoi y a-t-il des maux (*a*) ?

On ne ſauroit rapporter de meilleure

(*a*) Lactant. De irâ Dei, *Cap.* XIII.

foi toute la force de l'objection : Epicure lui-même ne l'eût pas proposée avec plus de netteté, ni plus de vigueur. Voici ce que répond Lactance. Il déclare que Dieu peut tout ce qu'il veut, qu'il ne veut rien que de juste, & qu'il est aussi incapable de méchanceté que de foiblesse. Il peut donc ôter le mal, dit ce Pere, mais il ne le veut pas : & qu'on ne l'accuse point pour cela d'être méchant : car s'il laisse subsister le mal, il donne en même-temps la sagesse, d'où résulte la connoissance & la jouissance de Dieu, qui est le souverain bien. L'on ne connoîtroit point le bien, ajoute Lactance, si auparavant l'on n'avoit connu le mal : ôtez le mal, vous ôtez la sagesse, & pour la foible douceur d'être délivrés de tous les maux passagers, on perdroit le plus grand de tous les biens (*b*).

La réponse de Lactance est pitoyable, elle me paroît même pleine d'erreurs. Il suppose qu'il a fallu que Dieu produisît le mal, parce qu'autrement il n'auroit pû nous communiquer ni la sagesse, ni la vertu, ni le sentiment du bien. Peut-on voir rien de plus mon-

(*a*) *Ibid.*

ſtrueux que cette doctrine ? Ne renverſe-t-elle pas tout ce que nous diſent les Théologiens ſur le bonheur du paradis, & ſur l'état d'innocence ? Ils nous diſent qu'Adam & Eve dans ce bienheureux état, ſentoient ſans aucun mêlange d'incommodité, toutes les douceurs que leur offroit le jardin d'Eden, ſéjour delicieux & plein de charmes où Dieu les avoit placés. On ajoute que s'ils n'euſſent pas péché, eux & tous leurs deſcendants auroient joui de ce bonheur, ſans être ſujets, ni aux maladies, ni aux chagrins, & ſans que jamais les éléments, ni les animaux, leur fuſſent contraires. Ce fut leur péché qui les expoſa au froid & au chaud, à la faim & à la ſoif, à la douleur à la triſteſſe, & aux inſultes de certains animaux. Bien loin donc que la vertu & la ſageſſe ne puiſſent convenir à l'homme ſans le mal phyſique, comme l'aſſure Lactance, il faut ſoutenir au contraire que l'homme n'a été ſujet à ce mal, que parce qu'il avoit renoncé à la vertu & à la ſageſſe.

Si la doctrine de ce Pere étoit bonne, il faudroit ſuppoſer néceſſairement que les bons Anges ſont ſujets à mille

incommodités, & que les ames des bienheureux passent alternativement de la joie à la tristesse : de sorte que dans le séjour de la gloire, & au sein de la vision béatifique, on ne seroit pas à couvert de l'adversité. Rien n'est plus contraire que cela au sentiment unanime des Théologiens, & à la droite Raison. Il est même vrai qu'en bonne philosophie, il n'est point du tout nécessaire que notre ame ait senti du mal, afin de goûter le bien, ou qu'elle passe successivement du plaisir à la douleur, & de la douleur au plaisir, afin qu'elle puisse discerner que la douleur est un mal, & que le plaisir est un bien. Ainsi Lactance ne choque pas moins les lumieres naturelles, que les lumieres Théologiques.

Nous savons par expérience que notre ame ne peut pas sentir tout à la fois le plaisir & la douleur : il faut donc nécessairement que pour la premiere fois elle ait senti, ou la douleur avant le plaisir, ou le plaisir avant la douleur. Si son premier sentiment a été celui du plaisir, elle a trouvé que cet état étoit commode, quoiqu'elle ignorât la douleur ; & si son premier sentiment a été celui de la douleur, elle

a trouvé que cet état étoit incommode, encore qu'elle ignorât le plaisir. Supposez que son premier sentiment ait duré plusieurs années de suite sans aucune interruption, vous comprendrez que, pendant tout ce temps-là, elle s'est trouvée ou dans un état commode, ou dans un état incommode.

Et ne m'alléguez point l'expérience : ne me dites pas qu'un plaisir qui dure long-temps devient insipide, & que la douleur à la longue devient supportable ; car je vous répondrai que cela procéde du changement de l'organe, qui fait qu'encore que ce sentiment continué soit le même quant à l'espece, il ne l'est pas quant au degré. Si d'abord vous avez eu un sentiment de six degrés, il n'en aura plus six au bout de deux heures, ou au bout d'un an, mais seulement, ou un degré, ou un quart de degré. C'est ainsi que la coutume émousse la pointe de nos sentiments ; leurs degrés répondent à l'ébranlement des parties du cerveau ; cet ébranlement s'affoiblit par les fréquentes répétitions, & de-là vient que les degrés du sentiment diminuent. Mais si la douleur ou la joie nous étoient communiquées selon le même degré

cent ans de suite, nous serions aussi malheureux, ou aussi heureux la centieme année que le premier jour.

Cela prouve manifestement que la créature peut être heureuse par le bien continué, ou malheureuse par le mal continué, & que l'alternative dont parle Lactance, est une mauvaise solution. Elle n'est fondée, ni sur la nature du bien & du mal, ni sur celle du sujet qui les reçoit, ni sur celle de la cause qui les produit. Le plaisir & la douleur ne sont pas moins propres à être communiqués le second moment que le premier moment, le troisieme moment que le second, & ainsi de tous les autres. Notre ame en est aussi susceptible après les avoir sentis un moment, qu'avant que de les sentir, & Dieu qui les donne n'est pas moins capable de les produire la seconde fois que la premiere.

Voi à ce que nous apprennent les idées naturelles que nous avons de ces objets. La Théologie chrétienne confirme cela invinciblement, puisqu'elle nous dit que les tourments des Damnés seront éternels & continus, aussi vifs au bout de cent mille ans que le premier jour; & qu'au contraire les plai-

sirs du Paradis dureront éternellement & continûment, sans que jamais leur vivacité se ralentisse. Je voudrois bien savoir si en supposant une chose très-possible, savoir qu'il y eût deux Soleils au monde, dont l'un se levât lorsque l'autre se coucheroit, il ne faudroit pas conclure que les ténebres seroient inconnues au genre-humain. Selon la belle Philosophie de Lactance, il faudroit aussi conclure que l'homme ne connoîtroit pas la lumiere: il ne sauroit pas qu'il est jour, qu'il voit les objets.

Ce que je viens de dire prouve invinciblement, ce me semble, que l'on ne gagneroit rien contre nos Manichéens, si on leur représentoit que Dieu n'a mêlé les biens & les maux, que parce qu'il a prévu que le bien tout pur nous paroîtroit fade avec le temps. Ils répondroient que cette propriété n'est point contenue dans l'idée que l'on a du bien, & qu'elle est directement opposée à la doctrine ordinaire sur le bonheur du Paradis. Et pour ce qui est de l'expérience qui ne nous apprend que trop, 1°. que les joies de cette vie ne sont sensibles, qu'à proportion qu'elles nous délivrent d'un

état fâcheux ; 2°. qu'elles traînent après soi le dégoût pour peu qu'elles durent ; ils soutiendroient que ce phénomene est inexplicable, si l'on ne recourt à leur hypothese des deux principes. Car si nous ne dépendons, diront-ils, que d'une cause toute-puissante, infiniment bonne, infiniment libre, & qui dispose universellement de tous les êtres selon le bon plaisir de sa volonté, nous ne devons sentir aucun mal ; tous nos biens doivent être purs ; nous n'y devons jamais trouver le moindre dégoût. L'Auteur de notre être, s'il est infiniment bienfaisant, se doit faire un plaisir continuel de nous rendre heureux, & de prévenir tout ce qui pourroit troubler ou diminuer notre joie. C'est un caractere essentiellement contenu dans l'idée de la souveraine bonté. Les fibres de notre cerveau ne peuvent pas être cause que Dieu affoiblisse nos plaisirs : car, selon vous, il est l'auteur unique de la matiere ; il est tout-puissant ; rien n'empêche qu'il n'agisse suivant toute l'étendue de sa bonté infinie : il n'a qu'à vouloir que nos plaisirs ne dépendent pas des fibres de notre cerveau, & s'il veut qu'ils en dépendent, il peut conserver éternelle-

ment ces fibres dans le même état : il n'a qu'à vouloir, ou qu'elles ne s'usent pas, ou que le dommage qu'elles souffrent soit réparé promptement.

Vous ne pouvez donc expliquer nos expériences que par l'hypothese des deux principes. Si nous sentons du plaisir, c'est le bon principe qui nous le donne ; mais si nous ne le sentons pas tout pur, & si nous en sommes bientôt dégoûtés, c'est parce que le mauvais principe traverse le bon. Celui-ci lui rend la pareille : il fait enforte que la douleur soit moins sensible par l'habitude, & qu'il nous reste toujours quelque ressource dans les plus grands maux. Cela, & le bon usage qu'on fait souvent de l'adversité, & le mauvais usage qu'on fait du bonheur, sont des phénomenes qui s'expliquent admirablement selon l'hypothese Manichéenne. Ce sont des choses qui nous conduisent à supposer que les deux principes ont passé une transaction, qui limite réciproquement leurs opérations. Le bon ne peut pas nous faire tout le bien qu'il souhaiteroit : il a fallu que pour nous en faire beaucoup, il consentît que son adversaire nous causât autant de mal ; car sans ce consente-

ment le cahos seroit toujours demeuré cahos, & aucune créature n'eût jamais senti le bien. Ainsi la souveraine bonté trouvant un meilleur moyen de se satisfaire à voir le monde tantôt heureux, tantôt malheureux, qu'à ne le voir jamais heureux, a fait un accord qui a produit le mélange de bien & de mal que nous voyons dans le genre humain. En donnant à votre principe une toute-puissance exclusive, & la gloire de jouir seul de la souveraineté de l'univers, vous lui ôtez celui de ses attributs qui doit passer devant tous les autres, je veux dire la bonté. Vous supposez que pouvant combler de biens ses créatures, il les accable de maux; que s'il en éleve quelques-unes, c'est afin que leur chûte soit plus rude. Nous le disculpons sur tout cela; nous expliquons, sans qu'il y aille de sa bonté, tout ce qu'on peut dire de l'inconstance de la fortune, & des caprices bizarres du Destin. Dieu, disons-nous, n'a pu tirer un meilleur parti de son adversaire: sa bonté s'est étendue autant qu'elle a pu; s'il ne nous fait pas plus de bien, c'est qu'il ne le peut pas: nous n'avons donc aucun sujet de nous plaindre.

Qui n'admirera & qui ne déplorera la deſtinée de notre Raiſon ? Voilà les Manichéens qui, avec une hypotheſe tout-à-fait abſurde & contradictoire, expliquent les expériences cent fois mieux que ne font les Orthodoxes, avec la ſuppoſition ſi juſte, ſi néceſſaire, ſi uniquement vraie d'un premier principe infiniment bon & tout-puiſſant.

§. VI.

Que S. Baſile n'a pas été plus heureux dans cette diſpute que Lactance.

Faiſons voir par un autre exemple le peu de ſuccès de la diſpute des Peres contre ces Hérétiques. S. Baſile, qui avoit à combattre les Marcionites de ſon temps, a débité une doctrine, qui me paroît encore plus abſurde que celle de Lactance. Voici ſon ſyſtême ſur l'origine du mal. C'eſt une impiété, dit ce Pere, d'attribuer à Dieu l'origine du mal, parce qu'un contraire ne peut être engendré par ſon contraire. Mais s'il eſt certain, comme on n'en ſauroit douter, que le mal exiſte, & s'il ne vient pas de Dieu, d'où vient-

il donc, & qu'en faut-il penſer ? Rien autre choſe, ſinon que le mal n'eſt point une ſubſtance vivante & animée, mais une certaine affection de l'ame, contraire à la vertu, & imprimée dans le cœur des lâches, pour les punir de ce qu'ils ſe ſont écartés du chemin de la vertu. Il ne faut donc point chercher le mal au dehors, ni ſe figurer une nature particuliere qui préſide au mal : mais chacun de nous doit ſe reconnoître pour l'auteur de ſa propre malice. Car toutes les choſes qui nous arrivent, viennent en partie de la nature, comme la vieilleſſe & les maladies ; en partie d'une cauſe fortuite, comme les accidents inopinés ; & en partie de notre propre fonds, comme de ſuivre ou de combattre ſes paſſions, de réprimer ſa colere ou de s'y livrer, de dire la vérité ou de mentir, &c. Ne cherchons donc point hors de nous l'origine d'une choſe qui dépend de nous, & ſachons que ce qu'on appelle proprement le mal, tire ſon principe d'un choix libre & volontaire (*a*).

(*a*) Baſil. Magnus Hexaëm. Homil. II.

Un Théologien Allemand (*b*) a eu raiſon de dire que S. Baſile accorde aux Marcionites beaucoup plus qu'il ne doit : car il ne veut pas même avouer que Dieu ſoit l'auteur du mal phyſique, comme ſont les maladies & la vieilleſſe, ni de cent choſes qui nous viennent de dehors, & qui nous arrivent inopinément. Ainſi pour le tirer d'un embarras, il adopte des abſurdités, peut-être même des ſentiments peu orthodoxes. Mais voici un autre défaut de ſa réponſe ; il s'imagine qu'il ſe tirera d'affaire, en diſculpant la Providence, pourvû qu'il aſſure que les vices ont leur origne dans l'ame de l'homme. Comment ne voioit-il pas que c'eſt fuir la difficulté, ou donner pour ſolution la choſe même en quoi conſiſte la principale difficulté ? La prétention de Zoroaſtre, de Platon, de Plutarque, des Marcionites, des Manichéens, & en général de tous ceux qui admettent un principe naturellement bon, & un principe naturellement méchant, tous deux éternels & indépendants, eſt que ſans cela on ne

(*b*) Tobias Pfannerus, Syſtem. Theol. Gentilis, *Cap.* IX.

sauroit dire par quelle voie le mal est venu au monde. Vous répondez qu'il y est venu par l'homme; mais comment cela, puisque selon vous l'homme est l'ouvrage d'un Etre infiniment saint, & infiniment puissant? L'ouvrage d'une telle cause ne doit-il pas être bon? Peut-il être que bon? n'est-il pas plus impossible que les ténebres sortent de la lumiere, qu'il n'est possible que la production d'un tel principe soit méchante? C'est là qu'est la difficulté. S. Basile ne pouvoit pas l'ignorer; pourquoi donc dit-il si froidement qu'il ne faut chercher le mal que dans l'intérieur de l'homme? Mais qui l'y a mis? L'homme même, en abusant des graces de son Créateur, qui étant la souveraine bonté l'avoit produit dans un état d'innocence. Si vous répondez cela, vous donnez dans ce qu'on appelle *pétition de Principe.* Vous disputes avec un Manichéen, qui vous soutient que deux créatures contraires ont concouru à la production de l'homme, & que l'homme a reçu du bon principe ce qu'il a de bon, & du méchant principe ce qu'il a de mal; & vous répondez à ses objections en supposant que le Créateur de l'homme

eſt unique, & ſouverainement bon. N'eſt-ce pas donner votre propre theſe pour réponſe ?

Il eſt clair que Saint Baſile diſpute mal : mais comme d'ailleurs c'eſt une affaire qui met à bout toute la Philoſophie, il devoit ſe retirer dans ſon fort, c'eſt-à-dire qu'il devoit prouver par la parole de Dieu que l'Auteur de toutes choſes eſt unique, infini en bonté, & en toutes ſortes de perfections, & que l'homme étant ſorti de ſes mains innocent & bon, a perdu ſon innocence & ſa bonté par ſa propre faute. C'eſt là l'origine du mal moral & du mal phyſique. Que Marcion, & que tous les Manichéens, raiſonnent tant qu'il leur plaira, pour montrer que ſous une Providence infiniment bonne & ſainte, cette chûte de l'homme innocent n'a pu arriver ; ils raiſonneront contre un fait, & par conſéquent ils ſe rendront ridicules. Je ſuppoſe toujours que ce ſont des gens que l'on peut réduire, par des arguments *ad hominem*, à reconnoître la Divinité du vieux Teſtament. Car ſi l'on avoit à faire ou à Zoroaſtre, ou à Plutarque, ce ſeroit une autre choſe.

§. VII.

Insuffisance des raisons tirées de la Providence du Créateur, & du franc arbitre de la Créature.

Ce n'est pas sans de puissantes raisons que j'ai dit qu'on ne devoit opposer à ces Sectaires que la maxime, *ab actu ad potentiam valet consequentia*, & que ce petit enthymême, *cela est arrivé, donc cela ne répugne point à la Sainteté & à la bonté de Dieu.* L'on ne peut se commettre à la dispute sur un autre pied, sans quelque désavantage. Les raisons de la permission du péché, qui ne sont point prises des mysteres révélés dans l'Ecriture, ont ce défaut, quelque bonnes qu'elles soient, qu'on peut les combattre par d'autres raisons plus spécieuses, & plus conformes aux idées que l'on a de l'ordre. Par exemple, si vous dites que Dieu a permis le péché afin de manifester sa Providence, qui éclate davantage dans les désordres, que la malice des hommes produit tous les jours, qu'elle ne feroit dans un état d'innocence, on vous répondra que

c'eſt comparer la Divinité, ou à un pere de famille, qui laiſſeroit caſſer les jambes à ſes enfants, afin de faire paroître à toute une ville l'adreſſe qu'il a de rejoindre les os caſſés; ou à un Monarque, qui laiſſeroit croître les ſéditions & les déſordres par tout ſon Royaume, afin d'acquérir la gloire d'y avoir remédié. La conduite de ce pere & de ce Monarque eſt ſi contraire aux idées claires & diſtinctes, ſelon leſquelles nous jugeons de la bonté, de la ſageſſe, & en général de tous les devoirs d'un pere & d'un Roi, que notre raiſon ne ſauroit comprendre que Dieu puiſſe en uſer de la ſorte.

Mais, direz-vous, les voies de Dieu ne ſont pas nos voies; tenez-vous en donc là, c'eſt un Texte de l'Ecriture, & ne venez plus raiſonner. Ne venez plus me dire que ſans la chûte du premier homme, la juſtice & la miſéricorde de Dieu ſeroient demeurées inconnues; car on vous répondra qu'il n'y avoit rien de plus facile que de faire connoître à l'homme ces deux attributs. La ſeule idée de l'Etre ſouverainement parfait apprend clairement à l'homme pécheur, que Dieu poſſede toutes les vertus qui ſont dignes

d'une nature infinie à tous égards. A combien plus forte raison la même idée eût-elle appris à l'homme innocent que Dieu est infiniment juste ? Mais il n'eût puni personne ? C'est par là même que l'on eût connu sa justice : c'eût été un acte continuel, un exercice non interrompu de cette vertu : personne n'auroit mérité d'être puni, & par conséquent la suppression de toute peine eût été une fonction de justice.

Répondez-moi s'il vous plait. Voilà deux Princes dont l'un laisse tomber ses Sujets dans la misere, afin de les en tirer quand ils y auront assez croupi, & l'autre les conserve toujours dans un état de prospérité. Celui-ci n'est-il pas meilleur, n'est-il pas plus miséricordieux que l'autre ? Ceux qui enseignent la Conception Immaculée de la Sainte Vierge, prouvent démonstrativement que Dieu déploya sur elle sa miséricorde, & le bénéfice de la Rédemption, plus que sur les autres hommes. Il ne faut pas être Métaphysicien pour savoir cela : un Villageois connoît clairement que c'est une plus grande bonté d'empêcher qu'un homme ne tombe dans une fosse, que de

l'y laiſſer tomber, pour l'en tirer au bout d'une heure ; & qu'il vaut mieux empêcher qu'un aſſaſſin ne tue perſonne, que de le faire rouer après les meurtres qu'on lui a laiſſé commettre.

Ceux qui diſent que Dieu a permis le péché, parce qu'il n'auroit pu l'empêcher ſans donner atteinte au libre arbitre qu'il avoit donné à l'homme, & qui étoit le plus beau préſent qu'il lui eût fait, s'expoſent beaucoup. La raiſon qu'ils donnent eſt belle ; on y voit un je ne ſais quoi qui éblouit, on y trouve de la grandeur : mais enfin on la peut combattre par des arguments encore plus capables de ſéduire l'eſprit, & d'entraîner ſon ſuffrage.

Sans avoir lu le beau Traité de Séneque ſur les bienfaits, on connoît par la lumiere naturelle qu'il eſt de l'eſſence d'un bienfaiteur de ne point donner des graces, dont il ſait qu'on abuſeroit de telle ſorte, qu'elles ne ſerviroient qu'à la ruine de celui à qui il les donneroit. Il n'y a point d'ennemi ſi paſſionné, qui en ce cas-là ne comblât de graces ſon ennemi. Il eſt de l'eſſence d'un Bienfaiteur de n'épargner rien pour faire que ſes bienfaits rendent heureux la perſonne qu'il gra-

tifie. S'il pouvoit lui conférer la science de s'en servir, & qu'il la lui refusât, il soutiendroit mal le caractere de Bienfaiteur. Ce sont des idées aussi connues du peuple que des Philosophes. J'avoue que si l'on ne pouvoit prévenir le mauvais usage d'une faveur, qu'en rompant les bras & les jambes à ses clients, ou qu'en leur mettant les fers aux pieds au fond d'un cachot, on ne seroit pas obligé de le faire; il vaudroit mieux refuser le bienfait. Mais si l'on pouvoit prévenir l'abus des bienfaits en changeant le cœur de celui qui les reçoit, je crois qu'il ne faudroit point hésiter là-dessus, dût-on faire quelque violence à la volonté de son client.

Il n'y a point de bonne mere, qui ayant permis à ses filles d'aller au bal, ne révoquât cette permission, si elle étoit assurée qu'elles y succomberoient à la fleurette, & qu'elles laisseroient là leur virginité: toute mere qui, dans un cas pareil, laisseroit aller ses filles, se contentant de les exhorter à la sagesse, & de les menacer de sa disgrace si elles revenoient femmes, s'attireroit le juste reproche de n'aimer ni ses enfants, ni la chasteté. Elle auroit beau dire pour sa justification, qu'elle n'a point voulu

lu donner atteinte à la liberté de ſes filles ni leur témoigner de la défiance : on lui répondroit que ce ménagement eſt fort mal entendu, & qu'il valoit bien mieux garder ſes filles, que de leur donner ſi mal à propos un tel privilege de liberté, & de telles marques de confiance.

Ceci fait voir la témérité de ceux qui nous donnent pour raiſon le ménagement qu'ils diſent que Dieu a eu pour le franc arbitre du premier homme. Il vaut mieux croire & ſe taire, que d'alléguer des raiſons qu'on peut réfuter par les exemples dont je viens de me ſervir. Un des interlocuteurs des Dialogues de la Nature des Dieux, allegue tant d'arguments contre ceux qui diſent que la Raiſon eſt un préſent du Ciel, que Cicéron lui-même, malgré tout ſon génie, ſe trouve dans l'impuiſſance d'y bien répondre. L'aggreſſeur ſoutient que la Raiſon étant complice de tous les crimes de l'homme, elle ne ſauroit paſſer pour un don avantageux, & que ſi les Dieux avoient deſſein de maltraiter l'eſpece humaine, ils ne pouvoient mieux s'y prendre qu'en lui accordant ce funeſte privilege. Il examine enſuite la ſolution ordinaire, ſavoir que *les*

hommes abuſent des faveurs des Dieux, & il répond que c'étoit aux Dieux à prévenir cet abus en donnant à l'homme une Raiſon plus droite, & plus ennemie du vice : car on ne ſauroit, dit-il, excuſer ceux qui font un préſent dont ils prévoyent l'abus, & qui doit être pernicieux à celui qui le reçoit. *Sic veſtra iſta providentia reprehendenda, quæ rationem dederit iis, quos ſcierit ea perverſè & improbè uſuros* (a).

Appliquons cela à la diſpute préſente. En faut-il davantage pour montrer que le libre arbitre du premier homme, qu'on lui conſervoit ſain & entier, dans des circonſtances où il s'en devoit ſervir à ſa propre perte, à la ruine du genre humain, à la damnation éternelle de la plûpart de ſes deſcendants, & à l'introduction d'un effroyable déluge de maux de coulpe & de maux de peine, n'étoit point un bon préſent. Jamais nous ne comprendrons qu'on ait pu lui conſerver ce privilege par un effet de bonté, & pour l'amour de la ſainteté. Ceux qui diſent qu'il a fallu qu'il y eût des êtres libres afin que Dieu fût aimé d'un amour de choix, ſentent bien dans

(a) Cic. de Natura Deorum, *Lib. III*, *Cap. XXX*, & *XXXI*.

leur conscience que cette hipothese ne contente pas la raison : car quand on prévoit que ces êtres choisiront, non pas le parti de l'amour de Dieu, mais le parti du péché, on sent assez que la fin qu'on se seroit proposée s'évanoüit, & qu'ainsi ce n'étoit pas un prétexte de conserver le franc arbitre.

§. VIII.

Nouvelles objections que les Manichéens pourroient alléguer.

Si les Manichéens en demeuroient là, ils renonceroient à leurs principaux avantages. Car voici des objections bien plus terribles.

1°. On ne conçoit pas, pourroient-ils dire, que le premier homme ait pu recevoir d'un bon Principe la faculté de faire le mal. Cette faculté est un vice ; elle ne peut donc venir que d'un Principe mauvais. Concluons que le franc arbitre d'Adam est sorti de deux Principes contraires ; en tant qu'il pouvoit se tourner du côté du bien, il dépendoit du bon Principe ; mais en tant qu'il pouvoit embrasser le mal, il dépendoit du mauvais.

2°. Il eſt impoſſible de comprendre que Dieu n'ait fait que permettre le péché, car une ſimple permiſſion de pécher n'ajoûtoit rien au franc arbitre, & ne faiſoit pas que l'on pût prévoir ſi Adam perſévereroit dans ſon innocence, ou s'il pécheroit. Outre que par les idées que nous avons d'un être créé, nous ne pouvons point comprendre qu'il ſoit un principe d'action, qu'il ſe puiſſe mouvoir lui-même, & que recevant dans tous les moments de ſa durée ſon exiſtence & celle de ſes facultés, que la recevant, dis-je, toute entiere d'une autre cauſe, il crée en lui-même des modalités par une vertu qui lui ſoit propre. Or la Créature ne pouvant pas être mue par une ſimple permiſſion d'agir, & n ayant pas elle-même le principe du mouvement, il faut de toute néceſſité que Dieu la meuve; il fait donc quelqu'autre choſe que de lui permettre de pécher.

Cela ſe prouve par une nouvelle raiſon; c'eſt qu'on ne ſauroit comprendre qu'une ſimple permiſſion tire du nombre des choſes purement poſſibles les événements contingents, ni qu'elle mette la Divinité en état d'être certainement aſſurée que la créature péchera.

Une simple permission ne sauroit fonder la prescience divine. C'est ce qui engage la plûpart des Théologiens à supposer que Dieu a fait un décret qui porte que la créature péchera. C'est selon eux le fondement de la prescience. D'autres veulent que le décret porte, que la créature sera mise dans les circonstances où Dieu a prévû qu'elle pécheroit. Ainsi les uns veulent que Dieu ait prévu le péché à cause de son décret, & les autres qu'il ait fait le décret parce qu'il avoit prévu le péché. De quelque maniere qu'on s'explique, il s'ensuit manifestement que Dieu a voulu que l'homme péchât, & qu'il a préferé cela à la durée perpétuelle de l'innocence, qu'il lui étoit si facile de procurer & d'ordonner. Accordé cela si vous pouvez avec la bonté qu'il doit avoir pour sa créature, & avec l'amour infini qu'il doit avoir pour la sainteté.

Que si vous dites avec ceux, qui se sont le plus approchés de la méthode qui disculperoit la Providence, que Dieu n'a point prévu la chûte d'Adam, vous ne gagnez que peu de chose; car pour le moins il a su très-certainement que le premier homme courroit risque de perdre son innocence, & d'introduire

dans le monde tous les maux de peine & de coulpe qui ont suivi sa révolte. Ni sa bonté, ni sa sainteté, ni sa sagesse, n'ont pu permettre qu'il hazardât ces événements ; car notre raison nous convainc, d'une maniere très-évidente, qu'une mere qui laisseroit aller ses filles au bal, &c ; & si l'on suppose qu'elle a un préservatif infaillible contre toutes les tentations, & qu'elle ne le donne point à ses filles en les envoyant danser, on connoît avec la derniere évidence qu'elle est coupable, & qu'elle se soucie peu que ses filles gardent leur virginité.

Poussons la comparaison un peu plus loin. Si cette mere alloit à ce bal, & si par une fenêtre elle voioit & entendoit l'une de ses filles, se défendant foiblement dans le coin d'un cabinet, contre les demandes d'un jeune galant ; si lors même qu'elle verroit que sa fille n'auroit plus qu'un pas à faire, pour acquiescer aux desirs du tentateur, elle n'alloit pas la secourir, & la délivrer du piege, ne diroit-on pas avec raison qu'elle agiroit comme une cruelle marâtre, & qu'elle seroit bien capable de vendre l'honneur de sa propre fille ? Or voilà l'image de la conduite que les

Sociniens font tenir à Dieu. Ils ne peuvent pas dire qu'il n'a connu le péché du premier homme que ſur le pied d'un événement poſſible ; il a ſu toutes les démarches de la tentation, & il a dû ſavoir un moment avant qu'Eve ſuccombât, qu'elle s'alloit perdre ; il a dû, dis-je, le conoître avec cette certitude, qui fait que l'on eſt inexcuſable, ſi l'on ne remédie pas au mal.

Il n'y a point de gens un peu expérimentés, qui ſans ſavoir ce qui ſe paſſe dans le cœur, & ſans autre témoignage que certains ſignes, ne puſſent être aſſurés qu'une femme eſt prête à ſe rendre, s'ils voioient par une fenêtre comment elle ſe défend, lorſqu'en effet ſa chûte eſt prochaine. Le moment du conſentement eſt précédé de certains indices, où l'on ne ſe trompe guere. A plus forte raiſon Dieu, qui connoiſſoit toutes les penſées d'Eve, à meſure qu'elles ſe formoient (les Sociniens ne lui ôtent pas cette connoiſſance) ne pouvoit pas douter qu'elle n'allât ſuccomber. Il a donc voulu la laiſſer pécher ; il l'a, dis-je, voulu dans le temps même qu'il prévoyoit ce péché avec certitude. Le péché d'Adam a été

encore plus certainement prévu ; car l'exemple d'Eve donnoit des lumieres pour mieux prévoir la chûte de son mari. Si Dieu avoit eû à cœur la conservation de l'homme, celle de l'innocence, & l'expulsion de tous les malheurs, qui devoient être la suite infaillible du péché, n'eût-il pas du moins fortifié le mari, après que la femme fut tombée ? Ne lui eût-il pas donné une autre femme saine & entiere, au lieu de celle qui s'étoit laissé séduire ? Disons donc que le système Socinien, en ôtant à Dieu la préscience, le réduit à la servitude, & à une forme de gouvernement qui est pitoiable, & ne leve pas la grande difficulté qu'il falloit lever, & qui force ces Hérétiques à nier la prévision des événements contingents.

Je vous renvoie à un Professeur en Théologie encore vivant, qui a prouvé d'une maniere démonstrative, que ni la méthode des Scotistes, ni celle des Molinistes, ni celle des Remontrants, ni celle des Universistes, ni celle des Pajonistes, ni celle du Pere Malebranche, ni celle des Luthériens, ni celle des Sociniens, ne sont pas capables de résoudre les objections de ceux qui impu-

tent à Dieu l'introduction du péché, ou qui prétendent qu'elle n'eſt point compatible avec ſa bonté, ni avec ſa ſainteté, ni avec ſa juſtice : de ſorte que ce Profeſſeur, ne trouvant pas mieux ailleurs, demeure dans l'hypotheſe de S. Auguſtin, qui eſt la même que celle de Luther & de Calvin, & que celle des Thomiſtes & des Janſéniſtes ; il y demeure, dis-je, *incommodé des difficultés* étonnates qu'il a étalées, *& accablé de ſes peſanteurs* (*a*).

Depuis que Luther & Calvin ont paru, je ne crois pas qu'il ſe ſoit paſſé d'année, où l'on ne les ait accuſés de faire Dieu auteur du péché. Le Profeſſeur dont je parle, avoue qu'à l'égard de Luther cette accuſation eſt juſte : les Luthériens d'aujourd'hui prétendent la même choſe à l'égard de Calvin : les Catholiques Romains le prétendent à l'égard de l'un & de l'autre : les Jéſuites le prétendent à l'égard de Janſénius. Ceux qui ſont un peu équitables & modérés ne prennent point pour un acte de mauvaiſe foi la proteſtation que fait l'Adverſaire, qu'il n'impute point à Dieu le péché de l'homme,

(*a*) Jurieu, Jugement ſur les méthodes d'expliquer la Providence & la Grace.

enfants très-misérables, en exerçant sur eux la qualité d'un Juge sévere, il auroit déterminé l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien physique : il n'auroit laissé dans l'ame de l'homme aucune force pour se porter au péché, non plus qu'il n'y en a laissé aucune pour se porter au malheur en tant que malheur.

Voilà à quoi nous conduisent les idées claires & distinctes de l'ordre, quand nous suivons pied à pied ce que doit faire un principe infiniment bon. Car si une bonté aussi bornée que celle des peres, exige nécessairement qu'ils préviennent autant qu'il leur est possible le mauvais usage qu'un enfant pourroit faire des biens qu'ils lui donnent, à plus forte raison une bonté infinie & toute puissante préviendra-t-elle les mauvais effets de ses présens. Au lieu de donner le franc arbitre, elle déterminera au bien ses créatures ; ou si elle leur donne le franc arbitre, elle veillera toujours efficacement, pour empêcher qu'elles ne s'en servent pour pécher. Je crois bien que Méliſſus ne demeureroit point court ; mais tout ce qu'il pourroit répondre seroit combattu tout aussitôt par des raisons

ſons auſſi plauſibles que les ſiennes, ainſi la diſpute ne ſeroit jamais ternée.

S'il recouroit à la voie de la rétorn, il embarraſſeroit beaucoup Zoſtre, mais en lui accordant une fois deux principes, il lui laiſſeroit un min fort large pour arriver au déuement de l'origine du mal. Zoſtre remonteroit au temps du chaos : t un état à l'égard de ſes deux prines, fort ſemblable à celui que omas Hobbes appelle l'état de na-e, & qu'il ſuppoſe avoir précédé abliſſement des ſociétés. Dans cet t de nature, l'homme étoit un loup homme, tout étoit au premier oc-ant : perſonne n'étoit maître de qu'autant qu'il étoit le plus fort. ir ſortir de cet abîme, chacun con-t de quitter ſes droits ſur tout, afin on lui cédât la propriété de quelchoſe : on fit des tranſactions ; la rre ceſſa. Les deux principes, las du os où chacun confondoit & bouleſoit ce que l'autre vouloit faire, vinrent de s'accorder. Chacun céquelque choſe ; chacun eut part à production de l'homme, & aux de l'union de l'ame. Le bon prin-

dans le monde tous les maux de peine & de coulpe qui ont suivi sa révolte. Ni sa bonté, ni sa sainteté, ni sa sagesse, n'ont pu permettre qu'il hazardât ces événements ; car notre raison nous convainc, d'une maniere très-évidente, qu'une mere qui laisseroit aller ses filles au bal, &c ; & si l'on suppose qu'elle a un préservatif infaillible contre toutes les tentations, & qu'elle ne le donne point à ses filles en les envoyant danser, on connoît avec la derniere évidence qu'elle est coupable, & qu'elle se soucie peu que ses filles gardent leur virginité.

Poussons la comparaison un peu plus loin. Si cette mere alloit à ce bal, & si par une fenêtre elle voioit & entendoit l'une de ses filles, se défendant foiblement dans le coin d'un cabinet, contre les demandes d'un jeune galant ; si lors même qu'elle verroit que sa fille n'auroit plus qu'un pas à faire, pour acquiescer aux desirs du tentateur, elle n'alloit pas la secourir, & la délivrer du piege, ne diroit-on pas avec raison qu'elle agiroit comme une cruelle marâtre, & qu'elle seroit bien capable de vendre l'honneur de sa propre fille ? Or voilà l'image de la conduite que les

Sociniens font tenir à Dieu. Ils ne peuvent pas dire qu'il n'a connu le péché du premier homme que sur le pied d'un événement possible ; il a su toutes les démarches de la tentation, & il a dû savoir un moment avant qu'Eve succombât, qu'elle s'alloit perdre ; il a dû, dis-je, le connoître avec cette certitude, qui fait que l'on est inexcusable, si l'on ne remédie pas au mal.

Il n'y a point de gens un peu expérimentés, qui sans savoir ce qui se passe dans le cœur, & sans autre témoignage que certains signes, ne puissent être assurés qu'une femme est prête à se rendre, s'ils voioient par une fenêtre comment elle se défend, lorsqu'en effet la chûte est prochaine. Le moment du consentement est précédé de certains indices, où l'on ne se trompe guere. A plus forte raison Dieu, qui connoissoit toutes les pensées d'Eve, à mesure qu'elles se formoient (les Sociniens ne lui ôtent pas cette connoissance) ne pouvoit pas douter qu'elle n'allât succomber. Il a donc voulu la laisser pécher ; il l'a, dis-je, voulu dans le temps même qu'il prévoyoit ce péché avec certitude. Le péché d'Adam a été

& qu'il ne l'en fait point l'auteur : ils veulent bien convenir qu'il n'enseigne point cela formellement, & qu'il ne voit pas tout ce que son dogme signifie ; mais ils ajoutent que *protestatio facto contraria nihil valet*, & que s'il prend la peine de définir exactement ce qu'il faudroit que Dieu eût fait, afin d'être l'auteur du péché d'Adam, il trouvera que selon son dogme Dieu a fait tout ce qu'il falloit faire pour cela. Vous faites donc, ajoûtent-ils, tout le contraire d'Epicure ; il nioit au fond qu'il y eût des Dieux, & il disoit pourtant qu'il y en avoit. Vous, au contraire, vous niez par vos paroles que Dieu soit l'auteur du péché, mais au fond vous l'enseignez.

Il est certain que les disputes qui se sont élévées dans l'Occident parmi les Chrétiens, depuis la réformation, ont si clairement montré qu'on ne sait á quoi se prendre, quand on veut résoudre les difficultés sur l'origine du mal, qu'un Manichéen seroit aujourd'hui plus terrible qu'autrefois ; car il nous réfuteroit tous les uns par les autres. Vous avez épuisé, nous diroit-il, toutes les forces de votre esprit : vous avez inventé la *Science moyenne*, comme un

Dieu de machine qui vînt débrouiller votre cahos. Cette invention est chimérique ; on ne comprend point que Dieu puisse voir l'avenir ailleurs que dans ses décrets, ou dans la nécessité des causes. Cela n'est pas moins incompréhensible selon la Métaphysique, qu'il est incompréhensible selon la morale qu'étant la bonté & la sainteté même, il soit l'auteur du péché. Je vous renvoye aux Jansénistes : voiez comment ils foudroient votre *Science* moderne, & par des preuves directes, & par la rétorsion de vos arguments ; car elle n'empêche pas que tous les péchés, & tous les malheurs de l'homme, ne soient du choix libre de Dieu, & qu'on ne puisse comparer Dieu, *absit verbo blasphemia* (c), à une mere, qui sachant certainement que sa fille donneroit son pucelage, si en tel lieu & à telle heure elle étoit solicitée par un

(c) Cette comparaison a choqué plusieurs personnes de ma Communion : mais je les prie ici de considérer que ce n'est que rendre le change aux Jésuites, & aux Arminiens, qui font les comparaisons les plus horribles du monde entre le Dieu des Calvenistes, disent-ils, & Tibere, Caligula, &c. Il est bon de leur montrer qu'on peut se battre par de telles armes. (N. B.) La

tel, ménageroit l'entrevûe, y meneroit sa fille, & la laisseroit là sur sa bonne foi.

Les Sociniens, c'est toujours mon Manichéen qui parle, accablés de l'objection, tâchent de s'en délivrer, en niant la préscience : mais ils ont la honte de voir que leur hypothese avilit le gouvernement de Dieu, sans le disculper, & qu'elle n'évite la comparaison de cette mere, que du plus au moins. Je les renvoye aux Protestants qui les terrassent & qui les abîment.

Quant aux décrets absolus, source certaine de la préscience, voyez, je vous prie, de quelle maniere les Molinistes & les Remontrants les combattent. Voilà un Théologien aussi résolu qu'on puisse l'être, qui confesse presque la larme à l'œil, *qu'il n'y a personne qui soit plus incommodé que lui*

comparaison de Bayle est choquante par toutes les *Communions*, & il est suprenant qu'il y revienne tant de fois. Toute cette controverse du Manichéen n'est guere plus décente. Bayle y fait briller son esprit : mais il se charge d'un personnage odieux. Un Chrétien doit acquiescer paisiblement aux mysteres de sa Religion : ou s'il prend les armes, ce doit être pour la défendre, non pas pour favoriser les excursions de l'ennemi.

des difficultés de ces décrets, & qu'il ne demeure en cet état, que parce qu'ayant voulu se transporter dans les méthodes de relâchements, il *se trouve encore accablé de ces mêmes pésanteurs* (*d*). Il s'explique avec beaucoup de force sur tout cela, & vous ne sauriez nier qu'il ne réfute invinciblement toutes les méthodes connues (*e*). Il ne vous reste donc aucune ressource, à moins que vous n'adoptiez mon système des deux Principes : par-là vous vous tirerez d'affaire : toutes les difficultés se dissiperont ; vous disculperez pleinement le bon principe, & vous ne ferez peut-être que passer d'un Manichéisme moins raisonnable à un Manichéisme plus sensé.

En effet, si vous examinez votre système avec attention, vous reconnoîtrez qu'aussi bien que moi, vous admettez deux Principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal ; mais au lieu de les placer, comme je fais, dans deux sujets, vous les combinez ensemble dans une seule & même substance, ce qui est monstrueux & impossi-

(*d*) Jurieu, ubi suprà.

(*e*) Voyez la page 68 & 69, du Livre cité dans la rem. *b*.

ble. Le principe unique que vous admettez, a voulu de toute éternité, selon vous, que l'homme péchât, & que le premier péché fût une chose contagieuse, un mauvais levain qui produisît dans le monde tous les crimes imaginables : ensuite de quoi votre même principe a préparé au genre humain dans cette vie tous les malheurs qui se peuvent concevoir, la peste, la guerre, la famine, la douleur, &, après cette vie, un enfer, où presque tous les hommes seront éternellement tourmentés d'une maniere qui fait dresser les cheveux, quand on en lit les descriptions. Si un tel principe est d'ailleurs parfaitement bon, & s'il aime infiniment la justice, ne faut-il pas reconnoître que le même Dieu est tout à la fois parfaitement bon & parfaitement mauvais, & qu'il n'aime pas moins le vice que la vertu ? Or n'est-il pas plus raisonnable de partager ces qualités opposées, & de donner tout le bien à un principe, & tout le mal à l'autre principe ? L'histoire des calamités humaines ne prouvera rien au désavantage du bon Principe que j'admets. Je ne dis pas comme vous que de son bon gré, de sa pure & franche volonté, & par la seule raison

que tel a été son bon plaisir, il a soumis le genre humain au péché & à la misere, lorsqu'il ne tenoit qu'à lui de le rendre saint & heureux. Je suppose qu'il n'a consenti à cela que pour éviter un plus grand mal, & comme à son corps défendant. Cela le disculpe. Il voyoit que le mauvais principe vouloit tout perdre; il s'y est opposé autant qu'il a pû, & par accord il a obtenu l'état où les choses sont réduites. Il a fait comme un Monarque qui, pour éviter la ruine de tous ses Etats, est obligé d'en sacrifier une partie au bien de l'autre. C'est, je l'avoue, un inconvénient, & une chose qui souleve d'abord la raison, que de parler d'un premier principe, & d'un être nécessaire, comme d'une nature qui ne fait pas tout ce qu'elle veut, & qui est contrainte de se soumettre par impuissance aux conjonctures; mais c'est encore un plus grand défaut, que de se résoudre de gaieté de cœur à faire le mal, lorsqu'on peut faire le bien. Voilà quel pourroit être le langage de cet Hérétique: finissons par le bon usage à quoi je destine ces réflexions.

Il eſt plus utile qu'on ne penſe d'humilier la raiſon de l'homme, en lui montrant avec quelle force les Héréſies les plus folles, comme ſont celles des Manichéens, ſe jouent de ſes lumieres, pour embrouiller les vérités les plus capitales. Cela doit apprendre aux Sociniens, qui veulent que la raiſon ſoit la regle de la foi, qu'ils ſe jettent dans une voie d'égarement, qui n'eſt propre qu'à les conduire de dégré en dégré, juſqu'à nier tout, ou juſqu'à douter de tout, qui les expoſe à être battus par les gens les plus exécrables. Que faut-il donc faire ? Il faut captiver ſon entendement ſous l'obéiſſance de la Foi, & ne diſputer jamais ſur certaines choſes. * En particulier il ne faut combattre les Manichéens que par l'Ecriture, & par le principe de la ſoumiſſion.

* N. B. Belle leçon, après cinquante pages de controverſe ! Cette concluſion eſt néanmoins remarquable. Quelque jugement qu'on en porte, c'eſt toujours un hommage rendu à la Religion ; & après tout il n'appartient qu'à Dieu de ſonder le fond des cœurs.

§. IX.

En quel ſens les Manichéens peuvent dire qu'ils ne font point Dieu auteur du péché.

Le ſtyle des Orthodoxes ne varie point ſur une choſe : il eſt fixé de temps immémorial à cet uſage, qu'être Manichéen, & faire Dieu auteur du péché, ſont deux expreſſions qui ſignifient la même choſe ; & lorſqu'une Secte Chrétienne accuſe les autres de faire Dieu auteur du péché, elle ne manque jamais de leur imputer à cet égard le Manichéiſme. Cette accuſation eſt juſte en un certain ſens, puiſqu'il eſt vrai que les Sectateurs de Manès reconnoiſſoient pour la cauſe du péché, un être éternel. Mais ſi vous tournez la médaille, vous trouverez un autre ſens, ſelon lequel ils peuvent dire qu'ils ne font point Dieu auteur du péché. En effet, ils peuvent ſoutenir qu'il n'y a que le bon Principe qui mérite le nom de Dieu, que ce grand & beau nom ne doit jamais être donné au mauvais Principe, & par conſéquent que leur hypotheſe eſt celle de toutes qui éloigne le plus de Dieu

toute participation au mal. Toutes les autres l'y enveloppent.

Le Miniſtre que j'ai déja cité, reconnoît cette vérité. (Pourvu, dit-il, qu'on ſuppoſe que Dieu s'eſt fait un plan de tous les événements de l'éternité, & que dans ce plan, il a bien voulu que tous les maux, les déſordres, & les crimes qui regnent au monde, y entraſſent, c'eſt aſſez. Jamais on ne perſuadera à perſonne que tant de crimes ſe ſoient fourrés par hazard dans le projet de la Providence; & s'ils y ſont entrés par la diſpoſition de la très-profonde ſageſſe de Dieu, ſoit qu'on appelle cette diſpoſition, ou permiſſion, ou volonté, on ne ſatisfera jamais les eſprits téméraires, & jamais on ne fera voir clairement que cela s'accorde bien avec la haine que Dieu fait d'ailleurs paroître pour le péché. On n'empêchera jamais que les libertins n'accuſent le Chriſtianiſme de faire Dieu auteur du péché; car le ſens commun de tous les hommes va là; c'eſt à croire que celui qui pouvoit empêcher la chûte du premier homme tout auſſi facilement, comme il l'a permiſe, & qui a ouvert toutes les voies dans leſquelles les hommes ſe ſont

égarés, les pouvant fermer si facilement, peut être considéré comme l'auteur du mal.)

L'Écrivain que je copie, suppose ensuite qu'on lui objecte la science moyenne, & il répond : Cela ne diminue rien de la difficulté ; car je pourrai toujours dire : Puisqu'ainsi est, que Dieu avoit prévû qu'Adam posé dans ces circonstances, se perdroit, lui & une infinité de millions d'hommes par son libre arbitre, & que cependant il l'a posé dans ces tristes circonstances, il est clair qu'il est le premier auteur de tous les maux. Un Souverain qui sauroit avec une parfaite certitude, qu'en mettant un homme l'épée à la main dans une foule, il y excitera une sédition, & causera un combat dans lequel dix mille hommes seront tués, pourroit dans toute la rigueur de la justice, être considéré comme le premier auteur de tous ces homicides. Il ne satisferoit jamais personne, en disant : Je n'ai point donné ordre à cet homme de frapper de l'épée, je ne lui ai point commandé d'exciter de sédition : au contraire, je le lui ai défendu ; je n'ai point poussé son bras pour tuer, ni formé sa voix pour

solliciter au combat. On lui dira toujours : Vous saviez bien avec certitude que cet homme posé dans ces circonstances, causeroit tous ces malheurs. Il ne tenoit qu'à vous de le poser dans des circonstances plus favorables, d'où il seroit venu toutes sortes de biens. Je suis assuré qu'il n'auroit rien à répondre qui fût capable d'arrêter les murmures ; & si l'on veut parler sincérement, on avouera que l'on ne sauroit rien répondre pour Dieu qui puisse imposer silence à l'esprit humain.... Enfin il n'y a pas jusqu'au Dieu de *Socin*, qu'on ne puisse accuser d'être auteur du péché.... Pour conclure, je soutiens qu'il n'y a aucun milieu commode, depuis le Dieu de Saint Augustin jusqu'au Dieu d'Epicure, qui ne se mêloit de rien, ou jusqu'au Dieu d'Aristote, dont les soins ne descendoient pas plus bas que la sphere de la lune. Car tout aussi-tôt qu'on reconnoît une providence générale, & qui s'étend à tout, de quelque maniere qu'on la conçoive, la difficulté renaît, & quand on croit avoir fermé une porte, elle rentre par une autre (*a*).)

(*a*) Jurieu, Jugement des Méthodes rigides & relâchées, p. 68. & suiv.

C'eſt parler net que cela. Mais ſi le Dieu des Manichéens, je veux dire le bon Principe qu'ils appelloient Dieu par excellence, ſe fût préſenté à l'eſprit de ce Miniſtre, ne l'eût-il pas obligé à s'exprimer un peu autrement, & à confeſſer que leur hypotheſe diſculpe Dieu; car elle attribue tout le mal au mauvais Principe.

Mais, dira-on, l'hypotheſe de Manès n'eſt pas plus capable que toutes les autres de diſculper Dieu; car ſes diſciples prétendent qu'en vertu d'une tranſaction paſſée avec le mauvais Principe, le bon Principe a conſenti à l'introduction du mal. Cela eſt plus à ſa charge, que ſi l'on diſoit avec les Sociniens, que Dieu n'a point ſu ſi la créature libre pécheroit; & que s'il en a voulu courir les riſques, il a eu beaucoup d'eſpérance que les lumieres qu'il lui avoit données, jointes aux menaces qu'il lui avoit faites, la détourneroient du péché. Je ne penſe pas qu'un Manichéen s'effrayât beaucoup de cette objection. Car en premier lieu, il pourroit dire que Dieu n'a paſſé cette tranſaction, que parce que ſans cela il n'eût jamais pû faire de bien à la créature. Il y a donc une grande différence

rence entre le Manichéïsme & le Socinianisme. Les Sociniens avouent que Dieu pouvant empêcher très-facilement que l'homme ne fût ni criminel ni malheureux, l'a laissé tomber dans le crime & dans la misere ; mais le Manichéïsme suppose que Dieu n'a consenti à cette chûte, que par une pure nécessité, & pour éviter un plus grand mal. En second lieu, on pourroit nier que Dieu ait jamais transigé avec le mauvais Principe, & soutenir qu'il s'oppose de toutes ses forces, sans fin & sans relâche, au péché & à la misere de la créature, afin de la rendre parfaitement sainte & parfaitement contente ; mais que le mauvais Principe agissant de son côté avec toute sa puissance, pour un dessein tout contraire, il résulte de ce choc continuel le mêlange de bien & de mal, que l'on voit au monde ; comme l'action & la réaction du froid & du chaud produisent une qualité moyenne. Appliquez ici ce que disent les Scholastiques sur la nature des mixtes résultante du combat des éléments.

Je sais bien que l'une & l'autre de ces deux explications creusent un abîme affreux de difficultés ; mais il n'est

queſtion ici que de ſavoir ſi l'hypotheſe Manichéenne diſculpe Dieu : or ces miſérables hérétiques prétendent que toute difficulté eſt petite en comparaiſon de celle qui naît de le faire auteur du péché ; & il eſt sûr que tous les Chrétiens abhorrent de l'en reconnoître pour cauſe.

Les Jéſuites ſoutiennent qu'*il ſeroit mieux d'être Athée, & de ne point reconnoître de divinité, que de rendre les honneurs ſuprêmes à une nature*, qui défend à l'homme de faire le mal, & qui néanmoins le lui fait commettre, & puis l'en punit. Ils ſoutiennent *que, le Dieu d'Épicure eſt plus innocent, & s'il faut parler de la ſorte, plus Dieu*, que ne ſeroit celui-là. *Et lors que les Marcionites & les Manichéens ſe ſont aviſés de faire un ſecond Dieu auteur de tous les maux, ils en ont adoré un autre qui donnoit tous les biens, là où le vôtre*, diſent les Jéſuites à ceux de la Religion, *eſt pire que les hommes* (*b*). Ceux à qui l'on fait ces reproches ne rejettent point ces conſéquences ; ils ne rejettent que le principe, & ils ſoutiennent

(*b*) Daillé, *Replique à Adam & à Cottibi*, Part. II, Chap. I. init.

qu'on ne peut sans une infâme calomnie les accuser de faire Dieu auteur du péché.

Les mêmes Jésuites ajoutent que la doctrine de Calvin sur la Prédestination, traîne après soi des conséquences *qui détruisent absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & ensuite conduisent tout droit à l'Athéisme.* C'est le P. Maimbourg qui nous fait cette imputation (c). Un de nos Ministres lui a répondu, & l'accuse lui-même d'avoir rapporté très-infidélement la doctrine de Calvin. Il devoit en demeurer là, & ne pas ajouter les paroles suivantes, qui contiennent un raisonnement pitoyable. (*Il n'est* rien de plus absurde, *dit-il*, & de moins Théologien, que la conséquence que le sieur Maimbourg veut tirer de la doctrine de ces Théologiens : *c'est qu'elle détruit absolument toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu, & ensuite conduit tout droit à l'Athéisme.* Il ne fut jamais rien dit de plus inconsidéré. Prenons les choses au pis : Si cette doctrine *détruit toute l'idée qu'on doit avoir de Dieu*, c'est parce qu'elle nous représente un Dieu cruel, injuste, pu-

(c) Dans son Histoire du Calvinisme, p. 71.

nissant

niſſant & châtiant par des ſupplices éternels des créatures innocentes..... Mais en conſcience ce qui nous donne l'idée d'un Dieu ſévere, tyran, uſant de ſes droits avec une rigueur exceſſive, conduit-il les hommes à l'Athéiſme ? C'eſt une penſée folle de dire qu'une hypotheſe conduit à l'Athéiſme, laquelle fait entrer Dieu en toutes choſes [d], le fait être la cauſe de tout, le poſe comme l'unique but de toutes ſes propres actions, & l'éleve au-deſſus de la créature, juſqu'à en pouvoir diſpoſer ſelon les regles qui paroiſſent même injuſtes au ſens de la chair. Tant s'en faut que cette opinion des Superlapſaires conduiſe à l'Athéiſme, qu'au contraire elle poſe la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élévation où elle peut être conçue. Car elle anéantit tellement la créature devant le Créateur, que le Créateur dans ce ſyſtême n'eſt lié d'aucune eſpece de loix à l'égard de la créature, mais il en peut diſpoſer comme bon lui ſemble, & la peut faire ſervir à ſa gloire par telle voye qu'il lui plaît,

[d] Cette penſée eſt fauſſe : car le Spinoziſme qui enſeigne que toutes choſes ſont Dieu lui-même, eſt un Athéiſme exécrable.

sans qu'elle soit en droit de le contredire) (e).

Doctrine impie & absurde du Ministre Jurieu.

Voilà bien la plus monstrueuse doctrine & le plus absurde paradoxe qu'on ait jamais avancé en Théologie, & je serois fort trompé si jamais personne s'étoit avisé d'un tel système. On s'est tourné de tous les côtés imaginables pour exprimer de quelle maniere Dieu influe dans les actions des pécheurs : on a gardé l'hypothese de la prédestination absolue, lorsqu'on a cru qu'elle ne faisoit nul tort à la sainteté de Dieu ; mais dès que l'on s'est imaginé qu'elle lui donnoit atteinte, on l'a quittée. Ceux qui n'ont point vu que le libre arbitre soit incompatible avec la prédétermination physique, ont enseigné constamment cette prédétermination ; mais ceux qui ont cru qu'elle le ruinoit, l'ont rejettée, & n'ont admis qu'un concours simultané & indifférent. Ceux qui ont cru que tout concours est contraire à la liberté de la créature, ont supposé qu'elle étoit seule la cause de son action : rien ne les a déterminés à le supposer, que la pensée que tous les décrets par lesquels la

(e) Jurieu, Apologie pour les Réformateurs ; Part. I, Chap. XIX.

Providence engageroit notre volonté, rendroient néceſſaires les événements, & feroient que nos actions criminelles ne ſeroient pas moins un effet de Dieu, qu'un effet de la créature. Ils n'ont point trouvé leur compte à dire que le péché n'eſt pas un être, que ce n'eſt qu'une privation & un néant qui n'a point de cauſe *efficiente*, mais une cauſe *déficiente*. Enfin on eſt venu juſqu'à ſoutenir que Dieu ne ſauroit prévoir les actions libres de la créature. Pourquoi tant de ſuppoſitions? Quelle a été la meſure, quelle a été la regle de tant de démarches? C'eſt l'envie de diſculper Dieu; c'eſt qu'on a compris clairement qu'il y va de toute la Religion, & que dès qu'on oſeroit enſeigner qu'il eſt l'auteur du péché, on conduiroit néceſſairement les hommes à l'Athéïſme.

Auſſi voit-on que toutes les Sectes Chrétiennes qui ſont accuſées de cette doctrine par leurs adverſaires, s'en défendent comme d'un blaſphême horrible, comme d'une impiété exécrable, comme d'une calomnie diabolique. Et voici un Miniſtre qui vient nous dire fort gravement que c'eſt un dogme *qui poſe la divinité dans le plus haut degré de grandeur & d'élévation où elle puiſſe*

être conçue. C'eſt l'éloge qu'il ne craint pas de donner à une doctrine qui nous *repréſente un Dieu cruel, injuſte, puniſſant & châtiant par des ſupplices éternels des créatures* INNOCENTES. Il interpelle notre conſcience, pour ſavoir ſi l'idée d'un Dieu tyran nous conduit à l'Athéiſme. Prenant *les choſes au pis*, c'eſt-à-dire, ſuppoſant que Maimbourg ait eu raiſon d'avancer que ſelon *Calvin, Dieu a créé la plupart des hommes pour les damner, non pas parce qu'ils l'aient mérité, mais parce qu'il lui plaît ainſi, & qu'il n'a prévu leur damnation que parce qu'il l'a ordonné avant que de prévoir leurs crimes;* ſuppoſant, dis-je, que Maimbourg accuſe très-juſtement Calvin de dire que ceux qui ſouffrent des ſupplices éternels ſont *des créatures innocentes*, & par conſéquent que Dieu eſt l'auteur du péché, Mr. Jurieu ne peut ſouffrir que Maimbourg conclue : *Donc la doctrine de Calvin détruit l'idée que l'on doit avoir de Dieu, & enſuite conduit tout droit à l'Athéiſme.* Il ne ſe contente pas de prétendre qu'il *ne fut jamais rien dit de plus inconſidéré* que l'eſt cette concluſion, il la traite de *penſée folle & d'ignorance*, & il dit qu'elle témoigne

que Maimbourg *eſt un pauvre Philoſophe, & un miſerable Théologien*, & qu'il *n'eſt rien de plus abſurde & de moins Théologien* qu'une telle conſéquence.

C'eſt un grand défaut dans la controverſe que celui que l'on reproche à Ovide, *Neſcire quod bene ceſſit relinquere, neſcire deſinere.* Ce Miniſtre avoit fort bien juſtifié les *Superlapſaires*, en montrant ce qu'on leur impute à tort, & en déclarant qu'ils déſavouent la conſéquence qu'on leur reproche de faire Dieu auteur du péché. Il falloit ſe retirer du champ de bataille après ce coup, & n'être pas aſſez téméraire pour ſoutenir le paradoxe impie que j'ai attaqué.

§. X.

L'Hypotheſe des Platoniciens ne réſolvoit point la queſtion de l'origine du mal, & pouvoit paſſer elle-même pour une branche du Manichéiſme.

Je ne veux conſidérer ici cette hypotheſe que ſelon qu'elle a été expliquée par Maxime de Tyr dans ſon Traité ſur

la Queſtion, *d'où viennent les maux ; puiſque Dieu eſt l'Auteur des biens.* Cet Auteur ſuppoſe que pour connoître la cauſe des biens qui ſont dans le monde, il n'eſt pas néceſſaire d'aller à l'Oracle ; qu'il eſt aſſez viſible qu'ils viennent de Dieu, & que les maux ne peuvent deſcendre du Ciel, où il n'y a point de natures envieuſes. Il ajoûte que pour connoître d'où viennent les maux, on a beſoin d'aller aux Devins, c'eſt-à-dire, de conſulter Jupiter, Apollon, ou telle autre Divinité qui prophétiſe, & qui prend ſoin des choſes humaines. Il fait enſuite l'énumération des miſeres auſquelles notre corps eſt aſſujetti, & il en conclut que l'homme eſt la plus infortunée de toutes les créatures. Après cela il conſidere les maux ſans nombre qui perſécutent notre ame, & il finit par donner cette ſolution, c'eſt que les hommes ont grand tort d'imputer à Dieu la cauſe de leurs infortunes, puiſqu'ils en ſont eux-mêmes les artiſans par leur propre faute.

Syſtême de Maxime de Tyr ſur l'origine du mal.

Le Ciel & la Terre, continue Maxime de Tyr, ſont deux lieux très-différents. Il n'y a point de maux dans le Ciel, & il y a ſur la Terre un mélange de maux & de biens, mais de telle ſorte

que les biens descendent du Ciel, & que les maux naissent d'une dépravation qui est naturelle à la Terre. Cette dépravation comprend deux especes, dont l'une consiste dans les qualités de la matiere & l'autre dans la liberté de l'ame. Quant à la premiere de ces deux sortes de dépravations, il faut considérer la matiere comme le sujet sur lequel un bon Artisan travaille : toutes les beautés qu'elle acquiert doivent être attribuées à l'Artisan : mais s'il y a des ouvrages qui ne soient pas comme il faut, on ne doit point imputer à l'art ces irrégularités. Car l'intention de l'Artisan ne s'éloigne point de l'art, comme celle du Législateur ne s'écarte point de la justice ; & il faut même se souvenir que l'intelligence divine est bien plus heureuse à toucher au but que l'art humain.

Après cela Maxime de Tyr employe une comparaison, c'est que dans la méchanique il y a des choses qui sont l'objet principal de l'art tendant à son but, & des choses qui par elles-mêmes résultent de l'ouvrage, & qui ne sont point l'effet de l'art, mais une dépendance de la modification de la matiere. Telles sont les étincelles qui volent çà & là, lorsqu'on bat sur l'enclume une

piece de fer chaud : elles n'entrent point dans le but que les Maréchaux se proposent ; ce sont des suites accidentelles, qui résultent de leur action, sans qu'ils y tendent, & qui ne sont annexées qu'à la qualité du fer. Il faut dire aussi que les maux qu'on voit sur la terre ne sont point l'ouvrage de l'Artiste divin ; l'ouvrier tend premiérement & directement à la construction de son travail. Maxime de Tyr ajoute que le Créateur donne le nom de conservation aux maux dont nous nous plaignons, & que nous nommons ruines & ravages. Il prétend que l'Architecte du monde se propose la conservation du tout, & qu'il faut qu'en faveur du tout les parties soient affligées. Les pestes, les tremblements de terre, les inondations, les feux du Mont-Etna ne nuisent qu'à quelques parties du tout, & servent à la production de quelques autres ; car comme l'a dit Heraclite, celles-ci vivent de la mort de celles-là, & celles-là meurent de la vie de celle-ci.

Voyons ce qu'il dit sur l'autre espece de dépravation, c'est le mal moral. Il prétend que la puissance de l'ame en est la mere & la nourrice, & que Dieu ayant voulu former une terre qui pro-

duisît des plantes & des animaux, & qui contînt les maux dans son sein, ce fut là que les maux bannis des Cieux furent logés ; que les animaux furent divisés en deux especes, savoir les bêtes & les hommes ; qu'il fallut que les hommes surpassassent tous les autres animaux, & fussent inférieurs à Dieu ; que cette infériorité ne consiste pas en ce qu'ils meurent ; car leur mort n'est que le commencement d'une autre vie immortelle ; que Dieu pour les rendre inférieurs à la nature Divine, inventa ceci : il plaça l'ame dans un corps mortel, comme un cocher sur un chariot ; il lui mit les renes en main, & lui permit de courir où elle voudroit : il lui donna la liberté de conduire ce chariot selon les regles, ou contre les regles. Elle le dirige, & tâche de réprimer l'impétuosité des chevaux ; mais ceux-ci sont ignorants & indociles ; ils se tournent les uns d'un côté, les autres de l'autre ; les uns vers l'intempérance, les autres vers la témérité & la fureur. Ainsi le chariot poussé çà & là met en trouble le cocher, qui se laissant vaincre court vers le lieu où l'entraîne le plus fougueux des chevaux. Il se précipite dans la gourmandise & dans l'impudi-

cité, si le cheval le plus fort tourne de ce côté-là, & ainsi du reste.

Réfutation de ce Système.

Voilà l'hypothese de ce Philosophe Platonicien. Elle est défectueuse par deux endroits; car 1°. il reconnoît deux principes, Dieu & la Matiere, l'un très-bon à la vérité, mais qui ne sauroit corriger toute la dépravation de l'autre. Cette dépravation naturelle, & absolument incorrigible, est la source des maux physiques, & l'occasion du mal moral; elle donne au corps humain une inclination si violente vers le crime, que l'ame y est entraînée comme par des chevaux féroces qui la précipitent dans l'abîme. En second lieu, Maxime de Tyr ne sauve pas la souveraine bonté, ni la souveraine sainteté de Dieu. Un bon & vertueux pere ne feroit jamais monter un cheval fougueux à ses enfants, & ne les enverroit jamais à l'armée, s'il prévoyoit avec certitude, ou si seulement il jugeoit avec une grande probabilité, que nonobstant leur adresse ils tomberoient & se tueroient, ou qu'ils se déshonoreroient à la guerre. Cette Hypothese en un mot donne des bornes à la puissance de Dieu, & laisse ses autres attributs exposés aux objections Manichéennes; & ainsi sans avoir les

commodités de l'Hypothese des Chrétiens sur le franc arbitre, elle en a les incommodités.

§. XI.

Plus on réfléchit sur la question de l'origine du Mal moral, ou du Péché, plus l'on éprouve que les lumieres naturelles de la Philosophie fourniſſent de quoi ſerrer & embrouiller davantage ce nœud gordien.

J'en ai fait l'expérience en reliſant toutes les obſervations précédentes, long-temps après qu'elles eurent été compoſées pour la premiere fois. Il m'eſt venu des penſées que je n'avois pas auparavant, & qui me convainquent tout de nouveau, & plus fortement que jamais, que la meilleure réponſe qu'on puiſſe faire naturellement (*a*) à cette queſtion : *Pourquoi Dieu a-t-il permis que l'homme péchât ?* eſt de dire, *je n'en ſais rien ; je crois ſeulement qu'il*

(*a*) C'eſt-à-dire ſans conſulter la Révélation, mais ſeulement les idées Philoſophiques.

en a eu des raisons très-dignes de sa sagesse infinie, mais qui me sont incompréhensibles. Par cette réponse vous arrêterez tout court les Disputeurs les plus opiniâtres ; car s'ils veulent continuer à discourir, vous les laisserez parler seuls, & ils se tairont bientôt. Que si vous entriez en lice avec eux, & vous engagiez à leur soutenir que les privileges inviolables du franc arbitre ont été la vraie raison qui a porté Dieu à laisser pécher les hommes, vous seriez contraint de les satisfaire sur les objections qu'ils vous feroient, & je ne sais pas comment vous pourriez en venir à bout ; car enfin, ils pourroient vous opposer deux choses, qui paroissent très-évidentes à notre Raison.

I. La premiere est que Dieu ayant donné l'être aux créatures par un effet de sa bonté, il leur a donné aussi, sous le caractere d'une cause bienfaisante, toutes les perfections qui conviennent à chaque espece. Il faut donc dire qu'il a témoigné plus d'amour à celles qui en ont reçu de plus excellentes ; c'est donc par une bonté particuliere qu'il a conféré aux hommes le franc arbitre, puisque cette qualité les met au-dessus de tous les êtres qui sont sur la terre. Or

on ne sauroit concevoir qu'une nature bienfaisante donne un présent de distinction, sans avoir envie de contribuer plus notablement au bonheur de ceux à qui il le fait ; & par conséquent il faut qu'elle fasse enforte qu'ils en retirent cet avantage, ou du moins qu'elle les empêche, s'il se peut, d'y trouver leur malheur, & leur ruine entiere. Que s'il n'y a point d'autre moyen d'empêcher cela, que de révoquer sa donation, il la faut casser; & c'est par-là qu'on peut retenir, beaucoup mieux que par toutes les autres routes, la qualité de patron, & de bienfaiteur. Ce n'est point changer à l'égard du donataire ; c'est conserver sans aucune ombre de vatiation la bienveillance avec laquelle on lui avoit fait le présent. La même bonté qui porte à donner une chose, que l'on juge capable de rendre heureuse dans les personnes qui en jouiront, porte à l'ôter, dès qu'on observe qu'elle les rend malheureuses ; & si on a le temps & les forces nécessaires, on n'attend pas à retirer ce présent, qu'il ait déja été cause du malheur ; on le retire avant qu'il ait nui.

Voilà où nous menent les idées de l'ordre, & les notions par lesquelles

nous pouvons juger de l'eſſence, & des caracteres de la bonté, en quelque ſujet qu'elle ſe rencontre, Créateur ou Créature, Pere, Maître, Roi, &c. Delà naît la matiere de ce dilemme ; ou Dieu a donné aux hommes le franc arbitre par un effet de ſa bonté, ou ſans aucune bonté. Vous ne pouvez dire que ce ſoit ſans nulle bonté ; vous dites donc que c'eſt avec beaucoup de bonté : mais il réſulte de là néceſſairement qu'il a dû les en dépouiller à quelque prix que ce fût, plutôt que d'attendre qu'ils y trouvaſſent leur damnation éternelle par la production du péché, monſtre qu'il abhorre eſſentiellement. Et s'il a eu la patience de leur laiſſer entre les mains un ſi funeſte préſent, juſques à ce que le mal fût arrivé, c'eſt un ſigne, ou que ſa bonté étoit changée, avant même qu'ils fuſſent ſortis du bon chemin, ce que vous n'oſeriez dire ; ou que le franc arbitre ne leur avoit point été donné, ce qui eſt contre la ſuppoſition accordée dans le dilemme que l'on a vu ci-deſſus.

Il y a des ménagements d'une obligation étroite : on ne s'en doit diſpenſer que dans les cas de néceſſité : mais lorſque ces cas arrivent, l'on doit ſe mettre

au-dessus de tous ces ménagements. Un fils qui verroit son pere tout disposé à se jetter par la fenêtre, soit dans un accès de phrénésie, soit dans le moment d'un furieux chagrin, seroit fort bien de l'enchaîner, s'il ne pouvoit le retenir autrement. Si une Reine tomboit dans l'eau, le premier laquais qui l'en pourroit retirer en l'embrassant, ou en la prenant par les cheveux, dût-il lui en arracher plus de la moitié, seroit bien d'en user ainsi : elle n'auroit garde de se plaindre qu'il lui eût manqué de respect. Et quelle excuse plus vaine pourroit-on jamais alléguer de ce qu'on auroit souffert qu'une Dame bien ajustée tombât dans un précipice, que de dire qu'il auroit fallu, pour la retenir, mettre en désordre ses rubans & sa coëffure ? Dans de pareilles occasions, la contrainte & la violence qu'on fait aux gens est un effet de bonté, & fallût-il même les arracher malgré eux du péril, ce seroit un office de charité que de les en arracher, au hazard de leur disloquer un membre, si l'on ne pouvoit les sauver à moins. Ils seront les premiers à vous en remercier.

La maxime que sauver un homme qui veut périr, c'est la même chose que

si on le tuoit, ne vaut rien en cette rencontre; & les plus grands partisans de la tolérance vous avoueront que le prétendu commandement *Contrains les d'entrer*, devroit être exécuté au pied de la lettre, si l'unique moyen sûr & infaillible de sauver les Hérétiques, étoit de les faire aller ou aux prêches, ou à la Messe, à coups de fourche. Si je voyois devant la porte d'une maison un homme qui se mouillât pendant une grosse pluye, & qu'ayant pitié de lui, je vouluſſe le délivrer de l'incommodité où je le verrois, je pourrois me servir de ces deux moyens; ou le prier d'entrer dans la maison, ou le pousser par les épaules, si j'étois plus fort que lui. Ces deux manieres sont également bonnes pour obtenir l'effet que je me proposerois, qui seroit d'empêcher que cet homme ne se mouillât: peu importe qu'il entre de gré ou de force sous un toît; car soit qu'il y entre de son pur mouvement, soit qu'il attende qu'on l'en prie, soit qu'on l'y pousse de vive force, il est également à couvert de la pluye. S'il en alloit de même quant à éviter l'enfer, j'avoue que nos convertisseurs seroient bien fondés; car s'il suffisoit pour cela d'être sous les voutes

d'une Egliſe, peu importeroit qu'on y entrât de bon gré, ou que l'on y fût traîné pieds & poings liés ; & ainſi il faudroit gager les plus forts manœuvres ou portefaix qui ſoient au monde, pour ſaiſir les Hérétiques, dès qu'ils ſe montreroient à la rue, & les charrier ſur le cou dans l'Egliſe la plus prochaine ; voire même il faudroit enfoncer leurs portes avec des pétards, ſi le cas y échéoit, & les aller tirer du lit, pour les tranſporter vîtement dans quelque Egliſe.

Ce que nous avons dit touchant le droit que l'on a, en vertu des loix de la charité, de chagriner & de violenter les gens, que l'on préſerve de la mort par ce moyen, eſt encore plus véritable à l'égard des peres. Ils oublieroient tous leurs devoirs, s'ils n'ôtoient pas à un fils un couteau ou une épée dont il voudroit ſe bleſſer. Ils ſeroient obligés malgré ſes pleurs, de lui arracher ces armes. S'ils négligent là-deſſus le bien de leur fils, & s'ils alléguent qu'ils ne veulent pas uſer envers lui de contrainte, comme ſi c'étoit un eſclave, ils font paroître ou qu'ils n'ont aucune amitié, ou qu'ils en ignorent les véritables fonctions.

Toutes ces choſes nous montrent évidemment, que ceux qui voudroient ſoumettre au jugement de la raiſon la conduite de la Providence de Dieu, par rapport à la permiſſion du premier péché, perdroient infailliblement leur cauſe, s'ils n'avoient point d'autres moyens que de dire que les privileges de la liberté ne devoient pas être violés. Quoi, leur répondroit-on, vous concevez Dieu comme le Pere des hommes, & vous dites néanmoins qu'il aime mieux leur épargner le petit chagrin de les contraindre à renoncer à une converſation agréable, où ils étoient prêts d'abuſer de leur liberté, que de leur épargner la damnation éternelle qu'ils encourent par leur franc arbitre? Où trouvez-vous de telles idées de la bonté paternelle? Ménager le franc arbitre, s'abſtenir ſoigneuſement de gêner l'inclination d'un homme, qui va perdre pour jamais ſon innocence, & ſe damner éternellement, vous appellez cela une obſervation légitime des priviléges de la liberté? Je ne nie point que la permiſſion de ſe ſervir d'une choſe & d'en abuſer, n'ait eu quelquefois le caractere d'une faveur très-ſpéciale; mais alors cette permiſſion emporte

avec elle l'impunité de l'abus : cela donc ne ſert de rien dans la cauſe qui s'agite ici.

II. Mais la ſeconde difficulté qui me reſte à propoſer, ſera encore plus embarraſſante que l'autre. J'ai raiſonné juſqu'ici ſur ce principe : quand ceux qu'on aime ne peuvent être garantis, ou de la mort, ou de l'infamie, ou de quelque autre grand mal, à moins qu'on ne leur faſſe ſentir une petite peine, on eſt obligé de la leur faire ſentir. La complaiſance, la tolérance que l'on auroit pour leurs caprices, ou pour leurs mauvaiſes inclinations, ſeroit moins un acte de bonté, qu'un acte de cruauté ; & comme ils ſeroient les premiers à s'en fâcher, quand ils auroient pû examiner les conſéquences, ils ſeroient auſſi les premiers à remercier du mal qu'on leur auroit fait ſi utilement. L'évidence de ces propoſitions ſaute aux yeux de tout le monde, & l'on ne ſauroit douter qu'Adam & Eve n'euſſent conſidéré comme une nouvelle faveur, auſſi grande que les précédentes, les ſaccades que Dieu leur auroit données pour les empêcher de tomber.

Voilà ſur quoi roulent les principes de ma premiere obſervation ; mais pré-

ſentement je me ſers d'un autre moyen. J'accorde aux adverſaires tout ce qu'ils demandent : je conſens qu'ils établiſſent que puiſque l'homme avoit reçu le privilege de la liberté, il lui en falloit laiſſer la poſſeſſion & l'uſage à pur & à plein, & ne lui faire pour rien du monde la moindre contrainte. Je conſens qu'on diſe que ce n'étoit pas le temps de ſauver une perſonne en la tirant par les bras, ou par les cheveux, en la jettant par terre, & en lui diſant *il t'eſt dur de regimber contre l'aiguillon.* Que la liberté fût une barriere abſolument inviolable ; & un privilege auquel il ne fût pas permis de donner aucune atteinte, j'y conſens. N'y avoit-il pas aſſez de moyens avec tout cela de prévenir la chûte de l'homme ? Il ne s'agiſſoit point de s'oppoſer à un mouvement corporel : c'eſt une violence chagrinante : il ne s'agiſſoit que d'un acte de volonté. Or tous les Philoſophes crient que la volonté ne ſauroit être contrainte, *voluntas non poteſt cogi ;* & il y a contradiction à dire qu'une *volition* ſoit forcée ; car tout acte de la volonté eſt volontaire eſſentiellement. Or il eſt infiniment plus facile à Dieu d'imprimer dans l'ame des hommes tel acte

le volonté que bon lui ſemble, qu'il ne nous eſt facile de plier un morceau de toile.

Voici encore une obſervation plus victorieuſe. Tous les Théologiens conviennent que Dieu peut procurer infailliblement un bon acte de volonté dans l'ame humaine, ſans lui ôter les fonctions de la liberté. Une délectation prévenante, la ſuggeſtion d'une idée qui affoibliſſe l'impreſſion de l'objet tentant, mille autres moyens préliminaires d'agir ſur l'eſprit & ſur l'ame ſenſitive, font qu'à coup ſûr l'ame raiſonnable fait un bon uſage de ſa liberté, & ſe tourne vers le droit chemin, ſans y être pouſſée invinciblement. Calvin ne nieroit pas cela à l'égard de l'ame d'Adam, pendant le temps d'innocence, & tous les Théologiens de l'Egliſe Romaine, ſans en excepter les Janſéniſtes, l'avouent à l'égard de l'homme pécheur. Ils reconnoiſſent qu'il peut mériter, quoiqu'il n'agiſſe qu'avec une grace, ou efficace par elle-même, ou ſuffiſante à un tel degré, qu'elle eſt infailliblement ſuivie de ſon effet. Il faut donc qu'ils reconnoiſſent qu'une aſſiſtance fournie de Dieu à Adam ſi à propos, ou tellement conditionnée, qu'infailli-

blement elle eût empêché qu'il ne tombât, se fût très-bien accordée avec l'usage du franc arbitre, & n'eût fait sentir aucune contrainte, ni rien de désagréable, & eût laissé l'occasion de mériter.

Voilà donc mes adversaires chassés de tous leurs retranchements. Diront-ils pour leur derniere ressource, que Dieu ne doit rien à la créature, & qu'il n'a pas été obligé de lui fournir une grace nécessitante ou infaillible ? Mais pourquoi donc, disoient-ils tantôt, qu'il a dû avoir des ménagements pour la liberté humaine ? S'il a dû conserver à l'homme cette prérogative, & s'abstenir d'y toucher, il doit donc quelque chose à son propre ouvrage. Mais laissant là cette instance *ad hominem*, ne peut-on pas leur répondre que s'il ne doit rien à la créature, il se doit tout à lui-même, & qu'il ne peut agir contre son essence. Or il est de l'essence d'une sainteté, & d'une bonté infinie, & qui peut tout, de ne point souffrir l'introduction du mal moral & du mal physique.

Oui, repliqueront-ils enfin ; mais *la chose formée, dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainsi*

faite (*a*). C'eſt bien dit, & voilà où il falloit ſe fixer. C'eſt revenir au commencement de la lice : il auroit fallu n'en point partir ; car il eſt inutile de s'engager à la diſpute, ſi après avoir couru quelque temps, l'on eſt obligé de s'enfermer dans ſa Theſe. Le dogme que les Manichéens attaquent, doit être conſidéré par les Orthodoxes comme une vérité de fait, révélée clairement ; & puiſqu'enfin il faudroit tomber d'accord qu'on n'en comprend point les cauſes ni les raiſons, il vaut mieux en convenir dès le début, & s'arrêter-là, & laiſſer courir, comme de vaines chicaneries, les objections des Philoſophes, & n'y oppoſer que le ſilence avec le bouclier de la Foi.

Convenons néanmoins que tout ce qu'on peut alléguer de plus fort, en fait de raiſonnements humains, pour expliquer l'hypotheſe de l'origine du mal, eſt de recourir au franc arbitre de l'homme. C'eſt le ſeul parti qu'on puiſſe prendre ; il faut paſſer par-là néceſſairement ; après quoi l'on ſe trouve au milieu d'un carrefour, dont voici ce que diſoit un docte Abbé de mes amis.

[*a*] Epitre aux Romains, Chap. IX.

J'ai quatre chemins autour de moi, celui des Calviniſtes, celui des Janſéniſtes, celui des Thomiſtes, & celui des Moliniſtes. Je ſais bien celui qu'il faut éviter, mais non pas celui qu'il faut prendre : *Quem fugiam habeo, quem ſequar non habeo.* La premiere route eſt contraire au Concile de Trente ; la ſeconde, aux Conſtitutions des Papes ; la troiſieme, à la raiſon ; & la quatrieme, à Saint Paul. *

* Art. *Manichéens*, & *Pauliciens.*

ARIUS.

ARIUS, Chef & Fondateur d'une Secte, qui nia la Divinité & la Consubstantialité du Verbe, naquit dans la Lybie, Province voisine de l'Egypte, & fleurit au IV siecle. Eusebe, Evêque de Nicomédie, & Favori de Constantia, sœur de Constantin & femme de Licinius, contribua beaucoup à la propagation de cette hérésie. C'étoit un esprit adroit, un véritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il protégea Arius, & lui procura les bonnes graces de Constantin; car on s'imagine toujours, que si les femmes ne se mêlent des intérêts d'une Secte, ses progrès ne sauroient être considérables. Celle d'Arius se répandit rapidement dans tout l'empire Romain : plusieurs Evêques l'embrasserent; d'autres la combattirent. Ce ne furent que disputes dans les villes, & l'on passa même quelquefois des paroles aux voyes de fait.

Naissance de l'Arianisme.

Ses progrès.

L'Empereur Conſtantin voulant remédier à ce déſordre, convoqua un Concile à Nicée. L'Arianiſme y fut condamné l'an 325, mais on ne flétrit point la perſonne d'Arius, & les Peres du Concile eurent la modération de ne le point nommer dans l'Anathême qu'ils prononcerent contre ſa Doctrine. Conſtantin n'eut pas les mêmes ménagements pour cet Héréſiarque : il l'envoya en exil ; il condamna ſes Sectateurs à la même peine ; il ordonna de plus que tous ſes livres ſeroient brûlés, & que quiconque auroit la hardieſſe de les garder, ſeroit puni du dernier ſupplice (*a*). Voilà un décret qui me paroît non-ſeulement très-dur, mais bizarre & extravagant. Conſtantin n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui profeſſeroient l'Arianiſme, & il l'ordonna contre ceux qui garderoient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme diſproportion entre les peines & les fautes ? Ne peut-on pas joindre à beaucoup d'Orthodoxie une curioſité louable de ſavoir ce que diſent les Hérétiques, & de garder les livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que

Decret bizarre de Conſtantin.

(*a*) Socrate, Hiſt. Eccl. *Lib.* I, *cap.* IX.

l'on condamne au feu ? Pendre un homme sur le champ pour un tel sujet, tandis qu'on laisse vivre ceux qui font profession des erreurs pernicieuses, contenues dans ces mêmes livres, n'est-ce pas la chose du monde la plus bizarre ? Ajoutez que la conversation d'Arius & des Evêques qui adhéroient à son parti, étoit cent fois plus pernicieuse que la lecture de leurs livres : il falloit donc menacer aussi du dernier supplice ceux qui fréquenteroient ces exilés ?

Quelques Auteurs prétendent qu'Arius abjura ses erreurs dans le Concile, & qu'un repentir simulé le fit recevoir à la paix de l'Eglise, & empêcha même que l'Empereur ne le bannît. Mais ce sentiment, que Baronius a adopté sur la foi de Saint Jérôme, ne me paroît pas soutenable. Sozomene nous apprend que la disgrace de cet Héresiarque ne fut pas longue, & que Constantin le rappella peu de temps après la clôture du Concile (*b*). On ajoute que l'Empereur s'étant laissé persuader de l'Orthodoxie d'Arius, par une profession de Foi que ce Novateur lui présenta, écrivit en sa faveur à plusieurs Evêques, qui étoient assemblés à Jérusalem

(*b*) Sozomene, *Lib.* II, *Cap.* XVI.

pour la dédicace du Temple ; que ces Evêques, partisans secrets de l'Arianisme, s'empressèrent de l'absoudre, & le reçurent à la communion ecclésiastique; que pour rendre son triomphe plus complet, ils tenterent de le réconcilier aussi avec l'Eglise d'Alexandrie, dont Saint Athanase, grand adversaire d'Arius, étoit Patriarche. Ils profiterent, dit-on, de l'absence de ce Prélat que la Cour avoit banni, & ils alloient procéder à la levée de l'excommunication, lorsque le peuple s'assembla tumultuairement, & refusa de l'admettre. On pretend que Constantin averti de la continuation des troubles, fit venir Arius à Constantinople, & qu'ayant obtenu de lui la signature du Formulaire de Nicée, il enjoignit aux Evêques alors assemblés à Constantinople, de l'admettre à la paix de l'Eglise. Le Patriache de cette ville ayant refusé de l'absoudre, Eusebe ne laissa pas de passer outre, & conduisit son ami dans la principale Eglise, accompagné d'un grand nombre de gens du même parti. Mais comme on approchoit de la place de l'Hyppodrome, Arius se sentant pressé d'un besoin naturel, se retira à la hâte dans les latrines publiques, &

mourut sur le champ d'une rupture de boyaux, tous ses intestins s'étant répandus avec le foye & la rate. Voilà ce que raconte le P. Maimbourg (*c*), qui place cette mort sous l'année 336.

De fort savants hommes rejettent cette chronologie de Maimbourg, & combattent même la plûpart des faits qu'il allegue. Henri de Valois soutient que l'Arius qui présenta une profession de foi à Constantin, & qui à la priere de ce Prince, fut absous par les Evêques assemblés à Jérusalem, n'étoit point le Fondateur de l'Arianisme. Il assure, & il prouve par des témoignages très-authentiques, que cet Héréfiarque mourut *long-temps* avant la Convocation du Synode de Jérusalem. Pour lever les difficultés tirées du témoignage de l'Historien Socrate, & de S. Athanase, qui disent formellement qu'*Arius & ses Fauteurs furent absous au Concile de Jérusalem*, M. de Valois prétend qu'il y a eu deux Arius, l'un fondateur de l'Arianisme, l'autre Hérétique Arien. C'est à ce dernier qu'il attribue la plûpart des événements, que le P. Maimbourg met

Il est probable qu'il y a eu deux Arius.

(*c*) Hist. de l'Arianisme, Liv. I, & II.

sur le compte de l'autre Arius (*d*). Sur ce pied la mort subite de l'Arius de Maimbourg, où les Orthodoxes ont trouvé tant de mysteres, cette mort, dis-je, n'auroit rien de fort merveilleux, & il faudroit beaucoup rabattre des déclamations : car on ne peut placer cet événement qu'après la tenue du Concile de Jérusalem, & s'il est prouvé qu'Arius l'Héréfiarque mourut longtemps avant la convocation de ce Synode, il faut que ce soit l'autre Arius qui expira de cette maniere. L'on aura donc brouillé les temps & les événements, & les Annalistes auront attribué à un seul personnage ce qui appartenoit à deux. Il est étrange qu'il y ait si peu d'ordre & si peu d'exactitude dans l'Histoire Ecclésiastique : on ne sauroit avérer l'exil d'Arius, la durée de cet exil, & d'autres faits semblables. Un bon Historien nous eût au moins donné la suite des événements principaux.

La Secte d'Arius ne périt pas avec son Fondateur : elle a subsisté assez long-temps, & avec éclat, en divers pays du monde. Je suis surpris qu'un Ministre, qui passe pour habile, ait

(*d*) Valesii notæ, in Socratis *Lib.* I, *Cap.* XXVII.

ignoré un fait si notoire, & qu'il ose dire que l'Arianisme ne fit que passer comme un torrent, & qu'il *n'a jamais fait un grand corps dans l'Eglise* (e) : On ne peut pas dire pour l'excuser, que c'est une de ces fausletés que l'on avance par surprise, & faute d'attention : il a donné ce fait comme une Remarque essentielle & fondamentale de son système sur la vraie Eglise, son opinion étant que Dieu n'a jamais souffert que les Sectes qui attaquoient les dogmes fondamentaux subsistassent long-temps. *Dieu ne sauroit permettre*, dit-il, *que de* GRANDES *Sociétés chrétiennes se trouvent dans des erreurs mortelles, & qu'elles y persévérent* LONG-TEMPS : *au moins à juger des choses par l'expérience, nous ne devons pas croire que cela soit possible, puisque cela n'est pas arrivé.* Nicolle, Pelisson, & d'autres Ecrivains recommandables ont donné là-dessus des leçons à M. Jurieu. On lui a fait voir que l'Arianisme a subsisté avec éclat plus de 300 ans ; qu'il fut pendant près de deux siecles la Religion dominante en Espagne ; qu'il monta sur le trône dans l'Orient & dans l'Occident ;

Erreur du Ministre Jurieu.

(e) Jurieu, vrai Système de l'Eglise.

qu'il regna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie, & dans l'Afrique (*f*). Quant à sa remarque concernant les Héréſies fondamentales, on lui montre évidemment qu'il s'enſuit de toute néceſſité 1°. que l'Egliſe Romaine n'enſeigna jamais d'erreurs capitales, & qu'ainſi les Réformés ſont des Schiſmatiques, & des rebelles. 2°. Que ſi les Sociniens & d'autres Hérétiques venoient à ſe multiplier, & à faire *un grand corps*, on ne pourroit plus les regarder comme des gens qui attaquent & qui ſappent la Religion par ſes fondements. 3°. Que le Mahométiſme même a conſervé les vérités fondamentales (*g*). Voilà des objections auſquelles la chicane la plus outrée ne ſauroit répondre.

Sa mauvaiſe foi.

M. Jurieu n'a pas moins compromis ſa réputation, lorſqu'il a dit qu'on n'a point employé des Loix pénales contre l'Arianiſme (*h*). Il eſt remarquable que ce Miniſtre étoit en France, lorſqu'il avança ce paradoxe intéreſſé: il trouvoit fort mauvais alors qu'on employât

(*f*) Voyez le *Janua Cœlorum reſerata*, p. 87.
(*g*) Ibid. Voyez auſſi Peliſſon, *Réflexions ſur les différends de Religion*, p. 429.
(*h*) Jurieu, *Préſervatif contre le changement de Religion*, p. 2.

l'autorité du bras séculier contre les Novateurs, & c'est ce qui lui faisoit dire que *l'Eglise a souffert des persécutions, mais* qu'elle n'en *a jamais fait*; qu'elle n'a point *rendu la pareille* au Paganisme; qu'elle n'a point armé *l'autorité des Constantins & des Théodoses*, comme les Payens avoient employé *les épées des Nérons, des Maximins, des Decies, des Diocletiens; que dans ses démêlés avec les* ARIENS, *les Eutychiens, & les autres Hérétiques, elle ne s'est servi que d'exhortations, que de raisons, que de Conciles, & d'autres armes semblables* (*i*). Depuis que M. Jurieu a quitté la France, il a mieux étudié les Antiquités Ecclésiastiques, ou du moins sa transplantation en Hollande lui a fait changer de ton. Il a appris à réfuter la tolérance par l'autorité des *Constantins*, des *Théodoses*, & des Charle-Magnes; & il n'a pas craint de dire que *le Paganisme seroit encore debout, si Constantin & ses Successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir* (*k*). Le principe secret de ces variations, c'est que M. Jurieu trou-

(*i*) Ibid.
(*k*) Idem, Droits des deux Souverains, p. 180.

voit bon en France qu'on épargnât les Réfractaires, & qu'il n'approuvoit point qu'on eût pour eux en Hollande la même condescendance. Qu'on vienne nous dire après cela que

Cœlum, non animum mutant, qui trans mare currunt.

Il y a une Foi locale, & une Foi à temps, dont on n'a point encore parlé dans les divisions du genre en ses especes.

Il est certain que les Ariens jouerent le rôle de Confesseurs & de Martyrs sous le regne de Constantin. Sous l'Empire de Constantius & de Valens, ils changerent de personnage, & devinrent persécuteurs. Ils traiterent même les Orthodoxes beaucoup plus durement que Constantin n'avoit traité les Ariens. Enfin cette Secte périt par la voye de l'autorité. Mariana témoigne que Recarede eut la gloire de l'abolir en Espagne, & qu'il fut assez heureux pour venir à bout de cette grande entreprise, sans répandre beaucoup de sang, & sans faire murmurer les peuples (*l*). Mais si nous avions des mémoires fideles touchant les plaintes

(*l*) Mariana, Histor. Hispan. *Lib.* 1, *Cap.* XIV.

que firent les Ariens, nous verrions sans doute un fort long détail de violences. En tout cas il résulte du narré de Mariana, que la résistance de ces Hérétiques fut trés-foible, & j'aimerois mieux conclure de là que l'opiniâtreté n'est pas toujours le caractere dominant de l'héréfie, comme certains *Convertisseurs* voudroient le persuader, que dire avec le Pere Thomassin, qu'on reconnut à la mauvaise défense que firent les Ariens, *que ce n'étoit que pour le mensonge* qu'ils combattoient, *& non pour la vérité, qui est seule capable*, selon notre Oratorien, *de dominer* les esprits *raisonnables*, *& de leur inspirer de la fermeté* (*m*).

L'opiniâtreté n'est pas toujours le caractere dominant de l'Héréfie.

C'est une fausseté de fait que l'Héréfie d'Arius, touchant la consubstantialité du Verbe, ait été enseignée implicitement par les Peres des trois premiers siecles. Il est bien étrange que M. Jurieu ait encore avancé ce mensonge : voilà bien des erreurs dans une même matiere, où il étoit si facile de rencontrer le but. C'est imiter ce Gladiateur, qui étoit si mal adroit, qu'il ne put jamais frapper un Taureau : *Taurum toties non ferire difficile est*

(*m*) Thomassin, de l'Unité de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit on a montré à M. Jurieu, qu'il a eu tort d'avancer dans ses pastorales que dans les premiers temps de l'Eglise naissante, les Peres ne croyoient pas l'égalité des personnes de la Trinité, & qu'ils admettoient une génération temporelle du Verbe, à laquelle la seconde personne devoit sa pleine & sa parfaite existence. Il est clair que ce sentiment ne différe de l'Arianisme que du plus au moins, & qu'il renverse la Trinité éternelle des Personnes. Mais il n'est pas moins évident que les anciens Peres n'ont jamais enseigné rien de tel, & que c'est flétrir indignement leur mémoire que de leur atribuer de pareils dogmes.

Mauvaise querelle faite à Arius.

Je ne vois presque point d'Auteur, qui ne fasse un crime à Arius d'avoir mis en chanson le formulaire de la créance, pour qu'il fût à la portée de toutes sortes de gens. On condamne, & la matiere, & la forme de ces poésies : il pourroit bien y avoir du préjugé dans tout cela. On a une très-grande raison de condamner les hérésies : on doit plaindre ceux qui les professent de bonne foi, & avoir en horreur ceux qui les enseignent sans les croire ; car de tels Docteurs sont des monstres d'am-

bition & de malice. Mais je ne saurois comprendre qu'il faille faire des crimes particuliers à des Docteurs Hérétiques, de ce qu'ils se servent d'une méthode proportionnée à l'esprit des simples, pour les instruire selon les fausses lumieres de leur conscience. C'est le cas où se trouva Arius. Il s'avisa de faire diverses chansons pour des Matelots, pour des Voyageurs, pour ceux qui travaillent au moulin, & il en avoit aussi mis en air quelques autres, qu'il croyoit capables de toucher ses Sectateurs selon leurs différentes dispositions; tâchant d'inspirer son impiété par la douceur de ses chants aux personnes les plus simples & les plus grossieres..... Mais sa *Thalie* étoit beaucoup plus célebre que tous ses autres ouvrages. Il en avoit emprunté le nom & le modele d'un ancien Poëte nommé Sotade.... Ce Poëte burlesque avoit affecté un stile si mol dans cette chanson, & la cadence en étoit si efféminée, que les Payens mêmes le traitoient avec le dernier mépris, comme un homme ridicule..... C'étoit à l'imitation de cet Auteur qu'Arius avoit donné à son ouvrage le nom de *Thalie*, qui signifie proprement un festin, & une assemblée

de jeunes gens, ou une chanson faite pour être chantée dans ces sortes de festins) (*n*).

Encore un coup, blâmons Arius d'avoir été Hérétique, mais non pas d'avoir mis en vers un formulaire de foi. Autrement nous donnerions lieu aux Hérétiques & aux Infideles de condamner nos chants d'Eglise, nos Hymnes, & nos Cantiques, dont les vers & les airs, quant à la mesure, ressemblent aux chansons profanes de l'Opéra. Généralement parlant, il vaut mieux que chacun dans sa Religion chante des vers de piété, que des vers lascifs & satyriques. Le Matelot & le Meunier Ariens, dans le malheur d'être Ariens, faisoient mieux de chanter leur cathéchisme, que de chanter leurs amours. Je mets ici à part la matiere du Poëme : & pour faire voir en particulier aux Protestants le cas qu'ils doivent faire des invectives publiées contre la Thalie d'Arius, il faut leur rappeller ce que le P. Maimbourg a dit contre les Pseaumes de Maros qu'ils chantent. Il n'en parle guere moins désavantageusement que de la Thalie. *Ce sont là*, dit-il, *les Pseaumes*

(*n*) Hermant, vie de S. Athanase, *Liv.* I, *Chap.* XIII.

qu'on chantoit alors, auxquels Beze ajoûta depuis le reſte du Pſeautier, & qui furent mis en muſique en un certain air de chanſon mol & efféminé, qui n'a rien du tout de dévot & de majeſtueux, comme le chant de l'Egliſe Catholique(o). On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas, que les airs furent choiſis *parmi les plus belles chanſons du temps*. Mais ſi nous voulions rétorquer ces reproches, ne pourrions-nous pas à notre tour objecter aux Catholiques certains Recueils de Cantiques ſpirituels, compoſés par leurs Miſſionnaires ſur les airs les plus burleſques qui ſe chantent dans les rues, comme ſur l'air *Daye d'en Daye*, & ſur celui, *vous y perdrez vos pas Nicolas*. Vous trouverez des chanſons de ce genre parmi les Cantiques du P. Martial de Brive Capucin, imprimés avec l'approbation de deux Docteurs en Théologie. Je doute que la Thalie d'Arius approchât de l'impertinence de ce Recueil.

(o) Maimbourg, Hiſtoire du *Calviniſme*.

LE MAHOMÉTISME.

§. I.

Particularités concernant la personne de Mahomet.

MAHOMET, Fondateur d'une Religion, qui eut bientôt, & qui a encore une très-grande étendue, naquit à la Mecque dans l'Arabie, au VI. siecle. On n'est point d'accord sur l'année de sa naissance, ni sur l'état de sa famille ; mais personne ne nie qu'Abdalla son pere, & Emina sa mere, ne fussent pauvres. Abdalla mourut deux mois avant la naissance de Mahomet : Emina le suivit au bout de six ans, & Abdolmutleb, pere d'Abdalla, mourut deux ans après elle. Il fallut que cet enfant fût élevé par Abutaleb son oncle. Abutaleb & sa femme furent fort contents de la conduite de leur neveu ; mais n'ayant pas assez de bien pour le marier, ils trouverent à propos de le placer au service d'une femme, qui envoyoit des marchandises dans la

Syrie. Cette femme nommée Chadighe, devint amoureuse de Mahomet son voiturier, ou le conducteur de ses chameaux, & l'épousa. Il avoit alors vingt-cinq ans. Quelques-uns disent que Mahomet se servit de sortiléges, pour se faire aimer de cette femme; mais d'autres assurent qu'il n'eut besoin que de sa jeunesse, & de sa vigueur naturelle, qui étoit fort surprenante, comme on le verra bientôt (*a*). Il eut de cette femme trois fils qui moururent fort jeunes, & quatre filles qui furent bien mariées. Comme il étoit sujet au mal caduc, & qu'il voulut cacher à sa femme cette infirmité, il lui persuada qu'il ne tomboit dans ces convulsions, que parce qu'il ne pouvoit soutenir la vue de l'Ange Gabriel, qui lui venoit annoncer de la part de Dieu plusieurs choses concernant la Religion. Chadighe, ou trompée, ou feignant de l'être, s'en alloit dire de maison en maison que son mari étoit Prophete, & par ce moyen elle tâchoit de lui procurer des Sectateurs. Son valet, & quelques autres personnes qu'il suborna, travaillerent à la même chose; & cela avec tant de succès,

(*a*) Voyez le §. X. au commencement.

que les Magistrats de la Mecque craignirent une sédition. Afin donc de prévenir les désordres que la naissance d'une Secte a coutume de produire, ils résolurent de se défaire de Mahomet. Il en fut averti, & il prit la fuite.

Le temps de cette évasion se rapporte à l'an 622. de l'Ere Chrétienne. C'est le commencement de l'époque des Mahométans, & c'est de là qu'ils comptent les années de l'*Hégire*. Les Koréischites, c'est ainsi qu'on nommoit les gens de sa Tribu, le regarderent comme un séditieux, & comme un impie, qui s'enfuyoit afin d'éviter le juste supplice qu'on lui préparoit. Lui au contraire, & les compagnons de son exil, prétendirent être de saints Pélerins, & des fugitifs pour la Religion, & pour la cause du vrai Dieu. Il y avoit déja long-temps que Mahomet faisoit le Prophete, lorsqu'il abandonna sa patrie, & il avoit fait un long séjour dans une caverne pour préparer ses prophétics.

Au sortir de la Mecque, il se retira à Medine, accompagné de peu de gens; mais il y fut joint bientôt après par plusieurs de ses disciples. Il ne tarda guere à faire éclater le dessein qu'il

avoit conçu d'établir sa Religion par les armes. Il donna son grand étendart à son Oncle Hamza, & l'envoya en parti avec trente hommes. Cette premiere tentative n'eut aucun succès. La seconde fut très-heureuse : il chargea avec 319 hommes une caravane d'environ mille Koréischites, la battit, & fit un butin considérable. Il ne perdit que quatorze hommes, qui ont été honorablement placés au Martyrologe Mahométan : plaisants Martyrs, que des hommes tués au pillage d'une caravane, en faisant le métier de Miquelets, & de voleurs publics.

Après plusieurs combats bien plus importants, Mahomet se rendit maître de la Mecque l'an 8 de l'Hégire. Il mourut trois ans après à Medine, âgé de soixante-trois ans, si l'on en croit quelques Historiens.

Il n'est pas aisé de savoir le vrai détail de ses actions ; car si les Ecrivains de sa Secte ont inventé mille fables pour l'honorer, il n'y a point d'apparence que ses adversaires se soient fait un scrupule de débiter plusieurs mensonges contre lui. C'est une chose bien notable qu'il ait dit lui-même qu'il ne faisoit point de miracles : cependant ses

Sectateurs lui en atribuent beaucoup (*b*). Il aimoit passionnément les femmes, & l'on compte des choses bien singulieres de sa vigueur à cet égard. Sa lubricité fut sans doute cause qu'il permit la polygamie avec quelques bornes (*c*), & le concubinage sans aucune réserve. Il n'osa pas être le seul qui jouît de ce privilege, quoique pour l'inceste il ait eu l'audace de l'interdire à ses Sectateurs, & de s'en donner la permission par un privilege spécial (*d*).

Mille Historiens rapportent de lui un conte fameux, auquel on a oublié de joindre une circonstance essentielle. Mahomet, dit-on, (persuada au plus fidele de ses domestiques de descendre au fond d'un puits, qui étoit proche d'un grand chemin, afin de crier, lorsqu'il passeroit en compagnie d'une grande multitude de peuple, qui le suivoit ordinairement, *Mahomet est le bien-aimé de Dieu, Mahomet est le bien-aimé de Dieu ;* & cela étant arrivé de la façon qu'il avoit proposé, il remercia soudain la divine bonté d'un témoignage si remarquable, & pria tout le

(*b*) Voyez le §. VII.
(*c*) Voyez le §. VI.
(*d*) Voyez le §. II. sub fin.

peuple qui le suivoit, de combler à l'heure même ce puits, & de bâtir au dessus une petite Mosquée, pour marquer d'un tel miracle. Et par cette invention, ce pauvre domestique fut incontinent assommé & enseveli sous une grêle de cailloux, qui lui ôterent bien le moyen de jamais découvrir la fausseté de ce miracle; *Excepit sed terra sonum, calamique loquaces*) (*e*). On a oublié de nous apprendre comment le public a su que Mahomet suborna cet homme. Que n'a-t-on eu l'industrie de supposer que ce misérable avoit révélé tout le secret à sa femme, qui ne manqua pas de le divulguer, dès qu'elle eût appris la fin tragique de son mari? Les mots Latins que Naudé cite, ne sont qu'une ingénieuse application d'une circonstance de la Fable de Midas: mais cela n'éclaircit rien, & insinue même qu'on ne s'est jamais avisé d'inventer un dénouement, ou une cause de la découverte du pot aux roses.

L'un des plus impertinents mensonges qu'on ait débités touchant Mahomet, est de dire qu'il a été Cardinal (*f*). Il

(*e*) Naudé, Coups d'Etat, Chap. III.

(*f*) Benevuto d'Imola le dit expressément dans ses Commentaires sur Dante: ce qui n'est guere

y a eu même dans la Communion des Protestants, quelques Docteurs qui l'ont pris pour l'Antechrist. Je ne saurois croire que son cadavre ait été mangé des chiens, comme plusieurs le débitent. Le Pere Louis Maracci a raison de remarquer que les Chrétiens font des reproches à la Secte de Mahomet, qui témoignent tant d'ignorance des faits véritables, que cela fait rire les infideles, & les rend plus opiniâtres dans leur infidélité.

Les Mahométans ont pour ce personnage une très-grande vénération (g) dont ils donnent des témoignages bien particuliers. Ils font des pélerinages fort dévots à la ville de sa naissance, & à celle où est son tombeau. Il court plusieurs prédictions qui menacent depuis long-temps le Mahométisme. On raconte que Mahomet interrogé combien dureroit sa Religion, montra ses doigts étendus, & l'on prétend que cela signifioit qu'elle dureroit mille ans, & qu'ainsi elle finiroit l'an 1639. Je n'examine point si

moins absurde, que ce qu'a dit le Glossateur du Droit Canonique, que Mahomet a été le Chef des Nicolaïtes,

(g) Voyez le §. X.

le calcul eſt bien juſte, & ne m'amuſe pas à réfuter de ſemblables choſes.

Je dois dire en faveur des Auteurs Chrétiens, que ce ſont les Sectateurs de ce faux Prophete qui ont débité de lui les fables les plus ridicules (*b*). Je m'étonne moins de ſa hardieſſe à l'égard de la promeſſe du *Paraclet*, que de celle de quelques Auteurs Arabes, qui ſe vantent d'avoir lû des exemplaires de l'Evangile, qui contenoient des choſes touchant Mahomet qu'ils prétendent que les Chrétiens ont effacées (*i*). Je ne ſais ſi l'on doit croire ce que diſent quelques-uns, que Mahomet déclara qu'il n'y avoit que le tiers de l'Alcoran qui fût véritable : c'eſt le Pere Joſeph de Sainte Marie, Carme déchauſſé, & Miſſionnaire Apoſtolique dans le Royaume de Malabar, qui nous apprend cette particularité, (*k*) ſur le témoignage des habitants de Maſcati, qui ſe piquent d'être les plus fideles obſervateurs de la Loi Muſulmane. Mahomet, diſent-ils, déclara que

(*h*) Conſultez le §. VII.

(*i*) Voiez Pocockius, Specimen Hiſtor. Arabum, p. 185, & ſuiv.

(*k*) Dans le livre intitulé *Prima Spedition all'Indie Orientali.*

de douze mille paroles qui se trouvent dans l'Alcoran, il n'y en a que quatre mille de véritables. Quand on les réfute sur quelque point, & qu'ils ne savent comment se défendre, ils mettent cela au rang des huit mille fausse-tés : Voilà un système bien commode pour se tirer de tout mauvais pas dans la dispute.

Qui voudra voir une suite chronologique des actions & des aventures de ce faux Prophete, soutenue de fort bonnes citations, & d'un beau détail de circonstances, n'aura qu'à lire l'ouvrage de M. Prideaux, intitulé la Vie de Mahomet. Il a été traduit d'Anglois en François. Ce qu'on rapporte de ses amours est assez étrange. Il étoit jaloux au souverain point, & il ne laissa pas de prendre patience par rapport aux galanteries de celle de ses épouses qui lui étoit la plus chere (*l*). Il ne put jamais se résoudre à la renvoyer, & il fit intervenir les grandes machines de ses révélations, pour faire enforte que l'on cessât de médire d'elle, & de se scandaliser de son amitié pour une épouse de mauvais bruit. Ses Sectateurs crurent enfin qu'elle

(*l*) Voyez le §. XI.

étoit

étoit honnête ; car ils reçurent comme des Oracles l'interprétation qu'elle donnoit aux paroles de leur loi.

On a blâmé M. Simon de certaines choses qu'il a publiées, qui tendent à exténuer l'infamie du Mahométisme. Voyez le dernier Chapitre de son *Histoire Critique de la Créance & des Coutumes des Nations du Levant.* Mais s'il a raison quant au fond, il mérite qu'on le loue ; car il ne faut point fomenter la haine du mal, en le peignant plus noir & plus haïssable qu'il ne l'est effectivement.

§. II.

Si Mahomet étoit un imposteur, ou s'il n'étoit simplement qu'un fanatique. Raisons pour & contre.

Il y a des gens qui s'imaginent que Mahomet a pû croire ce qu'il disoit. Voici comme ils raisonnent. Tous les Chrétiens demeurent d'accord que le Diable est le vrai auteur du Mahométisme, & qu'il ne s'est servi de Mahomet que comme d'un instrument, pour établir dans le monde une fausse Religion. Il faut donc dire que Mahomet fut livré

au Diable par la providence de Dieu, & que le pouvoir que Dieu donna au Démon sur ce misérable, fut beaucoup moins limité que le pouvoir qu'on lui donna sur Job; car Dieu ne lui permit point de pervertir l'ame de Job, comme il lui permit de se servir de l'ame de Mahomet pour tromper les hommes. Or si tel a été l'empire du Diable sur ce personnage, pourquoi ne croira-t-on pas qu'il lui a troublé l'esprit, en lui inspirant la fausse persuasion qu'il étoit prophete? S'il a pû lui suggérer le vaste dessein d'établir une Religion, & de changer la face de l'Arabie, pourquoi n'auroit-il pas pû le séduire, & lui fasciner l'entendement? Quelle raison peut-on avoir d'admettre l'un, & de nier l'autre? Est-il plus difficile de pousser la volonté à de grands desseins, malgré les lumieres opposées de l'entendement, que de tromper l'entendement par une fausse persuasion, ou que d'incliner la volonté vers une fausse lumiere, en sorte qu'elle y acquiesce comme à une vraie Révélation?

J'avoue que l'une de ces deux choses ne me semble pas plus difficile que l'autre. Mais si le Démon a pû séduire

Mahomet, n'eſt-il pas très-vraiſemblable qu'il l'a ſéduit effectivement? Cet homme étoit plus propre à exécuter les deſſeins du Diable, s'il étoit perſuadé, que ne l'étant pas. On ne ſauroit me nier cela; car toutes choſes étant égales d'ailleurs, il eſt manifeſte qu'un homme qui croit bien faire, eſt toujours plus actif, & plus empreſſé, qu'un autre homme qui croit mal faire. Il faut donc dire que le Démon ſe conduiſant avec une extrême habileté dans l'exécution de ſes projets, n'a point oublié la roue la plus néceſſaire à ſa machine, ou la plus capable d'en augmenter le mouvement, c'eſt-à-dire, qu'il a ſéduit ce faux Prophête. S'il l'a pû, il l'a voulu, & s'il l'a voulu, il l'a fait.

Ajoûtez à cela, continuent nos Philoſophes, que l'Alcoran eſt l'ouvrage d'un Fanatique: tout y ſent le déſordre & la confuſion; c'eſt un cahos de penſées diſcordantes. Un trompeur auroit mieux concerté ſes doctrines: un Comédien auroit eu plus d'adreſſe. Et qu'on ne diſe pas que le Démon ne lui auroit point perſuadé de combattre l'idolâtrie, ni de tant recommander l'amour du vrai Dieu & la vertu. Cela

prouve trop ; on en pourroit conclure que Mahomet n'a point été son instrument. Outre que nous pouvons dire, 1°. qu'il lui suffisoit d'opposer au Christianisme une fausse Religion, encore qu'elle tendît à la ruine du Paganisme: 2°. qu'il n'est pas possible de faire accroire que l'on vient de la part de Dieu, si l'on ne produit de beaux dogmes de morale. Il ne serviroit de rien d'alléguer que ce faux Prophete s'est vanté d'avoir commerce avec l'Ange Gabriel ; car puisque l'Ecriture nous apprend que le Démon se transfigure en Ange de lumiere, ne pouvons-nous pas prétendre qu'il s'est présenté à Mahomet sous le nom, & sous la figure de l'Ange Gabriel.

Le célébre Gisbert Voëtius ne doute point que Mahomet n'ait été un enthousiaste, & même un énergumene. On ne peut nier, dit-il, qu'il n'ait été sujet à des délires & à des transports maniaques. Il est prouvé par le témoignage de plusieurs Ecrivains, que les habitants de la Mecque le traitoient d'insensé & de démoniaque, & que sa propre femme le regardoit comme un frénétique, qui étoit le jouet des illusions. Voëtius ajoute que certains Auteurs

Mahométans conviennent eux-mêmes que le jeûne & la solitude lui firent perdre le sommeil & l'usage de la raison ; & que durant la fameuse retraite qu'il fit dans une caverne, il s'imaginoit entendre des voix & des discours suivis, quoiqu'en effet il ne vît personne (*a*).

Quelque spécieuses que puissent être ces raisons, j'aime mieux croire, comme l'on fait communément, que Mahomet a été un imposteur. Voici les motifs qui me font pancher vers ce sentiment ; 1°. ses manieres insinuantes, & son adresse à s'acquérir des amis, témoignent qu'il ne se servoit de la Religion que comme d'un expédient de s'agrandir. Un Ecrivain de sa Secte en fait le portrait suivant : *Facetus moribus. . . . voce suavi, visitandi & excipiendi vices talionis legè suis reddens, pauperes munerans, magnates honorans, conversans cum junioribus, petentem à se aliquid repulsa nunquam abigens, aut sermone facili*

[*a*] Voëtius, Disputat. T. I. p. 1017, & suiv. Il cite Thomas Maurus, *in confusione Sectæ Mahometicæ, Cap. I*, Philippe Guadagnolo, *in Apologia*, contra Achmedum. *Cap.* X, & deux Auteurs Arabes (*Agar* & *Assiffa*), cités par Maurus & par Guadagnole, ibid.

non excipiens (*b*). Un vrai Fanatique eut-il jamais un tel caractere? Entend-il si bien son monde?

Un homme qui auroit crû pendant quelque temps que Dieu lui envoye son Ange, pour lui révéler la véritable Religion, ne se désabuseroit-il pas en éprouvant qu'il ne peut justifier sa mission par aucun miracle? Or voilà l'état où Mahomet se trouva réduit. Les Koréischites lui offroient d'embrasser sa Secte, pourvû qu'il fît des miracles; mais jamais il n'eut la hardiesse de leur en promettre: il éluda subtilement leur proposition, tantôt en leur disant que les miracles n'étoient plus nécessaires, tantôt en les renvoyant à l'excellence de l'Alcoran. N'y avoit-il pas là de quoi se convaincre soi-même, que l'on n'étoit pas appellé de Dieu extraordinairement, pour fonder une nouvelle Religion?

3°. Une autre preuve que Mahomet a été un imposteur, & non un Fanatique de bonne foi, c'est que les variations de son esprit prophétique répondoient au changement de son intérêt particulier. Ecoutons ce que dit M. Prideaux (*c*). [Presque tout son

(*b*) Elmacin, apud Hottinger, Histor. Orientab. p. 241.

(*c*) Vie de Mahomet, p. 155.

Alcoran a été . . . formé pour répondre à quelque dessein particulier qu'il avoit, suivant que l'occasion le requeroit. S'il y avoit quelque chose de nouveau à mettre sur pied ; quelque objection contre lui, ou contre sa Religion, à répondre ; quelque difficulté à résoudre ; quelque mécontentement parmi le peuple à appaiser ; quelque scandale à ôter ; ou quelque autre chose à faire pour le bien de ses desseins ; il avoit ordinairement recours à l'*Ange Gabriel* pour quelque nouvelle *Révélation* ; & d'abord il faisoit paroître dans son *Alcoran* quelque augmentation propre à répondre aux fins qu'il se proposoit alors. De maniere *que ce livre* a presque tout été composé en des occasions de cette nature, pour produire dans son parti l'effet qu'il se proposoit. Et tous ses *Commentateurs* avouent assez la chose, en faisant voir, avec exactitude, les raisons pour lesquelles chaque Chapitre *lui* avoit été envoyé du Ciel. . . . . Cela fut cause des contradictions qui sont entrées en abondance dans ce livre. Car à mesure que les affaires & les desseins de l'Imposteur varioient, il se trouvoit aussi obligé de faire varier ses préten-

dues Révélations ; ce qui est si bien connu parmi ceux de sa Secte, qu'ils confessent tous que cela est vrai. C'est pourquoi là où ces contradictions sont telles qu'ils ne peuvent pas les sauver, ils veulent qu'on révoque *les* endroits qui se contredisent. Et ils comptent, dans tout l'*Alcoran*, plus de 150 versets ainsi *révoqués*, ce qui est le meilleur expédient qu'ils puissent prendre pour en sauver les contradictions, & les incompatibilités. Mais en cela ils découvrent extrêmement la légéreté & l'inconstance de celui qui en étoit l'Auteur.]

Cette preuve d'imposture a beaucoup de force. Une bonne pierre de touche pour connoître si ceux qui se vantent d'inspirations, y procédent de bonne foi, est d'examiner si leur doctrine change de route à proportion que les temps changent, & que leur propre intérêt n'est plus le même qu'auparavant. C'est ce que Mahomet fit voir dans les occasions dont parle Prideaux, & dans quelques autres. C'est ainsi que pour colorer l'incontinence, qui l'avoit poussé à épouser plusieurs femmes, il supposa que Dieu lui avoit révelé que cela étoit permis. Il fallut donc qu'il insérât cet article dans son Alcoran. Mais parce que

ſes ſervantes lui donnerent dans la vue, & qu'il coucha avec elles, il eut beſoin d'une nouvelle Révélation en faveur de l'adultere ; il fit donc un article exprès touchant le concubinage des maris. Il n'avoit encore que deux femmes, lorſque *Marina* ſa ſervante, créature très-jolie, lui plut ſi fort, qu'il jouit d'elle, ſans attendre qu'elle fût en âge nubile. Ses femmes le ſurprirent en flagrant délit, & s'emporterent. Il leur jura qu'il n'y retourneroit plus, ſi elles vouloient ſe taire ; mais comme il viola ce ſerment, elles firent beaucoup de bruit, & ſortirent de chez lui. Pour remédier à ce grand ſcandale, il feignit une voix du Ciel, qui lui apprenoit qu'il étoit permis d'avoir à faire avec ſes ſervantes (*c*). Voilà comme cet Impoſteur commençoit à faire le crime, & finiſſoit par le convertir en Loi générale. Cela ne ſent point le Fanatiſme.

Il uſa de la même méthode pour s'attribuer le privilége excluſif de commettre l'inceſte. Il oſa ſuppoſer que Dieu défendoit ces ſortes de commerces aux autres hommes, mais qu'il les lui permettoit par une grace particuliere (*d*) ;

(*c*) Alcoran, *Cap. de Mulieribus.*
(*d*) Ibid. Cap. *de Sectis.*

& voici comme il tourna cet Oracle : *O Prophete, nous te donnons un empire absolu sur tes épouses, & sur toutes les femelles qui te tomberont sous la main ; sur tes cousines, sur tes nieces, & sur toute femme croyante, qui voudra se prostituer à toi, qui es mon Prophete ; cette faveur t'est spécialement & exclusivement accordée, & non à d'autres quels qu'ils soient* (e). Une aventure scandaleuse, le contraignit à restreindre un peu les bornes de ces singulieres prérogatives. Mahomet, déja mari de neuf femmes, devint amoureux de celle de son valet, & l'épousa. Le valet s'en plaignit, & cela fit murmurer tout le monde. Le faux Prophete pour faire cesser ce scandale, fit semblant de vouloir restituer la femme qu'il avoit enlevée : mais comme il ne songeoit à rien moins qu'à cela, il fit intervenir à son ordinaire un décret du Ciel pour s'en dispenser. Il feignit que Dieu l'avoit censuré de cette résolution, & lui ordonnoit de garder sa dixieme femme, sans avoir la foiblesse de déferer au respect humain, qui devoit céder aux ordonnances célestes. En même temps, il

(e) Alcoran., Cap. *de Hæresibus.*, cité par Hoornbeek., p. 116.

se fit expédier dans le Ciel un privilege exclusif pour l'adultere. Cependant comme il s'apperçut que cela avoit jetté l'allarme dans le cœur de tous les maris, il chercha à les rassurer, en supposant que Dieu avoit révoqué ce décret, & lui défendoit d'enlever à l'avenir les femmes d'autrui (*f*).

§. III.

Si la principale cause des succés éclatants de Mahomet, vient de ce que la morale de ce Législateur s'accommodoit à la corruption du cœur, & de ce qu'il promettoit aux hommes un Paradis sensuel.

Parlons d'abord de sa morale. Je ne vois point qu'elle déroge à celle de l'Evangile, & je vois au contraire qu'à l'égard des cérémonies il aggrave notablement le joug des Chrétiens. Il ordonne la circoncision, qui pour les adultes est une chose bien dure : il veut qu'on s'abstienne de certaines viandes ;

(*f*) Ibid.

c'eſt une ſervitude qui n'accommode guere les gens du monde : il interdit l'uſage du vin ; or c'eſt un précepte qui à la vérité n'eſt pas auſſi rude pour les Peuples Aſiatiques, que pour les Nations Septentrionales, & qui à coup ſûr eût fait échouer les Willibrods & les Bonifaces ; mais néanmoins il eſt incommode dans tous les païs où il croît du vin ; & l'on ſait par l'ancienne Hiſtoire & par la moderne, que cette liqueur ne déplaît pas aux Orientaux. Outre cela Mahomet impoſe des jeûnes & des bains très-importuns, une aſſiduité aux prieres qui eſt bien pénible, des pélérinages couteux & fatigants : en un mot vous n'avez qu'à conſiderer les quarante Aphoriſmes de ſa morale (*a*), vous y trouverez ce qui s'oppoſe le plus à la corruption du cœur ; le précepte de la patience dans l'adverſité, celui de ne point médire de ſon prochain, celui d'être charitable, celui de renoncer à la vanité, celui de ne faire tort à perſonne, & enfin celui qui eſt l'abrégé de la Loi & des Prophetes, *faites à votre prochain*

(*a*) Vous les trouverez dans Hottinger, *Hiſtoria Orientalis*, pag. 248. & ſuiv.

ce que vous voudriez qui vous fut fait.

C'eſt donc ſe faire illuſion, que de prétendre que la Loi de Mahomet ne s'établit avec tant de promptitude, & tant d'étendue, que parce qu'elle ôtoit à l'homme le joug des bonnes œuvres, & des obſervances pénibles, & qu'elle lui permettoit toutes ſortes de débauches. Si je ne me trompe, les ſeules choſes, en quoi elle lâche le nœud que l'Evangile a ſerré, ſont le mariage, & la vengeance; car elle permet la Polygamie, & de rendre le mal pour le mal. Mais les Juifs & les Payens n'y gagnoient guere; ils étoient en poſſeſſion d'un uſage qui ne les génoit pas beaucoup à cet égard. Hottinger nous donne une longue liſte des Aphoriſmes moraux, ou des Apophtegmes des Mahométans. On peut dire, ſans flatter cette Religion, que les plus excellents préceptes qu'on puiſſe donner à l'homme pour la pratique de la vertu, & pour la fuite du vice, ſont contenus dans ces Aphoriſmes.

Hottinger ne fait pas même difficulté d'élever cette morale au-deſſus de celle de pluſieurs Moines du Chriſtianiſme. M. Simon n'a point parlé moins avantageuſement de la Religion Mahométa-

ne par rapport à ſes dogmes moraux. Ils conſiſtent, dit-il, *à faire le bien, & à éviter le mal: c'eſt ce qui fait* que les Muſulmans *examinent avec ſoin les vertus & les vices; & leurs Caſuiſtes ne ſont pas moins ſubtils que les nôtres.* Après avoir rapporté quelques-uns de leurs principes touchant la néceſſité de la foi, & la confiance en Dieu, & l'humilité, & la repentance, &c., il ajoute: *je paſſe ſous ſilence le reſte de leur morale, d'autant que ce que j'en ai rapporté ſuffit pour monſtrer quelle elle eſt; & je puis aſſurer qu'elle n'eſt point ſi relâchée que celle de quelques Caſuiſtes de noſtre ſiecle. J'ajouterai ſeulement, qu'ils ont quantité de beaux préceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent meſme des regles de la civilité. Ils ont auſſi eſcrit de la maniere dont on ſe doit comporter envers ſon Prince; & une de leurs maximes eſt, qu'il n'eſt jamais permis de le tuer, ni meſme d'en dire du mal, ſous prétexte qu'il eſt un tyran* (*b*).

Venons au Paradis de Mahomet. Il faut convenir que l'eſpérance des plai-

[*b*] Simon, Hiſt. critique du Levant.

sirs sensuels, qu'il promet à ses Sectateurs, pouvoit être un leurre pour les Payens, qui n'avoient que des idées confuses du bonheur de l'autre vie. Mais je ne sais si elle étoit propre à tenter les Juifs, & je ne crois pas qu'elle ait pu rien opérer sur les Chrétiens. Et cependant combien y eut-il de Chrétiens que ce faux Prophete fit tomber dans l'Apostasie? Je veux qu'il faille prendre à la lettre ce qu'il disoit des voluptés de son paradis, *que chacun y auroit la force de cent hommes pour se satisfaire pleinement avec les Femmes, aussi-bien que pour boire & pour manger*: cela ne balanceroit point l'idée que l'Ecriture nous donne du bonheur de l'autre vie. Elle en parle comme d'un état dont les délices surpassent tout ce que les *yeux ont vû*, tout ce que les *oreilles ont oüi*, & tout ce qui peut *monter au cœur de l'homme*. Dès qu'on ajoute foi à l'Ecriture, on se représente le bonheur du Paradis comme quelque chose qui surpasse l'imagination; on n'y donne point de bornes. Tâchez de vous fixer à quelque idée, vous n'en venez point à bout, vos espérances vous portent plus haut; elles s'élancent au-delà de tou-

tes bornes. Mahomet ne vous laisse point cette liberté : il vous renferme dans de certaines limites ; il multiplie cent fois les plaisirs que vous avez éprouvés, & vous laisse là. Qu'est-ce que cent fois, en comparaison d'un nombre où l'on ne trouve jamais le dernier terme ?

Mais, dira-t-on, l'Ecriture ne vous parle que de plaisir en général, & si elle se sert d'une image corporelle, si elle promet *que l'on sera rassasié de la graisse de la maison de Dieu, que l'on sera abreuvé au fleuve de ses délices*, vous êtes avertis tout aussi-tôt que ce sont des métaphores, qui cachent un plaisir spirituel : cela ne touche pas les ames mondaines, comme si on leur promettoit les plaisirs des sens. Je réponds que les ames les plus plongées dans la matiere préféreront toujours le Paradis de l'Evangile à celui de Mahomet, pourvû qu'elles ajoutent foi historiquement à la description béatifique, quand même elles ajouteroient la même foi à l'Alcoran.

Je m'explique par cette supposition. Représentons-nous deux Prédicateurs, l'un Chrétien, & l'autre Mahométan, qui prêchent devant des Payens ; cha-

cun tâche de les attirer à lui par l'étalage des joies du Paradis. Le Mahométan promet des festins & de belles femmes, & pour mieux toucher ses auditeurs, il leur dit qu'en l'autre monde les plaisirs des sens seront cent fois plus délicieux qu'ils ne le sont dans celui-ci. Le Chrétien déclare que les joies du Paradis ne consisteront ni à manger, ni à boire, ni dans l'union des deux sexes; mais qu'elles seront si vives, que l'imagination d'aucun homme n'est capable d'y atteindre, & que tout ce que l'on peut se figurer, en multipliant cent fois, mille fois, cent mille fois, &c, les plaisirs de cette vie, n'est rien en comparaison du bonheur que Dieu communique à l'ame en se faisant voir à elle face à face, &c. N'est-il pas vrai que les Auditeurs les plus impudiques, & les plus gourmands, aimeront mieux suivre le Prédicateur Chrétien que l'autre, quand même on supposeroit qu'ils auroient autant de foi aux promesses du Mahométan, qu'aux promesses du Chrétien? Ils feroient sans doute ce que l'on voit faire à un soldat, qui fait les offres de deux Capitaines, dont chacun leve du monde. Quoiqu'il se persuade qu'ils sont tous deux bien sinceres, c'est-à-

dire, qu'ils donneront tout ce qu'ils promettent, il ne laisse pas de s'enrôler sous celui qui offre le plus.

Tout de même ces payens préféreroient le Paradis de l'Évangile à celui de Mahomet, quand même ils seroient persuadés que chacun de ces deux Prédicateurs feroit trouver à ses Disciples la récompense qu'il auroit promise. Car il ne faut pas s'imaginer qu'un voluptueux aime les plaisirs des sens, uniquement parce qu'ils découlent de cette source : il les aimeroit également, s'ils venoient d'ailleurs. Faites-lui trouver plus de plaisir à brouter l'herbe dans un désert, qu'à manger de bons ragoûts, il quittera de bon cœur les meilleurs repas pour aller brouter l'herbe. Faites-lui trouver plus de plaisir à examiner un problême géométrique, qu'à jouir d'une belle femme, il quittera volontiers cette belle femme pour ce problême. Par conséquent on seroit déraisonnable, si l'on supposoit qu'un Mahométan entraîneroit après lui tous les Auditeurs voluptueux ; car puisque les hommes de ce caractere n'aiment les plaisirs des sens, que parce qu'ils n'en trouvent point de meilleurs, il est clair qu'ils y renonceroient sans aucune

peine, pour jouir d'un bonheur encore plus grand. Que m'importe, diroient-ils, que le Paradis des Chrétiens ne fourniſſe pas les plaiſirs de la bonne chere, la jouiſſance des belles femmes, &c, puiſqu'il fournit d'autres plaiſirs qui ſurpaſſent infiniment tout ce que les voluptés de la terre ont de plus ſenſible.

Je crois donc qu'il ne ſe faut pas imaginer que les eſpérances que Mahomet a données du bonheur de l'autre vie, aient attiré à ſa Secte les Chrétiens qui s'y engagerent. Diſons à peu près la même choſe à l'égard des Juifs; car il paroît par pluſieurs Pſeaumes de David, qu'ils ſe faiſoient une idée merveilleuſe du bonheur de l'autre vie. Les Payens étoient plus aiſés à leurrer, parce que leur Religion les laiſſoit dans des ténebres fort épaiſſes ſur le détail des joies du Paradis. Mais ne tient-il qu'à dire aux gens qu'après cette vie ils jouiront des voluptés ſenſuelles, avec beaucoup plus de ſatisfaction que dans ce monde? Et qui êtes-vous, eût-on pû demander à Mahomet? De quel droit nous promettez-vous cela? Qui vous l'a dit? D'où le ſavez-vous?

Il faut donc supposer avant toutes choses que Mahomet, indépendamment des promesses de son Paradis s'est établi sur le pied d'un grand Prophete ; & qu'avant que de se laisser prendre à l'appat de ses voluptés, on a été persuadé qu'il avoit une mission céleste pour l'établissement de la vraie Foi. Ainsi les progrès de cette Secte n'ont point eu pour cause les promesses d'un Paradis sensuel : car ceux qui ne le croyoient pas envoyé de Dieu, ne tenoient nul compte de ses promesses ; & ceux qui le croyoient un vrai Prophete, n'auroient pas laissé de le suivre, encore qu'il ne leur eût promis qu'un bonheur spirituel dans l'autre monde. Ne donnons point lieu aux libertins de rétorquer contre l'Evangile cette objection comme s'il n'avoit eu tant d'efficace pour convertir les Payens, qu'à cause qu'il leur promettoit un Paradis, ou une félicité, qui surpasse infiniment tout ce que l'on peut imaginer de délicieux. En particulier, abstenons-nous des railleries qui seroient fondées, sur l'or, les pierreries, & tels autres ornements du Paradis de Mahomet ; car vous trouvez de telles choses, & autant d'especes de

pierres précieuſes, que dans la boutique d'un fameux Jouaillier *, dans la deſcription que l'Apocalypſe nous donne du Paradis (c). Et qu'on ne me diſe pas qu'une ame charnelle & brutale croit plutôt les plaiſirs groſſiers que les plaiſirs ſpirituels ; car s il y a des choſes qui lui paroiſſent incroyables, c'eſt principalement la réſurrection : de ſorte que ſi Mahomet a pu lui perſuader la réſurrection, un Chrétien lui eût pû perſuader les joies ſpirituelles de l'autre monde.

(c) Dans le Chap. XXI.

* N. B. Voilà encore une comparaiſon choquante, échappée à Bayle dans la chaleur de la compoſition, & dont il faut croire qu'il ne ſentoit pas plus la force, que de certains diſcours très-libres, qu'il tenoit quelquefois ſans le ſavoir. [Il parloit des matieres anatomiques devant les femmes, comme auroient fait entre eux des Chirurgiens. Les femmes ne pouvoient s'empêcher de baiſſer les yeux, ou de détourner la tête. Il en étoit ſurpris, & demandoit *tranquillement* s'il étoit tombé dans quelque indécence. *Mémoires d'Artigny.*] Je n'attribuerois point à d'autre cauſe certaines expreſſions, & certaines images hazardées, qu'on trouve dans Bayle. L'impiété réfléchie compaſſe ſes diſcours, & ne ſe démaſque point par de telles hardieſſes.

§. IV.

Que la terreur des armes fut la principale cause des progrès du Mahométisme. Par-là on conserve à la Religion Chrétienne l'une des preuves de sa divinité. Jusqu'à quel point on peut se prévaloir de cette preuve.

Mahomet dut sans doute les éclatants succès de son prétendu Apostolat, au parti qu'il prit de contraindre par les armes ceux qui ne vouloient pas se soumettre volontairement à sa Religion. Il ne faut point chercher ailleurs la cause de ses progrès; nous l'avons ici toute entiere. Je ne nie point que les divisions de l'Eglise Grecque, où les Sectes s'étoient malheureusement multipliées, le mauvais état de l'Empire d'Orient, & la corruption des mœurs, n'aient été une favorable conjoncture pour les desseins de cet imposteur; mais enfin comment résister à des armées conquérantes, qui exigent des signatures? Interrogez les Dragons de France, qui servirent à ce métier l'an 1685, ils vous répondront qu'ils se font fort de faire signer l'Alcoran à

toute la terre, pourvû qu'on leur donne le temps de faire valoir la maxime, *Compelle intrare, contrains-le d'entrer.* Il y a bien de l'apparence que si Mahomet eût prévû qu'il auroit de si bonnes tronpes à sa dévotion, il n'auroit pas pris tant de peine à forger des révélations, à se donner des airs dévots dans ses écrits, & à rajuſter enſemble pluſieurs pieces détachées du Judaïſme & du Chriſtianiſme. Sans s'embarraſſer de tout ce tracas, il eût été aſſuré d'établir sa Religion par-tout où ſes armes auroient été victorieuſes ? Et ſi quelque raiſon étoit capable de me faire croire qu'il y a eu bien du fanatiſme dans ſon fait, ce ſeroit de voir une infinité d'Articles dans l'Alcoran, qui ne peuvent ſembler néceſſaires, qu'en cas qu'on ne veuille point uſer de contrainte. Or il y a beaucoup de choſes dans cet Ouvrage, qui ont été faites depuis les premiers ſuccès de Mahomet.

J'ajoute que cela conſerve à la Religion Chrétienne l'une des preuves de ſa divinité, c'eſt celle qui eſt tirée de ſa prompte propagation par toute la terre. L'Evangile prêché par des gens ſans nom, ſans étude, ſans éloquence,

cruellement perſécutés, & deſtitués de tous les appuis humains, ne laiſſa pas de s'établir en peu de temps par toute la terre. C'eſt un fait que perſonne ne peut nier, & qui prouve clairement que notre Religion eſt l'ouvrage de Dieu. Mais l'on ruineroit cet argument, ſi l'on pouvoit faire voir que la Religion Mahométane ne doit point à la violence des armes la promptitude de ſes grands progrès. Comme donc ce ſont deux choſes également claires dans les monuments hiſtoriques, l'une que la Religion Chrétienne s'eſt établie ſans le ſecours du bras ſeculier, l'autre, que la Religion de Mahomet s'eſt établie par voie de conquête, on ne peut former aucune objection raiſonnable contre notre preuve, ſous prétexte que cet infame impoſteur a inondé promptement de ſes dogmes un nombre infini de Provinces.

Mais d'un autre côté ne pouſſons point cette preuve au de-là de ſes juſtes bornes. Bien nous en prend d'avoir les trois premiers ſiecles du Chriſtianiſme à couvert du parallele; car ſans cela ce ſeroit une folie que de reprocher aux Mahométans la violence qu'ils ont employée pour la propaga-

tion

tion de l'Alcoran : ils nous feroient bientôt taire, ils n'auroient qu'à nous citer ces paroles de M. Jurieu : *Peut-on nier que le Paganisme est tombé dans le monde par l'autorité des Empereurs Romains ? On peut assurer sans témérité que le Paganisme seroit encore de bout, & que les trois quarts de l'Europe seroient encore Payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir. . . . Les Empereurs Chrétiens ont ruiné le Paganisme, en abattant ses temples, en consumant ses simulachres, en interdisant le culte de ses faux Dieux, en établissant les Pasteurs de l'Evangile en la place des faux Docteurs, en supprimant leurs livres, en répandant la saine Doctrine* [*a*].

Il faut avouer la dette : les Rois de France ont établi le Christianisme dans le pays des Frisons & dans celui des Saxons, par les voies Mahométanes. On s'est servi de la même violence pour l'établir dans le Nord. Cela fait horreur aux gens modérés, quand ils le lisent dans l'Ouvrage de M. Ornhialms (*b*).

[*a*] Jurieu, Droits des deux Souverains, pag. 280.
(*b*) Il a pour titre : *Historiæ Sueconum Gothorumque Ecclesiasticæ Libri IV.*

On s'eſt ſervi des mêmes voies contre les Sectes qui ont oſé condamner le Pape ; on s'en ſervira dans les Indes dès qu'on le pourra, & de toute cette conduite il réſulte manifeſtement, qu'on ne peut plus former une preuve au préjudice de Mahomet, de ce qu'il a étendu ſa Religion par la contrainte, je veux dire en ne voulant point ſouffrir d'autre Religion. Car voici ce qu'il pourroit dire en argument *ad hominem* : ſi la contrainte étoit mauvaiſe de ſa nature, on ne s'en pourroit jamais ſervir légitimement : or vous vous en êtes ſervis depuis le IVe. ſiecle juſqu'au temps préſent, & vous prétendez n'avoir rien fait en cela que de très-louable ; il faut donc que vous avouïez que cette voie n'eſt point mauvaiſe de ſa nature ; & par conſéquent j'ai pû m'en ſervir légitimement dès les premieres années de ma vocation : car il eſt abſurde de prétendre qu'une choſe qui ſeroit très-criminelle dans le premier ſiecle, devient juſte dans le quatrieme, ou qu'une choſe qui eſt juſte dans le quatrieme, ne l'eſt pas dans le premier. On pourroit le prétendre, ſi Dieu faiſoit de nouvelles loix au IVe. ſiecle. Mais ne fondez-vous pas la juſtice de

votre conduite, depuis Conſtantin juſqu'au temps préſent, ſur ces paroles de l'Evangile *Contrains-les d'entrer*, & ſur le devoir des Souverains ? Vous auriez donc dû, ſi vous aviez trouvé la choſe poſſible, uſer de contrainte dès le lendemain de l'Aſcenſion.

Bellarmin, & pluſieurs autres Ecrivains du parti de Rome, lui avoueroient cela ; car ils diſent que *ſi les Chrétiens ne dépoſerent pas Neron & Dioclétien, c'eſt parce qu'ils n'avoient pas les forces temporelles pour le faire ; & que quant au droit, ils le pouvoient faire, étant tenus de ne point ſouffrir ſur eux un Roi qui n'eſt pas Chrétien, s'il tâche de les détourner de la Foi* (*c*). Ils étoient donc obligés à ſe donner un ſouverain qui établît l'Evangile, & qui ruinât le Paganiſme par la voie de l'autorité. M. Jurieu ne s'éloigne pas du ſentiment de Bellarmin. Il enſeigne (*d*) que la plûpart des premiers Chrétiens n'étoient patients *que par foibleſſe & par impuiſſance* ; & quoiqu'il ne blâme pas la conduite qu'ils

(*c*) Bellarmin, de Rom. Pont. *Lib.* V, *Cap.* VII, cité par Daillé, Replique à Adam, Part. II, Chap. XXI.

(*d*) IX Lettre Paſtorale de l'an 1688.

ont tenue de ne point prendre les armes contre leurs Princes, il juge qu'ils avoient droit de le faire, & que s'ils les eussent prises, on ne les en pourroit blâmer. Il approuveroit sans doute qu'ils eussent mis sur le Thrône un Constantin & un Théodose dès le siecle de Néron.

Notez, je vous prie, que M. Jurieu ne rapporte pas comme un simple fait la maniere dont le Paganisme a été ruiné, mais comme une chose juste: car il la compare avec la conduite des Protestants, & avec celle que les Catholiques eux-mêmes tiendront bientôt, à ce qu'il prétend, pour ruiner l'Eglise Romaine. Les trois exemples qu'il donne de la voie de l'autorité légitimement employée, sont celui des Rois d'Israël, celui des Empereurs Chrétiens, & celui des Princes réformés. Ces derniers, dit-il, [ont aboli le Papisme dans leurs états, en lui ôtant les chaires, en y mettant des Docteurs sains en la doctrine, & purs pour les mœurs, en brûlant les images, en faisant enterrer les Reliques, en interdisant tout culte idolâtre. Bien loin qu'en faisant cela, ils ayent fait contre la loi de Dieu, ils ont en-

tiérement suivi ses ordres. Car c'est sa volonté que *les Rois de la terre dépouillent la bête, & brisent son image.* Jamais aucun Protestant jusqu'ici n'y a trouvé à redire, & jamais aucun esprit droit ne prendra la chose autrement. Les choses ont toujours été ainsi, & s'il plaît a Dieu, elles iront toujours de même, malgré nos libertins ou nos imprudents (*e*).]

Réfléchissez sur ces paroles, & consultez ce qui précéde (*f*); vous comprendrez que ce Ministre établit comme un principe immuable, & de tous les temps, que la voie de l'autorité est juste pour la propagation de la Foi. Il faudroit donc que s'il entroit en dispute avec des Mahométans, il renonçât aux arguments qu'a toujours fourni contre eux la maniere dont leur Religion s'est étendue.

(*a*) Jurieu, Droits des deux Souverains, p. 285.
(*f*) Ibid. p. 285.

§. V.

Que les succès rapides du Mahométisme ont ôté à la Religion Chrétienne une de ses preuves, tirée de son étendue. Parallele des mœurs des Turcs & des mœurs des Chrétiens.

Les succès éclatants de l'Evangile, & la rapidité prodigieuse de sa propagation, fournirent autrefois aux Peres de l'Eglise un argument victorieux contre les Juifs & contre les Sectes qui se formoient dans le sein du Christianisme. Cela faisoit voir l'accomplissement des oracles de l'Ecriture, qui avoient prédit que la connoissance & le service du vrai Dieu, sous le Messie, ne seroient point renfermés comme auparavant dans un petit coin de la Palestine; mais que toutes les Nations de la terre deviendroient le Peuple de Dieu. Ce raisonnement terrassoit les Juifs & les Hérétiques, & a conservé toute sa force jusqu'au temps de Mahomet. Depuis ce temps-là, il a fallu y renoncer, puisqu'à ne considérer que l'étendue, la Religion de ce faux Prophete pouvoit

s'attribuer les anciens oracles, tout de même que le Christianisme se les étoit attribués.

On ne sauroit donc être assez surpris que les Bellarmins, & tels autres grands Controversistes, ayent dit en général, que l'étendue est la marque de la vraie Eglise, & qu'ils aient prétendu par-là gagner leur procès contre l'Eglise Protestante. Ils ont eu même l'imprudence de mettre la prospérité entre les marques de la vraie Eglise. Il étoit facile de prévoir qu'on leur répondroit, qu'à ces deux marques l'Eglise Mahométane passera plus justement que la Chrétienne pour la vraie Eglise. La Religion de Mahomet a beaucoup plus d'étendue que n'en a le Christianisme, cela n'est pas contestable. Postel, & quelques autres Ecrivains assurent qu'elle occupe la moitié du monde, ou plus: il y a peut-être de l'exagération dans leur récit; il suffit de dire *que si nous divisons les régions connues de la terre en trente parties égales, celle des Chrétiens sera comme cinq, celle des Mahométans comme six, & celle des Payens comme dix-neuf* [a]. Ainsi la Religion

[a] Brerewood. *Recherches sur la diversité des Langues*, Chap. XIV.

Mahométane eſt beaucoup plus étendue que la Chrétienne : car elle la ſurpaſſe de la trentieme partie du monde connu ; or cette trentieme partie eſt un païs bien conſidérable.

Les victoires, & les triomphes du Mahométiſme, ont incomparablement plus d'éclat que tout ce dont les Chrétiens ſe peuvent glorifier, en ce genre de proſpérités. Les plus grands ſpectacles que l'Hiſtoire puiſſe étaler, ſont ſans contredit les actions des Muſulmans. Que peut-on voir de plus admirable que l'Empire des Sarraſins, étendu depuis le détroit de Gibraltar juſqu'aux Indes ? Tombe-t-il ? Voilà les Turcs d'un côté, & les Tartares de l'autre, qui conſervent la grandeur & l'éclat de Mahomet. Trouvez-moi parmi les Princes Chrétiens des Conquérants qui puiſſent tenir la balance contre les Saladins, les Gingis Kans, les Tamerlans, les Amurats, les Bajaſeths, les Mahomets II, les Solimans. Les Sarraſins ne reſſerrerent-ils pas le Chriſtianiſme juſqu'au pied des Pyrénées ? N'ont-ils pas fait cent ravages dans l'Italie, & juſqu'au cœur de la France ? Les Turcs n'ont-ils pas pouſſé leurs conquêtes juſqu'aux confins de l'Allemagne, & juſ-

qu'au Golfe de Veniſe ? Les Ligues, & les Croiſades des Princes Chrétiens, ces grandes expéditions qui épuiſoient d'hommes & d'argent l'Egliſe Latine, ne peuvent-elles pas être comparées à une mer qui pouſſe ſes flots depuis l'Occident juſqu'à l'Orient, pour les briſer en frémiſſant contre un rivage eſcarpé qu'elle ne peut franchir ? Il a fallu enfin céder à l'étoile de Mahomet, & au lieu de l'aller chercher dans l'Aſie, on a compté pour un grand bonheur de ſe battre en retraite dans le centre de l'Europe ?

On peut appliquer aux Mahométans, & aux Chrétiens, ce que Saluſte remarque des Athéniens & des Romains : la ville d'Athenes, dit-il, ayant été féconde en grands Hiſtoriens, il n'eſt pas étonnant que ſes exploits aient fait tant de bruit dans le monde, & qu'on les ait appréciés un peu au-deſſus de leur valeur. On a moins parlé des Romains, parce que les Ecrivains éloquents étoient plus rares à Rome, & que chacun aimoit mieux bien faire que bien parler. Les Mahométans ont eu le même ſort que les Romains : plus appliqués à la guerre qu'à l'étude, ils n'ont point écrit

d'Annales qui ne soient au-dessous de leurs actions ; mais les Chrétiens, fertiles en gens d'esprit, ont composé des Histoires qui surpassent tout ce qu'ils ont fait.

Notez que ces Infideles ont recours au même sophisme que Bellarmin a employé en faveur de la Religion Chrétienne, & qu'ils savent fort bien dire que le Ciel a de tout temps rendu témoignage à la vérité de leur croyance, par les prospérités temporelles dont il les a comblés. Ainsi à vuider les disputes par cette regle, les Chrétiens n'auroient en aucune maniere l'avantage sur les Mahométans. Je ne sais si l'on devroit se hazarder à être jugé par les mœurs. Je ne prétends pas que les Chrétiens soient plus déréglés que les Infideles; mais je n'oserois affirmer qu'ils le soient moins. Les Voyageurs ne s'accordent pas: il y en a qui font de grands éloges de la probité des Musulmans, de leur Charité, de leur assiduité à la priere, & à tous les devoirs de la Religion ; de la modestie des Femmes Turques dont la conduite, dit-on, est infiniment meilleure que celle des Chrétiens [*b*].

[*b*] Septem-Castrensis, *cap.* XII., apud Hottinger Histor. Orient. p. 311.

D'autres Ecrivains accuſent les Turcs d'une extrême corruption. Quoi de plus horrible dans le Portrait que Pie II. en a tracé dans ce peu de paroles : *populum labentem, fellatorem, leſbiatorem* [c]. Voilà un Pape qui impute aux Turcs beaucoup de ſales actions, & qui donne une affreuſe idée de leurs mœurs. Mais ce que des Ecrivains Catholiques ont écrit de la Cour de Rome, & ce que l'on peut imputer à pluſieurs Nations Chrétiennes, n'eſt pas meilleur ; de ſorte qu'il ſemble qu'on peut aſſurer en général, que les Chrétiens & les Infiles n'ont rien à ſe reprocher ; & que s'il y a quelque différence entre leurs mauvaiſes mœurs, c'eſt plutôt la diverſité du climat qui en eſt cauſe, que la diverſité de la Religion.

§. VI.

Que Mahomet n'a point eu recours aux intrigues des femmes pour accréditer ſa Secte. Code rigide qu'il a établi contre elles. Il les a maltraitées dans ce monde-ci & dans l'autre.

Une choſe aſſez remarquable, c'eſt-

[c] Pius II, Epiſt. 131. *Lib.* I.

que Mahomet n'a pas eu recours à un artifice, dont presque tous les Chefs de parti, en matiere d'héréſies & de Sectes, ſe ſont ſervis. La plûpart des Novateurs affectent d'avoir des dévotes, & d'employer les intrigues & le zele de quelques femmes, pour réuſſir dans leur deſſein. Mahomet négligea ce ſtratagême. Il eut des femmes & des concubines en fort grand nombre; mais ce fut pour l'uſage naturel, pour le remede de ſon incontinence, pour le plaiſir vénérien en un mot, & non pas pour la propagation de ſa foi. Il ne ſe ſoucia pas de gagner l'affection de ſes épouſes: ce furent elles, dit-on, qui lui ôterent la vie. Il leur étoit infidele, il les battoit, & il fit une loi qui permettoit à tous les maris d'en faire autant, quand cela ſeroit néceſſaire. En un mot bien loin de mettre les femmes dans ſes intérêts, il a établi contre elles un Code plein de dureté. La permiſſion qu'il accorde aux hommes d'avoir pluſieurs femmes, & de les répudier ſi elles viennent à déplaire, eſt une loi très-incommode au beau ſexe. Il ſe garda bien d'accorder aux femmes la permiſſion d'avoir pluſieurs hommes, & il ne voulut pas même qu'elles puſſent quitter des maris

fâcheux, à moins qu'ils n'y consentissent. Il ordonna qu'une femme répudiée ne pourroit se remarier que deux fois, & qu'au cas qu'elle fût répudiée de son troisieme mari, & que le premier ne voulût point la reprendre, elle renonceroit au mariage pour toute sa vie. Bien loin de leur permettre de montrer la gorge, il ne voulut pas même qu'on leur vît les pieds [a]. Il est vrai qu'en cela il ne fit que retenir la coutume qui s'observoit dans l'Arabie; car nous apprenons de Tertullien que les femmes de ce pays-là se couvroient tellement le visage, qu'elles ne se pouvoient servir que d'un œil [b].

Je crois qu'on se trompe, quand on débite que Mahomet a permis aux hommes d'épouser autant de femmes qu'ils voudroient; car il modifie sa proposition, & il la limite de telle sorte, qu'on voit bien qu'il a seulement voulu permettre qu'ils en épousassent jusqu'à quatre, s'ils se sentoient capables de les contenir en paix. Mais on ne se trompe point, quand on assure

[a] Voyez l'Alcoran, *Sura* III, VIII, IX, XXXIV.

[b] Tertull. de Virginibus velandis.

qu'il ne leur a point limité le nombre des concubines. Auſſi voit-on que les Turcs en ont tout autant qu'ils ſont capables d'en entretenir. La condition des quatre épouſes n'eſt-elle pas déplorable, ſous une loi qui donne droit au mari de leur ôter ce qui leur eſt dû, & de le détourner ſur de jolies eſclaves, autant qu'il en pourra acheter ? Ce divertiſſement des fonds matrimoniaux ne réduit-il pas à l'indigence, & à une extrême ſouffrance ? Qu'on ne me diſe point que la Loi y a pourvu, en accordant aux quatre épouſes de coucher une fois chaque ſemaine avec le mari ; *de ſorte que s'il s'en trouve quelqu'une qui ait paſſé une ſemaine entiere ſans jouir de ce privilege, elle eſt en droit de demander la nuit du Jeudi de la ſemaine ſuivante, & peut pourſuivre ſon mari en juſtice, en cas de refus.* (c) Voilà une belle ſatisfaction pour la partie offenſée, une ſeule nuit obtenue en réparation d'une ſemaine perdue, eſt bien peu de choſe ; ce n'eſt pas la peine de ſe pourvoir devant les Juges, & de s'engager à une pourſuite ſi délicate, & ſi contraire à la pudeur.

[c] Ricaut, *Etat de l'Empire Ottoman.*

Et quel agrément peut-on trouver dans une choſe de cette nature, quand on ne l'obtient qu'en exécution de la ſentence du Magiſtrat ? Ce ne doit pas être œuvre de commande, *nihil hæc ad edictum Prætoris.* Quand on ne fait cela que par maniere d'acquit, *perfunctoriè & Judicis cauſa*, ce ne doit pas être un grand ragoût. Avouons donc que Mahomet ne ménageoit guere le ſexe.

C'étoit le plus inquiet & le plus jaloux de tous les maris. Pour maintenir ſes épouſes dans le devoir, (il les menaçoit d'un châtiment encore plus grand que celui des autres femmes, tant dans ce monde que dans celui qui eſt à venir, ſuppoſé qu'elles lui fuſſent infidelles ; & lorſque quelques-uns de ſes *Sectateurs* fréquentoient trop ſa maiſon, & y converſoient avec quelques-unes de ſes femmes, il en étoit ſi fâché, que pour empêcher que cela n'arrivât plus, il fit paroître, comme de la part de Dieu, ces verſets de l'Alcoran *, où il leur dit qu'ils ne devoient pas entrer dans la maiſon du *Prophete ſans permiſſion*, & que s'ils étoient invités à dîner chez lui, ils devoient en ſor-

* Chap. 33.

tir immédiatement après le repas, sans entrer en conversation avec ses femmes; que quoique le *Prophete* eût honte de leur dire de s'en aller, cependant Dieu n'avoit pas honte de leur dire la vérité. Et dans le même chapitre, il défend à ses femmes de parler à aucun homme, à moins qu'elles n'eussent le visage couvert d'un voile. Enfin il porta cette jalousie jusqu'au de-là du tombeau; car ne pouvant souffrir qu'aucun autre eût affaire avec ses femmes, même après sa mort, il défendit sévérement à tous ses *Sectateurs* d'aller jamais vers elles tant qu'elles vivroient. De sorte que, quoique toutes les autres femmes répudiées, ou devenues veuves, eussent la liberté de se remarier, cependant toutes ses femmes se trouvoient exclues de ce privilege. C'est pourquoi toutes celles qu'il laissa en mourant resterent toujours veuves, quoiqu'il y en eût de bien jeunes, comme Ayesha, qui n'avoit pas alors tout-à-fait vingt ans, & qui vécut encore plus de 48 ans après; ce qu'on regardoit dans ce pays chaud comme une contrainte où elles se trouvoient sévérement réduites [*d*].

[*d*] Prideaux, Vie de Mahomet, p. 153. & suiv.

Voici bien d'autres nouvelles. Il ne se contenta pas de rendre le sexe malheureux en ce monde : il le priva même dans l'autre de la joie du paradis. Non seulement il ne voulut pas l'y admettre, mais il voulut aussi que cette joie servît d'affliction aux femmes. On prétend qu'il a enseigné que les plaisirs du mariage, dont les hommes jouiront après cette vie, leur seront fournis par des pucelles d'une beauté ravissante, que Dieu a créées au ciel, & qui leur ont été destinées de toute éternité ; & que pour ce qui est des femmes, elles n'entreront point dans le Paradis, & ne s'en approcheront qu'autant qu'il faudra, pour découvrir à travers les palissades ce qui s'y fera [e]. C'est ainsi que leurs yeux seront témoins du bonheur des hommes, & du plaisir qu'ils prendront avec ces filles célestes. Que pouvoit-on imaginer de plus incommode ? N'étoit-ce point être ingénieux à mor-

[e] Pour dire les choses comme elles sont, je dois avertir que les plus habiles Mahométans n'excluent point les femmes du Paradis : mais comme plusieurs Auteurs soutiennent le contraire, j'ai cru pouvoir rapporter ici leur sentiment. Je ne citerai qu'un témoin : c'est Hoornbeeck (ubi suprà, p. 175), qui établit clairement que la couronne du Ciel Mahométan ne tombe point en quenouille.

tifier son prochain ? Lucrece a dit quelque part qu'il est agréable de voir un naufrage que l'on ne craint pas ; *Suave mari magno*, &c. C'est tout le contraire pour les femmes dans le système de Mahomet : la vûe d'un bonheur dont elles seroient privées, les affligeroit, & leur feroit sentir plus vivement cette privation. J'ai oui dire à bien des gens, & je pense même l'avoir lû, que les Damnés auront une idée exacte du bonheur du Paradis, afin que la connoissance des grands biens, qu'ils ont manqué d'acquérir, augmente leur désespoir : & ce sera le diable qui se servira, dit-on, de cet artifice, pour les rendre plus malheureux : c'est bien entendre la méthode d'aggraver les peines d'un misérable.

§. VII.

Que le Législateur des Turcs ne s'est point vanté d'avoir le don des miracles. Ce qu'on doit penser des prodiges que ses Sectateurs lui ont attribués.

C'est encore une chose bien notable que Mahomet n'ait point cherché à au-

toriſer ſa Miſſion par des prodiges : il convenoit de bonne foi qu'il n'avoit aucune vocation pour en faire, & que *Dieu l'avoit envoyé, non avec les miracles, mais avec les armes.* Grotius s'eſt ſervi de cet aveu pour combattre le Mahométiſme, après avoir obſervé que ſon Fondateur ne nie point les miracles de J. C. [*a*].

Cependant les Sectateurs de Mahomet lui attribuent beaucoup de prodiges. Ils prétendent que ſa naiſſance fut accompagnée de circonſtances ſi miraculeuſes, qu'elle ne peut inſpirer aſſez d'étonnement. (Emine porta ſans inquiétude dans ſon ventre ce nouveau Prophete. Elle accoucha de lui ſans douleur, & il tomba, quand il vint au monde, le viſage contre terre, pour honorer Dieu. En ſe relevant & hauſſant la tête, il s'écria qu'il n'y avoit qu'un ſeul Dieu qui l'avoit choiſi pour ſon envoyé. Il naquit circoncis, *ce que la plûpart des Juifs croyent d'Adam, de Moyſe, de Joſeph & de David:* & les Démons furent tous alors chaſſés du Ciel. Sa nourrice Halima,

[*a*] Grotius, de veritate Religionis Chriſtianæ, *Lib.* VI.

ou la débonnaire qui n'avoit point de lait dans son sein, en eut, quand elle s'offrit au nouveau né. Quatre voix furent entendues aux quatre coins de la Caabah, [*b*] & en publierent les merveilles. Le feu des Perses, qui avoit toujours éclairé, s'éteignit. Un palmier sec poussa des feuilles & du fruit. Des Sages-femmes d'une beauté extraordinaire se trouverent là, sans y avoir été appellées: & l'on y vit même des oiseaux qui avoient pour bec des jacintes, dont l'éclat brilloit depuis l'Orient jusqu'à l'Occident [*c*].)

Il n'y a rien de plus risible que ce qu'on veut qu'ayent fait les Anges gardiens de Mahomet. Ils le transporterent sur une montagne; ils lui fendirent le ventre; ils lui laverent si bien les entrailles, qu'ils les rendirent plus blanches que la neige; ils lui ouvrirent la poitrine, & lui ôterent du cœur le grain noir, ou la goutte noire, qui est une semence diabolique, qui tourmente tous les autres hommes. Ils lui firent tout cela sans qu'il sentît aucune douleur; & ayant été ainsi lavé & net-

[*b*] C'étoit le lieu le plus sacré du Temple de la Mecque.

[*c*] Chevreau, Hist. du Monde, *Lib.* V, T. III, p. 7.

toyé au dedans du corps, il s'en retourna de lui-même au logis. Notez qu'il n'avoit alors que quatre ans (*d*).

Les Sectateurs de ce faux Prophete ont débité une autre impertinence, qui surpasse les plus absurdes visions de nos Légendaires. Mahomet, disent-ils, voyagea en Paradis, avant que de se montrer aux hommes, & fit le tour du Trône de Dieu. Dieu l'apperçut, & fixa sur lui ses regards. Mahomet en fut si déconcerté, qu'il lui prit une sueur froide, qu'il essuya avec ses doigts, & dont six gouttes tomberent du ciel. L'une produisit la rose, l'autre le riz: les quatre autres formerent les quatre compagnons du Prophete (*e*). Balzac fait là-dessus une assez bonne réflexion, dans le cinquieme de ses Entretiens. *Que pensez-vous*, dit-il, ... *de la vision des Arabes .... qui tiennent que les premieres roses sont nées de la sueur de ce grand Prophete? N'admirez-vous point leur Chronologie, qui ne veut pas qu'il y ait eu des roses dans le monde, avant le regne d'Héraclius.*

[*d*] Hoornbeck, Summa Controv. p. 78.
[*e*] Gabriel Sionita.... *de nonnullis Orient. Urbibus*, p. 5.

Ne quittons point cette matiere sans rapporter la remarque d'un docte Allemand, insérée dans le septieme Volume de la Bibliothéque universelle. Cette observation nous apprendra à nous défier de quelques Auteurs Chrétiens, qui poussés d'un faux zele contre Mahomet, l'accusent de s'être vanté de certains miracles, que les bons Ecrivains Arabes ne lui ont jamais donnés. Par exemple, il y a de mauvais Auteurs qui font dire à Mahomet, *que la lune s'étant approchée de lui, il la fendit en deux.* M. Pfeiffer remarque que jamais Mahomet n'a dit cela, mais seulement qu'avant le dernier jour on verra ce prodige dans le Ciel. Ils lui font dire qu'à la prise de la ville de *Caibar*, une femme Juive lui ayant présenté un agneau empoisonné, l'agneau tout rôti l'avertit de ne le manger pas. Mais Abuffeda rapporte simplement cette histoire, comme si Mahomet en ayant gouté un morceau, & s'étant apperçu qu'il étoit empoisonné, avoit dit, après l'avoir craché contre terre : cet agneau me dit qu'il est empoisonné. En effet, il confesse souvent dans l'Alcoran, qu'il ne pouvoit faire de miracles. C'est pour-

quoi il faut regarder comme une fable, ce qu'on dit du Pigeon qui venoit manger dans son oreille, & du Taureau qui ne vouloit rien manger qu'il ne le lui donnât de sa propre main. M. Pfeiffer reconnoît que les Arabes n'ont jamais rien écrit de pareil, & que ce sont des productions du zele déréglé de quelques Chrétiens contre cet imposteur [f].

Ne pourrions-nous pas représenter à M. Pfeiffer que les Chrétiens en ont usé à l'égard des Mahométans, comme ceux de la Religion en usent à l'égard des Catholiques? Il y a dans quelques Légendaires plusieurs miracles, dont les Auteurs graves de la Communion Romaine ne parlent jamais, ou même dont ils se moquent. S'ensuit-il que les Protestants soient des Calomniateurs, ou des écrivains transportés de trop de zele, lorsqu'ils reprochent aux Catholiques l'absurdité de tels miracles? Pourquoi ne dirions-nous pas que les Chrétiens, qui ont raillé les Mahométans sur des miracles qu'on ne trouve point aujourd'hui dans les bons Ecrivains Arabes, avoient lû quelques Auteurs de néant, qui s'étoient donné l'effor en

[f] Biblioth. univ. T. VII. p. 257.

l'honneur du faux Prophete, comme font nos Légendaires en l'honneur des Saints? Au reſte je ne voudrois pas nier qu'à certains égards le zele de nos Ecrivains ne ſoit injuſte; car s'ils ſe ſervent des extravagances d'un Légendaire Mahométan, pour flétrir le Légiſlateur des Turcs, ils violent l'équité que l'on doit à tout le monde, aux plus méchants, comme aux gens de bien. Il ne faut jamais imputer aux gens ce qu'ils n'ont point fait; & par conſéquent il n'eſt point permis d'argumenter contre Mahomet, en vertu des rêveries que ſes Sectateurs content de lui, s'il n'eſt pas vrai qu'il les ait lui-même débitées. Il ſera aſſez chargé, quand même on ne lui fera porter que ſes propres fautes, ſans le rendre reſponſable des ſottiſes qu'un zele indiſcret & romaneſque a fait couler de la plume de ſes Diſciples. Mais que penſerons-nous de la fable impertinente qu'un Bénédictin Flamand a oſé débiter [g]. Un Génois, dit-il, eut la curioſité de voir ce que les Maures pratiquent dans leurs Moſquées; il s'y gliſſa furtivement, quoiqu'il fût fort

[g] Dans le Livre intitulé *Prognoſticon Antichriſti*, publié à Déventer, l'an 1524.

bien

bien leur coutume de faire mourir tous les Chrétiens qui y entrent, ou de les contraindre d'abjurer le Christianisme. Un besoin naturel le prit, & il fallut songer à gagner la porte. Mais la foule étoit si grande qu'il ne put se faire jour. Le besoin devint si pressant, que l'Italien n'en fut plus le maître : la puanteur qui se répandit autour de lui, le décela, & fit éclater son aventure. Il se tira de ce mauvais pas, en faisant entendre qu'ayant été constipé depuis long-temps, il étoit venu se recommander à Mahomet, & qu'aussi-tôt il avoit été soulagé. Là-dessus on prit ses chausses, on les pendit aux murs de la Mosquée, on cria miracle ! miracle ! Voilà comment la moitié du monde se moque de l'autre : car sans doute les Mahométans n'ignorent pas tout ce qui se dit de ridicule touchant les moines ; & s'il étoit vrai qu'ils n'en fussent rien, on ne laisseroit pas de pouvoir croire raisonnablement qu'ils font courir des mensonges & des fables impertinentes, contre les Sectes chrétiennes. S'ils savoient le conte du Bénédictin, ils diroient peut-être : *Ces bons forgerons de miracles nous en fabriquent de bien grossiers : ce n'est pas*

qu'ils n'en fachent inventer de bien subtils, mais ils les gardent pour eux; ils boivent le vin, & nous envoyent la lie.

§. VIII.

Que la Religion de ce faux Docteur a été sujette à un inconvénient qu'on a remarqué à la naissance du Christianisme: car dès qu'il eut dogmatisé, il s'éleva de faux Prophetes, & ses Sectateurs se diviserent bientôt.

Je me souviens de l'exorde d'un Sermon de M. Daillé, fameux Ministre de notre Communion: il roulòit sur cette pensée, qu'aussi-tôt que Dieu fait annoncer aux hommes sa vérité, le diable suscite de faux Docteurs qui annoncent des Héréfies. C'est ainsi qu'au temps des Apôtres, il suscita un Cerinthus, un Ebion, un Marcion, & quelques autres. Le but du Démon en cela est de traverser les progrès de la vérité; car il est naturel de mépriser une Religion, lorsqu'on voit que dès sa naissance elle se partage en plusieurs Se-

ctes. Il vient d'abord deux objections dans l'esprit. 1°. Si ces gens-là étoient inspirés de Dieu, ils parleroient le même langage. 2°. Posez le cas qu'il fallût quitter cette Doctrine, quel parti choisirions-nous parmi tant de Sectes nouvelles? Il vaut mieux demeurer où l'on se trouve que de discuter si l'une d'elles est véritable, & quelle est la bonne.

L'événement a justifié que la multitude des faux Docteurs, qui s'éleverent dans le premier siecle du Christianisme, & qui formerent tant de partis dans le sein de l'Evangile naissant, fit beaucoup de tort à la bonne cause; & il n'en faut pas davantage pour comprendre que le Démon fait bien ce qu'il fait, lorsqu'il traverse ainsi les progrès d'une nouvelle orthodoxie. Mais il n'est pas facile de concevoir, qu'ayant suscité Mahomet pour établir une fausse Religion, il lui oppose les mêmes obstacles qu'aux Apôtres de J. C. D'où vient donc que de faux Prophetes, émissaires de Satan, s'efforcent de perdre le Mahométisme dans sa naissance? D'où vient que Mahomet a des émules, qui se vantent de l'inspiration céleste, aussi-bien que lui? D'où vient

que Muſeilema ſon Diſciple l'abandonne, afin de faire une Secte à part ? D'où vient qu'un Aſwad, un Taliha, un Almotenabbi, s'érigent en Prophetes, & attirent à eux autant qu'ils peuvent de Sectateurs ? On pourroit peut-être donner raiſon de ces phénomenes, en ſuppoſant que la diviſion n'eſt pas moins grande entre les mauvais Anges, qu'entre les hommes, ou que les hommes, ſans l'inſtigation du démon, entreprennent de fonder de fauſſes Sectes. Voici une autre choſe qui n'eſt pas moins extraordinaire.

Les Chefs de parti que j'ai nommés traitoient Mahomet de faux Prophete ; mais il s'en éleva d'autres après ſa mort, qui, ſans révoquer en doute ſon autorité, diſputoient à qui entendroit mieux l'Alcoran. Les deux grandes Sectes qui ſe formerent d'abord, celle d'Ali & celle d'Omar, ſubſiſtent encore. Souffrir cela, n'étoit-ce point travailler au dommage du Mahométiſme ? Etoit-ce là l'interêt du Démon ?

Quelque grandes que paroiſſent ces difficultés, on y peut faire diverſes réponſes. On peut dire qu'il importe peu au Démon qu'un faux Prophete ſoit

traverſé par des faux Prophetes, & que chacun de ces impoſteurs débauche les Sectateurs de ſes concurrents : le Démon n'y perd rien ; on eſt à lui également, ſoit qu'on ſuive Mahomet, ſoit qu'on ſuive Muſeilema, ou Almotenabbi. Les combats, les guerres, les déſordres de toute nature que ces diviſions produiſent, ſont un ſpectacle plus divertiſſant pour l'ennemi du genre humain, que ne le ſeroit le cours tranquille & heureux d'une ſeule fauſſe Secte. D'ailleurs c'eſt une choſe très-capable de flatter l'orgueil d'un eſprit ambitieux, que de faire voir qu'il peut établir le Mahométiſme en dépit de cent obſtacles. Ne peut-il pas eſpérer que s'il donne de merveilleux accroiſſements à cette Religion, quoiqu'elle ſoit combattue dans ſa naiſſance par d'autres Sectes, il y marquera un caractere de Divinité, & ſe rendra le ſinge de Dieu, qui n'a jamais fait paroître plus ſenſiblement la force de ſa protection ſur l'Evangile, qu'en empêchant les mauvais effets des Héréſies & des Schiſmes du premier ſiecle ?

§. IX.

Comparaiſon de la tolérance des Mahométans avec l'intolérance des Chrétiens. Qu'il y a plus de Chrétiens qui ſe font Mahométans, que de Mahométans qui ſe font Chrétiens.

Les Mahométans, ſelon les principes de leur foi, ſont obligés d'employer la violence pour ruiner les autres Religions; & néanmoins ils les tolerent depuis pluſieurs ſiecles. Les Chrétiens n'ont reçu ordre que de prêcher & d'inſtruire: & néanmoins de temps immémorial ils exterminent par le fer, & par le feu, ceux qui ne ſont point de leur Religion. *Quand vous rencontrerez les infideles*, c'eſt Mahomet qui parle (*a*) *tuez-les, coupez-leur la tête, ou faites-les priſonniers, & retenez-les captifs juſqu'à ce qu'ils ayent payé leur rançon, ou que vous trouviez à propos de les mettre en liberté. N'appréhendez point de les perſécuter, juſqu'à ce qu'ils ayent mis bas les armes, & qu'ils ſe ſoient ſoumis à vous.* Malgré des ordres ſi précis, les

(*a*) Dans le Chap. IX. de l'Alcoran.

Sarrasins renoncerent pourtant d'assez bonne heure aux voies de la violence, & les Eglises Grecques de Turquie, tant la principale que les Schismatiques, se sont conservées jusqu'à présent dans leur intégrité. Elles ont leurs Patriarches, leurs Métropolitains, leurs Synodes, leur discipline, leurs Moines. Je sais bien qu'elles ont beaucoup à souffrir sous un tel maître; mais après tout elles ont plus à se plaindre de l'avarice & des chicanes des Turcs que de leur épée.

On peut être très-assuré que si les Chrétiens d'Occident avoient dominé dans l'Asie, à la place des Sarrasins & des Turcs, il n'y resteroit aujourd'hui aucune trace de l'Eglise Grecque, & qu'ils n'y eussent pas toléré le Mahométisme, comme les infideles y ont toléré le Christianisme. M. Jurieu prétend qu'il n'y a point du tout de comparaison entre la cruauté des Sarrasins contre les Chrétiens, & celle des Catholiques contre les Protestants; qu'en peu d'années de guerre contre les Vaudois, ou même dans les seuls massacres de la Saint Barthelemi, on a répandu plus de sang pour cause de Religion, que les Sarrasins n'en ont

répandu dans toutes leurs persécutions contre les Chrétiens ; que c'est un préjugé de croire que le Mahométisme est une Secte cruelle, qui s'est établie en donnant le choix de la mort ou de l'abjuration du Christianisme ; qu'au contraire la conduite des Sarrasins *a été une débonnaireté évangélique*, en comparaison des cruautés que les Catholiques Romains ont exercées sur ceux qu'ils traitoient d'hérétiques (*b*).

Quand il y auroit un peu d'exagération dans ces paroles de M. Jurieu, il est pourtant vrai de dire que les Chrétiens ont toujours été plus intolérants que les Sectateurs de Mahomet, & cela montre bien que les hommes se conduisent peu selon leurs principes. L'Alcoran ordonne aux Turcs d'employer la violence pour ruiner les autres Religions, & néanmoins ils les tolérent depuis plusieurs siecles : les Chrétiens n'ont reçu ordre que de prêcher & d'instruire, & néanmoins de temps immémorial ils exterminent par le fer & par le feu ceux qui ne sont pas de leur Religion. Ils feront un beau manége dans les Indes, & dans la

(*b*) Jurieu, Apologie pour la Réformation, T. II, p. 55.

Chine, ſi jamais le bras ſéculier les y favoriſe : aſſurez-vous qu'ils s'y ſerviront des maximes de M. Jurieu. Ils l'ont déja fait en quelques endroits. Liſez la Lettre du Pere Louis de Froës à ſes Confreres, vous y trouverez que les raiſons ne ſuffiſant pas à convertir les infideles, on pria le Viceroi de Goa de ſecourir l'Evangile par des Arrêts violents, & qu'on ne donna que quarante jours aux Brachmanes Indiens, pour choiſir entre l'alternative de la converſion ou de l'exil, ſous peine de confiſcation de biens, & de galere (*c*).

La tolérance des Mahométans pour les Chrétiens eſt d'autant plus remarquable, qu'il n'eſt point de peuple plus prévenu en faveur de ſa Religion. Leur attachement aux dogmes de l'Alcoran eſt ſi fort, qu'on n'en peut preſque convertir aucun à la Religion Chrétienne ; & ſans doute il y a bien plus de Chrétiens qui ſe font Mahométans, que de Mahométans qui embraſſent l'Evangile. Les Payens ſont plus fa-

[*c*] Lud. Froës, in Epiſtola ad fratres in Europa degentes, ſcripta Goæ prima die Decembris 1560, apud Dannhawerum in Vale triumphali, p. 10.

ciles à convertir. Le Moine Richard fait ici une distinction qui me paroît vaine; il dit qu'un Mahométan se feroit plutôt Chrétien à l'article de la mort, que dans sa bonne santé, & qu'un Chrétien n'embrasseroit point le Mahométisme à l'article de la mort: ils conviennent donc l'un & l'autre, ajoûte Richard, que la Religion Mahométane est plus commode pour vivre, & que la Chrétienne est plus sûre pour mourir (*d*). Cette distinction est chimérique. La vérité est qu'à la réserve d'un petit nombre de gens, chacun souhaite de mourir dans la Religion où il a été élevé: s'il l'a quittée, ç'a été pour quelque avantage temporel; quand il s'en va mourir, cet avantage lui est inutile; il souhaite donc de mourir dans sa premiere communion. Un Mahométan en est logé là tout comme les autres. L'ignorance produit dans le cœur de ces infideles ce que la science opere dans le cœur d'un Orthodoxe, honnête homme, je veux dire un attachement invincible à ses opinions.

Je dirai en passant que la Religion Mahométane n'est pas aussi dépourvue d'Apologistes qu'on le croit ordinaire-

(*k*) Richard, *Confutat. Legis Saracen.* Cap. X.

ment. Il y a des Arabes qui ont écrit en faveur de l'Alcoran, & contre la Bible, avec assez d'industrie pour fomenter les préjugés. Hottinger parle d'un Auteur qui a épluché les contradictions apparentes de l'Ecriture, & qui prétend même prouver par la Bible la mission de Mahomet (e). Nous serions fort simples, si nous croyions qu'un Turc qui examine cela, se trouve aussi foible que nous le trouvons. Il n'apperçoit aucune force dans les objections contre l'Alcoran; il en apperçoit beaucoup dans les objections contre les chrétiens: tant est grande la force des préjugés de naissance!

§. IX.

Il est surprenant qu'un homme aussi corrompu dans ses mœurs que l'étoit Mahomet, ait pu persuader au monde que Dieu l'envoyoit pour fonder une nouvelle Religion. Vénération des Mahométans pour leur Législateur.

On raconte des choses bien singulieres de la lubricité de ce célebre Fon-

(e) Hottinger, Hist. Orient. p. 337.

dateur de Secte. Quelques Ecrivains assurent qu'il a eu dix-sept femmes, sans compter une infinité de maîtresses. Il se vantoit de pouvoir satisfaire dans une heure toutes ses femmes, & d'avoir reçu de l'Ange Gabriël une recette qui lui donnoit la force de quarante hommes. Il éprouva, dit-on, une fois toute la vertu de ce remede. C'est un Ecrivain Mahométan (*a*) qui raconte ces infamies de son Prophete. Nous avons vû (*b*) que Mahomet se permettoit l'adultere & l'inceste : je ne sais ce qu'il faut croire d'une turpitude encore plus abominable qu'on lui impute. *Turcarum Legislator Mahumetes Asellam quâ vehebatur ex indomito ardore compressit* (*c*).

Admirons ici la foiblesse humaine ! Mahomet pratiquant & enseignant la plus excessive impudicité, a néanmoins persuadé à un grand nombre de gens, que Dieu l'avoit établi le Fondateur de la vraie Religion. Sa vie ne réfutoit-elle pas fortement cette

(*a*) *Mohamedes Ben Casem*, cité par Gabr. Sion, & Jean Esron. dans le livre *de Oriental. Urbibus*, p. 5.

(*b*) Dans le Paragraphe II.

(*c*) Balthazar Bonifacius, *Histor. Ludicra*, Lib. II. Cap. VII.

impoſture ? Car il ſemble que le principal caractere d'un vrai Prophete, eſt de mépriſer les plaiſirs des ſens, & ſur-tout celui qu'on nomme vénérien. Qu'on ne diſe point que perſonne ne s'y trompa, & que ceux qui s'attacherent à Mahomet, ne le firent que par politique, & en connoiſſant ſes impoſtures. Ce ſeroit une prétention inſoutenable: la plupart de ſes diſciples rejetterent la nouvelle de ſa mort comme un menſonge qui étoit incompatible avec ſa miſſion céléſte ; & il fallut pour les détromper, qu'on leur prouvât par l'Alcoran qu'il devoit mourir. Ils s'étoient donc laiſſé ſuiduire par ſes paroles. Or quand une fois on eſt prévénu de l'opinion qu'un certain homme eſt un Prophete, ou un grand ſerviteur de Dieu, on croit plutôt que les crimes ne ſont point crimes quand il les commet, que l'on ne ſe perſuade qu'il fait un crime. C'eſt là l'effet de la ſotte prévention de pluſieurs petits eſprits. Séneque ne diſoit-il pas qu'on prouveroit plus facilement que l'yvrognerie eſt louable, que non pas que Caton commît un péché en s'enivrant ? Les Sectateurs de Mahomet diſoient de même en leur cœur : il vaut mieux croire que

l'impudicité n'eſt pas un vice, puiſque notre grand Prophete y eſt ſujet, que de croire que puiſqu'il y eſt ſujet, il n'eſt pas un grand Prophete. Tous les jours on voit des diminutifs de ce préjugé : un homme s'eſt-il une fois acquis la réputation de grand zélateur de l'orthodoxie, s'eſt-il ſignalé dans les combats contre l'héréſie offenſivement & défenſivement, vous trouverez plus de la moitié du monde ſi prévenue en ſa faveur, que vous ne pouvez leur faire avouer qu'il ait tort, en faiſant des choſes qu'ils condamneroient ſi un autre les faiſoit. Saint Paul a dit *que la femme infidelle ſeroit ſanctifiée dans le mari fidele ;* mais s'il eût parlé ſelon le goût de ces gens-là, il auroit dit que tout ce qui appartient à l'homme fidele, à l'homme orthodoxe, eſt ſanctifié en lui.

Cette vénération des Mahométans pour leur Prophete, n'a fait qu'augmenter de ſiecle en ſiecle, & elle eſt aujourd'hui auſſi grande que jamais. Le Grand Seigneur envoye tous les ans une riche offrande à la Mecque, avec un Alcoran couvert d'or. Le chameau qui porte ces préſents, devient lui-même un objet de reſpect pour les

Turcs : on ramasse l'écume qui sort de sa bouche, & les Pélerins s'en frottent la barbe (*d*). Plusieurs dévots se crevent les yeux, après avoir vû le tombeau de Mahomet, comme si le reste du monde n'étoit plus digne de leurs regards après la vûe d'un tel objet.

Au reste c'est s'abuser d'une maniere étrange, que d'imaginer que le tombeau de Mahomet soit suspendu, comme une infinité de gens le croyent, & comme plusieurs Ecrivains le racontent, en se copiant les uns les autres. Ils disent que ce cercueil étant de fer, & se trouvant placé sous une voûte de pierre d'aimant, se tient en l'air sans aucun appui. C'est une fable qui fait bien rire les Mahométans, quand on leur dit que les Chrétiens la racontent comme un fait certain. Ce tombeau dont on parle tant, n'est autre chose qu'un cercueil de pierre fait en forme d'urne, & dépose dans une chapelle fermée d'une grille de fer, & dont l'accès est interdit à tout le monde. Les Pélerins en approchant de ce lieu, paroissent pénétrés d'une dévotion sensible, & baisent religieusement les

(*d*) Ricaut, Etat de l'Empire Ottoman, Liv. II. Chap. XXVI.

barreaux de la grille. C'eſt là que repoſe le corps de ce faux Prophete, & celui d'Ayesha, la plus chere, la plus ſpirituelle, & la plus volage de ſes Epouſes. Diſons un mot de cette femme célébre, que les Turcs appellent *la Mere des Croyans*, & qui n'eſt guere moins révérée de ces infideles que Mahomet même.

§. XI.

Portrait d'Ayesha : foibleſſes de Mahomet pour cette infidelle Epouſe : autorité qu'elle eut aprés la mort de ſon mari.

Ayesha étoit fille d'Abubeker. Mahomet l'ayant épouſée jeune, la fit inſtruire dans toutes les ſciences qui étoient connues en Arabie. Elle profita beaucoup ſous ſes Maîtres, & elle acquit en particulier une connoiſſance parfaite de toutes les fineſſes, & de toutes les élégances de ſa Langue. Sa beauté & ſes talents lui obtinrent une préférence marquée ſur toutes les autres femmes de Mahomet. Elle reconnut fort mal ces diſtinctions : elle fit mille infidélités à ſon mari, & elle garda même ſi peu de ménagements, que ſes galante-

ries éclaterent dans toute l'Arabie, au grand scandale de la secte.

Admirons ici une particularité bien remarquable du caractere de Mahomet. Cet homme qui n'étoit rien moins qu'endurant avec ses femmes, & qui poussoit la jalousie jusqu'à l'emportement, supporta avec une patience sans égale les galanteries d-Ayesha, dont il étoit éperdûment amoureux. Ali son gendre eut beau l'avertir des infidélités de cette femme, & de l'opprobre qui en rejaillissoit sur lui, Mahomet la crut innocente, ou plutôt feignit de la croire telle, & continua de fermer les yeux sur sa conduite, ne pouvant se résoudre à la renvoyer. Il fit plus: car pour couper cours aux médisances qu'on publioit contre elle, il fit intervenir les grandes machines de ses révélations, & il composa à ce sujet le vingt-quatrieme chapitre de l'Alcoran. *Il y déclara à ses Musulmans de la part de Dieu, que tous les bruits qui couroient au désavantage d'Ayesha, étoient des impostures, de noires calomnies, leur défendant d'en plus parler, & ménaçant en même temps de peines terribles en cette vie & en l'autre, ceux qui oseroient médire des femmes de bien*

(a). Eſt-il poſſible de pouſſer plus loin la patience conjugale, & cela ne prouve-t-il pas que la jalouſie n'eſt pas toujours uniforme dans ſes cauſes & dans ſes effets ? Elle s'écarte de ſes regles, ou de la route ordinaire, plus ſouvent que l'on ne penſe. Il y a des jaloux qui ceſſent d'aimer, quand ils ſe croyent trahis : il y en a d'autres qu'une infidélité connue ne guérit pas. Mahomet étoit ſans doute de cette derniere claſſe. Il faut bien ſe ſouvenir qu'il aima toujours tendrement cette infidelle, & c'eſt ce qu'il y a ici de plus remarquable. Car s'il ne l'eût gardée que pour éviter le ridicule d'un divorce, il ne faudroit lui attribuer qu'une patience politique, aſſez ordinaire dans le genre humain.

Après la mort de Mahomet, le crédit d'Ayesha fut aſſez grand, pour empêcher qu'Ali ne devînt Calife. Elle le haïſſoit avec fureur, depuis qu'il avoit découvert ſes galanteries à ſon mari. Sa haine fut longue : car quoiqu'Ali eût droit au Thrône vacant, étant gendre de l'impoſteur, il en fut exclus trois fois conſécutives. Le Thrône vaqua pour la quatrieme fois, &

(a) Prideaux, Vie de Mahomet.

Ali y parvint enfin ; mais Ayesha parut en armes contre lui, & quoiqu'elle ne réussît point par cette voye, elle le perdit néanmoins, en suscitant & fomentant cette révolte, qui à la longue ruina Ali & sa famille. Ayesha survécut quarante-huit ans entiers à Mahomet : elle jouit d'une grande réputation dans sa secte, qui l'appelloit *la Prophétesse & la mere des Fideles.* Elle étoit l'Oracle vivant de son parti, qui la consultoit dans tous les points difficiles de la Loi, pour apprendre d'elle quel avoit été le sens du Législateur. Quelles que fussent ses réponses, elles étoient reçues comme des oracles, & *elles* ont toujours passé parmi eux pour des traditions authentiques (*b*).

Cependant ce ne fut pas à elle que Mahomet *donna en garde la cassette de son Apostolat*, mais à Haphsa fille d'Omar. Cela est un peu étrange, car cette fille d'Omar n'avoit que *le second rang* dans le cœur de Mahomet. *Dans cette cassette étoient tous les originaux de ses révélations prétendues, lesquels servirent de materiaux à la composition de l'Alcoran..... Après que ce Livre fut fini, Abubeker en donna l'Original à*

(*b*) Idem. ibid.

Haphsa, pour le garder dans la même cassette..... Haphsa étant beaucoup plus vieille qu'Ayesha, lui fut apparemment préférée par cette raison, pour veiller à la garde de ce précieux dépôt (*c*).

Si l'on considére que la Religion Musulmane a été fondée par un homme aussi voluptueux & aussi lascif que l'étoit Mahomet, on s'étonnera sans doute qu'elle contienne des loix si peu favorables au sexe féminin (*d*). L'étonnement doit augmenter, si l'on considere que ces mêmes loix furent mises en dépôt entre les mains d'une femme, & qu'une autre femme leur pouvoit donner l'interprétation qu'elle vouloit.

Nous venons de voir qu'Ayesha fut considérée comme une Prophétesse & comme un Oracle: ce fut une véritable Papesse parmi les Musulmans. Il semble donc qu'elle devoit mettre les choses sur un pied plus favorable à son sexe. Pourquoi ne le fit-elle pas? Etoit-elle de l'humeur de certaines femmes, qui sont les premieres à médire de leur sexe? Peut-on la considérer comme une preuve de ce qu'on dit quelque-

(*c*) Ibid.
(*d*) Qu'on se rappelle ce qui a été dit dans le §. VI.

fois, que l'autorité des hommes n'eſt jamais plus grande que lorſqu'une femme eſt ſur le Trône, & que les femmes ne ſont jamais plus puiſſantes que lorſque le Sceptre eſt entre les mains d'un homme ? Je n'en ſais rien. Que les ſpéculatifs s'exercent tant qu'il leur plaira ſur cette queſtion. Mais conſidérez, je vous prie, les influences du ſexe ſur la fondation du Muſulmaniſme, & comment les paſſions des femmes y répandirent bien-tôt les ſemences de la diſcorde. Suivez à la trace le ſchiſme d'Ali, vous en trouverez la ſource dans les impudicités d'Ayesha, dont il fut le délateur. Cette femme ne lui pardonna jamais ; elle l'empêcha trois fois de ſuite de parvenir à la dignité de Calife, & après qu'enfin il y fut monté, elle ſe ligua contre lui (*e*), & ſe mit à la tête de trente mille hommes. Elle perdit la bataille & y fut priſe. On la renvoya à Medine où elle mourut. Mais la ligue qu'elle avoit formée, pour venger la mort d'Othman, ne s'éteignit pas avec elle. Ali fut enfin tué lui-même, & de-là naquit un grand ſchiſme qui ſubſiſte encore.

(*e*) Herbelot, Biblioth. Orientale, au mot *Aiſchah*.

§. XII.

Ce qu'on doit penſer de certaines Prophéties qui annoncent la deſtruction du Mahométiſme.

Il court pluſieurs prédictions qui menacent le Mahométiſme depuis long-tems. Bibliander aſſure qu'il y a une Prophétie célebre parmi les Mahométans, qui fait beaucoup de peur aux hommes & aux femmes, & qui porte que leur Empire ſera ruiné par l'épée des Chrétiens (*a*). Sanſovin publia un Livre l'an 1579, où il aſſure qu'il y a une prédiction que les loix de Mahomet ne dureront que mille ans, & que l'Empire des Turcs finira ſous le quin-

(*a*) Voici en quels termes eſt conçue cette Prophétie traduite du Perſan en Latin, par Georgieultz. *Imperator noſter veniet, Gentilium regnum capiet, rubrum malum capiet, ſubjugabit ſeptem uſque ad annos; Ethnicorum gladius ſi non reſurrexerit, duodecim uſque ad annos in eos dominabitur, domum ædificabit, vineam plantabit, hortos ſæpe muniet, & filium & filiam habebit: duodecim poſt annos Chriſtianorum gladius inſurget, qui & Turcam retrorsùm proſligabit.* Beſoldus conſid. Legis & Sectæ Sarac. pag. 47.

zieme Sultan. Il ajoute que Leon le philosophe, Empereur de Constantinople, a dit dans l'un de ses Livres, qu'une famille blonde avec ses compétiteurs mettra en déroute le Mahométisme, & prendra celui qui possede les sept montagnes. *Familia flava cum competitoribus totum Ismaëlem in fugam conjiciet, septemque colles possidentem cum ejus possessionibus capiet.* Le même Empereur a parlé aussi d'une colonne qui étoit à Constantinople, & dont le Patriarche du lieu expliqua les inscriptions de telle sorte, qu'elles signifient que les Vénitiens & les Moscovites prendront la ville de Constantinople, & qu'après quelques disputes, ils éliront d'un commun accord, & couronneront un Empereur Chrétien (*b*).

Cette famille blonde, si fatale aux Musulmans, me fait souvenir d'une chose que j'ai lue dans les Voyages de Sponde. (De tous les Princes de la Chrétienté, il n'y en a point que le Turc craigne tant que le Grand Czar de Moscovie... Aussi ai-je ouï dire à quelques Grecs, entr'autres au sieur Manno Mannea, Marchand de la

[*b*] Wolfius Lect. memorab. T. II.

Ville d'Arta, homme d'esprit & d'étude pour le pays, qu'il y avoit une Prophétie parmi eux, qui portoit que l'Empire du Turc devoit être détruit par *un Peuple Chrisogenos*, c'est-à-dire *blond*, ce qui ne peut s'attribuer qu'aux Moscovites, qui sont presque tous blonds (*c*). Quelques-uns veulent que cela désigne le Suédois: d'autres ont dit que c'est aux François que les destinées promettent la gloire de ruiner les Turcs (*d*).

Je ne parle point de quantité d'autres Prophéties qui ont paru sur le même sujet dans ces derniers siecles. On y promettoit aux Chrétiens cent beaux triomphes, qui n'ont été que des chimeres. L'an 1480 Antoine Torquato, fameux Astrologue, donna à Mathias Roi de Hongrie, un pronostic qui fut bien funeste à la Chrétienté; car comme il menacoit d'une entiere ruine la

[*c*] Sponde, Voyage. T. I.

[*d*] On imprima à Paris, l'an 1686, un Livre où l'on inféra quantité de Prophéties funestes aux Orientaux, prononcées par l'Abbé Joachim, par S. Narsès Patriarche des Arméniens, par S. Catal Evêque de Trente, &c. l'Auteur, prétendant que ces Oracles ont en vûe le Roi très-Chrétien, l'exhorte à faire la guerre aux Ottomans.

Monarchie

Monarchie Ottomane après un certain temps, il fut cause que les Hongrois s'engagerent à une guerre qui les ruina. Quelques-uns des événements qu'il avoit prédits arriverent ; mais les principaux se sont trouvés chimériques. Pour cela l'on ne s'est point dégoûté ni de débiter, ni de croire de semblables pronostics. On les a renouvellés si souvent, que je pardonne à un politique Italien (*d*) la pensée qu'il a eue, que les Turcs subornoient des gens pour faire courir de ces prédictions, afin d'endormir les Princes Chrétiens. Je crois pourtant que ces infideles ne se sont point avisés de cette ruse. Elle ne seroit pas fort fine ; car il n'y a rien qui anime davantage à s'armer contre un Monarque, que de croire qu'il est écrit dans les destinées qu'il sera bientôt ruiné.

Origine des menaces prophétiques prononcées contre les Turcs.

Si nous voulions attribuer toutes ces menaces Prophétiques à une seule cause, nous nous tromperions. L'envie de se consoler, par l'espérance de la ruine d'un furieux persécuteur, fait trouver facilement cette ruine dans les prédictions de l'Ecriture, ou dans quel-

(*d*) Bonifatio Vanozzi avvertimenti politici, T. I,

ques autres sources. Voilà donc des gens qui prédisent par crédulité, & par illusion. L'envie de flatter les peuples, ou de dissiper leurs craintes, oblige d'autres gens à supposer de semblables Prophéties, & ceux-là prédisent par politique. Il y en a qui ont recours à la même ruse, afin d'exciter des soulevements dans le païs ennemi, par exemple, afin d'animer les Grecs à prendre les armes contre leur maître. Ceux-ci appartiennent à une autre classe ; il les faut nommer Prophetes de sédition.

Mettez dans la classe qu'il vous plaira, peu m'importe, les Payens dont parle S. Augustin, qui firent courir une prophétie, selon laquelle le Christianisme devoit périr, après qu'il auroit duré 365. ans. Ils disoient que Saint Pierre avoit obtenu du Diable que le nom de J. C. seroit honoré pendant ce nombre d'années. Saint Augustin trouve qu'en les comptant depuis la résurrection de Jesus-Christ, elles finirent un an avant que le Paganisme reçût le coup mortel par la destruction de ses Temples. Il remarque que plusieurs Payens furent convertis, par la réflexion qu'ils firent sur la fauſ-

seté de cet oracle (*e*) Quant aux motifs de ceux qui le divulguerent, Baronius nous apprend, que les Payens n'eurent recours à cet artifice, qu'à cause de la jalousie qu'ils conçurent des progrès du Christianisme (*f*).

J'observerai que parmi tant de Prophetes qui ont presque tous prononcé *malheur*, *malheur*, *væ*, *væ*, contre la puissance Mahométane, il s'en est trouvé qui lui ont promis une grande benédiction, les Astronomes de Tolede divulguerent au treizieme siecle, que dans peu les Sarasins auroient le bonheur de se convertir au Christianisme. Certains Millénaires modernes ont soutenu la même chose. D'autres ont prédit que les Turcs feroient de grandes-conquêtes dans l'Occident, & qu'ils porteroient le ravage jusqu'en Flandre & en Picardie (*g*). Un fameux Ministre d'Amsterdam prêcha en 1643, pendant le siege de Vienne, que les Turcs prendroient la ville. La levée de ce siege lui causa, dit-on, tant de chagrin qu'il en mourut. Ce n'est pas

(*e*) Augustin. de Civitate Dei, *Lib.* XVIII. *Cap.* LIII. & LIV.
(*f*) Voyez Baronius, *ad annum.* 313, *num.* 17.
(*g*) Scultetus in Eccl. Muhammedana p. 21.

qu'il souhaitât, comme auroit fait Drabicius (*h*), que les Turcs fissent des progrès dans l'Allemagne ; mais il fut inconsolable de s'être trompé. Quoi qu'il en soit il est certain que tous ceux qui se sont mêlés de nous révéler l'avenir par rapport au Turc, ont pour l'ordinaire fort mal pris leur temps. Quand ils l'ont menacé de ruine, il a triomphé : quand ils lui ont promis des conquêtes, il a perdu des batailles & des Provinces.

La suite dans le Tome V.

(*h*) Fameux Visionnaire, qui publia des prophéties très-injurieuses a la Maison d'Atriche.

Fin du Tome IV.

B
1825
A3
1773
t.4

Bayle, Pierre
Analyse raisonnée de Bayle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY